This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

INDIANA
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CLASSIQUES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

AU MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE LOUIS HALPHEN

11e volume

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR :

Le bailliage de Vermandois aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude d'histoire administrative (fasc. 213 de la « Bibliothèque de l'École des Hautes Études; sciences historiques et philologiques »). 1 vol. in-8°. Paris, 1919, XII-271 p.

Vieilles pierres bretonnes. Quimper, 1920, in-8°, IV-151 p. et 11 pl.

Les sources de l'histoire religieuse de la France dans les archives départementales. Paris et Toulouse, 1925, brochure in-8°, 35 p.

Le musée breton de Quimper. Paris, H. Laurens, 1926, petit in-8° (« Collections publiques de France, Memoranda »).

Digitized by Google

LES CLASSIQUES DE L'HISTOIRE DE FRANCE
AU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Louis HALPHEN

SUGER, abbot of Saint-Denis
1081-1151.

VIE DE LOUIS VI LE GROS

ÉDITÉE ET TRADUITE

PAR

HENRI WAQUET
ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (VI^e^)
1929

11

Smith.

Digitized by Google

655604

DC 89.5
S94

Tous droits réservés
Copyright by Edouard Champion, june 1929

Digitized by Google

L 3154

INTRODUCTION

I. — L'AUTEUR.

« Le vénérable abbé que nous admettions à nos conseils comme fidèle et familier ». C'est en ces termes que, dans un acte, en 1124, le roi Louis VI qualifiait Suger[1]. Ce fidèle et familier conseiller d'un roi avait une origine fort modeste. A plusieurs reprises dans ses ouvrages il fait allusion à la bassesse de son extraction, et ce n'est pas là simple formule d'humilité ecclésiastique, conventionnelle et décente; son biographe Guillaume rapporte que cette bassesse donnait prise aux critiques désobligeantes de ses rivaux. Pour le surplus, nous ne savons à peu près rien de précis ni de ses origines ni de sa première enfance. On a prétendu qu'il était né à Saint-Omer et était frère de l'évêque d'Arras Alvise. L'assertion est indéfendable. Ce qu'il y a de prouvé, c'est qu'il avait pour père un certain Hélinand, nommé dans le nécrologe de Saint-Denis; ce qu'il y a de probable, c'est qu'il naquit, en 1081, à Saint-Denis même ou à Argenteuil. En tout cas, sa famille tenait à cette région. Outre le nom de son père, le nécrologe porte ceux de deux de ses frères, Pierre et Raoul. Devenu célèbre, influent, Suger n'avait donc pas renié sa famille, mais, serviteur dévoué de la monarchie

1. J. Tardif, *Monuments historiques*, n° 391. La présente notice est composée, pour la partie biographique, surtout d'après l'ouvrage fondamental d'Otto Cartellieri, cité plus loin, p. XXVII.

Digitized by Google

et de l'Église, il s'éleva uniquement par ses propres efforts et l'amitié royale.

Il devait quelque chose pourtant à sa famille. Son père, qui le voua en 1091 à l'abbaye de Saint-Denis, avait ainsi préparé sa fortune. Le jeune Suger fréquenta pendant dix ans (de 1094 à 1104?) l'école du prieuré de l'Estrée où, dans les premiers temps, il put faire connaissance avec le prince Louis, héritier éventuel de la couronne, bientôt élu et « défenseur du royaume ». Il y a tout lieu de supposer que naquit alors l'affection réciproque qui devait indéfectiblement unir plus tard le roi et son conseiller. Dès 1104, nous les voyons à côté l'un de l'autre dans une circonstance importante pour la politique royale, lors de la remise au roi Philippe du dangereux château de Montlhéry. Cependant, Suger poursuivait ses études dans un monastère peu éloigné de Fontevrault[1], soit à Saint-Benoît-sur-Loire, soit — ce qui est plus probable — à Marmoutier, et c'est de ce monastère qu'il venait, nous apprend-il lui-même, quand, au printemps de 1106, il assista au concile tenu à Poitiers par un légat du pape Pascal II. Le 9 mars 1107, se trouvant à la Charité-sur-Loire, dont Pascal II consacrait l'église, il défendit en présence du pontife et fit triompher certains privilèges de l'abbaye de Saint-Denis à l'encontre de l'évêque de Paris, Galon. Le succès, surtout dans de telles conditions, révélait en lui le « brillant plaideur de causes » que nul, au dire du chroniqueur de Morigny, ne surpassait à la cour du roi[2]. Ce simple moine, petit, maigre, chétif[3], mais d'un

1. Voir sa lettre à Eugène III en faveur des religieuses de ce monastère (*Œuvres* de Suger, éd. Lecoy de La Marche, p. 264).

2. *Chronique de Morigny*, éd. Mirot, p. 47.

3. Témoignages du moine Guillaume et de l'épitaphe rédigée par Simon Chèvre-d'Or (*Œuvres* de Suger, éd. Lecoy de la Marche, p. 378 et 422).

Digitized by Google

esprit ferme et d'une âme ardente, se montrait fait pour l'action.

Il y consacra sa vie entière. Tout d'abord au service de l'abbaye de Saint-Denis. L'abbé Adam, qui se l'était adjoint en mai 1107 quand il accompagna Pascal II à l'entrevue de Châlons, le choisit cette même année comme prévôt de Berneval, en Normandie[1]; en 1109, il le transférait à Toury, en Beauce. Les fonctions de prévôt sur les « terres des saints » étaient d'ordre administratif. Suger s'y dressa au maniement des affaires séculières. Il s'y instruisit aussi d'autre façon. A Berneval, il apprit à connaître les institutions normandes et put apprécier l'œuvre organisatrice accomplie par le roi d'Angleterre. A Toury, il eut la sensation directe, personnelle, de ce qu'il appelle dans sa *Vie de Louis le Gros* la « factieuse tyrannie » des barons avides. Deux leçons qui ne devaient pas avoir été reçues en vain.

Le prince Louis, devenu roi, ne le perdait pas de vue. Il avait utilisé son zèle au cours de la lutte contre Hugues du Puiset. Il fit de lui son principal ambassadeur auprès des papes. C'est apparemment à titre de chargé d'affaires du roi que Suger avait assisté, en mars 1112, à un concile tenu au Latran par Pascal II. En 1118, quand il alla saluer Gélase II à Maguelonne, c'était bien à titre officiel. En janvier 1122, on le retrouve en Italie, envoyé vers Calixte II « pour certaines affaires du royaume ». En mars 1123, il prenait part au concile général du Latran. Après la mort du pape Calixte (fin de 1124), s'il ne cessa pas de s'intéresser à la politique pontificale, du moins il ne s'y trouva plus mêlé de près; la querelle des investitures, où il avait énergiquement pris le parti des papes, se trouvait assoupie depuis la diète de Worms et le concile du Latran. Mais l'empereur, qui venait

1. Seine-Inférieure, arr. et cant. de Dieppe.

Digitized by Google

de tenter une invasion dans le royaume de France, restait dangereux. On est fondé à croire que Suger n'assista pas en témoin inactif à la diète tenue à Mayence, en août 1125, pour l'élection du successeur d'Henri V, mais qu'il contribua au triomphe de Lothaire, cet ami de l'Église, qu'il a tant vanté.

Un grand changement était survenu dans sa vie depuis trois ans. En mars 1122, les moines de Saint-Denis, après la mort de l'abbé Adam, l'avaient élu en son absence pour les gouverner. Il a rapporté lui-même avec quelques détails et un curieux souci d'analyse morale les circonstances de cet événement : l'étrangeté troublante du songe avant-coureur, sa surprise à recevoir brusquement la nouvelle sur le chemin de Rome en France, la fureur du roi dont l'autorisation n'avait pas été sollicitée, son embarras à lui, l'élu, les sentiments de sympathie joyeuse avec lesquels, une fois l'affaire arrangée, l'accueillirent à son retour à Saint-Denis non seulement les moines, mais le roi en personne. Ordonné prêtre le 11 mars 1122, intronisé comme abbé le lendemain, il recevait une lourde charge, car la décadence à la fois spirituelle et temporelle de l'abbaye, précipitée à la fin du XIe siècle, n'avait été que fort peu enrayée par l'abbé Adam. Entraîné par le courant des affaires du royaume, Suger, pour commencer, parut se résigner à cet état des choses. Saint Bernard, avec vivacité, presque avec indignation, lui reprochait son allure pompeuse et son luxe, son empressement à rendre à César ce qui est à César, par contraste avec sa mollesse à faire rendre à Dieu ce qui est à Dieu. En 1127 enfin, il accomplit la réforme de l'abbaye. Dès lors on le vit moins souvent à la cour; il n'y parut plus guère que dans des circonstances intéressant la vie de la famille royale : le 14 avril 1129 au couronnement du prince Philippe, en octobre 1131 après la mort accidentelle de ce der-

Digitized by Google

nier, en juillet 1137 pour accompagner le prince Louis à Bordeaux, où il devait épouser Éléonore d'Aquitaine. Dans un espace de dix ans, de 1127 à 1137, nulle trace n'apparaît de son intervention dans les affaires proprement politiques; seulement, en octobre 1130, Louis VI l'avait envoyé au-devant d'Innocent II pour accueillir et saluer le pontife fugitif. Peut-être est-ce lui aussi qui, dans l'espoir d'assurer la paix et la solidité du règne à venir, conseilla à Louis VI malade de réconcilier son cousin Raoul de Vermandois avec Thibaut de Chartres.

Sous le nouveau roi, l'influence de Suger se manifesta d'abord assez fortement, en opposition avec celle de la reine mère Adélaïde et de Raoul de Vermandois. Il accompagne en 1138 Louis VII dans l'expédition de Poitou, éclaire son inexpérience, modère l'emportement de sa jeunesse, contribue par une prévoyante et opportune indulgence au règlement pacifique des troubles de Poitiers. A partir du moment où, Raoul de Vermandois revenu en faveur, la guerre reprend entre le roi et Thibaut de Chartres, l'abbé de Saint-Denis, sans tomber en disgrâce, reste tenu à l'écart et se donne tout à la réorganisation et à l'embellissement de son abbaye. En 1140, cependant, il avait favorisé la réconciliation de Louis VII avec son chancelier Algrin. En 1144 il réussit, en union avec saint Bernard, à faire cesser la guerre contre Thibaut. Son prestige d'arbitre, d'artisan de paix, le désignait pour remplir dignement le rôle difficile qui lui fut confié le 16 février 1147 par l'accord du roi et des grands : la régence du royaume pendant l'absence du roi, qui partait pour la croisade. Il n'avait accepté sa mission que sur l'insistance du pape; il la remplit avec un dévouement et une vigilance sans réserve, attentif à maintenir les droits de la couronne, à faire rentrer les revenus du domaine, à tenir tête aux factieux, jusqu'à réprimer une

Digitized by Google

tentative séditieuse de Robert de Dreux, frère du roi. La calomnie ébranla un instant son crédit sans le détruire. Après le retour du roi, il se maintient au premier plan. Poursuivant son rôle de pacificateur, il réconcilie Louis VII avec Geoffroy Plantagenêt et lui conseille de ne pas rompre avec la reine Éléonore. Ému par la nouvelle du siège d'Antioche et tout mortifié par l'inglorieuse et infructueuse issue de la croisade, qu'il n'avait pas approuvée, il formait à son tour le projet d'une expédition en terre sainte quand il mourut, le 13 janvier 1151.

Le moine Guillaume, dans le panégyrique[1], plus riche de phrases que de faits, qu'il nous a laissé de son protecteur, l'exalte très haut. Son exagération n'est-elle que dans le style? Il se peut. On doit, en effet, reconnaître qu'aucun témoignage contemporain ne contredit le sien. Tous ceux qui parlent de Suger pour l'avoir connu — même saint Bernard, après 1127 — le font avec faveur, et il n'est pas sans intérêt, pour apprécier son œuvre historique, de noter ici qu'ils s'accordent spécialement à célébrer sa sagesse, sa science, sa facilité à bien parler et à bien écrire.

II. — L'ŒUVRE.

1. DATE DE COMPOSITION. — L'œuvre de Suger comprend, outre une correspondance politique dont nous ne possédons que des épaves, la *Vie de Louis le Gros*, les premières pages d'une *Vie de Louis VII*, un mémoire sur la consécration de l'église de Saint-Denis et un autre sur son administration abbatiale; on peut y ajouter des leçons extraites de la *Vie de Louis le Gros* pour l'anniversaire de ce prince à Saint-Denis et surtout son testament, qu'il a certainement ré-

1. Publié par A. Lecoy de La Marche à la suite des *Œuvres complètes de Suger* (p. 375-411).

Digitized by Google

digé lui-même[1]. A l'exception du testament, daté de juin 1137, tous ses écrits sont de la dernière période de son existence. Dans son mémoire sur son administration, lorsque son exposé le conduit à mentionner les déprédations des seigneurs du Puiset dans le pays de Toury, il renvoie pour plus de détail à la *Vie de Louis le Gros*. Or le mémoire en question a été entrepris en 1145; la *Vie*, rapportant des événements de 1138[2], fut donc composée dans l'intervalle. Peut-être serait-il permis d'en reculer la composition jusqu'après la mort d'Innocent II et l'achèvement des grands travaux de l'abbaye. Auparavant Suger ne se trouvait-il pas trop absorbé, d'abord par ses voyages à la suite de Louis VII, puis par les soucis de son administration, pour vaquer avec le soin requis à la rédaction d'une histoire qui lui tenait au cœur? Rapportant le rétablissement de la paix et de l'unité de l'Église après la disparition de Pierre Léon en 1138, il parle au passé de l'attitude que tint Innocent II dans la suite. D'ailleurs, dans le passage de la *Vie* où il embrasse d'une vue d'ensemble son œuvre d'abbé, ne mentionne-t-il pas comme chose accomplie « la restauration ou la reconstruction des édifices »? Or Innocent mourut le 24 septembre 1143 et la consécration de la nouvelle église n'eut lieu que le 11 juin 1144. Dans notre hypothèse, la rédaction de la *Vie de Louis le Gros* serait donc antérieure d'un an au plus à celle du mémoire qui y renvoie et qui, dans une certaine mesure, la complète.

2. Valeur du témoignage de Suger. — A peine sept années seulement s'étaient écoulées depuis la disparition de Louis VI. Précieuse garantie de véracité, surtout de la part

1. La *Vie de Louis VII* et les autres opuscules donneront lieu à un autre volume de cette collection.

2. Voir plus loin, p. 69 et 269.

Digitized by Google

d'un homme dont la mémoire tenait, paraît-il, du prodige. Suger, qui aimait l'histoire, ne se plaisait pas seulement à la connaître, il se plaisait à la raconter. Ce qu'il avait vu, ce qu'il avait ouï dire, il en faisait des récits qui, à en croire le moine Guillaume, se prolongeaient parfois dans la nuit fort avant[1]. De tels goûts devaient l'incliner à observer avec soin les événements, même à prendre des notes. De fait, il n'a, en général, retenu que des événements dont il avait été témoin oculaire ou au sujet desquels il s'était trouvé en situation de consulter des témoins oculaires. Dans bien des cas, il avait été plus que témoin : acteur, et très actif. En outre, il n'a pas méconnu l'intérêt des archives. Il avait fouillé celles de l'abbaye pour revendiquer le prieuré d'Argenteuil. Dans sa rédaction, l'emploi de sources de cet ordre se révèle au tour de certaines phrases où la formule de chancellerie transparaît[2].

Ce n'est pas à dire qu'il fasse œuvre désintéressée ni même d'intention impartiale. Il se propose un but que, loin de chercher à voiler, il indique dès les premières lignes : il va glorifier la vie et pleurer la mort d'un bienfaiteur. Il paie un tribut de reconnaissance; reconnaissance à double titre, à la fois pour les avantages retirés par lui, Suger, de la bienveillance du défunt et aussi pour les services insignes rendus à l'Église et au royaume. Une autre intention encore ne s'y devine-t-elle pas? Les considérations morales abondent dans son livre. Il n'aborde pas une affaire importante sans commencer par émettre quelque sentence[3]. Par là, son histoire affecte presque l'apparence d'une œuvre d'édification ou, plus exactement, d'instruction pratique. En glorifiant

1. *Œuvres complètes de Suger*, éd. Lecoy de La Marche, p. 389.
2. Exemples, p. 52, 87, 217.
3. Exemples, p. 79, 91, 123, 129, 181, 183, etc.

Digitized by Google

Louis VI, on est tenté de se demander s'il n'a pas songé à Louis VII. Aussi bien, chez lui, l'éloge ne tourne jamais à la flagornerie. Quand il rencontre des choses embarrassantes et qu'il s'en voudrait d'approuver, il se tait. Il se tait, par exemple, sur les combats acharnés menés par Louis VI contre les tenants de la réforme ecclésiastique; il ne se tait pas moins sur son attitude équivoque envers la commune de Laon. En revanche, il ne craint pas, en pleine relation d'exploits honorables, de laisser percer une discrète critique; c'est presque avec une légère nuance d'ironie qu'il déplore les inutiles violences exercées par l'ost du roi sur les terres du comte de Meulan. En somme, ses erreurs manifestes sont rares. Quand il ne s'accorde pas avec Orderic Vital, la preuve n'est pas toujours facile à faire que c'est celui-ci qui a raison.

Naturellement, Suger est un sujet loyal, très attaché à la dynastie. Il aime son roi par sentiment personnel et par raison, comme un ami privé, très cher, et comme « l'image » de Dieu, le bon protecteur de la vie et de la tranquillité de tous. Mais il met des bornes à l'autorité souveraine; elle ne doit jamais dégénérer en caprice et transgresser la loi, car, écrit-il, comme devançant les légistes avec plus de libéralisme qu'eux, « le roi et la loi ont la même majesté dans la puissance ». Envers les adversaires de Louis VI, il se montre modéré. A l'égard d'Henri Ier d'Angleterre, il est plus que déférent : il laisse voir son admiration; il déplore la lutte qui met aux prises les deux rivaux. Il estime que les royaumes de France et d'Angleterre doivent rester distincts, sans que l'un des deux souverains, quel qu'il soit, puisse prétendre à évincer l'autre. Pour l'empereur et ses peuples il a moins de considération; s'il ménage grandement Lothaire, il déteste Henri V à cause de ses violences contre l'Église et goûte fort peu les façons bruyantes et arrogantes

Digitized by Google

des « Teutons ». Quant aux papes, il ne parle d'eux qu'avec faveur, quoique sans aucune sympathie pour les milieux romains. Tout compte fait, la seule chose pour quoi il éprouve une répugnance obstinée et invincible, c'est l'esprit de révolte, la rapacité, la turbulence cruelle des « factieux », de ces Thomas de Marle, Hugues du Puiset, Hugues de Crécy, dont les méfaits incessamment répétés terrorisent et paralysent les paysans, les religieux et les pauvres. Si mêlé qu'il ait été aux affaires séculières, Suger reste donc bien homme d'Église et homme d'étude. L'artisan de paix, le conciliateur, que révélait sa vie, son œuvre l'affirme à son tour.

3. La méthode et l'art de Suger. — Cette œuvre, dont le témoignage nous apparaît comme digne de confiance, se présente-t-elle dans des conditions de composition et de langue qui en rendent l'emploi commode et sûr? Suger a eu souci d'écrire un récit agréable autant qu'instructif. Il redoute de provoquer l'ennui en s'attardant sur des détails monotones[1]; il insiste, au contraire, sur tout ce qui peut éveiller la curiosité des lecteurs, flatter leur besoin de surprise et d'émotion. Ce souci a pu l'entraîner à passer sous silence bien des choses qui nous eussent intéressés; du moins il l'a conduit à rapporter des anecdotes, des traits, qui, dépourvus assurément de portée politique, se trouvent cependant précieux aujourd'hui pour la connaissance des âmes et des mœurs de son temps. Frappé par le côté dramatique et pittoresque des événements, il le voit à plein et sait le faire voir. Qu'il raconte l'entrevue de Châlons entre le pape Pascal II et les messagers de l'empereur, l'affaire de la Roche-Guyon, les deux premiers sièges du Puiset, l'assassinat de Charles le Bon, la réception fastueuse d'In-

1. Voir p. 183, 241.

Digitized by Google

nocent II à Saint-Denis, il y a de l'animation dans son récit; de-ci de-là il y a même de la couleur. De plus, il ne reste pas impassible. Les agréments de la nature le touchent; il a remarqué et il décrit avec complaisance les claires eaux courantes et les beaux gazons verts, aux jolies fleurs, qui égaient le site de Gournay-sur-Marne. Il est psychologue et, à propos de Bertrade de Montfort, fait de piquantes remarques sur les artifices féminins. Rien de sec chez lui. Un fier sentiment français — on pourrait presque dire déjà un fier patriotisme — respire dans les pages qu'il consacre à la levée en masse de 1124. Plus loin, quand il évoque le souvenir des derniers mois de Louis VI, c'est avec une émotion d'autant plus communicative qu'elle s'exprime sans s'étaler, par le simple énoncé des faits essentiels. Quoi qu'il écrive, Suger y met sa marque propre, son tempérament personnel, qui n'avait rien de banal. Ainsi sa *Vie de Louis le Gros* appartient, dans une large mesure, à l'histoire des lettres.

Par malheur, cela ne va pas sans inconvénient. Le plaisir qu'il prend à tout ce qui est pittoresque ou dramatique le rend suspect d'avoir, ne fût-ce que dans les discours qu'il prête à ses personnages, suppléé de son imagination aux lacunes de son information. Ce plaisir lui fait sacrifier certains événements à d'autres, dont la matière lui semble plus belle, plus suggestive. De là une singulière disproportion dans les développements. De là aussi des digressions excessives, qu'il reconnaît[1], mais dont la présence trouble l'ordonnance et la clarté de l'ensemble. Défaut d'autant plus fâcheux qu'une datation précise ne le compense pas. Suger qui, assez souvent, surtout quand il s'agit de Saint-Denis, indique les mois et les jours, n'indique pas un seul millésime

1. Voir p. 69.

Digitized by Google

d'année. Il se borne à suivre dans les grandes lignes l'ordre chronologique, mais sans rigueur; il y aurait grand risque à s'y fier.

Un inconvénient non moins fâcheux résulte de la nature de son style. Suger manque totalement de goût. Comme tout le monde dans son temps, il s'amuse à des combinaisons de mots et de lettres[1]; il veut avoir l'air ingénieux et court après ce qu'il tient pour de l'élégance; il a des comparaisons d'une subtilité bizarre et fatigante. Très érudit, possédant à fond les Écritures, ne dédaignant pas les poètes, nourri d'Horace, de Juvénal et de Lucain — son favori —, non seulement il cite des extraits de ses auteurs, mais à tout instant il les démarque. Sa personnalité très forte le sauvait de la fadeur, si commune parmi ses contemporains; seulement, en s'affranchissant de leur grand défaut, il s'affranchissait d'une de leurs qualités ordinaires, la correction. Il traite la syntaxe et, à l'occasion, le vocabulaire avec un sans-gêne incroyable, de telle sorte que beaucoup de ses phrases se trouvent inintelligibles du point de vue de la pure grammaire, qu'il faut en deviner le sens, que dans plusieurs cas même on n'en saurait donner d'interprétation bien certaine. Son biographe Guillaume nous dit qu'il écrivait avec autant de promptitude qu'il parlait et, d'autre part, que lorsqu'il parlait il semblait lire. En d'autres termes, il avait une grande facilité d'élocution, mais s'en tenait volontiers au premier jet. Il écrivait « d'humeur ». Sa langue est énergique, mais âpre et comme rugueuse. Dépourvue de la clarté qu'on doit attendre d'un texte histo-

1. Par exemple : « Gener degener »; « rapte conjugis raptus concupiscentia »; « vires et viros »; « ita vel intra »; « affectum et effectum », etc., allitérations et jeux de mots presque toujours intraduisibles en français.

Digitized by Google

rique, elle fait grand tort à cette *Vie de Louis le Gros* qui, par la franchise du témoignage, l'art du récit dans l'anecdote, l'accent personnel de l'émotion, mérite un des tout premiers rangs dans la littérature latine de notre moyen âge. Vivant dans un siècle où la langue naturelle et vulgaire se serait trouvée déjà assouplie, propre à l'expression des idées, Suger n'eût-il pas fait presque figure de grand écrivain?

III. — Les manuscrits. Établissement du texte.

La présente édition de la *Vie de Louis le Gros* est établie d'après huit manuscrits, dont sept ont été connus et utilisés par Auguste Molinier[1], auteur de la dernière édition. Pour la commodité des lecteurs, et parce qu'aucun motif d'ordre historique ou critique ne s'y oppose, nous désignerons donc ces sept manuscrits par les lettres que leur avait attribuées Molinier; au huitième nous attribuerons la lettre *H*.

De ces manuscrits, cinq (*A*, *D*, *E*, *G*, *H*) donnent un texte complet et qui, de l'un à l'autre, ne comporte que des différences relativement peu importantes; deux (*B* et *C*) ne fournissent que des fragments de la *Vie;* un (*F*) présente un texte sensiblement différent et prêtant à discussion.

Réservant *F* pour un examen spécial, nous passerons d'abord en revue les autres.

1. Les sept principaux manuscrits. — L'étude des variantes impose une remarque préalable. Tous nos manuscrits — dont aucun n'est l'autographe — offrent certaines fautes communes, d'où il faut bien inférer que tous dérivent d'un même original fautif; mais tous n'en sont pas également proches.

1. Nous conservons aussi la division traditionnelle en trente-trois chapitres, mais en mettant entre crochets les numéros des douze derniers, qui ne répondent à aucune table.

Digitized by Google

Le manuscrit *A* (Bibliothèque Mazarine, n° 2013, ancien 543) est un grand et beau volume mesurant 0m354 sur 0m252, dont les 266 feuillets à deux colonnes contiennent toute une suite de textes narratifs relatifs à l'histoire de la papauté et de la France (*Liber pontificalis*, *Histoire ecclésiastique* d'Hugues de Fleury, extraits de Grégoire de Tours, Chronique de Guillaume de Jumièges, fragments de la Chronique d'Adon de Vienne, etc.); à la fin, à partir du folio 232, se lit la *Vie de Louis le Gros*. Sans parler des gloses ajoutées après coup au XIIIe siècle, on y distingue l'œuvre de deux mains; l'une, à laquelle sont dus les 231 premiers feuillets, travaillait entre l'année de la naissance de Louis VII (1120) et celle de la mort du jeune roi Philippe (1131), ou du moins de la mort de Louis VI (1137); la seconde, à qui nous devons les trente-cinq feuillets occupés par l'ouvrage de Suger, travaillait vers 1160. Ce manuscrit, qui provient de l'abbaye de Saint-Denis, y a été exécuté et l'on peut admettre, avec A. Molinier, que le second copiste a eu sous les yeux en transcrivant la *Vie de Louis le Gros* l'autographe même de l'auteur. Quoi qu'il en soit, nous ne possédons pas de ce texte de manuscrit complet qui soit plus ancien. Celui-ci est, au reste, le meilleur de tous. Aussi, sauf le cas assez rare d'inadvertances évidentes, doit-on sans hésitation lui donner la préférence[1].

Le manuscrit *B* (Bibliothèque nationale, latin 17546, ancien Notre-Dame 135) appartenait jadis à l'église de Paris. De format in-folio comme le précédent, il est beaucoup

1. Il a été décrit et étudié par Paul Viollet, *Mémoire sur deux chroniques latines composées au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXV (1874), p. 567-570. Par une singulière interprétation (p. 570) des mots « Ludovicus rex genuit Philippum, Ludovicum et Henricum », P. Viollet croit à tort que rien n'y est antérieur à 1162.

Digitized by Google

moins volumineux, ne comptant en tout que trente-neuf feuillets, dont le texte de Suger remplit les vingt derniers. La première partie comprend une chronique universelle arrêtée à 1109 et constituée par des passages empruntés à Adon de Vienne, Réginon de Prüm, Aimoin et ses continuateurs. Quant à la *Vie de Louis le Gros*, il n'en subsiste qu'un peu plus de la moitié; les derniers mots du folio 39 : *scismaticum Burdinum*, ne terminent même pas une phrase. Le reste, qui existait en 1596, lorsque Pithou eut connaissance du manuscrit, a dû être arraché au XVII^e siècle. L'écriture, qui est partout la même, révèle un scribe de la fin du XII^e siècle. Ce scribe n'a pas travaillé d'après l'original. Il s'est servi soit du manuscrit *A*, avec lequel le sien offre des rapports très apparents, soit plus probablement d'un manuscrit autre que *A*, mais très voisin de lui. Il a apporté au texte quelques corrections heureuses, mais on peut lui reprocher d'assez nombreuses omissions.

Le manuscrit *C* (Bibliothèque nationale, latin 17656, ancien Notre-Dame 133) est d'une espèce un peu particulière. Il n'a jamais renfermé au complet la *Vie de Louis le Gros*. Il consiste, lui aussi, en une compilation historique, mais où les événements intéressant l'histoire de la Normandie et de l'Angleterre tiennent de beaucoup la première place; à l'exception d'Éginhard et d'autres textes relatifs à Charlemagne, ce sont les *Gesta* de Guillaume de Malmesbury et la *Chronique* de Guillaume de Jumièges qui en forment le fond. Le compilateur n'a pris à Suger que quatre fragments, et encore l'un d'entre eux n'a-t-il été copié qu'après les autres et par une autre main : 1° de *Guilelmus usui militie* (p. 6, l. 20-21) à *materiam* (p. 14, l. 4), où il est question de la lutte du jeune prince Louis contre Guillaume le Roux et de la mort de ce roi; 2° de *ad partes Normannorum* (p. 98, l. 1) à *ultione* (p. 112, l. 8), où il est question

Digitized by Google

d'Henri II d'Angleterre et de son entrevue avec Louis VI à Neaufles; 3° de *illustrem Antiochenum* (p. 44, l. 1) à *vitam amisit* (p. 50, l. 8), où il est question des exploits et du mariage de Bohémond; 4° de *venerande memorie* (p. 50, l. 10) à *stilum replicemus* (p. 68, l. 18), où il est question du voyage de Pascal II en France et de la querelle des Investitures. Le dernier fragment semble avoir été ajouté, du reste, peu après le concile du Latran de 1179[1]. On ne saurait dire à quelle époque remontent les précédents. En tout cas, nous disposons là d'un manuscrit ancien, peut-être même du plus ancien de tous ceux que nous connaissons, très précieux s'il donnait en entier le texte, dont il ne fournit qu'une page sur six. Afin de coudre entre eux les divers morceaux de son recueil, le scribe a un peu changé certaines phrases de Suger; de plus, il a omis certains mots ou groupes de mots.

Il est à remarquer que plusieurs de ces omissions de *C* se constatent aussi dans *D* (Bibliothèque nationale, latin 12710, ancien Saint-Germain 1085), manuscrit assez incorrect, bien que remontant à la fin du XII^e^ siècle, et où la *Vie de Louis le Gros* se trouve, comme dans *A*, faire partie d'une sorte d'histoire générale[2]. Le scribe de *D*, qui a connu *A* et l'a utilisé pour divers textes, ne l'a pas utilisé pour le texte de Suger; ce dernier, il l'a transcrit d'après un autre manuscrit, qui est le même qui a servi au scribe de *C* et où, de toute évidence, manquaient déjà les mots et groupes de mots qui manquent à la fois dans *C* et dans *D*. Étant donné l'ancienneté de *C*, cet original commun, aujourd'hui disparu, pou-

1. Dans le titre d'un chapitre, écrit par la même main à la fin du volume, se lit : « De nostri temporis concilio a papa Alexandro III° Rome celebrato; » l'année 1179 est désignée un peu plus loin.

2. Voir l'article déjà cité de Paul Viollet (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXV, 1874, p. 542-580).

Digitized by Google

vait être contemporain de Suger, mais non pas l'autographe.

Le manuscrit *E* (Bibliothèque nationale, latin 5925) consiste en un épais recueil d'histoires et de chroniques concernant le royaume de France jusqu'en 1223. Il a été exécuté vers le milieu du XIIe siècle et se rattache à *A*, sans qu'il y ait moyen de définir clairement les rapports qui les unissent; il serait étonnant qu'il n'y eût pas entre eux un intermédiaire.

Ce serait de ce même intermédiaire que se serait servi le scribe de *G* (Bibliothèque nationale, latin 6265), car il existe entre *E* et *G* une singulière communauté d'omissions. Une note du folio 80 de ce petit manuscrit du XVIe siècle nous apprend que le scribe y a transcrit la *Vie de Louis le Gros* d'après « un certain livre du monastère de Saint-Magloire de Paris », que lui avaient remis « les religieux de cette église » en 1515. Le texte donné par *G* est médiocre et n'a d'autre intérêt que d'aider parfois au choix d'une leçon.

Le manuscrit *H* (Bibliothèque du Vatican, reine Christine, no 461) est encore plus récent. Il a été exécuté en 1587 d'après un manuscrit de Saint-Denis, vraisemblablement d'après *A*, mais le copiste, « Sanson Hayet Gulielmus », formé à la discipline des humanistes et choqué par les bizarreries de son modèle, n'a pas craint d'en modifier quelquefois l'orthographe et même le vocabulaire, modifications qui n'ont pas toujours été très opportunes[1]; il a, en outre, commis des fautes de lecture qui frisent l'extravagance.

1. Mlle Jeanne Odier, membre de l'École française de Rome, a bien voulu se donner la peine de revoir et collationner pour la présente édition la plus grande partie de ce manuscrit. Qu'elle en soit ici remerciée. — Cf. A. Luchaire, *Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris*, dans le t. VIII (p. 4 et 5) de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*.

Digitized by Google

2. Le manuscrit *F*. — Le manuscrit *F*, que nous avons dû mettre à part, existe en deux exemplaires : 1° l'original (Bibliothèque Mazarine, n° 2017, ancien 554), qui comprend 652 pages in-folio sur parchemin et date au plus tôt du milieu du XIV^e siècle; 2° une excellente copie, exécutée au XVII^e siècle pour André Du Chesne, qui se trouve à la Bibliothèque nationale (latin 5949 A). Comme les autres manuscrits, c'est une compilation de textes historiques; mais, au lieu que, dans les autres, ces textes se trouvent juxtaposés tels quels, le compilateur de *F* — un moine de Saint-Denis — a découpé ses auteurs en fragments, parfois assez brefs, qu'il a distribués suivant le sujet dans l'ensemble de l'œuvre et dont il a retouché à sa guise la rédaction. La *Vie de Louis le Gros* y figure, mais non pas tout à fait intégralement; les autres éléments proviennent principalement de la *Chronique* de Guillaume de Nangis, de l'*Historia Anglorum* de Henri de Huntingdon et des *Secreta fidelium* de Marino Sanudo. Or le texte de Suger se révèle tout de suite dans cette compilation assez différent de ce qu'il est ailleurs. Cette remarque a conduit d'éminents érudits à se demander si le compilateur n'avait pas eu à sa disposition un manuscrit contenant une rédaction différente de celle que nous ont conservée les autres. Cette rédaction, inconnue d'autre part, serait due à Suger même, lequel, postérieurement à la *Vie de Louis le Gros*, aurait repris et retouché son livre en vue d'une nouvelle œuvre historique que la mort aurait interrompue.

Cette hypothèse, suggérée par Paul Viollet[1], a été sou-

1. *Une grande chronique latine de Saint-Denis*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIV (1873), p. 241-254. — A. Luchaire, sans vouloir « se prononcer avec assurance », penchait de ce côté (*Une très ancienne histoire de France. La compilation du manuscrit latin 5949 A*, dans la *Revue historique*, t. XXXIV, 1887, p. 259-276).

Digitized by Google

tenue par A. Molinier dans la préface de son édition, non du reste sans de prudentes réserves. Son argumentation, extrêmement claire, ne nous convainc pas. Les variantes qui consistent, les unes dans l'« addition d'un mot absent ou la correction d'une phrase fautive[1] », les autres en une « rédaction obscure corrigée », s'expliquent très bien par l'intervention personnelle du compilateur, intervention dont, en général, Molinier ne méconnaît pas la hardiesse. La seule difficulté embarrassante résulte de l'« addition de circonstances nouvelles » en divers points. A qui attribuer les additions? La question a été étudiée de près par O. Holder-Egger, qui conclut formellement à l'inexistence d'une seconde rédaction due à Suger[2]. Plusieurs des passages considérés par Molinier comme révélant des circonstances nouvelles ne comportent en réalité que le développement un peu prolixe d'une phrase du texte reçu. D'autres passages apportent incontestablement des faits nouveaux, mais la source de la plupart peut être identifiée; pour ce qui est du reste, si, dans l'état actuel de notre documentation, la source n'en apparaît pas avec certitude, ce n'est nullement une raison de l'attribuer à Suger[3]. Suivant Molinier, les mots « et nos qui historiam domini Ludovici scripsimus », ajoutés à un passage où subsiste le style direct[4], ne peuvent pas être attribués à un

1. Nous employons, en les mettant entre guillemets, les termes mêmes de Molinier.

2. O. Holder-Egger, *Zu Sugers Vita Ludowici VI regis*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde*, t. XXVI (1901), p. 186-197.

3. Par exemple, O. Holder-Egger a bien montré que le remaniement du passage relatif à la bannière de Saint-Denis (éd. Molinier, p. 143) ne pouvait pas être l'œuvre d'un homme vivant avant le XIV^e^ siècle.

4. Il y est question de la présence de Louis VI à la consécration de l'église de la Charité-sur-Loire par Pascal II en 1107 (voir plus loin, p. 53). Cf. éd. Molinier, p. 25, note *e*.

Digitized by Google

autre. Cela n'est pas si évident. Suger, qui parle assez souvent de lui dans sa *Vie de Louis le Gros*, n'emploie jamais pareille formule. Aussi bien, quel besoin avait-il de l'employer? Le compilateur, au contraire, en avait besoin pour indiquer de quel personnage il s'agissait en cet endroit; conservant le style direct au récit, c'est en style direct qu'il a fourni l'indication.

Néanmoins, la conclusion d'O. Holder-Egger n'exclut pas une concession partielle à l'hypothèse de Molinier. Il y a, parmi les « additions de circonstances nouvelles », au passage concernant la menace allemande de 1124, des précisions numériques sur les corps de bataille, qui doivent provenir sinon de Suger même, du moins de documents contemporains de Suger, par exemple de comptes ou notes conservés à Saint-Denis et que Suger avait utilisés incomplètement. Comme ces précisions numériques se présentent dans *F* exactement sous la même forme que celles que fournit le texte reçu, nous n'avons pas hésité à les faire connaître dans l'annotation historique. Pour ce qui est des simples variantes, nous nous sommes borné à mentionner celles qui, comportant une interprétation d'un passage à double entente, peuvent apporter quelque secours au lecteur.

IV. — Éditions, traductions, ouvrages a consulter.

1. Éditions. — Nous possédons six éditions imprimées de la *Vie de Louis le Gros :*

Pierre Pithou, *Historiae Francorum scriptores*, t. XI (Francfort, 1596, in-folio), p. 95-135, d'après le manuscrit *B*, qui n'était pas encore mutilé, mais n'a pas été reproduit avec soin. Édition dite *editio germanica.*

André Du Chesne, *Historiae Francorum scriptores coae-*

Digitized by Google

tanei, t. IV (Paris, 1641, in-folio), p. 281-327, d'après les manuscrits *B* et *E*.

Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XII (1781), p. 10-63, d'après les manuscrits *A*, *D*, *E*, *G* et l'édition Du Chesne. Cette édition, où il était pour la première fois tenu compte du meilleur manuscrit, surpassait de beaucoup les deux précédentes; elle comporte quelques notes critiques.

Migne, *Patrologia latina*, t. CLXXXVI, col. 1253-1340, simple reproduction du texte du *Recueil des historiens*.

A. Lecoy de La Marche, *Œuvres complètes de Suger*, publiées pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1867, in-8°). La *Vie de Louis le Gros* y est donnée aux pages 1 à 149, d'après les manuscrits *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *G*, surtout d'après *A*. Le texte est précédé d'un sommaire analytique en français et suivi, à la fin du volume, de vingt pages d' « éclaircissements et observations » historiques; mais les notes d'explication et d'identification font à peu près défaut.

Auguste Molinier, *Vie de Louis le Gros par Suger, suivie de l'Histoire du roi Louis VII* (Paris, 1887, in-8°; de la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire »). Cette excellente édition[1], pourvue d'un sommaire analytique détaillé et d'une copieuse annotation historique, est établie sur tous nos manuscrits, sauf *H*. Nous n'y avons relevé que de très légères erreurs. En appendice, Molinier a publié

1. Elle est épuisée en librairie depuis une vingtaine d'années. Le tome XXVI des *Monumenta Germaniae*, série des *Scriptores*, renferme aux pages 47-59 des fragments de la *Vie de Louis le Gros* publiés aussi par A. Molinier.

Digitized by Google

les passages de *F* contenant trop de variantes ou trop de circonstances nouvelles pour prendre commodément place au bas des pages.

2. Traductions. — La plus ancienne traduction est celle des *Grandes Chroniques de France*, faite à Saint-Denis en 1274 par le moine Primat sur le manuscrit E^1. Elle est loin de suivre de près le texte; non seulement le traducteur abrège plusieurs développements, mais, en règle générale, il a grand soin de laisser de côté les points obscurs. La seule édition dont nous disposions actuellement est celle, un peu vieillie, de Paulin Paris (t. III, 1837, p. 207-355). Une autre, confiée par la Société de l'histoire de France à M. Jules Viard, se trouve en cours de publication.

Il n'existe qu'une traduction moderne, celle dite de Guizot, qui a paru au tome VII de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France* (Paris, 1825, in-8°). Exécutée d'après le texte du *Recueil des historiens* (1781) et relativement fidèle, elle est gâtée par des maladresses provenant d'une critique et d'une information insuffisantes; elle n'offre que très peu de notes.

3. Ouvrages a consulter. — Il ne saurait être question de donner ici une bibliographie complète de Suger ni des ouvrages à consulter pour la critique et le commentaire de sa *Vie de Louis le Gros*. Voici, du moins, en dehors des mémoires précédemment indiqués (p. xviii, xx, xxi, xxii, xxiii) de Paul Viollet, A. Luchaire, O. Holder-Egger, L. Delisle, relatifs à l'examen des manuscrits, les ouvrages qui nous paraissent mériter une attention spéciale :

1° Sur Suger en général :

D'abord ses propres œuvres, particulièrement ses opuscules sur

1. Voir l'article de L. Delisle dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. IV (1877), p. 206-212.

Digitized by Google

Saint-Denis et sa correspondance, publiés par A. Lecoy de La Marche (*Œuvres complètes de Suger*, p. 155-317) et qui paraîtront dans un volume ultérieur de la présente collection; en second lieu, sa biographie par le frère Guillaume, qu'on trouvera également dans l'édition Lecoy de La Marche (p. 377-411), suivie de l'indication de divers témoignages contemporains.

Parmi les travaux modernes on peut mentionner l'*Étude sur l'abbé Suger* de Al. Huguenin (Paris, 1855, in-8°), mais il n'y a vraiment à retenir que Otto Cartellieri, *Abt Suger von Saint-Denis, 1081-1151* (Berlin, 1898, in-8°; fasc. 11 des « Historische Studien », publ. par E. Ebering), étude approfondie et consciencieuse, annulant, comme l'a écrit M. Petit-Dutaillis (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LX, 1899, p. 511), « les apologies romanesques dues à la plume inventive de Combes et de Huguenin ».

2° Sur la *Vie de Louis le Gros :*

Les préfaces des éditions Lecoy de La Marche (1867) et Molinier (1887) indiquées plus haut (p. XXI et XXII), surtout cette dernière, qui a fait faire à la critique du texte un pas décisif. Depuis 1887, il n'y a à signaler que les notices d'Auguste Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. II (1902), p. 181-184, et t. V (1904), p. XCIV-XCV.

Parmi les livres, enfin, consacrés à l'histoire et à la chronologie du règne de Louis VI, il en est un auquel on ne saurait se dispenser de recourir sans cesse : celui d'Achille Luchaire, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne* (Paris, 1890, in-8°)[1]. Nous y avons puisé largement.

1. Nous y renvoyons sous ce titre abrégé : Luchaire, *Annales*, suivi de l'indication de la page ou des numéros du catalogue chronologique qui forme l'essentiel du volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

VIE
DE LOUIS LE GROS

Digitized by Google

VITA LUDOVICI GROSSI REGIS

[PROLOGUS]

Domino[a] et digne reverendo Suessionensi episcopo Gosleno[1], Suggerius[b], Dei pacientia beati ariopagite Dyonisii[2] abbas vocatus, Jesu Christi qualiscumque servus, episcopo episcoporum episcopaliter uniri[c].

Confert eorum deliberationi et judicio et nos et nostra subici, quorum universali judicio odibilis et amabilis diversa diversis promulgabitur censura, cum *nobilis vir sedebit in portis cum senatoribus terre*[3]. Eapropter, virorum optime, etiamsi[d] cathedra non contulisset, cujus totus sum in eo cujus totus es tu, nec si plus queris plus habeo, serenissimi regis Francorum Ludovici gesta approbate scientie vestre[e] arbitrio delegamus, ut, quia nobis communiter promovendis et promotis benignissimus extitit dominus, ego scribendo, vos corrigendo, quem pari-

a. Avant Domino, *il y a dans D* : Vita Ludovici grossi regis, *et dans E* : Incipit prologus in gestis Ludovici regis, cognomento grossi. — *b.* Sugerius *B.* — *c.* Prologus Suggerii abbatis in vita Ludovici grossi *D* (*entre* uniri *et* Confert). — *d.* si *B.* — *e.* sentencie nostre *D.*

1. Josselin de Vierzy, surnommé le Roux, archidiacre de Bourges, puis de Soissons (vers 1115), élu évêque de Soissons en 1126, mort le 24 octobre 1152. Voir une notice sur sa vie et ses œuvres dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII (1830), p. 412-417.

2. Saint Denis de Paris n'a rien de commun que le nom avec l'Aréopagite, disciple de saint Paul et évêque d'Athènes. La con-

Digitized by Google

VIE DU ROI LOUIS LE GROS

[PROLOGUE]

A Monseigneur l'évêque de Soissons Josselin[1], justement vénérable, Suger, que la patience de Dieu a fait abbé du saint aréopagite Denis[2], et, vaille que vaille, serviteur de Jésus-Christ, avec le souhait d'être uni à l'évêque des évêques comme il convient à un évêque.

Il importe de nous soumettre, nous et nos œuvres, au jugement réfléchi de ceux dont, au jour du jugement universel, on entendra promulguer la sentence, sentence de haine ou d'amour, différente suivant les différents cas, lorsque « l'homme noble siégera aux portes avec les sénateurs de la terre[3] ». C'est pourquoi, ô vous qui êtes le meilleur des hommes, et sans parler de la chaire que vous occupez, à laquelle je suis tout dévoué en celui à qui vous êtes tout dévoué vous-même — si vous demandez plus, je n'ai rien de plus fort à dire — nous remettons à la décision de votre savoir éprouvé l'histoire du sérénissime roi de France Louis. Puisque, tant à nous faire réussir ensemble qu'après les succès obtenus, il s'est comporté à notre égard comme le plus bienveillant des seigneurs, nous pourrons, moi en écrivant, vous en corrigeant mes écrits, pareillement glorifier la vie et déplorer la mort de celui que nous aimions pa-

fusion n'apparaît dans aucun texte antérieur à l'abbé Hilduin, du IXe siècle. Voir L. Levillain, *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXII (1921), p. 31-36. Les martyrs compagnons de saint Denis, si souvent mentionnés par Suger, sont les saints Rustique et Éleuthère.

3. *Proverbes*, XXXI, 23.

Digitized by Google

ter amabamus pariter et decantemus et deploremus. Neque enim caritati[a] repugnat etiam benefitiis comparata amicicia, cum qui inimicos diligere precipit, amicos non prohibeat.

Dupplici ergo et, licet dispari, non tamen opposito benefitii et caritatis debito, excidamus ei *monumentum ere perhennius*[1], cum et ejus circa cultum ecclesiarum Dei devotionem et circa regni statum mirabilem stilo tradiderimus strenuitatem, cujus nec aliqua temporum immutacione deleri valeat memoria, nec a generacione in generacionem suffragantis Ecclesie pro impensis beneficiis orationum desistat instancia.

Valeat celsitudo vestra inter celi senatores feliciter episcopari[b].

I

Quam strenuus in adolescentia fuerit et quanta strenuitate fortissimum regem Anglorum Willelmum Rufum paternum regnum turbantem, reppulerit

Gloriosus[c] igitur et famosus rex Francorum Ludovicus, regis magnifici Phylippi filius, primeve flore etatis, fere adhuc duodennis seu tredennis[2], elegans et formosus, tanta morum probabilium venerabili industria, tanta amenissimi corporis proceritate proficiebat, ut et sceptris futuris reipsa amplificationem honorificam incunctanter

a. de caritate *D.* — *b.* Explicit prologus. Incipiunt gesta Ludovici regis, cognomento grossi *G. A la suite de ce prologue, les manuscrits A, B* et *D intercalent la table des vingt et un premiers chapitres. Nous ne la reproduisons pas ici, mais reportons en tête de chaque chapitre le titre qui le concerne, tel qu'il figure dans cette table.* — *c. Dans B, avant* Gloriosus, *addition du XV^e siècle* : Vita gloriosissimi Ludovici, Francorum regis illustrissimi, incipit feliciter.

Digitized by Google

reillement. En effet, l'amitié, même née des bienfaits reçus, ne répugne pas à la charité, attendu que celui qui nous recommande l'amour pour nos ennemis ne nous l'interdit pas pour nos amis.

Ainsi donc, acquittant en cela une dette double, et, bien que dissemblable en ses deux aspects, nullement contradictoire pourtant, de reconnaissance et de charité, élevons-lui « un monument plus durable que le bronze[1] » en rapportant avec notre plume la respectueuse dévotion pour les églises de Dieu et l'admirable activité politique de celui dont aucune vicissitude des temps ne saurait effacer le souvenir, et en faveur de qui, de génération en génération, ne sauraient s'arrêter les prières ardentes et secourables de l'Église en considération des bienfaits reçus de lui avec abondance.

Puisse votre grandeur occuper heureusement sa place d'évêque parmi les sénateurs du ciel.

I

Combien il fut vaillant dans sa jeunesse et avec quelle vaillance il repoussa le très courageux roi d'Angleterre Guillaume Le Roux, qui troublait le royaume de son père

Or donc le glorieux et renommé roi de France Louis, fils du magnifique roi Philippe, alors qu'il se trouvait encore dans la fleur du premier âge, à douze ou treize ans environ[2], beau et bien fait, accomplissait de tels progrès, à la fois quant à sa louable et belle activité morale et quant à la taille de son corps très élégant, qu'il promettait de ne pas tarder à procurer un honorable agrandissement à son futur

1. Horace, *Odes*, III, 30, v. 1.

2. On a fixé la date de sa naissance tantôt à 1077 ou 1078, tantôt à 1081 ou 1082. Luchaire (*Annales*, p. 289) donne d'excellentes raisons en faveur de 1081 et même, plus précisément, du mois de décembre. Cf. A. Fliche (*Le règne de Philippe Ier, roi de France*, Paris, 1912, in-8°, p. 39), qui se rallie à cette date.

Digitized by Google

promitteret et ecclesiarum et pauperum tuicioni spem votivam generaret. Altus puerulus, antiqua regum Karoli Magni et aliorum excellentiorum, hoc ipsum testamentis imperialibus testificantium, consuetudine, apud Sanctum Dyonisium tanta et quasi nativa dulcedine ipsis sanctis martyribus suisque adhesit, usque adeo ut innatam a puero eorum ecclesie amiciciam toto tempore vite sue multa liberalitate et honorificentia continuaret et, in fine, summe post Deum sperans ab eis, seipsum et corpore et anima, ut, si fieri posset, ibidem monachus efficeretur, devotissime deliberando contraderet[1].

Sane prefata etate, animo juvenili vigere maturabat virtus augtiva, impatiens venationum et ludicrorum puerilium, quibus etas hujusmodi lascivire et arma dediscere consuescit. Dumque multorum regni optimatum et egregie magnanimi regis Anglorum Guilelmi[2], magnanimioris Guilelmi regis filii, Anglorum domitoris[3], infestacione agitatur, robur probitatis vaporat, exercicio virtus arridet, inertiam removet, prudentie aperit, otium dissolvit, sollicitudinem accelerat. Guilelmus siquidem, rex Anglorum, usui militie aptus[a], laudis avarus fameque petitor[4], cum[b], exheredato majore natu Roberto, fratre suo, patri Guilelmo[c] feliciter successisset et, post ejusdem fratris sui Iherosolimam profectionem, ducatum Normannie optinuisset[5], sicut ejusdem Normannie ducatus se porrigit margiis[d] regni collimitans, quibus-

a. Le premier fragment de C commence à usui, *que précède une phrase de liaison :* Post mortem regis Willelmi ... successit ei in regnum filius ejus Willelmus. — *b.* qui cum *C.* — *c.* Willelmo *E.* — *d.* magiis *D*; marciis *E*; *omis dans C ainsi que les deux mots suivants.*

1. Voir plus loin, p. 273, le récit que Suger fait de la mort de Louis le Gros. Ce passage est repris par lui dans ses leçons pour

Digitized by Google

royaume et faisait naître d'agréables espoirs pour la protection des églises et des pauvres. Ce jeune enfant de haut lignage, se conformant à l'antique coutume, attestée par des actes impériaux, des rois Charlemagne et autres excellents princes, s'attacha aux saints martyrs qui sont à Saint-Denis et à leurs serviteurs; il le fit avec un tel doux attrait, comme naturel, qu'il conserva durant toute sa vie, avec beaucoup de libéralité et d'honneur, l'amitié qu'enfant il avait, innée en lui, pour leur église et qu'à la fin, mettant, après Dieu, son suprême espoir en eux, il leur abandonna délibérément et très dévotement sa propre personne, corps et âme, afin, si c'était possible, de se faire moine en ce lieu[1].

A l'âge dont nous parlons une valeur croissante mûrissait vigoureuse en son cœur de jeune homme; il ne pouvait s'en tenir aux amusements de la chasse et aux jeux enfantins auxquels il est d'usage qu'on s'ébatte à cet âge sans apprendre à manier les armes. Tandis qu'il se trouve en butte aux attaques de plusieurs hauts barons du royaume et du très grand roi d'Angleterre Guillaume[2], fils de ce roi Guillaume, encore plus grand, qui conquit l'Angleterre[3], la force de son cœur de preux s'exalte, sa vaillance sourit à l'épreuve, chasse l'inertie, ouvre les voies à la sagesse, dissipe l'oisiveté, presse la sollicitude. Guillaume, roi d'Angleterre, chevalier rompu à son métier, impatient de gloire et convoiteux de renom[4], ayant déshérité son frère aîné Robert, succédé heureusement à son père Guillaume et, après le départ de son frère aîné pour Jérusalem, obtenu le duché de Normandie[5], ainsi qu'il s'étend sur les limites des marches

l'anniversaire de son royal ami (publiées par Dom Martène dans *Amplissima collectio*, t. IV, p. XXXVII-XL).

2. Guillaume le Roux.

3. Guillaume le Conquérant était mort le 9 septembre 1087.

4. « Fame petitor » est du Lucain (*Pharsale*, I, 131), « laudis avarus » une réminiscence d'Horace (*Art poétique*, 324).

5. Avant de partir, Robert, dit Courteheuse, engagea son duché à Guillaume, moyennant une somme de 10,000 marcs, pour tout le temps qu'il resterait absent, trois ans au moins (Freeman, *The reign of William Rufus*, Oxford, 1882, t. I, p. 555).

Digitized by Google

cumque poterat modis famosum juvenem[a] nitebatur impugnare[1].

Similiter et dissimiliter inter eos certabatur : similiter, cum neuter cederet; dissimiliter, cum ille maturus, iste juvenculus, ille opulentus et Anglorum thesaurorum profusor mirabilisque militum mercator et solidator, iste peculii expers, patri qui benefitiis regni utebatur parcendo, sola bone indolis industria militiam cogebat, audacter resistebat[2]. Videres juvenem celerrimum modo Bituricensium, modo Alvernorum, modo Burgundiorum[b] militari manu transvolare fines, nec idcirco tardius, si ei ignotescat, Vilcassinum regredi, et cum trecentis aut quingentis militibus prefato regi Guilelmo cum decem milibus fortissime refragari, et, ut dubius se habet belli eventus, modo cedere, modo fugare[3].

Talibus utrobique multi intercipiebantur congressionibus, quorum famosus juvenis et sui cum plures[c] alios, tum[d] comitem Symonem[4], nobilem virum, Gillebertum de Aquila, nobilem et Anglie et Normannie[5]

a. regem Francorum Ludovicum filium Philippi *dans C, au lieu de* famosum juvenem. — *b.* Burgundionum *B.* — *c.* complures *B, C, D, G, H.* — *d.* tunc *B.*

1. Louis avait reçu de son père, en 1092, l'investiture du comté de Vexin, avec les villes de Mantes et de Pontoise (A. Luchaire, *Annales*, n° 4). La guerre pour le Vexin dut commencer au plus tôt dans les derniers jours de novembre 1097; Guillaume élevait des prétentions sur Pontoise, Mantes et Chaumont, que Philippe Ier refusait de lui abandonner.

2. Cette idée que l'Angleterre est plus riche que la France se retrouve dans un mot attribué par Gautier Map à Louis VI, de la bouche de qui il prétend l'avoir entendu : « Le roi d'Angleterre, à qui rien ne manque, possède des hommes, des chevaux, de l'or et de la soie... Nous, en France, nous n'avons que du pain, du vin et de la bonne humeur » (*De nugis curialium*, dans *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XXVII, p. 73).

3. Le rôle du jeune Louis est peut-être quelque peu embelli par

Digitized by Google

du royaume, s'efforçait de combattre par tous les moyens possibles le jeune et renommé prince[1].

Dans leur lutte, ils se montraient semblables et dissemblables, semblables en ce que ni l'un ni l'autre ne cédait, dissemblables puisque l'un était d'âge mûr, l'autre encore jouvenceau; l'un, opulent, prodigue des trésors de l'Angleterre, pratiquait à merveille l'art d'acheter et de soudoyer des chevaliers; l'autre, dépourvu d'argent, ménager des ressources du royaume paternel, n'assemblait de la chevalerie que par des prouesses d'activité et résistait avec audace[2]. Vous eussiez vu ce jeune prince si prompt franchir d'un vol, à la tête d'une poignée de chevaliers, les frontières tantôt du Berry, tantôt de l'Auvergne, tantôt de la Bourgogne, revenir non moins vite dans le Vexin, s'il apprenait que son retour était nécessaire, faire héroïquement front avec trois cents ou cinq cents chevaliers au roi Guillaume qui en avait dix mille, et, les vicissitudes d'une guerre étant incertaines, tantôt céder devant lui, tantôt le mettre en fuite[3].

En de telles rencontres on se faisait beaucoup de prisonniers des deux côtés. Entre plusieurs autres que prirent ainsi le jeune et renommé prince et ses gens, il y eut le noble comte Simon[4], Gilbert de l'Aigle, noble baron, également illustre en Angleterre et en Normandie[5], Païen de

Suger. « Sa jeunesse encore tendre, écrit Orderic Vital, le tenait à l'écart » (t. IV, p. 19). La lutte présenta deux phases, la première de novembre 1097 à la fin de l'hiver 1098, la seconde de septembre 1098 — ce fut le moment le plus critique — jusqu'au retour de Guillaume en Angleterre en avril 1099. Chaumont et Pontoise restèrent aux mains des Français (A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, p. 303-305).

4. Sans doute Simon de Senlis, comte de Huntingdon du chef de sa femme Mathilde.

5. Fils de Richer Ier, seigneur de Laigle (Orne, arr. de Mortagne), Gilbert possédait plusieurs fiefs en Angleterre et avait épousé une fille du comte du Perche, Julienne. Il ne doit pas être confondu avec un autre Gilbert de Laigle, son oncle paternel, qui, étant châtelain d'Exmes, fut tué en février 1092. Voir Vicomte du Motey, *Robert II de Bellême* (Paris, 1923, in-8°), p. 52, 66, 102, 211, 214.

Digitized by Google

eque illustrem baronem, Paganum de Gisorcio, cui castrum idem primo munivit[a 1]; rex e contrario Anglie strenuum et nobilem[b] comitem Matheum Bellimontensem[2], illustrem[c] et magni nominis baronem Symonem de Monte Forti[3], dominum Montis Gaii Paganum[4], captos tenuerunt. Verum Anglie captos ad redempcionem celerem militaris stipendii acceleravit anxietas, Francorum vero longa diuturni carceris maceravit prolixitas, nec ullo modo evinculari potuerunt, donec, suscepta ejusdem regis Anglie militia, hominio obligati, regnum et regem impugnare et turbare jurejurando firmaverunt.

Dicebatur equidem vulgo regem illum superbum et impetuosum aspirare ad regnum Francorum, quia famosus juvenis unicus patri erat de nobilissima conjuge, Roberti Flandrensis comitis sorore[5]. Qui enim duo supererant, Phylippus et Florus, de superducta[d] Andegavensi comitissa Bertrada geniti erant[6], nec illorum apreciabatur successionem, si unicum primum decedere quocumque infortunio contingeret. Verum, quia nec fas nec naturale est Francos Anglis, immo Anglos Francis subici[7], spem repulsivam rei delusit eventus. Nam, cum per triennium aut eo amplius hac[e] insania se et suos exagitasset, nec per Anglos nec per Francos

a. minuit *C, D.* — *b. Omis dans B.* — *c.* illustri *C, D.* — *d.* supradicta *C.* — *e.* hec *B, C, D, E, G.*

1. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « à qui le roy d'Angle- » terre ferma lors premierement le chastel de Gisors. » Le château de Gisors fut entrepris à la fin de 1096 d'après les plans de Robert de Bellême et sur l'ordre de Guillaume le Roux, qui voulait l'opposer aux places françaises de Chaumont, Trie et Boury. Thibaut Païen, premier du nom, seigneur de Gisors et de Neaufles, ne l'obtint qu'en 1101, après l'avoir jusqu'alors gouverné pour les ducs (*Œuvres* de Suger, éd. Lecoy de La Marche, p. 427-428).

2. Voir plus loin, p. 17.

Digitized by Google

Gisors, en faveur de qui fut pour la première fois fortifié le château de même nom[1]; de son coté, le roi d'Angleterre retint captifs le vaillant et noble comte Mathieu de Beaumont[2], l'illustre et très renommé baron Simon de Montfort[3] et monseigneur Païen de Montjay[4]. Mais, au lieu que l'inquiétude d'avoir à soudoyer d'autres chevaliers accéléra le paiement de la rançon des Anglais, les Français, eux, subirent les rigueurs d'une captivité très longue et ne purent se faire relâcher que lorsque, s'étant engagés au service du roi d'Angleterre et attachés à lui par les liens de l'hommage, ils eurent promis par serment de combattre et troubler le royaume et le roi.

On disait couramment que ce roi orgueilleux et agressif aspirait à la couronne de France, parce que le jeune et renommé prince était le seul fils que son père eût de sa très noble épouse, la sœur du comte Robert de Flandre[5]. Ses deux autres fils, Philippe et Floire, étaient nés de la comtesse d'Anjou, Bertrade, avec laquelle il avait, quoique déjà marié, vécu en concubinage[6]; aussi ne les comptait-on pas comme des successeurs pour le cas où par infortune l'unique héritier décéderait d'abord. Mais, parce qu'il n'est ni permis ni naturel que les Français soient soumis aux Anglais, ni même les Anglais aux Français[7], l'événement déjoua sa détestable

3. Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, ch.-l. de cant.). Simon II le jeune, second fils d'un troisième mariage de Simon I^er^, avait succédé en 1092 à son frère Richard. Il mourut sans postérité vers 1101. Voir A. Rhein, *La seigneurie de Montfort-en-Iveline* (Versailles, 1910, in-8°), p. 36-50.

4. Montjay-la-Tour (Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye, comm. de Villevaudé). Le vrai nom de Païen était Aubri. On le trouve dans l'entourage des rois Philippe I^er^ et Louis VI au moins de 1090 à 1122 (Luchaire, *Annales*, n^os^ 2 et 319).

5. Sœur utérine seulement. Berthe de Frise était fille de Florent I^er^, comte de Hollande, et de Gertrude de Saxe; celle-ci, veuve de Florent, avait épousé en 1060 Robert I^er^, comte de Flandre, à qui succéda en 1093 son fils Robert II.

6. Ils étaient nés entre 1093 et 1097 (A. Fliche, *Le règne de Philippe I^er^, roi de France*, p. 549).

7. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « Pour ce que ce n'est pas droit ne chose naturelle que François soient en la subjeccion

655604 Digitized by Google

hominio obligatos proficiendo voluntati sue satisfacere valeret, subsedit. Cumque in Angliam transfretasset[1], lascivie et animi[a] desideriis deditus, cum quadam die in Nova Silva venacionibus insisteret[2], subito inopinata sagitta percussus[b] interiit.

Divinatum est virum[c] divina ultione percussum, assumpto veritatis argumento eo quod pauperum extiterat intolerabilis oppressor, ecclesiarum crudelis exactor[d], et, si quando episcopi vel prelati decederent, irreverentissimus retentor et dissipator. Imponebatur a quibusdam cuidam nobilissimo viro Galterio Tirello quod eum sagitta perfoderat. Quem, cum nec timeret nec speraret, jurejurando sepius audivimus et quasi sacrosanctum asserere quod, ea die, nec in eam partem silve, in qua rex venabatur, venerit, nec eum in silva omnino viderit[e][3]. Unde constat tantam tam subito tanti [viri][f] divina potencia in favillam evanuisse insaniam, ut, qui alios supervacanee inquietabat, gravius infinite inquietetur, et, qui omnia appetebat, inglorius omnibus exuatur. Deo enim, qui balteum regum discingit[4], regna et regnorum jura subiciuntur.

Successit eidem Guilelmo quam celeriter in regno frater minor natu[5], quoniam Robertus major[6] in illa

a. anime *C.* — *b.* percussit *C, D.* — *c.* hunc *ajouté au-dessus de la ligne avant* virum *C.* — *d.* exauctor *C, D.* — *e.* in silva invenerit *C.* — *f.* viri, *manquant dans tous les mss, semble nécessaire.*

d'Anglois, ains est droit que Anglois soient en la subjeccion françoise », ce qui ne répond ni à la structure de la phrase latine, ni aux idées générales de Suger. Voir, à l'encontre de notre opinion, O. Cartellieri, *Abt Suger von Saint-Denis*, p. 114, note 1.

1. Le 10 avril 1099.

2. Le 2 août 1100. La Forêt Neuve se trouve entre Southampton et Winchester. L'endroit où tomba Guillaume est connu et marqué par une pierre (Freeman, *The reign of William Rufus*, t. II, p. 657-676).

3. Gautier Tirel, un Français — il était châtelain de Poix et de

Digitized by Google

espérance. Le fait est que, s'étant, lui et les siens, tourmenté de cette folie pendant trois ans et plus, et voyant que, ni par le moyen des Anglais, ni par le moyen des Français liés à lui par l'hommage, il n'avançait à rien, qu'il ne pouvait satisfaire son désir, il perdit courage. Il passa en Angleterre[1], où il se livra au plaisir et à ses caprices. Un jour, il chassait avec ardeur dans la Forêt Neuve, quand il fut inopinément frappé d'une flèche[2]. Il périt.

On vit là un coup de la vengeance divine et on en donnait pour raison, avec vraisemblance, qu'il s'était montré intolérable oppresseur des pauvres, qu'il soumettait les églises à de cruelles exactions et qu'à la mort des évêques et des prélats il retenait et dissipait leurs biens sans aucun respect. Certains accusaient un très noble personnage, Gautier Tirel, d'être celui qui l'avait percé d'une flèche. Mais nous avons assez souvent entendu ce Tirel, libre de crainte et d'espoir, affirmer sous la foi du serment et comme jurer sur saints que, ce jour-là, ni il n'était venu dans la partie de la forêt où chassait le roi, ni il ne l'avait du tout vu dans la forêt[3]. D'où il est constant que, si une si grande folie, en un si grand personnage, s'est évanouie si brusquement en fumée, c'est par l'effet de la divine puissance; de la sorte, celui qui inquiétait sans raison les autres se vit inquiété beaucoup plus gravement et celui qui convoitait tout se trouva inglorieusement dépouillé de tout. En effet, c'est à Dieu, qui ôte le baudrier des rois[4], que les royaumes et les droits des royaumes sont soumis.

Au dit Guillaume succéda sur le trône, le plus promptement possible[5], son plus jeune frère — puisque l'aîné, Robert[6],

Pontoise — se retira à Pontoise après la mort de Guillaume le Roux, mais sans perdre les biens qu'il possédait outre-Manche. Il mourut sur le chemin de la Terre-Sainte en 1123 (J. Depoin, *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, p. 454). Freeman, après un examen de tous les textes, se range à l'hypothèse d'un accident, mais croit que Tirel accompagnait le roi et fut l'auteur involontaire de l'accident.

4. Cf. Job, XII, 18.

5. Henri I^er^ Beauclerc gagna Londres dès la mort de son frère et se fit aussitôt sacrer à Westminster.

6. Robert Courteheuse était né vers 1054, Henri en 1068.

Digitized by Google

magna expedicione sancti Sepulchri agebat, vir prudentissimus Henricus, cujus tam admiranda quam predicanda[a] animi et corporis strenuitas et scientia gratam offerrent[b] materiam[1]. Sed nil nostra refert, nisi si aliquid incidenter nostris convertibile aliquando nos oporteat, sicut et de regno Lotharingorum, summatim prelibare; Francorum enim, non Anglorum, gesta quedam scripto memorie mandare proposuimus.

II

Quod Burcardum Monmorentiacensem, virum nobilem, ab infestacione beati Dyonisii cum omnibus complicibus suis compescuit

Ludovicus itaque famosus juvenis, jocundus, gratus et benivolus, quo etiam a quibusdam simplex reputabatur, jam adultus, illuster et animosus regni paterni[c] defensor[2], ecclesiarum utilitatibus providebat, oratorum, laboratorum et pauperum, quod diu insolitum fuerat, quieti studebat.

Quo siquidem tempore inter venerabilem beati Dyonisii Adam abbatem[3] et Burchardum, nobilem virum, dominum Monmorenciacensem[4], accidit quasdam contenciones pro quibusdam consuetudinibus emersisse, que

a. quam ad predicanda *C, D.* — *b.* afferent *C. Le premier fragment de C s'arrête après* materiam. — *c.* patris *D.*

1. Suger ne parle jamais qu'avec respect d'Henri I^er^, lequel, en retour, professait pour lui la plus haute estime. « Il se glorifiait de son amitié », écrit le moine Guillaume (*Œuvres* de Suger, éd. Lecoy de La Marche, p. 384).

2. « Homme d'un naturel sans détours, magnanime, brillant chevalier » (« homo simplicis nature, magnanimus atque in militia clarus »), écrit l'auteur de la *Chronique de Morigny*, publ. par L. Mirot (« Collection de textes pour servir à l'étude et à

Digitized by Google

était à la grande expédition du Saint-Sépulcre — le très sage Henri, prince dont le corps et l'âme, la vaillance et le savoir, aussi dignes d'admiration que de louange, offriraient une matière qui nous agréerait[1]. Mais cela n'est pas notre affaire, à moins qu'il ne nous faille effleurer sommairement quelque sujet qui, incidemment, se puisse mêler à notre exposé, comme, par exemple, nous parlerons même du royaume de Lorraine. C'est des Français, non des Anglais, que nous nous sommes proposé de coucher par écrit l'histoire.

II

Comment il réprima les violences exercées contre Saint-Denis par noble homme Bouchard de Montmorency et ses complices

Ainsi grandissait le jeune et renommé Louis; agréable, aimable et bienveillant, au point que certaines gens le tenaient pour simple d'esprit, illustre et courageux défenseur du royaume paternel[2], il pourvoyait aux intérêts des églises et, ce qui durant longtemps n'avait pas été dans les habitudes, veillait au repos du clergé, des travailleurs et des pauvres.

Or il arriva en ce temps que des différends surgirent au sujet de certaines coutumes entre l'abbé de Saint-Denis Adam[3] et Bouchard, noble homme, seigneur de Montmorency[4]. L'effervescence et l'irritation en vinrent à ce point que, tout lien d'hommage rompu, ce fut entre les

l'enseignement de l'histoire »), 2e éd., p. 11. Le terme de « defensor regni » définit nettement la situation du prince Louis depuis que, par la volonté de son père, il a été élu dans une assemblée de grands et d'évêques et associé au gouvernement en qualité de « roi désigné »; son sceau le représente à cheval, tenant une lance, mais sans sceptre ni couronne (Luchaire, *Annales*, p. XXIV). La date de cette désignation par élection doit être placée entre le 2 mai 1098 et le 25 décembre 1100 (*Ibid.*, p. 292-293).

3. Abbé de 1099 à 1122.

4. Depuis 1094 environ.

Digitized by Google

in tantam ebullierunt irritacionis molestiam, ut, rupto hominio, inter defederatos armis, bello, incendiis[a], concertaretur. Quod cum auribus domini Ludovici insonuisset, indignatus egre tulit, nec mora quin prefatum Burcardum ante patrem castro Pinciaco ad causas submonitum coegerit. Qui, cum cadens a causa justiciam judicio exequi noluerit, non tentus, neque enim Francorum mos est[1], sed recedens, quid incommodi, quid calamitatis a regia majestate subditorum mereatur contumacia[b] festinanter animadvertit. Movit namque famosus[c] juvenis ilico arma in eum et in complices ejus confederatos, quippe Matheum Bellimontensem[2] comitem et Drogonem Muntiacensem[d][3], viros strenuos et bellicosos, asciverat, terram ejusdem Burcardi depopulans, municipia et incurtes preter castrum subvertens pessundedit, incendio, fame, gladio contrivit. Cumque de castro resistere pariter inniterentur, obsidione Francorum et Flandrensium, Roberti[4] avunculi et suorum, castrum cinxit. His et aliis contricionum verberibus humiliatum voluntati et beneplacito suo curvavit, et querelam, commotionis causam, cum satisfactione pacavit[e][5].

Drogonem vero Montiacensem, pro his et aliis et

a. insidiis *G.* — *b.* contumeliam *B.* — *c.* fomosus *A*; formosus *B, G.* — *d. Sic dans A et D*; Montiacensem *B*; Munciacensem *E.* — *e.* placavit *B.*

1. Voir plus loin, p. 275, les suprêmes recommandations de Louis VI à son fils.

2. Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Oise, cant. de L'Isle-Adam. Mathieu, premier du nom, était fils du comte Ive III, dit le Clerc, qui mourut probablement en 1081. Une des sœurs de Mathieu, Agnès, avait épousé Bouchard IV de Montmorency. Cependant il y avait eu des démêlés entre les deux beaux-frères vers 1084, au

Digitized by Google

anciens alliés une véritable guerre, à feu et à sang. Le bruit de cette affaire parvint aux oreilles de Monseigneur Louis, qui, dans son indignation, eut peine à tolérer pareilles choses. Sans retard il fit semondre ce Bouchard à comparaître par-devant son père au château de Poissy pour y être jugé. Bouchard, quoique ayant perdu sa cause, ne voulut pas satisfaire la justice. On ne le retint pas — ce n'est pas l'usage en France[1] —; mais, s'étant retiré, il constata bientôt après quel désagrément, quel malheur, mérite de la part de la majesté royale l'insubordination des sujets. En effet, le jeune et renommé prince porta immédiatement les armes contre lui et aussi contre ses alliés et complices — car Bouchard s'était adjoint Mathieu, comte de Beaumont[2], et Dreu de Mouchy[3], vaillants hommes et belliqueux —; il ravagea la terre de Bouchard et, bouleversant les lieux fortifiés et les basses-cours à l'exception du château, la mit dans le pire état, l'accablant sous le poids des incendies, de la faim, des coups d'épée. De l'intérieur du château on faisait pareillement des efforts pour résister. Alors, avec les chevaliers français et les Flamands, ceux de son oncle Robert[4] et les siens propres, il mit le siège tout autour. Par ces coups et d'autres semblables, écrasants pour Bouchard, il humilia celui-ci, le courba sous sa volonté et son bon plaisir, et apaisa en obtenant satisfaction la querelle qui avait causé les troubles[5].

Ensuite il s'attaqua à Dreu de Mouchy, pour ces mêmes

sujet du règlement de la succession d'Ive le Clerc (J. Depoin, *Les comtes de Beaumont-sur-Oise et le prieuré de Conflans Sainte-Honorine*, dans les *Mémoires de la Société historique ... de Pontoise et du Vexin*, t. XXXIII, 1915, p. 31-33).

3. Mouchy-le-Châtel, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles.

4. Le comte de Flandre Robert II. Cf. plus loin, p. 143.

5. Cette affaire est à peu près certainement de 1101, car Robert de Flandre ne revint de Jérusalem qu'à la fin de 1100 (Luchaire, *Annales*, n° 16). La victoire du prince Louis ne fut pas aussi « écrasante » que Suger le donne à croire. Orderic Vital, dans son *Histoire ecclésiastique* (éd. Le Prévost, t. IV, p. 286-287), dit qu'il échoua devant Montmorency et dut lever le siège.

Digitized by Google

maxime ecclesie Belvacensi[1] irrogatis injuriis, aggressus, cum ei extra castrum haud procul, ut breviori, si confert, regrederetur fuga, cum magna militari sagittaria manu et balistaria obviasset, irruens in eum, retrocedere castrumque ingredi armorum oppressione absque se non permisit, sed irruens inter[a] eos et cum eis per portam, ut erat fortissimus palestrita et spectabilis gladiator, in medio castri et crebro percussus et crebro percutiens, nullam pati dignatus est repulsam nec recedere, donec cum superlectile totum castrum usque ad turris procinctum[2] incendio[b] concremavit. Tanta viri erat animositas, ut, nec incendium declinare curaret[c], cum et ei et[d] exercitui periculosum esset et multo tempore maximam ei raucitatem generaret. Sic humiliatum in brachio virtutis Dei, qui in causa erat, subjectum tanquam clinicum voluntatis sue dicioni subjugavit.

III

QUOD COMITEM BELLIMONTENSEM MATHEUM RESTITUERE CASTRUM LUSARCHIAS CLAROMONTENSI HUGONI COEGIT, CUM IPSE DOMINUS LUDOVICUS IDEM CASTRUM MANU FORTI OPPUGNASSET.

Interea[3] Bellimontis comes Matheus contra Hugonem Claromontensem, virum nobilem, sed mobilem et simplicem, cujus filiam[4] duxerat sponsam, longo animi rancore contendens, castrum nomine Lusarchium[5],

a. in *D.* — *b.* in medio *B.* — *c.* curasset *D.* — *d. Le second* et *est omis dans E.*

1. Il cherchait querelle aux chanoines de Saint-Pierre de Beauvais (Luchaire, *Annales*, n° 18). La date de cette expédition ne peut être que la fin de 1101 ou le début de 1102.

2. La « chemise » d'un donjon ou d'une ville était l'enceinte qui l'enveloppait immédiatement.

Digitized by Google

raisons et aussi pour venger d'autres torts dont Dreu s'était rendu coupable, principalement à l'égard de l'église de Beauvais[1]. L'ayant rencontré au milieu d'une grande troupe d'archers et d'arbalétriers, hors de son château, à peu de distance — afin que la fuite, s'il importait de la prendre, fût plus courte —, il fonça sur lui et ne lui permit pas de rebrousser chemin sous l'accablement de la lutte sans que lui-même le suivît. Il se précipita au milieu des ennemis et avec eux par la porte. Courageux champion comme il était et maniant l'épée à merveille, il reçut et donna force coups tandis qu'il se trouvait au plein centre du château, et ni il ne se laissa repousser, ni il ne consentit à se retirer avant d'avoir incendié et réduit en cendres tout le château avec ce qu'il contenait, jusqu'à la chemise du donjon[2]. Telle était l'ardeur de notre héros qu'il ne prit pas soin de s'écarter de l'incendie, malgré le péril couru par lui-même et par son ost et aussi malgré l'enrouement très violent qu'il contracta, lequel devait durer longtemps. C'est ainsi qu'après avoir humilié son adversaire sous le puissant bras de Dieu, qui, du reste, était intéressé à l'affaire, il se le soumit en quelque sorte comme un malade et le fit passer sous le joug de sa volonté.

III

Comment le comte Mathieu de Beaumont fut forcé de restituer le chateau de Luzarches a Hugues de Clermont quand le seigneur Louis eut attaqué en forces ce chateau.

Sur ces entrefaites[3] le comte de Beaumont, Mathieu, qu'une vieille rancune mettait aux prises avec Hugues de Clermont, homme noble mais mobile et simple d'esprit, dont il avait épousé la fille[4], s'efforça d'occuper en son entier un château appelé Luzarches[5], dont il avait reçu la moitié

3. Donc en 1102.

4. Béatrice. Hugues de Clermont avait sept autres enfants (J. Depoin, *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, p. 304).

5. Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, ch.-l. de cant.

Digitized by Google

cujus medietatem causa conjugii susceperat, totum occupare[a], turrim sibi armis et armatis satagit munire. Quid faceret Hugo, quam quod ad regni defensorem festinans, pedibus ejus prostratus, obortis lacrimis, supplicat ut seni condescendat, gravissime gravato opem ferat? « Malo, inquit, karissime domine, te terram » meam totam habere, quia a te eam habeo, quam gener » meus degener hanc habeat. Emori cupio, si eam aufe- » rat. » Cujus lacrimabili calamitate animo compunctus, amicabiliter manum porrigit, suffragari[b] promittit, spe exilaratum[c] remittit; *spes* autem *non confundit*[1].

Velociter siquidem de curia exeunt qui comitem conveniant, extraordinarie expoliatum ordinarie vestiri[2] ore defensoris precipiant, de jure in curia ejus raciocinando certa die decertent. Quod cum refutasset, ulcisci festinans defensor, collecto exercitu multo, in eum exiliit prefatumque castrum agrediens, modo armis modo igne impugnans, multo congressu expugnavit, turrimque ipsam militari custodia munivit et munitam Hugoni, sicut spoponderat, restituit.

IV

QUOD CUM ALIUD CASTRUM EJUSDEM MATHEI CANLIACUM OBSEDISSET, SUBITA AERIS INTEMPERIES EXERCITUM IN FUGAM COEGIT ET, NISI IPSE LUDOVICUS FORTITER RESTITISSET, PENE EXERCITUS DEPERISSET, ET QUOD IPSE MATHEUS HUMILITER EI SATISFECIT

Movet itidem[3] exercitum ad aliud ejusdem comitis

a. occupat *G*. — *b*. suffragia *E*. — *c*. exhilatum *B*.

1. Saint Paul, *Épitre aux Romains*, V, 5.

Digitized by Google

comme dot de sa femme, et d'en munir la tour d'armes et de gens d'armes. Que pouvait bien faire Hugues? Il se rend en hâte vers le défenseur du royaume, se prosterne à ses genoux et, les larmes aux yeux, le supplie de condescendre aux prières d'un vieillard, de prêter assistance à un malheureux si gravement éprouvé : « J'aime mieux, lui dit-il, très » cher sire, j'aime mieux vous voir posséder toute ma terre, » puisque c'est de vous que je la tiens, plutôt que de la voir » aux mains d'un gendre indigne de ce nom. Puissé-je mou» rir, s'il me l'enlève ». Vivement ému en son cœur par le pitoyable malheur de cet homme, le prince lui tend amicalement la main, lui promet son secours, le renvoie plein d'une joyeuse espérance; or l'espérance ne déçoit pas[1].

Vite partent de la cour des messagers chargés d'aller trouver le comte et de lui prescrire, au nom du défenseur, de revêtir suivant les formes ordinaires[2] celui qu'il avait dépouillé contre ces formes; quant à la question de droit, on en discuterait à une date déterminée par-devant la cour du défenseur. Le comte refusa. Alors, hâtif en sa vengeance, le défenseur assembla un ost nombreux, sauta sur le comte, attaqua le château et, combattant tantôt par les armes, tantôt par le feu, le prit d'assaut après une grande mêlée; ensuite, il garnit la tour elle-même d'une garde de chevaliers et, ainsi garnie, la restitua à Hugues, comme il s'y était engagé.

IV

COMMENT, AYANT MIS LE SIÈGE DEVANT UN AUTRE CHATEAU DE CE MÊME MATHIEU, CHAMBLY, UN ORAGE SUBIT FORÇA SON OST A FUIRE; COMMENT, SANS L'HÉROÏQUE RÉSISTANCE DE LOUIS, L'OST EUT PRESQUE PÉRI, ET COMMENT MATHIEU LUI DONNA HUMBLEMENT SATISFACTION.

De la même manière[3] il conduisit son ost vers un autre

2. C'est-à-dire de le remettre en possession de son bien.

3. L'affaire de Chambly dut suivre presque immédiatement celle de Luzarches, en 1102.

Digitized by Google

castrum nomine Canliacum[1], tentoria figit, machinas impugnatorias instrui precepit. Verum multo aliter quam sperabat evenire contigit. Mutata quippe grata aeris temperie, ingrata et turbulenta intemperies emersit, tantoque et tam horribili inpluvio, tonitruorum choruscacione totam terram in nocte turbavit, exercitum affecit, equos cecidit[a], ut vix vivere quidam eorum sperarent.

Quo intolerabili horrore, cum quidam de exercitu in aurora fugam matutinam pararent, dormitante adhuc defensore in papilione, dolose tentoriis[b] ignis est applicitus[c], ex quo, quia signum est recedendi, subito exercitus tam incaute quam confuse exire festinant, inopinatam recessionem formidantes[d], nec quid alii aliis conferant attendentes[e]. Quorum incursu precipiti multoque clamore dominus stupefactus, querens quid esset, equo insiliit post exercitum festinans, quia jam circumquaque dispersi erant, reducere nullo modo valuit. Quid aliud faceret famosus juvenis quam ad arma currere, cum paucis quos potuit retrocedere, murum se pro precedentibus opponere, sepe percuti et sepe percutere? Verum etsi illi quibus pereuntibus ipse murus erat, quiete et secure potuerunt fugere, tamen, quia multi gregatim et disperse procul ab eo fugiebant, multi ab hostibus capti sunt. Inter quos excellentior captus fuit ipse Hugo Claromontensis[2], et Guido Silvanectensis[3], Herluinus Parisiensis[4], et obscuri nominis quamplures gregarii et pedestris exercitus multi.

a. cicidit *A et B.* — *b.* temptoriis *B.* — *c.* applicatus *B.* — *d.* sperantes *B.* — *e.* nec ... attendentes *omis dans E.*

1. Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle.
2. Beau-père de Mathieu de Beaumont.

Digitized by Google

château du dit comte, un château appelé Chambly[1]; il planta ses tentes, fit monter ses machines d'attaque. Mais l'événement tourna tout autrement qu'il s'y attendait. Le temps, qui était très favorable, changea, fut remplacé par un temps défavorable et troublé. Des averses horribles, un orage aux coups aveuglants, bouleversèrent de telle façon pendant la nuit la terre entière, éprouvant l'ost, frappant les chevaux, que certaines gens espéraient à peine rester en vie.

Devant cette insupportable horreur, quelques-uns dans l'ost préparaient à l'aurore leur fuite pour le matin. Comme cependant le défenseur du royaume sommeillait encore dans son pavillon, des traîtres mirent le feu aux tentes; ensuite de quoi, parce que c'est là un signal de retraite, brusquement, les gens de l'ost, avec autant d'imprudence que de confusion, se hâtèrent de sortir, redoutant une retraite inopinée et ne faisant pas attention qu'ils se communiquaient mutuellement leur épouvante. Stupéfait de cette course précipitée et de cette grande clameur, le prince demanda ce qui se passait, sauta sur son cheval, se hâta de courir après son ost. Mais les fuyards étaient déjà dispersés à l'entour; il fut absolument impuissant à les ramener. Que pouvait-il faire d'autre, ce jeune héros, que de courir aux armes, de revenir à la charge avec le petit nombre d'hommes qu'il put grouper, de se placer comme un mur pour couvrir ceux qui le précédaient, de donner et d'esssuyer des coups en quantité? Ceux auxquels il servait lui-même de mur, les préservant ainsi de leur perte, purent fuir en sûreté et tranquillement. Néanmoins un bon nombre, qui avaient fui loin de lui, dispersés en petits groupes, furent pris par l'ennemi. Parmi les prisonniers, les plus en vue étaient Hugues de Clermont lui-même[2], Gui de Senlis[3] et Hellouin de Paris[4]; il y avait, en outre, plusieurs chevaliers du commun et beaucoup de gens de pied.

3. Gui II de Senlis, appelé quelquefois Gui de la Tour; très estimé du prince Louis, il l'accompagnait fréquemment. Il est le père de Gui III, qui devint grand bouteiller du roi dès 1108 (J. Depoin, *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, p. 282-283).

4. Issu d'une famille qui apparaît dès le x[e] siècle, neveu, ce

Digitized by Google

Hac igitur lacessitus injuria, quanto rudis et ignarus infortunii hujusmodi hactenus fuerat, tanto cum Parisius redisset moti animi insolentia intumescebat, et, ut ejus etatis mos est, si tamen sit imitativa[a] probitatis, movet et movetur et, ut cito injuriam ulciscatur exestuans, undecumque triplicato[b] exercitu sagaciter eque ut prudenter, crebro ingeminat suspirio decentius mortem quam verecundiam sustinere. Quod cum amicorum relatione comperisset comes Matheus, ut erat elegans vir et facetus, impatiens verecundie accidentalis domini sui, multiplicato intercessore viam pacis affectare summopere investigat. Multa dulcedine, multis blandimentis, animum juvenilem demulcere elaborat, satis convenienter nulla hoc factum deliberatione, sed ex contingenti accidisse injuriam excusat, seque pronum ad ejus nutum satisfactioni presentat. In quo quidem, prece multorum, consilio familiarium, multo etiam patris rogatu, licet sero, viri animus mollescit, resipiscenti parcit, injuriam condonat, recuperabilia perdita, comite reddente, restaurat, captos liberat, Hugoni Claromontensi pacem et quod castri preoccupati suum erat firma pace reformat.

V

De Ebalo, comite Ruciacensi

Infestabatur nobilis ecclesia Remensis suorum et ecclesiarum ad se pertinentium dilapidacione bonorum,

a. inmitativa *D.* — *b.* extriplicato *D.*

semble, de l'Ansoud et du Milon de Paris qu'un diplôme de 1047 place parmi les *optimates palatii regis* (A. Longnon, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1879, p. 139-141), Hellouin remplissait les fonctions de précepteur du prince. A la fin de 1102 il n'était plus prisonnier. Il resta plusieurs années auprès

Digitized by Google

De retour à Paris, le prince, ainsi harcelé injustement, se sentit soulevé d'un mouvement de colère d'autant plus inaccoutumé chez lui que, jusqu'alors, il n'avait éprouvé aucune infortune de ce genre. Comme c'est l'usage à cet âge, pour ceux du moins qu'attire l'exemple des preux, en même temps qu'il ressent cette passion il la fait naître. Brûlant d'un fiévreux désir de vengeance, il assemble de toutes parts un ost, qu'autant par sa sagacité que par sa prudence il a réussi à tripler en nombre; entre les soupirs qu'il ne cesse de pousser, il va répétant que la mort lui sied mieux que la honte. Le comte Mathieu avait entendu raconter tout cela par des amis. En homme bien né et intelligent, à qui pesait l'affront accidentellement éprouvé par son seigneur, il multiplie par des intermédiaires ses démarches en vue d'entrer dans les voies de la paix. A grand renfort de douceur et de flatteries il travaille à amadouer le cœur du jeune prince, s'excusant du tort qu'il a causé, effet, disait-il assez justement, non d'un propos délibéré, mais d'un accident purement fortuit, et il se présente comme disposé à lui donner toutes les satisfactions voulues, à sa discrétion. Les prières de plusieurs personnes, les conseils de ses familiers, la demande insistante, quoique tardive, de son père, parviennent à fléchir le cœur du héros. Il pardonne au repentir, fait remise de la faute, répare dans la mesure du possible, grâce aux restitutions opérées par le comte, les pertes éprouvées, libère les prisonniers, rend la paix à Hugues de Clermont et aussi, par cette ferme paix, la possession de ce qui lui revenait du château en question.

V

D'Ebles, comte de Roucy

La noble église de Reims et les églises qui en dépendent se trouvaient en proie aux dilapidations et à la tyrannie du

de Louis VI avec le titre, consigné dans les actes, de « précepteur du roi ». Louis le Gros semble avoir eu pour lui beaucoup d'attachement (A. Luchaire, *Annales*, notamment nos 19 et 525).

Digitized by Google

tirannide fortissimi et tumultuosi baronis Ebali Ruciacensis et filii ejus Guischardi. Qui quanto militie agebatur exercitio, — erat enim tante magnanimitatis ut aliquando cum exercitu magno, quod solos reges deceret, in Hispaniam proficisceretur, — tanto insanior et rapacior his explendis depredacionibus, rapinis et omni malitie insistebat[1].

Tanti ergo et tam facinorosi viri apud dominum regem Philippum centies, et modo apud filium bis aut ter, lugubri querela deposita, filius invective exercitum mediocrem fere septingentorum militum de nobilioribus et validioribus[a] Francie optimatibus delectum cogit, Remis festinat, pene per duos menses multo conflictu preteritas punit ecclesiarum molestias, ejusdem prefati tiranni et fautorum[b] ejus depopulatur terras, incendio solvit, rapinis exponit[2]. Egregie factum, ut qui rapiebant rapiantur et qui torquebant eque aut durius torqueantur. Tanta siquidem erat domini et exercitus animositas, ut, quamdiu ibi fuerit, aut vix aut nunquam, preter feria sexta et die dominica, quieverint[c] quin aut cum manuali congressione lancearum ac gladiorum committerent, aut terrarum destructione illatas injurias vindicarent.

Certabatur ibi non contra Ebalum tantum, sed con-

a. et validioribus *omis dans B.* — *b.* factorum *A, D, E*; *il y avait d'abord* fautorum *dans A.* — *c.* quieverunt *D.*

1. Ebles II, comte de Roucy (Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel-sur-Aisne), fils et successeur depuis 1063 environ d'Hilduin III de Ramerupt, qui était devenu comte de Roucy par son mariage avec Adèle, fille d'Ebles I[er]. Il avait bataillé en Italie pour la cause de Grégoire VII et épousé Sibille, fille de Robert Guiscard (J. Depoin, *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*,

Digitized by Google

vaillant et turbulent baron Ebles de Roucy et de son fils Guichard. A l'exercice du métier de chevalerie, il montrait une activité extrême — en effet, il élevait si haut ses prétentions qu'un jour il partit pour l'Espagne à la tête d'un ost d'une importance qui ne convenait qu'à des rois[1] —; mais il n'en montrait aussi que plus de folie et de rapacité à satisfaire ses goûts de pillage, ainsi qu'à commettre des rapines et toute espèce de méchancetés.

La conduite d'un personnage si puissant et si criminel avait donné lieu aux plus lamentables plaintes; cent fois il en avait été déposé auprès de Monseigneur le roi Philippe et, en dernier lieu, deux ou trois fois auprès de son fils. Celui-ci, dans son emportement, assemble un ost d'environ sept cents chevaliers, ost médiocre par le nombre, mais formé avec l'élite des plus nobles et plus forts barons de la France; il se rend en hâte à Reims, combat vigoureusement presque durant deux mois, punit les dommages infligés dans le passé aux églises, ravage les terres de ce tyran et de ses partisans, les ruine par le feu, les livre en proie au pillage[2]. C'était bien fait : il fallait que les pillards fussent pillés à leur tour, que les bourreaux fussent soumis aux mêmes tortures, voire à de plus dures, que leurs victimes. Telle était l'ardeur du seigneur et de l'ost que, tant qu'ils furent en campagne, ils prirent à peine du repos, ou plutôt qu'à l'exception du samedi et du dimanche, ils n'en prirent jamais; ils ne cessaient, soit d'engager le combat la lance ou l'épée à la main, soit de venger par la ruine de ses terres les violences du comte.

Ce n'était pas seulement contre Ebles qu'on luttait, mais

p. 13; H. Moranvillé, *Origine de la maison de Ramerupt-Roucy*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1925, p. 177-178). Sa sœur Félicie ayant épousé un infant d'Aragon, il se laissa entraîner en 1073 par l'espoir de se constituer en Espagne sur les territoires enlevés aux Sarrasins un état analogue à celui des Normands d'Italie. Malgré des prodiges de valeur, il ne put rien faire. Cf. P. Boissonnade, *Du nouveau sur la chanson de Roland* (Paris, 1923, in-8°), p. 15 et 30.

2. Durant l'été de 1102.

Digitized by Google

tra omnes illarum partium barones, quibus etiam maximorum Lotharingorum affinitas multo agmine celebrem affectabat exercitum. Agitur interea multis questionibus de pace, et, quoniam diverse cure periculosaque negotia ad alias partes novi domini presentiam votive devocabant, habito cum suis consilio, pacem a prefato tiranno ecclesiis et impetravit et imperavit[1] et, acceptis obsidibus, eam jurejurando firmari fecit[2]. Taliter salutatum et flagellatum dimisit, hoc etiam quod de Castro novo[3] repetebat in diem distulit.

VI

De castro Maudunensi[a]

Et nec minus celebrem Aurelianensi ecclesie suffragando tulit opem militarem, cum et Leonium, virum nobilem Mauduni[b] castri, episcopi Aurelianensis hominem, majorem ejusdem castri partem et alterius dominium prefate ecclesie auferentem, manu forti[4] compescuit, in eodem castro eum cum multis inclusit, castroque recepto, cum in[c] proxima domui sue ecclesia, erectis propugnaculis, defensioni inniteretur, ut fortis fortiori subicitur, armorum et flammarum ingestione intolerabiliter opprimitur. Nec solus diuturni anathematis multam solvit, cum et ipse et multi alii ferme sexaginta, flamma prevalente, de turre corruentes, lancearum erectarum et occurrentium sagittarum cuspide perfossi, extremum spiritum exalantes, miseras animas cum dolore ad inferos transtulerunt[5].

a. Madunensi *D.* — *b.* Maduni *D.* — *c. Omis dans E et G.*

1. Le jeu de mots « impetravit et imperavit » est imité de saint Augustin (*In Psalm.*, CXVIII, serm. XVI, n. 2).

2. La rédaction assez entortillée de Suger laisse deviner que la lutte avait été mêlée de succès et de revers.

Digitized by Google

aussi contre tous les barons de ces parages qui, en raison de leur parenté avec les plus importants des Lorrains, composaient un ost très nombreux. Entre-temps étaient faites diverses tentatives de paix. D'autre part, des soucis d'espèce différente et des affaires périlleuses rendaient souhaitable ailleurs la présence du jeune seigneur. Aussi, après avoir tenu conseil avec les siens, obtint-il de ce tyran, en la lui imposant[1], la paix pour les églises, paix qu'il lui fit confirmer par un serment précédé d'une remise d'otages[2]. Quand il l'eut salué et frappé de la sorte, il le congédia, renvoyant à un autre jour l'examen de ses revendications concernant Neufchâtel[3].

VI

Du chateau de Meung

Non moins éclatante fut l'assistance qu'il prêta à l'église d'Orléans en la secourant par les armes. Léon, noble homme du château de Meung, vassal de l'évêque d'Orléans, cherchait à enlever à cette église la majeure partie de ce château et la seigneurie d'un autre. Louis le mata de sa forte main[4], l'enferma dans le château avec une troupe nombreuse. Le château pris, Léon, réfugié dans une église toute proche de chez lui, s'efforçait de se défendre; des ouvrages avaient été dressés; mais le fort trouve son maître dans un plus fort : une intolérable pluie de traits et de flammes s'abattit sur lui. Et il ne fut pas le seul à porter la peine de l'anathème qu'il avait longtemps encouru. La flamme, qui gagnait en violence, le fit dégringoler du haut de la tour avec plusieurs autres, une soixantaine environ. Transpercés par les lances dressées et les flèches dirigées contre eux, ils transportèrent douloureusement, en exhalant leur dernier soupir, leurs misérables âmes aux enfers[5].

3. Neufchâtel-sur-Aisne.

4. L'expression « manu forti », que Suger emploie très volontiers, et avec des nuances diverses, est fréquente dans les Écritures (par exemple *Deutéronome*, V, 15).

5. A. Luchaire fixe avec vraisemblance cette expédition à 1103 et celle de Montaigu, qui suit, à la seconde moitié de la même année (*Annales*, nos 25 et 26).

Digitized by Google

VII

De castro qui dicitur Mons Acutus

Castrum quod dicitur Mons Acutus validissimum, in pago Laudunensi[1], occasione cujusdam matrimonii contigit Thomam de Marna optinuisse, hominem perditissimum, Deo et hominibus infestum[2]. Cujus intolerabilem velut immanissimi lupi rabiem, inexpugnabilis castri audacia concrescentem, cum omnes circumquaque compatriote et formidarent et obhorrerent, ipse qui dicebatur pater ejus Engerrannus de Bova, vir venerabilis et honorificus, egregie et preter alios illum de castro eicere ob ejus fauciosam tirannidem demoliebatur[3]. Communicatum est inter eos, ipsum videlicet Engerrannum et Ebalum Ruciacensem[4], cum omnibus quos allicere sibi potuerunt, castrum et in castro eum obsidere, circumquaque eum et palo et vimine circumcingere, eumque multa mora fame periclitantem ad dedicionem cogere, castrumque, si posset[a] fieri, subvertere, eumque perhenni carcere condempnare. Quod videns vir nequam, jam firmatis castellis[5], cum necdum vallo

a. possidet *D.*

1. Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne.

2. Marle, Aisne, arr. de Laon, ch.-l. de cant. C'est du chef de sa mère, Ada de Roucy, que Thomas possédait cette terre, dont il porta le nom jusqu'à ce qu'il devînt sire de Coucy. Guibert de Nogent (*Histoire de sa vie*, éd. G. Bourgin, p. 160) l'appelle « le plus grand coquin qu'ait connu notre époque » (« virum omnium quos novimus hac etate nequissimum »). Cependant il n'avait pas mal commencé et s'était comporté avec une grande bravoure en Terre-Sainte, notamment aux sièges de Nicée et de Jérusalem.

3. Enguerrand de Boves (Somme, arr. d'Amiens, cant. de Sains),

Digitized by Google

VII

Du chateau appelé Montaigu

Le château appelé Montaigu, place très forte, sise dans le pays de Laon[1], était échu par le hasard d'un mariage à Thomas de Marle, un scélérat, ennemi de Dieu et des hommes[2]. Son insupportable rage, pareille à celle d'un loup cruel, se trouvait accrue par l'audace qu'entretenait en lui la force d'un château inexpugnable. Dans le pays, de tous côtés, tout le monde le redoutait et avait horreur de lui; il n'était pas jusqu'à celui qu'on appelait son père, Enguerrand de Boves, un homme vénérable et honorable, qui, plus que tout autre, ne fît les plus grands efforts pour le jeter hors de son château à cause de sa factieuse tyrannie[3]. Ils se concertèrent, à savoir ledit Enguerrand et Ebles de Roucy[4], avec tous ceux qu'ils purent gagner à leur cause, pour bloquer le château de Thomas et lui dedans, pour l'envelopper d'une ceinture de pieux et de fascines, le forcer à la capitulation en l'exposant au danger de mourir de faim avec le temps, bouleverser, si c'était possible, le château et le condamner, lui Thomas, à la prison perpétuelle. A cette vue, profitant de ce que, quoique les bastilles[5] fussent déjà

comte d'Amiens, avait obtenu la terre de Coucy en 1086 en qualité de petit-fils d'Aubry de Coucy. Les réserves ici faites concernant sa paternité — Guibert de Nogent emploie les mêmes termes que Suger — s'expliquent par les dérèglements de sa première femme, Ada, qu'il finit par répudier comme adultère. Il ne fut d'ailleurs pas plus heureux dans la suite, mais Guibert de Nogent, qui raconte ses mésaventures de mari, nuance de quelques ombres le portrait flatteur esquissé par Suger (*ouvr. cité*, p. 133-134). Enguerrand haïssait Thomas et voulait le déshériter (*Ibid.*, p. 181).

4. Voir plus haut, p. 25-27. Ebles de Roucy était le grand-oncle maternel de Thomas de Marle.

5. Sortes de fortins de charpente dressés aux points où l'on avait à craindre une sortie des assiégés.

Digitized by Google

ab alio ad aliud clausum esset, nocte furtim exiliit, et festinans ad famosum juvenem, collaterales ejus muneribus et promissis corrupit, et ut ei[a] militari suffragaretur subsidio citissime obtinuit.

Flexibilis[b] quippe et etate et moribus, collecto septingentorum militum exercitu, ad partes illas festinat accedere.

Qui cum castello Acuti Montis appropinquaret, viri qui castrum circumcluserant nuntios ad eum delegant, tanquam designato domino ne[c] removendo eos ab obsidione vituperium inferat supplicant, opponentes ne pro perditissimo homine servitium tantorum amittat, infaustum pernitiosius sibi quam eis, si nequam tuto remaneat, veraciter profitentes. At vero, cum nec blandiciis nec minis a proposito eum devocare valerent, veriti sunt in designatum dominum committere, et proponentes, cum ipse rediret, ad obsidionem[d] recidivo bello redire, cesserunt et quicquid facere vellet inviti sustinuerunt. Ipse vero in manu potenti, disruptis et defossis circumquaque omnibus municipiis, Acutum Montem emancipavit, et tam armis quam victualibus, eorum sophismata denodans, copiosum reddidit. Eapropter optimates, qui amore et timore ejus cesserant, quia in nullo pepercerat succensentes, dolent nec ulterius se ei deferre jurejurando minantur. Cumque eum regredi conspitiunt, castra movent, acies bellatorum componunt, ipsumque tanquam inituri cum eo prosequuntur.

Hoc unum mutue congressioni oberat, quod inter acies utriusque partis torrens tarde transitum porrigens convenire prohibebat. Sic utraque classica[e] et *pila minantia pilis*[f] prima et altera die se conspicantur, cum

a. ut et ei *D*. — *b*. flebilis *B*. — *c*. nec *B*. — *d*. ab obsidione *B*; ab osidionem *D*. — *e*. clasica *A*, *D*.

Digitized by Google

solidement faites, le cercle des retranchements n'était pas encore clos de l'une à l'autre, le coquin sortit de nuit furtivement, alla en hâte trouver le jeune et renommé prince, corrompit son entourage par des présents et des promesses et, très vite, obtint son aide sous la forme d'un renfort de chevaliers.

A l'âge qu'il avait, avec son tempérament, le prince était facile à fléchir; il assemble un ost de sept cents chevaliers et s'empresse de se rendre dans ces parages.

Comme il approchait du château de Montaigu, les barons, qui s'étaient postés tout autour de la place, lui dépêchèrent des messagers pour le supplier, comme leur seigneur désigné, de ne pas leur infliger l'affront de leur faire lever le siège, ils lui demandaient de ne pas perdre, pour soutenir un scélérat, le service de tant de gens, déclarant, non sans vérité, que, si ce coquin demeurait en sûreté, ce serait un malheur plus désastreux pour lui que pour eux-mêmes. Cependant, ni caresses ni menaces ne parvenaient à le détourner de son dessein. Dans la crainte de porter les armes contre leur seigneur désigné, mais aussi avec le ferme propos de recommencer la guerre et le siège après son départ, ils se retirèrent et le laissèrent à contre-cœur faire ce qu'il voulait. Quant à lui, il fit, de sa puissante main, défoncer et briser toutes les bastilles, délivra Montaigu et, au mépris de tous les discours, l'approvisionna largement en armes et en victuailles. Aussi les barons, qui s'étaient retirés par amour et par respect pour lui, fâchés de ce qu'il ne les avait ménagés en rien, jurèrent avec des menaces qu'à l'avenir ils ne lui témoigneraient plus de déférence. Le voyant s'en aller, ils levèrent leur camp, arrangèrent leurs batailles et se mirent à le suivre comme pour engager la lutte avec lui.

Il n'y avait qu'un obstacle à une mêlée : entre les batailles des deux partis un ruisseau torrentueux, et dont le passage exigeait du temps, ne permettait pas la rencontre. Les trompettes demeurèrent là ainsi, les javelots menaçant les javelots[1], deux jours durant; des deux côtés on

1. Lucain, *Pharsale*, I, 7.

Digitized by Google

subito venit ad Francos quidam joculator probus miles ab opposita parte, nuntians irrefragabiliter primo quo inveniretur accessu eos committere et illatam pro libertate injuriam hastis et gladiis vindicare, seque ad naturalem dominum, ut pro eo et cum eo dimicet, eos dimisisse. Insonuit rumor per tentoria castrorum et militum audacia tripudiat. Loricarum et galearum splendida pulchritudine se exornant, animositatem exagitant, et, si forte transitus eis[a] occurrat, torrentem transilire accelerant, dignum ducentes magis ut hostes aggrediantur quam quod se defendant.

Quod videntes nobilissimi viri Engerrannus de Bova, Ebalus de Ruciaco, comes Andreas de Rameru[b][1], Hugo Albus de Firmitate[2], Robertus de Capiaco[3] et alii sapientes et discreti, audaciam designati domini admirantes, consulte ei deferre elegerunt, et pacifice ad eum venientes, pubertatem ejus amplexati sunt, dextrasque amicitie contendentes, se et suos ejus servitio spoponderunt. Nec multo post, ut divine ascribatur voluntati impiorum subversio, et castrum et matrimonium incestu consanguinitatis fedatum divortio amisit[4].

VIII

De Milone, quomodo intravit castrum Montis Leherii

His et aliis virtutum provectibus designatus dominus

a. ei *D.* — *b.* Rameriu *B*; Ramerii *D*, *E*; Ramerru *G.*

1. Ramerupt, Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, ch.-l. de canton. André, comte de Ramerupt et d'Arcis-sur-Aube, était le frère d'Ebles de Roucy. Voir H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers seigneurs de Ramerupt*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1860-1861, p. 443 et suiv.

2. La Ferté-Milon, Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front.

Digitized by Google

se regardait quand, tout à coup, arriva près des Français un certain jongleur, preux chevalier, venu de l'autre parti; il annonça, de telle façon qu'on ne pouvait en douter, que les autres, dès qu'ils auraient trouvé un moyen d'accès, engageraient le combat et vengeraient à coups de haches et d'épées le tort subi pour la défense de leur liberté; quant à lui-même, ils l'avaient congédié, l'expédiant à son naturel seigneur, afin de combattre pour sa cause et en sa compagnie. Le bruit se répand parmi les tentes du camp. Les chevaliers, pleins d'audace, éprouvent des transports de joie. Ils revêtent des armures et des heaumes d'une éblouissante beauté; ils s'encouragent avec ardeur et se disposent à franchir promptement le torrent s'ils peuvent trouver un bon endroit pour passer, considérant l'offensive contre l'ennemi comme plus digne d'eux que la défensive.

A cette vue, les très nobles personnages Enguerrand de Boves, Ebles de Roucy, le comte André de Ramerupt[1], Hugues le Blanc de La Ferté[2], Robert de Cappy[3], d'autres encore, gens sages et capables de discernement, admirant l'audace de leur seigneur désigné, choisirent après réflexion le parti de la déférence : venus vers le prince dans un esprit de paix, ils embrassèrent sa jeunesse, et, lui tendant les mains avec amitié, s'engagèrent à son service, eux et les leurs. Peu après, pour que ce fût à la volonté divine qu'on attribuât la ruine des impies, Thomas de Marle perdit par l'annulation de son union et son château et son mariage, que souillait une incestueuse consanguinité[4].

VIII

Comment Milon entra au chateau de Montlhéry

Par ces voies et d'autres pareilles le seigneur désigné

3. Cappy, Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme. Ce Robert était frère d'Enguerrand de Boves.

4. Il avait pour femme sa cousine Ermengarde, fille de Roger de Montaigu (Melleville, *Dictionnaire de l'Aisne*, t. II, p. 39).

Digitized by Google

conscendens, regni administracioni et reipublice, sicut se rei oportunitas offerebat, sagaciter providere, recalcitrantes perdomare, castella infestancia quibuscumque modis aut occupare aut incurvare strenue satagebat.

Unde cum Guido Trusellus[a], filius Milonis de Monte Leherii[1], viri tumultuosi et regni turbatoris, a via Sancti Sepulchri domum repedasset, fractus longi itineris anxietate et diversarum penarum molestia, et quia extraordinarie Antiochiam timore Corbarani[b] per murum descendens Deique exercitum intus obsessum relinquens[2], toto corpore destitutus defecit, timensque exheredari, unicam quam habebat filiam, domini regis Phylippi et filii Ludovici voluntate et persuasione, — valde enim appetebant castrum, — filio regis Phylippo[3], de superducta Andegavensi comitissa, nuptui tradidit, et, ut in amorem suum frater major dominus Ludovicus firmissime confederaret[4], castrum Meduntense[5] prece patris matrimonio confirmavit.

Qua occasione castro[6] custodie sue recepto, tanquam si oculo suo festucam eruissent aut circumsepti repagula dirupissent, exhilarescunt. Testabatur quippe pater filio Ludovico, nobis audientibus, ejus defatigatione acer-

a. Trussellus *D*, *G*; Trucellus *E*. — *b.* Corboranni *B*.

1. Gui Trousseau, fils de Milon I^er^ dit le Grand et de Lithuise, vicomtesse de Troyes.

2. Il s'enfuit avec deux compagnons dans la nuit du 10 au 11 juin 1098, au cours du siège mis devant la ville par Courbaram (ou Kerboga), émir de Mossoul. Voir *Histoire anonyme de la première croisade*, édition et traduction L. Bréhier (fasc. 4 de la présente collection), p. 127-129, et Orderic Vital, t. III, p. 545. Il vécut au moins jusqu'à 1108.

3. Son mariage avec Élisabeth, fille de Gui Trousseau, ne peut être que de 1104.

Digitized by Google

s'élevait en vertu; il s'efforçait activement, au gré des circonstances opportunes qui s'offraient, de pourvoir avec sagacité à l'administration et au gouvernement du royaume, de dompter les résistances, d'occuper ou d'abattre les châteaux menaçants.

Or il advint que Gui Trousseau, fils du tumultueux perturbateur du royaume qu'était Milon de Montlhéry[1], était revenu de l'expédition du Saint-Sépulcre. Brisé par la fatigue d'un long voyage et le poids de ses diverses tribulations, troublé par le souvenir de son attitude vraiment extraordinaire à Antioche, qu'il avait quitté, par peur de Courbaram, en descendant le long du mur et en laissant assiégé l'ost de Dieu, il perdit toutes les forces de son corps[2]. Dans la crainte que son héritage n'échappât à sa fille unique, il donna celle-ci en mariage à un fils, Philippe, que le roi avait eu de sa concubine la comtesse d'Anjou[3], cela par la volonté et sur l'insistant conseil — car ils convoitaient fort son château — de monseigneur le roi Philippe et de son fils Louis. De plus, monseigneur Louis, l'aîné, afin de s'attacher son frère par les liens de la plus ferme des affections[4], lui assura, à l'occasion de ce mariage et sur la prière de leur père, la possession du château de Mantes[5].

Quand il eut, à cette même occasion, reçu en garde le château de Montlhéry[6], ce fut une vive joie pour les gens du pays; on eût dit qu'on leur avait ôté une paille de l'œil ou qu'on avait brisé une barrière qui les retenait captifs. Le roi en portait bien témoignage quand, en notre présence, il rappelait à son fils Louis la fatigue douloureuse et pesante

4. Le prince Louis s'était réconcilié avec sa belle-mère Bertrade. Voir Orderic Vital, t. IV, p. 198 et 288.

5. Seine-et-Oise, ch.-l. d'arr.

6. Le château de Montlhéry, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon, avait été bâti par Thibaut File-Estoupe, forestier du roi Robert et grand-père maternel de Milon le Grand (J. Depoin, *Les comtes de Beaumont-sur-Oise*, dans le XXXI[e] vol., 1911, de la *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, p. 83).

Digitized by Google

bissime gravatum : « Age, inquiens, fili Ludovice, serva » excubans turrim, cujus devexatione pene consenui, cu- » jus dolo et fraudulenta nequitia nunquam pacem bo- » nam et quietem habere potui. »

Hujus infidelitas fideles infideles, infideles infidelissimos procreabat, perfidos comminus eminusque concopulabat[a], nec in toto regno quicquam mali absque consensu eorum aut opere fiebat. Cumque a fluvio Sequane Curboilo[b][1], medio vie Monte Leherii, a dextera Castello Forti[2] pagus Parisiacus circumcingeretur, inter Parisienses et Aurelianenses tantum confusionis chaos firmatum erat, ut neque hi ad illos neque illi ad istos absque perfidorum[c] arbitrio nisi in manu forti valerent transmeare. Verum prefati causa matrimonii sepem rupit, accessum jocundum utrisque reparavit.

Huc accessit quod Guido, comes de Rupe Forti[3], vir peritus et miles emeritus, prefati Guidonis Truselli patruus, cum ab itinere Jherosolimitano famose copioseque redisset, regi Phylippo gratanter adhesit, et, quia antiqua familiaritate jam et alia vice ejus dapifer extiterat[4], tam ipse quam filius ejus dominus Ludovicus agendis reipublice dapiferum prefecerunt, ut et castrum prenominatum Montis Leherii deinceps quiete[d] possiderent, et de comitatu eorum collimitante, videlicet Rupe Forti et Castello Forti et aliis proximis castellis, et pacem et servitium, quod insolitum fuerat[e] vendicarent. Quorum

a. concopulabant *A*, *D*, *E*, *G.* — *b.* Curboliolo *B*; Curbolio *D*, *E.* — *c.* atque perfidorum *D.* — *d.* pacifice *H.* — *e.* fuerant *B.*

1. Corbeil, Seine-et-Oise, ch.-l. d'arr.

2. Seine-et-Oise, cant. de Palaiseau.

3. Gui, comte de Rochefort (Seine-et-Oise, cant. de Dourdan), surnommé le Rouge à cause de la teinte de ses cheveux, frère de Milon le Grand. Voir un tableau généalogique des familles de Montlhéry et de Rochefort dans A. Fliche, *Le règne de Philippe I^er^*, p. 321, note 2.

Digitized by Google

que lui avait causée ce château : « Va, Louis, mon fils, di-
» sait-il, veille avec grand soin à la conservation de cette
» tour; voici que les tracas qu'elle m'a causés ont fait de
» moi presque un vieillard; sa ruse et sa déloyale méchan-
» ceté ne m'ont jamais permis de connaître ni bonne paix ni
» repos. »

Son infidélité rendait infidèles les fidèles, perfides les infidèles; les perfides, elle les unissait ensemble, qu'ils fussent près ou qu'ils fussent loin, et, dans tout le royaume, il ne se faisait rien de mal à quoi ses possesseurs n'eussent consenti ou prêté les mains. Depuis Corbeil[1], sur la Seine, et Châteaufort[2] du côté droit, Montlhéry se dressant à moitié route, le Parisis se trouvait bloqué; entre Paris et Orléans, le chaos et la confusion étaient tels que, ni les Parisiens ni les Orléanais ne pouvaient, à moins de se trouver en forces, passer de l'une à l'autre ville sans l'autorisation de ces perfides. Mais le mariage dont nous avons parlé rompit la barrière, rendant aux uns et aux autres une agréable voie d'accès.

Ajoutez à cela que Gui, comte de Rochefort[3], homme plein d'expérience et consommé en chevalerie, oncle paternel de Gui Trousseau, était revenu du voyage de Jérusalem riche de gloire et de biens. Il s'attacha avec reconnaissance au roi Philippe, à qui l'unissait une amitié déjà ancienne et dont il avait été jadis le sénéchal[4]. Le roi et son fils monseigneur Louis le préposèrent avec le sénéchalat au soin des affaires du royaume, afin de posséder en toute tranquillité le susdit château de Montlhéry et d'obtenir de son comté, limitrophe de leurs domaines, à savoir de Rochefort, de Châteaufort et autres châteaux tout proches, une paix et un service auxquels ils n'étaient pas accoutu-

4. De 1091 jusqu'à son départ pour la Terre-Sainte, au commencement de 1101. A partir de cette dernière date, le sénéchalat fut confié successivement à Gilbert dit Païen de Garlande, puis, très probablement, à Anseau de Garlande (*Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, publ. par M. Prou, p. CXXXIX et CXL). Ayant recouvré son office en 1104, Gui de Rochefort ne l'exerça pas en fait plus de deux ans; son fils, Hugues de Crécy, le remplaça en 1106 (*Ibid.*).

Digitized by Google

mutua eo usque processit familiaritas, ut, patris persuasione, filius dominus Ludovicus filiam ejusdem Guidonis[1] necdum nubilem matrimonio sollempni reciperet. Sed quam sponsam recepit uxorem non habuit, cum ante thorum[a] titulus consanguinitatis[2] oppositus matrimonium post aliquot annos dissolverit. Sic eorum per triennium continuata est amicicia, ut et pater et filius se ei supreme crederent, et ipse comes Guido filiusque ejus Hugo Creciacensis[3] regni defensioni et honori totis viribus inniterentur.

Verum, quia

> *Quo semel est imbuta recens servabit odorem*
> *Testa diu*[4],

viri de Monte Leherii, consuete perfidie emuli, dolose machinati sunt per Garlandenses fratres, qui tunc regis et filii incurrerant inimicicias[5], quo modo vicecomes Trecensis Milo[6], minor frater Guidonis Trusselli, cum matre vicecomitissa[7] et magna manu militum venit, castroque ab omnibus votivo receptus perjurio, benefitia patris[8] sepius lacrimando replicat, generosam et naturalem eorum industriam representat, fidem mirabilem predicat, revocationi sue gratiarum actiones reportat, et, ut bene cepta bene perfitiant, genibus eorum provolutus, suppliciter exorat. Tali et tam lugubri genuflexione flexi, currunt ad arma, festinant ad turrim,

a. thronum *corrigé en* thorum *dans A*; thronum *B*.

1. Lucienne de Rochefort.
2. Au concile de Troyes en 1107.
3. Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne, arr. de Meaux). Hugues était aussi seigneur de Gometz (Seine-et-Oise, cant. de Limours) et de Bures (cant. de Palaiseau). Dès 1104 il souscrivait les diplômes royaux en même temps que son père.
4. Horace, *Épîtres*, I, 2, v. 69-70.

Digitized by Google

més. Leur mutuelle amitié en vint au point que, sur le conseil du père, le fils, monseigneur Louis, consentit solennellement à prendre en mariage la fille, qui n'était pas encore nubile, de Gui de Rochefort[1]. Mais il n'eut pas pour femme celle qu'il avait reçue comme fiancée; car, avant la consommation du mariage, l'union fut cassée, quelques années après, pour cause de consanguinité[2]. Leur amitié continua de la sorte durant trois ans; le père et le fils avaient en lui une confiance sans bornes; d'autre part, le comte Gui et son fils Hugues de Crécy[3] se consacraient de tous leurs efforts à la défense et à l'honneur du royaume.

Mais, parce que « le vase conservera longtemps l'odeur dont il vient d'être une fois pénétré »[4], les gens de Montlhéry, jaloux de se montrer fidèles à leur perfidie traditionnelle, machinèrent une ruse par l'intermédiaire des frères de Garlande, qui avaient alors encouru l'inimitié du roi et de son fils[5]. Le vicomte de Troyes, Milon[6], frère puîné de Gui Trousseau, vient avec leur mère la vicomtesse[7] et une grande troupe de chevaliers et, reçu par tous dans le château contre leur serment, comme il le souhaitait, il leur rappelle au milieu d'un flot de larmes les bienfaits qu'ils ont reçus de son père[8], leur représente leur généreuse activité naturelle, vante leur loyauté admirable, les remercie de l'avoir rappelé et, prosterné à leurs genoux, les prie et supplie de bien finir l'entreprise si bien commencée. Le voyant ainsi prosterné dans une attitude de deuil, ils se laissent fléchir, courent aux armes, se hâtent vers la tour, engagent un violent combat

5. Sans doute à propos de la restitution du sénéchalat à Gui le Rouge. La famille de Garlande est considérée comme un rameau détaché de celle des Bouteillers de Senlis (J. Depont, *Une famille seigneuriale aux XII^e et XIII^e siècles;* extrait des *Positions de thèses de l'École des chartes*, promotion de 1924). Garlande, aujourd'hui disparu, était au sud de la forêt de Crécy (Seine-et-Marne, cant. de Rozoy-en-Brie).

6. Milon II, châtelain de Bray-sur-Seine et vicomte de Troyes, neveu de Gui le Rouge.

7. Lithuise de Troyes, veuve de Milon le Grand.

8. Milon le Grand.

Digitized by Google

committunt contra defensores turris gladiis, lanceis, igne, sudibus et saxis acerrime, ut et antemurale turris pluribus in locis perfoderent et multos turrim defendencium ad mortem vulnerarent.

Erat siquidem in eadem turre uxor prefati Guidonis et filia domino Ludovico desponsata. Quod cum auribus dapiferi Guidonis insonuisset, ut erat vir magnanimus[a], expedite exiliit, et cum quanta manu militum potuit castello audacter appropinquavit, sed ut se undecumque sequantur velociter, velocissimos nuntios misit. Qui autem turrim impugnabant, a monte eum videntes, quia nondum turrim vincere potuerant, adventum subitum domini Ludovici tanquam jugulum formidantes, retrocesserunt et, an starent, an fugam facerent, herere ceperunt. Guido vero, ut erat strenuus et in arto providus, Garlandenses consulte a castro ascivit, pacem regis et domini Ludovici et gratiam jurejurando firmavit, et eos et eorum [complices][b] taliter ab incepto removit, eorumque defectu et ipse Milo defecit et celerem fugam, infecta fauctione, flens et ejulans arripuit.

Quo audito, dominus Ludovicus ad castrum celerrime acceleravit, compertaque veritate, quia nichil perdiderat gaudebat, et, quia factiosos non invenerat ut eos patibulo affigeret, dolebat. Remanentibus vero, quia Guido jurejurando firmaverat, pacem dominus Ludovicus servavit, sed, ne quid simile deinceps molirentur, totam castri municionem preter turrim dejecit[1].

a. unanimis *B.* — *b. Ne se trouve que dans G.*

Digitized by Google

contre ses défenseurs, à coups de lances et d'épées, de pieux enflammés et de pierres. Le mur placé par devant fut percé en plusieurs points et bien des défenseurs furent blessés à mort.

Or il y avait alors dans la tour l'épouse de Gui de Rochefort et sa fille promise comme épouse à monseigneur Louis. Le bruit en étant venu aux oreilles du sénéchal Gui, celui-ci, avec son grand cœur habituel, se mit aux champs sans retard, et, avec une troupe de chevaliers aussi forte que possible, approcha audacieusement du château, tout en dépêchant de prompts messagers pour recommander que de toutes parts on le rejoignît rapidement. Ceux qui attaquaient la tour le virent du haut de la colline. N'ayant pu venir à bout de la tour et redoutant la brusque arrivée de monseigneur Louis, comme s'il devait les étrangler, ils rétrogradèrent et commencèrent à rester court, ne sachant s'ils devaient demeurer sur place ou fuir. Cependant Gui, vaillant comme il était et avisé dans les circonstances délicates, fit, après réflexion, venir du château les Garlande et, sous la foi du serment, leur accorda au nom du roi et de monseigneur Louis la paix et leur grâce. De cette manière il les détourna de leur entreprise, eux et leurs complices. Les Garlande faisant défection, Milon fit défection lui aussi et, sans avoir rien fait, prit bien vite la fuite en pleurant et se lamentant.

A cette nouvelle, monseigneur Louis se hâta grandement de venir au château; ayant appris la vérité, il était bien aise de n'avoir rien perdu et, en même temps, il regrettait de n'avoir pas trouvé les factieux pour les accrocher au gibet. Quant à ceux qui demeuraient, monseigneur Louis leur conserva la paix qui leur avait été promise par Gui sous la foi du serment, mais, pour rendre impossible à l'avenir toute tentative semblable, il fit jeter à bas toutes les fortifications du château, à l'exception de la tour[1].

1. Ces événements se produisirent très probablement dans le courant de l'année 1105 (A. Luchaire, *Annales*, n° 34).

Digitized by Google

IX

De Boamundo[a] principe Antiocheno[b]

Id circa temporis[1], illustrem[c] Anthiochenum principem Boamundum[2], cui specialiter illa potenti obsidione ipsa ejusdem urbis, ob sui strenuitatem, reddita est munitio[3], contigit ad partes Gallorum[d] descendisse, virum inter Orientales egregium et famosum, cujus quoddam generosum, et quod nunquam sine diva manu fieri posset, factum etiam inter ipsos predicabatur Saracenos :

Cum enim cum patre suo Roberto Guîscardo[e] fere[f] transmarinum obsedisset castrum Durachium[4], nec Thessalonicences gaze, nec thesauri Constantinopolitani, nec ipsa Grecia tota eos arcere valeret, subito, post eos transfretantes, domini pape Alexandri[5] legati, qui eos et caritate Dei et obligatione hominii[6] adjurando submoneant, assistunt, ut ecclesie Romane et domino pape in turre Crescentiani[g][7] incluso ab imperatore eripiant, devotissime supplicant, naufragari urbem et ecclesiam, immo ipsum dominum papam, si non cito subvenerint, jurejurando pronuntiant.

a. Buamundo *B.* — *b.* Antioceno *A*, *D.* — *c. Le troisième fragment de C commence à* illustrem, *précédé de* Per idem tempus contigit. — *d.* Gallarum *E.* — *e.* Guischardo *B*, *C*, *G*; Guichardo *D.* — *f.* forte *B.* — *g.* Crescentia *C.*

1. Au début de l'automne de 1105 (A. Luchaire, ***Annales***, n° 30).
2. Fils de Robert Guiscard et de sa première femme, Aubrée.
3. Le 28 juin 1098. Sur le siège d'Antioche, qui dura plus de huit mois, voir l'***Histoire anonyme de la première croisade***, édition et traduction L. Bréhier (fasc. 4 de la présente collection), p. 67-160.
4. Sur la côte d'Albanie. Durazzo (l'antique Dyrrachium) était

Digitized by Google

IX

De Bohémond, prince d'Antioche

Environ ce temps[1] descendit dans les parages de la Gaule l'illustre Bohémond, prince d'Antioche[2], celui-là même à qui, en raison de sa vaillance, fut tout spécialement rendue, après un vigoureux siège, l'enceinte fortifiée de cette ville[3], personnage hors de pair et fameux en Orient, dont on vantait jusque chez les Sarrasins un exploit généreux et qui n'eût jamais été possible sans l'intervention de la main divine :

En compagnie de son père Robert Guiscard, il s'était presque rendu maître du château de Durazzo, au delà de la mer[4]; ni les richesses de Thessalonique, ni les trésors de Constantinople, ni la Grèce elle-même tout entière n'auraient été assez puissantes pour les en écarter; tout à coup, passant la mer après eux, voici à leur côté les légats du seigneur pape Alexandre[5], envoyés pour les semondre, et qui les adjurent, au nom de leur amour pour Dieu et de l'obligation que crée le lien d'hommage[6], d'arracher au péril l'église de Rome et le seigneur pape, enfermé par l'empereur dans la tour de Crescentius[7]. Il les en supplient très dévotement. Que si les princes ne venaient pas en hâte à la rescousse, ce serait, proclamaient-ils sous la foi du serment, un vrai naufrage pour la ville et l'église, bien plus, pour le seigneur pape lui-même.

le principal port de transit d'Italie à Constantinople. La campagne des Normands en Épire est de 1081-1082; le siège de Durazzo, commencé le 17 juin 1081, se termina par une capitulation le 21 février 1082. Voir F. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène* (Paris, 1900, in-8°, t. IV de la collection des « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes »), p. 83-84.

5. Non, mais de Grégoire VII.

6. Robert Guiscard était vassal du Saint-Siège pour son duché de Pouille et de Calabre, qu'il avait reçu du pape Nicolas II.

7. Château Saint-Ange. C'est le Château-Croissant des chansons de geste.

Digitized by Google

Herent principes et quid eligant, an expeditionem tantam et tam sumptuosam inrecuperabiliter omittant, an dominum papam, Urbem et ecclesiam ancillari, immo naufragari sustineant. Cumque hac anxiarentur deliberatione, hoc excellentissimum eligunt[a], istud[b] facere et illud non omittere deliberant. Relicto siquidem obsidioni Boamundo, pater in Apuliam transfretando[1] regressus, undecumque potuit, de Sicilia, Apulia[c] et Calabria atque Campania viros et arma collegit, et tam promptissime quam audacissime Romam acceleravit. Unde divina voluntate et quasi portentum mirabile contigit, ut, cum iste Romam, et imperator Constantinopolitanus, audita Roberti absentia[d], adunato Grecorum exercitu, ad expugnandum Boamundum Durachium tam terra quam mari applicuisset, una et eadem die pater Guiscardus Rome cum imperatore congrediens, ille cum Grecorum imperatore strenue confligens, uterque princeps de utroque imperatore, mirabile dictu, triumphavit[2].

Prefati igitur Boamundi ad partes istas adventus causa fuit[e] ut nobilissimam domini Ludovici designati sororem Constanciam, moribus facetam, persona elegantem, facie pulcherrimam, matrimonio[3] sibi copulari

a. Omis dans B. — *b.* illud *C.* — *c.* de Sicilia et Apulia *C.* — *d.* aubsentia *A*, *E.* — *e.* fuerit *C*, *D.*

1. En avril 1082, par conséquent après la reddition de la place. Voir F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie* (Paris, 1907, 2 vol. in-8°), t. I, p.273.

2. Suger ici se fourvoie. En 1084, le 28 mai, lors de la prise de Rome par Robert Guiscard, Bohémond se trouvait aux côtés de son père, car il avait dû, faute d'argent pour continuer ses opérations en Épire, regagner l'Italie au printemps de 1083. Sa victoire sur Alexis Comnène fut remportée près d'Arta, au cours du

Digitized by Google

Les princes hésitent. Quel parti choisir? Laisser de côté sans retour une expédition d'une telle importance et si coûteuse ou permettre l'esclavage, bien plus, le naufrage du seigneur pape, de la ville et de l'église? Après en avoir délibéré dans l'anxiété, ils choisissent, résolution très excellente, de faire une chose sans renoncer à l'autre. Laissant donc Bohémond au siège, le père traversa la mer[1], rentra en Pouille, ramassa des hommes et des armes partout où il put, en Sicile, en Pouille, en Calabre, en Campanie, et, avec autant de promptitude que d'audace, marcha sur Rome. Ensuite de quoi il arriva heureusement, par l'effet de la volonté divine et comme par un admirable prodige, que, ce dernier se trouvant devant Rome et l'empereur de Constantinople ayant, à la nouvelle de l'absence de Robert, réuni un ost de Grecs et abordé Durazzo tant par terre que par mer pour attaquer Bohémond, le même jour, Guiscard, le père, en vint aux mains à Rome avec l'empereur, Bohémond se battit avec vaillance contre l'empereur grec, et l'un et l'autre prince, chose admirable à dire, triomphèrent de l'un et de l'autre empereur[2].

Or, le motif de l'arrivée de Bohémond dans nos parages était le désir de chercher par tous les moyens à s'unir en mariage la très noble sœur de monseigneur le prince désigné Louis, Constance, jeune femme de manières agréables, bien faite de sa personne et pourvue d'une très jolie figure[3]. Telle était la renommée de vaillance du royaume

siège de Joannina, en mai 1082, donc au moment même où Robert Guiscard débarquait en Italie (F. Chalandon, *ouvr. cité*, t. I[er], p. 279-281). A condition de considérer déjà ce débarquement comme une sorte de victoire, on peut, dans une certaine mesure, expliquer la confusion, dont l'auteur responsable paraît être l'Anonyme du Vatican (Muratori, t. VIII, col. 773). Suger a fort bien pu avoir connaissance de ce texte, dont il reproduit un peu le mouvement de phrase et jusqu'à plusieurs expressions.

3. Il y avait d'autres motifs. Bohémond, tandis qu'il se trouvait captif chez l'émir Doniman (1101-1102), avait fait le vœu de se rendre en pèlerinage à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne,

Digitized by Google

quibuscumque modis queritaret. Tanta etenim et regni[a] Francorum et domini Ludovici preconabatur strenuitas, ut ipsi etiam Saraceni hujus terrore copule terrerentur. Vacabat domina[b], comitem Trecensem Hugonem procum aspernata, nec dedecentem[c] sponsum iterata copula appetebat[1]. Callebat princeps Anthiochenus, et tam donis quam promissis copiosus, dominam illam celeberrime sibi copulari Carnoti, presente rege et domino Ludovico, multis astantibus archiepiscopis, episcopis et regni proceribus, devote promeruit[2].

Astitit etiam ibidem Romane sedis apostolice legatus, dominus Bruno, Signinus[3] episcopus, a domino Paschali papa, ad invitandam et confortandam sancti Sepulchri viam dominum Boamundum comitatus. Unde plenum et celebre Pictavis tenuit concilium, cui et nos interfuimus, quia recenter a studio redieramus, ubi de diversis sinodalibus et precipue de Ierosolimitano itinere ne tepescat agens, tam ipse quam Boamundus multos ire animavit[4]. Quorum freti comitatu multo multaque militia, tam ipse Boamundus quam domina Constancia necnon et ipse legatus ad propria prospere et gloriose remearunt. Que domina Constancia domino

a. etenim regni *E.* — *b.* ut ipsi ... domina *omis dans C et D.* — *c.* decentem *B.*

arr. de Limoges). En outre, il amenait avec lui le fils de l'empereur Diogène, Romain IV, à la cause de qui il espérait gagner des barons français, pour faire échec à l'usurpateur Alexis Comnène (*Œuvres* de Suger, éd. Lecoy de La Marche, p. 429. Cf. Chalandon, *Le règne d'Alexis Comnène*, p. 236-243).

1. Elle avait épousé en 1094 ou 1095 Hugues I^er^, comte de Troyes et de Champagne, âgé alors d'environ dix-huit ans. Sur l'intervention d'Ive de Chartres le mariage fut cassé à l'assemblée de Soissons, le 25 décembre 1104, pour cause de parenté prohibée (B. Monod, *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe I^er^*,

Digitized by Google

de France et de monseigneur Louis que les Sarrasins eux-mêmes éprouvaient de la terreur à la pensée de cette union. La dame était libre; elle n'avait pas voulu pour époux du comte de Troyes Hugues et désirait ne contracter une autre union qu'avec un mari qui lui convînt[1]. Le prince d'Antioche était un habile homme; aussi abondant en cadeaux qu'en promesses, il se rendit bien digne par son dévouement du mariage qui fut célébré en grande pompe à Chartres entre ladite dame et lui, en présence du roi et de monseigneur Louis, qu'assistaient une foule d'archevêques, d'évêques et de grands du royaume[2].

Il y avait là aussi un légat du siège apostolique romain, monseigneur Bruno, évêque de Segni[3]. Envoyé par le seigneur pape Pascal, il avait accompagné monseigneur Bohémond pour provoquer et encourager une expédition vers le Saint-Sépulcre. Ensuite de quoi il tint à Poitiers un concile très nombreux et solennel, auquel nous assistâmes nous-même, parce que nous revenions justement du monastère où nous faisions nos études, et où, traitant de diverses matières synodales et, de crainte que le zèle ne s'attiédît, du voyage de Jérusalem, il excita, de concert avec Bohémond, bien des gens à se mettre en route[4]. Forts de cette nombreuse compagnie de chevaliers, Bohémond, sa dame Constance et aussi le légat retournèrent heureusement et glorieusement chez eux. La dame Constance donna à mon-

p. 45). Ils étaient cousins au huitième degré (quatrième canonique). Voir H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, p. 67 et 90-94).

2. Après Pâques qui, en 1106, tombait le 25 mars. Bohémond revenait du Limousin.

3. Bruno de Saleri, près d'Asti, évêque de Segni de 1079 jusqu'à sa mort en 1123, cardinal depuis 1089. Il est connu comme théologien sous le nom de Bruno d'Asti et il a été canonisé.

4. Le concile de Poitiers se tint le 26 mai 1106 (B. Monod, *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier*, p. 46-47). A Chartres, dans la cathédrale même, Bohémond avait déjà prononcé un discours plein de mirages et de promesses, par quoi beaucoup des auditeurs s'étaient laissé convaincre. Voir Orderic Vital, *Histor. eccles.*, éd. Leprévost et L. Delisle, t. IV, p. 210-214.

Digitized by Google

Boamundo duos genuit filios, Johannem et Boamundum; sed Johannes ante annos militie in Apulia obiit. Boamundus vero, decorus juvenis, militie aptus, princeps factus Antiochenus[1], cum Saracenos instanter armis urgeret, nec eorum zelantes impetus aliquid duceret, minus caute eos insecutus, insidiis eorum interceptus, cum centum militibus[a] equo animosior infauste decapitatus, Antiochiam et cum Apulia vitam amisit[2].

X

[De adventu Paschalis II pape][3]

Sequenti itaque prefati Boamundi repatriationis anno[b], venerande memorie universalis et summus pontifex Paschalis ad partes occidentales [accessit][c4] cum multis et sapientissimis viris, episcopis et cardinalibus et Romanorum nobilium comitatu, ut regem Francorum et filium regem designatum Ludovicum et ecclesiam Gallicanam consuleret super quibusdam molestiis et novis investiture ecclesiastice querelis, quibus eum et infestabat et magis infestare minabatur Henricus imperator, vir[d] affectus paterni et tocius humanitatis expers, qui et genitorem Henricum crudelissime persecutus exheredavit et, ut ferebatur, nequissima captione tenens, inimicorum verberibus et injuriis, ut insignia regalia, videlicet coronam, sceptrum et lanceam sancti Mauri-

a. milibus *E.* — *b.* Sequenti ... anno *est remplacé par* Anno dominice incarnationis M°. C°. V° *dans C, dont le quatrième fragment commence ici, écrit d'une autre main que le troisième, qui finit à* vitam amisit. — *c. Omis dans A, B, C, D, E, H; ajouté en marge dans G.* — *d. Omis dans C.*

1. Son père mourut en 1111.

Digitized by Google

seigneur Bohémond deux fils, Jean et Bohémond. Mais Jean mourut en Pouille avant l'âge de la chevalerie; quant à Bohémond, jeune homme de fière mine, fait pour être chevalier, un jour que, devenu prince d'Antioche[1], il pressait vivement les Sarrasins les armes à la main et que, comptant pour rien leur zèle et leur impétuosité, il les avait imprudemment suivis de près, il fut pris au piège tendu par eux, décapité avec cent chevaliers pour avoir montré trop de courage et perdit Antioche et la vie avec la Pouille[2].

X

[De la venue du pape Pascal II][3]

L'année qui suivit le retour du susdit Bohémond, l'universel et souverain pontife Pascal, de vénérable mémoire, vint en Occident en compagnie d'une multitude de très sages personnes, évêques, cardinaux et nobles romains[4]. Son intention était de consulter le roi de France, ainsi que son fils le roi désigné Louis et l'église des Gaules, au sujet des difficultés et nouvelles querelles relatives à l'investiture ecclésiastique, dont le tourmentait et menaçait de le tourmenter encore davantage l'empereur Henri. Ce dernier, dépourvu d'amour filial et de tout sentiment d'humanité, allait jusqu'à persécuter très cruellement son père Henri; il le dépouilla de son héritage et, le tenant, à ce qu'on disait, en une criminelle captivité, il l'obligea avec la dernière impiété, à force de le faire frapper et injurier par ses ennemis, à rendre ses insignes royaux, c'est-à-dire la couronne, le sceptre et la

2. En février 1130, entre Mopsueste et Aïnzarba en Cilicie (F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie*, t. II, p. 55).

3. Le titre de ce chapitre manque à la table.

4. Pascal II, Rainier, de Bleda en Toscane, bénédictin à Cluny, cardinal-prêtre de Saint-Clément, élu pape le 13 août 1099. Il arriva en France en janvier 1107; il était à Casale le 4 janvier (Jaffé et Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, n° 728), à Lyon le 29 janvier (*Ibid.*).

Digitized by Google

cii[1], redderet[a] nec aliquid in toto regno proprium retineret[b], impiissime coegit[2].

Equidem deliberatum est Rome, propter Romanorum conducticiam perfidiam, de prefatis, immo de omnibus questionibus tucius[c] regis et regis filii et ecclesie Gallicane in Francia quam in Urbe disceptare suffragio[d]. Venit itaque Cluniacum[3], a Cluniaco ad Caritatem, ubi celeberrimo archiepiscoporum et episcoporum et monastici ordinis conventu eidem nobili monasterio sacram[e] dedicationis imposuit[4]. Affuerunt et nobiliores regni proceres, inter quos et dapifer regis Francie, nobilis comes de Rupe Forti, domino pape missus occurrit, ut ei tanquam patri spirituali[f] per totum regnum ejus beneplacito deserviret[5]. Cui consecrationi et nos ipsi interfuimus, et contra dominum episcopum Parisiensem Galonem, multis querimoniis ecclesiam beati Dionisii agitantem, in conspectu domini pape viriliter stando, aperta ratione et canonico judicio satisfecimus[6].

Cumque Turonis apud Sanctum Martinum, ut mos est romanus[g] frigium[7] ferens, *Letare Jerusalem*[8] cele-

a. Holder-Egger observe que ce passage est partiellement transposé du texte même de la lettre d'Henri IV à Philippe I^er^. — b. teneret *C, G. — c.* totius *C. — d.* naufragio *B. — e.* sacramentum *C. — f.* spiritualis *A, D. — g.* Romanis *C.*

1. Insigne du royaume de Bourgogne. Voir, sur les origines de cet insigne, R. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne* (1907, fasc. 163 de la « Bibliothèque de l'École des hautes études; sciences histor. et philol. »), append. III, p. 375-383.

2. Henri V, couronné roi à Aix-la-Chapelle en 1098, rompit avec son père Henri IV au mois de décembre 1104 en feignant de vouloir servir contre lui les intérêts de l'Église. Enfermé au château de Boeckelheim sur la Nahe, l'empereur laissa livrer à son fils les insignes de l'empire et finit, pressé de menaces, par abdiquer sans conditions le 31 décembre 1105; il mourut le 7 août suivant. Voir G. Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. V (1904), p. 203-204, 261-270, 315.

Digitized by Google

lance de saint Maurice[1], et à ne rien garder en propre sur toute l'étendue de son royaume[2].

Il fut décidé à Rome que la prudence commandait, en raison de la perfidie vénale des Romains, de débattre les susdites questions et même toutes les questions, avec l'appui du roi, du fils du roi et de l'église des Gaules, en France même plutôt que de les traiter dans la ville de Rome. C'est pourquoi le pape s'en vint à Cluny[3], puis de Cluny à La Charité, où, au milieu d'un très grand concours d'archevêques, d'évêques et de moines, il dédia et consacra ce fameux monastère[4]. Là furent aussi les plus nobles barons du royaume et parmi eux le sénéchal du roi de France, le noble comte de Rochefort, lequel se présenta au seigneur pape comme envoyé vers lui pour le servir à discrétion par tout le royaume comme son père spirituel[5]. Nous aussi nous assistâmes à cette consécration et, plaidant énergiquement en présence du seigneur pape à l'encontre du seigneur évêque de Paris Galon, qui cherchait diverses querelles à l'église de Saint-Denis, nous obtînmes satisfaction conformément à la raison évidente et au droit canonique[6].

Ensuite, après avoir célébré à Tours au sanctuaire de Saint-Martin, mitre en tête[7], comme c'est l'usage romain, le *Letare Jerusalem*[8], il se rendit avec bienveillance et dévo-

3. Il y resta du 4 au 8 février 1107 (Jaffé et Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, n° 730).

4. Le 9 mars 1107. Le monastère de la Charité-sur-Loire (Nièvre, arr. de Cosne) était un prieuré clunisien.

5. Le roi de France et le pape étaient réconciliés depuis le 2 décembre 1104 (B. Monod, *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe I^er^*, p. 42-43). Sur le comte de Rochefort, voir plus haut, p. 39. En mars 1107, il ne devait plus occuper l'office de sénéchal.

6. Galon, élu évêque de Paris vers le mois de juillet 1104, appartenait au parti réformiste et était bien connu de Pascal II, qui l'avait envoyé en 1102 comme légat en Pologne. Il contestait à l'abbé de Saint-Denis le droit de faire consacrer les moines par n'importe quel évêque.

7. Le « frigium » ou « phrygium » tenait de la mitre et de la tiare. C'était un bonnet conique, blanc, cerclé à sa base d'une couronne d'or et de pierreries. La tiare à trois couronnes n'apparut qu'au XIV^e^ siècle.

8. On le trouve à Tours du 24 mars au 3 avril 1107.

Digitized by Google

brasset, ad venerabilem beati Dionisii locum, tanquam ad propriam beati Petri sedem, benivolus et devotus devenit[1]. Qui gloriose et satis episcopaliter receptus, hoc unum memorabile et[a] Romanis insolitum[2] et posteris reliquit exemplum, quod nec aurum, nec argentum, nec preciosas monasterii margaritas, quod multum timebatur, non tantum non affectabat, sed nec respicere dignabatur. Sanctorum pignoribus humillime prostratus, lacrimas compunctionis offerebat, holocaustum seipsum Domino et[b] sanctis ejus toto animo inferebat, et, ut de vestimentis episcopalibus beati Dionisii sanguine madefactis ad patrocinandum aliqua ei daretur porciuncula suppliciter exoravit : « Ne displiceat, in- » quiens, si de vestimentis ejus nobis vel parum reddi- » deritis, qui eum vobis apostolatu Gallie[3] insignitum » absque murmure destinavimus. »

Occurrit itaque ei ibidem rex Phylippus et dominus Ludovicus filius ejus gratanter et votive, amore Dei majestatem regiam pedibus ejus incurvantes, quemadmodum consueverunt ad sepulchrum piscatoris Petri reges submisso diademate inclinari, quos dominus papa manu erigens, tanquam devotissimos apostolorum filios[c] ante se residere fecit[1]. Cum quibus de statu ecclesie, ut sapiens sapienter agens, familiariter contulit eosque blande demulcens, beato Petro sibique ejus vicario supplicat opem ferre, ecclesiam manutenere, et, sicut antecessorum regum Francorum Karoli Magni et aliorum mos inolevit, tyrannis et ecclesie hostibus et potissimum Henrico imperatori audacter resistere. Qui amicicie, auxilii et consilii dextras dederunt, regnum

a. Omis dans B. — *b.* id est *C.* — *c. Omis dans C.*

1. Il y était le 30 avril.
2. Suger revient volontiers sur ce sujet de la cupidité des Romains.

Digitized by Google

tion au vénérable lieu de Saint-Denis, comme il eût fait à la propre résidence de saint Pierre[1]. Reçu avec éclat et d'une façon assez digne d'un évêque, il donna aux Romains, pour qui c'était chose insolite[2], et aussi à la postérité, un exemple vraiment mémorable; c'est que, contrairement à la vive crainte qu'on en éprouvait, non seulement il ne montrait aucune prétention à s'emparer de l'or ni de l'argent ni des pierres précieuses du monastère, mais il ne daignait même pas leur donner un regard. Très humblement prosterné devant les reliques des saints, il versait des larmes de componction et s'offrait lui-même de toute son âme en holocauste à Dieu et à ses saints. Il pria instamment qu'on voulût bien lui donner pour le protéger quelque parcelle des vêtements épiscopaux de saint Denis tout trempés de sang : « Ne vous déplaise, disait-il, rendez-nous ne fût-ce qu'une » petite part de ses vêtements, à nous qui, sans murmure, » vous l'avons envoyé pour être l'apôtre de la Gaule[3]. »

Il vit venir à sa rencontre en ce lieu le roi Philippe et monseigneur Louis, son fils, lesquels lui présentèrent leurs compliments et leurs vœux, inclinant à ses pieds, pour l'amour de Dieu, la majesté royale, suivant la coutume qu'observent les rois auprès du tombeau du pécheur Pierre, abaissant leur couronne et se courbant[4]. Le seigneur pape les releva de sa main et les fit asseoir en face de lui comme les fils très dévoués des apôtres. Il conféra familièrement avec eux, en sage procédant avec sagesse, au sujet de l'état de l'Église et, les flattant délicatement, il les supplia de prêter assistance à saint Pierre et à son vicaire, de maintenir l'Église en sûreté et, conformément à l'usage établi par leurs prédécesseurs les rois de France Charlemagne et les autres, de résister hardiment aux tyrans et aux ennemis de l'Église et par-dessus tous à l'empereur Henri. Ils lui tendirent les mains en témoignage d'amitié, d'aide et de conseil, mirent

3. Allusion à la tradition qui voulait que saint Denis eût reçu du pape saint Clément, au Ier siècle, la mission d'évangéliser toute la Gaule; tradition en étroit rapport avec celle de l'aréopagitisme (cf. plus haut, p. 3).

4. La date de cette entrevue ne peut être que le 1er ou le 2 mai 1107, car le 3 du même mois Pascal II était à Lagny.

Digitized by Google

exposuerunt[a], et qui cum eo Catalaunum imperatoris legatis occurrere festinent, archiepiscopos et episcopos et abbatem Sancti Dionisii Adam, cum quo et nos fuimus, conjunxerunt.

Ubi cum dominus papa aliquantisper demoraretur[1], ex condicto ipsi[b] imperatoris Henrici legati, non humiles, sed rigidi et contumaces, cum apud Sanctum Memmium[2] hospitia suscepissent, relicto inibi cancellario Alberto, cujus oris et cordis unanimitate ipse imperator agebat[3], ceteri ad curiam multo agmine, multo fastu, summe falerati devenerunt. Hi siquidem erant archiepicopus Treverensis, episcopus[c] Alvertatensis, episcopus Monasteriensis[4], comites quamplures, et cui gladius ubique preferebatur dux Welfo, vir corpulentus[d] et tota superfitie longi et lati[e] admirabilis et clamosus[5], qui tumultuantes magis ad terrendum quam ad raciocinandum missi viderentur.

Singulariter et solus Treverensis archiepiscopus, vir elegans et jocundus, eloquentie et sapientie copiosus, gallicano coturno exercitatus[f], facete[g] peroravit, domino pape et curie salutem et servitium ex parte domini imperatoris deferens, salvo jure regni. Et prosequens de mandatis : « Talis est, inquit, domini nostri imperato-» ris pro qua mittimur causa. Temporibus antecesso-» rum[6] nostrorum, sanctorum et[h] apostolicorum viro-

a. disposuerunt *C.* — *b.* sibi *C.* — *c.* Treverensis, episcopus *omis dans B.* — *d.* opulentus *C.* — *e.* longus et latus *C.* — *f.* excitatus *C.* — *g.* facile *C*; facere *D*, *E.* — *h.* sanctorum et *omis dans C*, *D.*

1. Depuis le 10 mai environ.

2. Forme vulgaire pour Saint-Memmie, abbaye de Génovéfains, à trois kilomètres à l'est de Châlons.

3. Ils se brouillèrent dans la suite; Adalbert, devenu arche-

Digitized by Google

leur royaume à sa disposition et lui adjoignirent, pour se hâter d'aller avec lui à Châlons au-devant des messagers de l'empereur, quelques archevêques et évêques et l'abbé de Saint-Denis Adam, que nous aussi nous accompagnâmes.

Il y avait déjà un certain temps que le seigneur pape attendait à Châlons[1], quand les messagers de l'empereur Henri arrivèrent, ainsi qu'il avait été convenu. Ils montraient non de l'humilité, mais de la raideur et de la morgue. Ayant pris logis à Saint-Menge[2], ils y laissèrent le chancelier Adalbert, dont l'empereur lui-même suivait les inspirations, en accord avec lui de bouche et de cœur[3]. Les autres se rendirent à la cour du pape en grand cortège, avec un grand faste, tout couverts de clinquant. C'étaient l'archevêque de Trèves, l'évêque d'Halberstadt, l'évêque de Münster[4], et plusieurs comtes, et enfin le duc Welf, qui faisait porter partout une épée devant lui, personnage corpulent, d'une prodigieuse surface en long et en large, de plus un braillard[5]. Ils faisaient tous un tel tumulte qu'ils semblaient avoir été envoyés pour inspirer la terreur plutôt que pour raisonner.

A part et seul, l'archevêque de Trèves, homme distingué de manières et agréable, abondant en discours et en sagesse, rompu à l'usage de la langue française, parla très bien, apportant au pape et à sa cour salut et service de la part du seigneur empereur, sauf le droit du royaume. Et, poursuivant, au sujet de sa mission : « Voici, dit-il, pour quel mo» tif notre seigneur l'empereur nous envoie. Au temps de nos » prédécesseurs[6] et aussi des saints hommes apostoliques

vêque de Mayence en 1111, se rallia au parti de la Réforme et fut même emprisonné sur l'ordre de l'empereur durant presque trois ans. Il recouvra néanmoins la chancellerie en 1121 et mourut en 1137.

4. Bruno de Brettheim, archevêque de Trèves de 1102 à 1124; Reinhard de Blankenbourg, évêque d'Halberstadt de 1106 à 1123; Burchard de Holte ou le Roux, évêque de Münster de 1097 à 1118.

5. Welf II, duc de Bavière depuis 1102. D'abord partisan du pape et mari de la comtesse Mathilde de Toscane, il s'était séparé de celle-ci en 1095 et réconcilié avec l'empereur. Il mourut en 1119.

6. C'est-à-dire des empereurs prédécesseurs d'Henri V.

Digitized by Google

» rum magni Gregorii et aliorum, hoc ad jus imperii » pertinere dinoscitur, ut in omni electione hic ordo » servetur : antequam electio in palam proferatur, ad » aures domini imperatoris perferre, et, si personam » deceat, assensum ab eo ante factam electionem assu- » mere; deinde in conventu, secundum canones, peti- » cione populi, electione cleri, assensu honoratoris[1] pro- » ferre, consecratum[2a] libere nec simoniace addominum » imperatorem pro regalibus, ut anulo et virga inves- » tiatur, redire, fidelitatem et hominium facere. Nec » mirum; civitates enim[b] et castella, marchias, thelonea » et queque imperatorie dignitatis nullo modo aliter » debere occupare. Si hec dominus papa sustineat, » prospere et bona pace regnum et ecclesiam ad hono- » rem Dei inherere. »

Super his igitur dominus papa consulte, oratoris episcopi Placentini[3] voce, respondit : « Ecclesiam pre- » cioso Jesu Christi sanguine redemptam et liberam » constitutam, nullo modo iterato ancillari oportere[c]; » si ecclesia eo inconsulto[d] prelatum[e] eligere non pos- » sit, cassata Christi morte, ei serviliter subjacere; si » virga et anulo investiatur, cum ad altaria ejusmodi » pertineant, contra Deum[f] ipsum usurpare; si sacra- » tas Dominico corpori et sanguini[g] manus laïci mani- » bus gladio sanguinolentis obligando supponant, or- » dini suo et sacre unctioni derogare. »

a. consecratum, *donné par tous les manuscrits, est étonnant; on attendrait* electum; *le lapsus peut venir de Suger lui-même.* — *b.* enim civitates *A*; etenim civitates *E*, *G*. — *c.* potest *C*. — *d.* si ecclesiastico inconsulto *C*. — *e.* presulatum *B*. — *f.* Dominum *C*. — *g.* corpore et sanguine *C*.

1. Proprement du « collateur de l'honneur », en d'autres termes de celui de qui est tenu le fief avec les droits et devoirs qu'il comporte.

2. Henri V luttant pour obtenir confirmation du droit d'investir

Digitized by Google

» Grégoire le Grand et autres, c'est un fait bien connu qu'en » vertu du droit impérial l'ordre suivant devait être observé » en toute élection : avant de procéder en public à l'élec- » tion, porter le nom du candidat aux oreilles du seigneur » empereur, et, si la personne convient, prendre son assen- » timent avant l'élection elle-même; ensuite, dans une as- » semblée canoniquement tenue, à la requête du peuple, » après le choix fait par le clergé, avec l'assentiment du su- » zerain[1], proclamer l'élu; celui-ci une fois consacré[2], libre- » ment et sans simonie, le ramener vers le seigneur empe- » reur pour les régales, afin qu'il reçoive l'investiture de » l'anneau et de la crosse et prête le serment de fidélité et » d'hommage. A cela rien d'étonnant; autrement on ne sau- » rait prendre possession ni des cités ni des châteaux, » marches, tonlieux et autres choses qui relèvent de la di- » gnité impériale. Que si le seigneur pape admet ces façons » de faire, l'empire et l'Église resteront étroitement unis pour » l'honneur de Dieu dans la prospérité et en bonne paix. »

Là-dessus le seigneur pape, après réflexion, répondit par la voix de son porte-parole l'évêque de Plaisance[3] : « L'Église » a été rachetée par le sang précieux de Jésus-Christ et cons- » tituée libre; il faut qu'à aucun prix elle ne retombe en ser- » vitude. S'il ne lui est pas possible d'élire un prélat sans » consulter l'empereur, elle se trouve subordonnée à lui » comme une esclave et c'est pour rien que le Christ est » mort. L'investiture par l'anneau et la crosse, alors que de » telles choses appartiennent aux autels, est une usurpation » sur les droits de Dieu même. Que des mains consacrées » au corps et au sang du Seigneur soient, pour contracter » une obligation, placées sous les mains d'un laïc tout en- » sanglantées par l'usage de l'épée, c'est une dérogation au » sacrement de l'ordre et à l'onction sainte. »

l'élu avant sa consécration, il faudrait, ce semble : « celui-ci une fois élu », d'autant plus que la question de la liberté et de la simonie ne se posait pas pour la consécration. Voir B. Monod, *La question des investitures à l'entrevue de Châlons (1107)*, dans la *Revue historique*, t. CI (1909), p. 80-87. La présente traduction suit strictement le texte latin.

3. Aldo Gabrielli, évêque de Plaisance de 1096 à 1118.

Digitized by Google

Cumque hec et his similia cervicosi audissent legati, teutonico impetu frendentes tumultuabant, et, si tuto auderent, convitia eructuarent, injurias inferrent. « Non » hic, inquiunt, sed Rome gladiis hec terminabitur que- » rela. » Verum papa quamplures viros approbatos et peritos ad cancellarium misit, qui eum super his composite et placide convenirent, et audirentur et audirent, et ad pacem regni eum operam dare obnixe exorarent. Quibus recedentibus, dominus papa Trecas venit, diu submonitum universale concilium honorifice celebravit[1], et cum amore Francorum, quia multum[a] servierant, et timore et odio Theutonicorum ad sancti Petri sedem prospere remeavit.

Imperator vero, secundo fere recessionis[2] ejus anno, collecto mirabili triginta millium militum hoste,

> . . . . . *Nullas nisi sanguine fuso*
> *Gaudet habere vias*[3].

Romam tendit[b], mire callens pacem simulat, querelam investiturarum deponit, multa et hec et alia bona pollicetur, et, ut urbem ingrediatur, quia aliter non poterat, blanditur, nec fallere summum pontificem et totam ecclesiam, immo ipsum Regem regum veretur. Unde, quia audiebant tantam et tam perniciosam ecclesie Dei sopitam questionem, equo aut plus equo Romani quirites tripudiant, clerus supreme[c] exultat, et quomodo

a. multi *C, D.* — *b. A. Molinier donne ici d'après F une addition, s'insérant entre* tendit *et* mire, *qui a été empruntée par le compilateur de F au « Panthéon » de Godfroi de Viterbe* (*Mon. Germ., Scriptores, t. XXII, p. 255*) : Pontem tremulum ... Romam pervenisset. — *c.* summe *C, E.*

1. Il s'ouvrit le 23 mai (jour de l'Ascension) 1107. Six canons nous en ont été conservés (Mansi, *Sacrorum conciliorum... collectio*, t. XX, col. 1223). Le pape y affirma sa volonté de supprimer les investitures laïques. Il quitta la France peu après; il était à Valence le 14 juillet, à Lausanne le 29 juillet.

Digitized by Google

Les messagers écoutèrent sans se laisser fléchir ces propos et de semblables. Avec l'impétuosité ordinaire aux Teutons, ils grinçaient des dents, s'agitaient. Que leur audace eût été en sûreté et ils auraient vomi des insultes, ils se seraient livrés à des violences : « Ce n'est pas ici, disaient-ils, mais à Rome, à » coups d'épée, que se videra cette querelle. » Cependant le pape envoya vers le chancelier plusieurs hommes à toute épreuve et pleins d'expérience pour s'entretenir avec lui de ces questions sur un ton paisible et posé, afin de se faire écouter, d'écouter eux-mêmes et de le prier instamment de travailler à la paix du royaume. Après leur départ, le seigneur pape vint à Troyes, où il tint en grande pompe un concile général qui était depuis longtemps convoqué[1]; puis, le cœur pénétré d'amour pour les Français, parce qu'ils lui avaient rendu beaucoup de services, et de crainte et de haine pour les Teutons, il retourna heureusement vers le siège de saint Pierre.

Quant à l'empereur, au cours de la seconde année environ après son retour[2], il assembla un ost merveilleux, de trente mille hommes. « Se plaisant à ne passer que par des routes baignées de sang[3] », il se dirigea vers Rome, simula avec une étonnante habileté des intentions de paix, renonça à parler de la querelle des investitures et fit beaucoup de bonnes promesses sur ce sujet et sur d'autres; mu par le désir de pénétrer dans la ville et considérant l'impossibilité d'y réussir autrement, il usa de flatteries, sans crainte de tromper ni le souverain pontife et toute l'Église, ni même le Roi des rois en personne. Alors, entendant dire qu'une si grave affaire, si désastreuse pour l'Église de Dieu, était assoupie, les nobles romains, comme il était juste ou plus qu'il n'était juste, ne se sentirent plus de joie; le clergé tressail-

2. Il franchit les Alpes à la mi-aout 1110. L'indication du chiffre de trente mille hommes est confirmée par les autres sources; mais, pour ce qui suit, le récit de Suger — qui en dut recueillir les éléments lors du séjour qu'il fit à Rome en 1112 — contient des inexactitudes de détail et une grosse erreur. Voir G. Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. VI (1907), p. 150-174 et 369-390.

3. Lucain, *Pharsale*, II, 439-440.

Digitized by Google

eum honorificentius et elegantissime recipiant exhilarati[a] decertant.

Cumque dominus papa episcoporum et cardinalium togata cum opertis[b] albis operturis equis constipatus turma, subsequente populo Romano, occurrere acceleraret[1], premissis qui, tactis sacrosanctis euvangeliis, ab eodem imperatore juramentum pacis, investiturarum depositionem susciperent[2], in eo qui dicitur Mons Gaudii[3] loco, ubi primum adventantibus limina apostolorum beatorum visa occurrunt, idipsum iteratur, in porticu vero, mirabili et universali Romanorum spectaculo, manu propria imperatoris et optimatum triplicatur juramentum.

Exinde infinite nobilius quam si Affricana victoria potito[c] arcus triumphalis arrideret, cum hymnis et laudum multiplici triumpho, domini pape manu sacratissima diademate coronatur more Augustorum[4], ad sacratissimum apostolorum altare, precinentium clericorum odis et Alemannorum cantancium terribili clamore celos penetrante, celeberrima et sollempni devotione deducitur. Cum igitur dominus papa, missas gratiarum agens[5], corpus et sanguinem Jesu Christi confecisset, partitam Eucaristiam, in amoris impartibilis confederatione et pacti conservatione obsidem mirabilem ecclesie devovens, suscipiendo imperator communicavit.

a. exhilati *B.* — *b.* apertis *B.* — *c.* potita *C.*

1. Le samedi 11 février 1111 l'armée impériale campait en vue de Rome. L'entrée solennelle eut lieu le lendemain.

2. Le serment prêté à Sutri le 9 février n'entraînait que la promesse de n'attenter d'aucune manière à la vie, à la dignité et à la liberté du pape et de ses fidèles.

3. Ce terme, d'emploi fréquent au moyen âge, désigne ici la haute colline qui s'élève sur la rive droite du Tibre, à deux kilomètres au nord du Vatican. C'est le Monte Mario ou Monte Malo; le nom de Montjoie semble lui avoir été donné par des pèlerins. Voir J. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 237-252.

Digitized by Google

lit d'allégresse; dans leur contentement, ce fut une lutte à qui le recevrait avec le plus d'honneur et de pompe.

Cependant le seigneur pape, autour de qui se pressait la foule des évêques et cardinaux revêtus de leurs manteaux et montés sur des chevaux blancs que paraient des housses blanches, se rendait en hâte à sa rencontre, suivi de près par le peuple de Rome[1]. Il avait envoyé en avant des messagers pour recevoir de l'empereur, sous serment prêté sur les saints Évangiles, sa promesse de paix et de renonciation aux investitures[2]. A l'endroit qu'on appelle Montjoie[3], qui est celui où l'église des saints apôtres se présente pour la première fois aux yeux des pèlerins qui s'y rendent, le serment fut prêté derechef, puis, de nouveau, une troisième fois, sous le porche — admirable spectacle pour tous les Romains — de la propre main de l'empereur et de ses barons.

Là-dessus, avec infiniment plus de pompe qu'un chef vainqueur en Afrique et à qui un arc de triomphe semblerait sourire, aux accents louangeurs des hymnes triomphales, il reçut le diadème, à la façon des Augustes, de la main très sacrée du seigneur pape[4]. Ensuite, un cortège précédé par des clercs modulant des cantiques et d'où s'élevait, pénétrant jusqu'aux cieux, la formidable clameur des Allemands qui chantaient, le conduisit solennellement, au milieu d'une grande affluence, vers le très saint autel des apôtres. Le seigneur pape célébra une messe d'actions de grâces[5]; après avoir offert en sacrifice le corps et le sang de Jésus-Christ, il partagea l'Eucharistie, et l'empereur, la recevant, communia : admirable otage voué à l'Église en témoignage d'une alliance fondée sur un indivisible amour et dans le respect du pacte juré.

4. Interversion des faits. Le couronnement d'Henri V est bien postérieur à son entrée à Rome; il date seulement du 13 avril suivant. Le 12 février il avait été rendu impossible par les malentendus qui surgirent dès les premières paroles échangées et aussi par l'intransigeance et les propres dissentiments des partisans d'Henri V.

5. Pascal II était entouré de gens en armes. Ce qui suit (jusqu'à « pacte juré ») se rapporte en réalité à la messe du 13 avril.

Digitized by Google

Necdum dominus papa post missam episcopalia deposuerat indumenta[a], cum inopinata nequitia, ficta litis occasione, furor Theutonicus frendens debachatur; exertis gladiis velut pleni mania[b] discurrentes, Romanos tali in loco jure inermes aggrediuntur, clamant jurejurando ut clerus romanus, omnes tam episcopi quam cardinales capiantur aut[c] trucidentur, et, quod ultra nulla[d] potest attingere insania, in dominum papam manus impias inicere non verentur[1]. Luctu inexplicabili et dolore precordiali tam nobilitas Romana quam ipse populus luget, fautionem[e] licet sero animadvertunt, alii ad arma currunt, alii sicut stupidi fugiunt nec inopinato hostium bello, nisi cum trabes[f] de porticu deponentes eorum ruinam suam fecerint[g] defensionem, evadere potuerunt. Prefatus autem imperator, pessime consciencie et facinorosi facti perterritus cruciatu, Urbem quantocius exivit, predam a christiano Christianis inauditam, dominum videlicet papam et cunctos quos potuit cardinales et episcopos adducens, Civitate Castellana, loco natura et arte munitissimo[g], se recepit[2]; cardinales ipsos turpiter exuens inhoneste tractavit, et, quod dictu nefas est, ipsum etiam dominum papam tam pluviali quam mitra, cum quecumque deferret[i] insignia apostolatus, non veritus in Christum Domini mittere manum, superbe spoliavit, multasque inferens injurias, nec eum nec suos, multo dedecore affligens, dimisit,

a. vestimenta *B.* — *b.* insania *B.* — *c.* ac *C.* — *d.* quod ulla non *B.* — *e.* fauctionem *B*; factionem *C.* — *f.* constrabes *D.* — *g.* fecerunt *C*, *D.* — *d.* munitissima *C.* — *i.* cumque deferret *C.*

1. Pascal II fut arrêté le soir même du jour de l'entrée, mais les bagarres continuèrent le lendemain avec des fortunes diverses; l'empereur fut blessé et désarçonné.

Digitized by Google

Après la messe, le seigneur pape s'était à peine encore débarrassé de ses ornements épiscopaux que, tout à coup, avec une méchanceté inopinée, la fureur teutonne, feignant l'occasion d'une rixe, se déchaîna en frémissant. Ils tirèrent leurs épées et, courant de toutes parts comme pleins de frénésie, ils s'attaquèrent aux Romains qui, ainsi qu'il convenait en un tel lieu, se trouvaient sans armes. Ils juraient, ils criaient, déclarant qu'il fallait faire prisonnier ou massacrer le clergé romain, tous, tant cardinaux qu'évêques, et, franchissant les dernières bornes de la fureur, ils ne craignirent pas de jeter sur le seigneur pape leurs mains impies[1]. Un deuil inextricable et une profonde douleur s'emparèrent de la noblesse romaine et du peuple lui-même. Ils se rendaient compte, quoiqu'un peu tard, de la cabale. Les uns couraient aux armes; les autres, comme interdits, prenaient la fuite; en présence de cette brusque attaque des ennemis, ils ne purent se sauver qu'en démontant les poutres du portique et faisant ainsi de cette ruine leur défense. Pour ce qui est de l'empereur, glacé d'épouvante par le tourment du remords que lui inspirait son criminel exploit, il sortit de la ville au plus vite, emportant comme butin — chose inouïe pour des chrétiens et de la part d'un chrétien — le seigneur pape et tous les cardinaux et évêques qu'il put emmener et se retira à Cività Castellana, lieu solidement fortifié et par la nature et par l'art[2]. Il traita contre tout honneur les cardinaux qu'il dépouilla vilainement; de plus, ce qui est abominable à dire, dans son orgueil il dépouilla le seigneur pape en personne tant de sa chape que de sa mitre et de tous les autres insignes de son apostolat, sans craindre de mettre la main sur l'oint du Seigneur. Enfin, après leur avoir fait force torts et les avoir accablés d'affronts, il ne les congédia, lui et les

2. Le départ eut lieu le 16 février. Cività Castellana est situé au pied du mont Soracte, à une cinquantaine de kilomètres de Rome. Le pape fut installé à Trevi avec quatre cardinaux, le reste des cardinaux à Corcolle, dans la Sabine, tandis qu'Henri V campait non loin de Corcolle, à Ponte-Lucano, en aval de Tivoli.

Digitized by Google

donec ad prefati pacti solutionem et exinde facti privilegii reddicionem coegit[1]. Aliud etiam de manu domini pape, ut deinceps investiret, suprepticium privilegium extorsit, quod idem dominus papa[a] in magno concilio trecentorum et eo amplius episcoporum judicio ecclesie, nobis audientibus, conquassavit et perenni anatemate in irritum reduxit[2].

Verum, si querit quis quare dominus ita tepide fecerit, noverit quia ecclesia, percusso pastore et collateralibus, languebat et pene eam tirannus ancillans, quia non erat qui resisteret, tanquam propriam occupabat. Cui certum facto dedit experimentum, quod, cum fratres, ecclesie columnas[b], ad tuitionem et ecclesie reparationem quomodocumque solvi fecisset pacemque ecclesie qualemcumque reformasset, ad heremum solitudinis confugit, moramque ibidem perpetuam fecisset, si universalis ecclesie et Romanorum violentia coactum non reduxisset[3].

Verum Dominus Jesus Christus, redemptor et defensor ecclesie sue, nec eam diutius conculcari[c] nec imperatorem impune ferre sustinuit. Qui etenim nec tenti nec fide obligati fuerant, causam ecclesie fluctuantis suscipientes, domini designati Ludovici[4] suffragio et consilio[d], in gallicana celebri concilio collecta ecclesia, imperatorem tirannum anatemate innodantes, mucrone

a. Omis dans C. — *b.* columnas *A.* — *c.* conculcare *C.* — *d. Molinier donne d'après F, pour tout le passage* Verum Dominus ... consilio, *une importante variante dont les éléments, pour tout ce qu'elle comporte de différent de notre texte, proviennent de Godfroi de Viterbe* (*Mon. Germ., Scriptores, t. XXII, p. 25* : Cum imperator Henricus ... consilio.

1. Le 12 avril, jour de leur retour à Rome (Jaffé et Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, nos 6289 et 6290).

Digitized by Google

siens, que lorsqu'il les eut forcés à annuler le pacte dont nous avons parlé et à lui rendre par là son privilège. Il alla jusqu'à extorquer subrepticement de la main du seigneur pape un autre privilège, celui de donner dans la suite l'investiture[1] : privilège que nous entendîmes le même seigneur pape, dans un grand concile de trois cents évêques et plus, casser suivant le jugement de l'Église et mettre à néant en le frappant d'un perpétuel anathème[2].

Que si l'on demande pourquoi ce seigneur montra tant de mollesse, qu'on sache que, frappée dans son pasteur et l'entourage de son pasteur, l'Église se trouvait toute languissante et que le tyran, la tenant presque en servitude, l'occupait comme son bien propre, parce qu'il n'y avait personne pour lui résister. Le pape en donna par le fait une preuve certaine; après avoir fait délier par tous les moyens possibles ses frères, colonnes de l'Église, pour la défense et la réparation de l'Église, et après avoir rétabli la paix tant bien que mal, il se réfugia dans le désert de la solitude et y eût établi sa perpétuelle demeure, si l'Église universelle et les Romains ne lui avaient fait violence pour le ramener[3].

Cependant Notre Seigneur Jésus-Christ, rédempteur et défenseur de son Église, ne souffrit pas qu'elle fût plus longtemps foulée aux pieds; il ne voulut pas laisser l'empereur impuni. En effet, ceux que ne liait ni n'obligeait le serment de foi prirent fait et cause pour l'Église que ballottait la tempête. Avec l'aide et sur le conseil du seigneur désigné Louis[4] et dans un concile très nombreux où se trouvait assemblé le clergé de Gaule, ils engagèrent le tyrannique empereur dans

2. Au concile qui siégea au Latran du 18 au 23 mars 1112 (Jaffé et Wattenbach, *Regesta pontif. roman.*, n° 6310).

3. Pascal II se retira au mois de juillet 1111 dans une des îles Pontines et n'en revint qu'au mois d'octobre; le 26 octobre il était de nouveau au Latran (Jaffé et Wattenbach, n° 6305). Voir à ce sujet une lettre d'Hildebert de Lavardin, qui justifie sa conduite (Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXI, col. 235).

4. Il était déjà roi depuis 1108. Suger oublie qu'il s'est départi de l'ordre chronologique. Le compilateur du ms. F a substitué les mots « roi de France » (« regis Francie ») à « seigneur désigné ».

Digitized by Google

beati Petri perfoderunt[1]. Deinde regno Teutonico applicantes, optimates et partem regni maximam adversus eum commoverunt, fautores ejus et Bucardum[a] Rufum, Monasteriensem episcopum[b], deposuerunt[2], nec ab infestacione aut [ex]heredacione[c] usque in condignam pessime vite et tirannici principatus defavillacionem supersederunt[3]. Cujus malo merito transplantatum est, Deo ulciscente, imperium, cum eo exterminato, dux Sauxonie[d] Lotharius successit, vir bellicosus, reipublice defensor invictus[4]. Qui, cum recalcitrantem Italiam, Campaniam, Apuliam usque ad mare Adriaticum, presente Siculo comite[e] Rogerio, eo quod se regem creasset[5], depopulando, domino Innocentio pape comitatus perdomuisset, cum nobilissimo triumpho repatrians, victor sepulture succubuit[6].

Hec et alia hujusmodi[f] eorum scriptores depingant; nos, quia proposuimus, gestis Francorum stilum replicemus[g].

XI

De captione castri Gornaci

Prefatus itaque comes Wido de Rupe Forti, quoniam emulorum machinatione matrimonium quod contrahe-

a. Burcardum *C*; Buchardum *G.* — *b. Omis dans C.* — *c. Tous les manuscrits, sauf F, portent* heredacione; *cette leçon ne donnant à la phrase aucun sens acceptable, nous proposons* exheredacione, *à l'exemple du compilateur de F et de Molinier.* Predatione, *proposé par les Bénédictins, est trop fort et convient peu aux circonstances.* — *d.* Saxonie *C*, *D. En marge il a été ajouté dans A, au XIII*e *siècle* : Henrico IIII° successit Lotharius. — *e.* rege *B.* — *f.* hujuscemodi *B.* — *g. Le quatrième fragment de C finit ici.*

1. Au concile de Vienne, qui s'ouvrit le 15 septembre 1112 sous la présidence de l'archevêque Gui de Bourgogne, futur Calixte II. Voir Mansi, *Sacrorum conciliorum... collectio*, t. XXI, p. 73-76.

2. Erreur. En réalité, Burchard (cf. plus haut, p. 57) fut déposé par un légat du pape en 1105 et, du reste, rétabli dès le mois de

Digitized by Google

les nœuds de l'anathème et le percèrent de l'épée de saint Pierre[1]. Ensuite, passant dans l'empire teutonique, ils soulevèrent contre lui les barons et la plus grande partie du pays, déposèrent ses partisans ainsi que Burchard le Roux, évêque de Münster[2], et ne s'arrêtèrent pas de le poursuivre ou de le priver de ses biens jusqu'à juste extinction de sa vie détestable et de sa domination tyrannique[3]. La mauvaise conduite de ce prince eut pour conséquence, par l'effet de la vengeance divine, un transfert de l'empire. Lui disparu, ce fut le duc de Saxe Lothaire qui lui succéda, homme excellent à la guerre, invincible défenseur de l'État[4]. Accompagné du seigneur pape Innocent, Lothaire dompta l'Italie indocile, la Campanie, la Pouille jusqu'à l'Adriatique, les ravageant sous les yeux du comte de Sicile Roger, parce qu'il s'était fait roi lui-même[5]; puis, de retour dans son pays au milieu d'un éclatant triomphe, il succomba en pleine victoire[6].

Mais que ces faits et d'autres pareils soient dépeints par leurs historiens. Nous, appliquons-nous de nouveau à l'histoire de France, puisque tel est notre sujet.

XI

De la prise du chateau de Gournay

Or donc le comte Gui de Rochefort, dont il a été parlé

janvier 1106. Lors de sa mort, en 1118, il était en pleine faveur auprès d'Henri V (G. Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. V, p. 313, et t. VII, p. 86).

3. Il ne mourut qu'en 1125, le 23 mai, d'une maladie qu'il traînait depuis l'enfance. Avec lui s'éteignait la dynastie franconienne, qui avait gardé le pouvoir impérial pendant un siècle.

4. Lothaire de Supplinbourg, duc de Saxe, élu en août 1125. Représentant du vieil individualisme féodal, il était en même temps plein de dévouement pour le Saint-Siège, donc doublement en réaction contre la politique de son prédécesseur.

5. L'expédition de Lothaire II et d'Innocent II dans l'Italie méridionale date de l'été de 1137.

6. Au retour, le 4 décembre 1137, dans une bourgade du Trentin.

Digitized by Google

batur[1] inter dominum designatum et filiam suam, consanguinitate impetitum, divortio solutum in presentia domini pape[2] fuerat, rancore animi concepto,

Scintillam tenuem commotos pavit in ignes[3].

Nec minus dominus designatus in eum zelabatur, cum subito Garlandenses se intermiscentes amicitiam solvunt, fedus defederant, inimicicias exaggerant. Nactus itaque occasionem bellandi[4] designatus dominus, eo quod Hugo de Ponpona, miles strenuus, castellanus de Gornaco, castro super fluvium Matrone sito, mercatorum in regia strata equos ex insperato[a] rapuit et Gornacum[5] adduxit, ejus contumelia presumptionis pene extra se positus Ludovicus, exercitum colligit, castrum subita obsidione, ut victuali carerent opulentia, velocissime cingit[6].

Heret castello insula grata amenitate pabulorum, equis et pecoribus opima, que se aliquantisper latam, sed plus longam producens, maximam opidanis confert utilitatem, cum et spaciantibus decurrentium aquarum clarificam exhilaracionem et modo florentium modo virentium graminum obtutibus et formis exhilaratam offerat clarificationem, amnis[b] etiam circumclusione existentibus securitatem. Hanc igitur dominus Ludovicus,

a. equos insperatos *D*. — *b*. annis *A*, *D*, *E*.

1. P. 41.

2. Au concile de Troyes, le 23 mai 1107, parce que, disait-on, Gui avait usé de fraude et de ruse, parce que cette union seyait trop peu à la dignité royale, enfin parce qu'elle déplaisait aux grands du royaume. Voir *Chronique* de Clarius dans Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. II, p. 516. Louis VI épousa en 1115, avant le 3 août, Adélaïde de Maurienne, fille du comte Humbert II (A. Luchaire, *Annales*, n° 192).

Digitized by Google

plus haut[1], voyant, par la machination de ses rivaux, attaqué pour consanguinité, puis rompu, en présence du seigneur pape[2], le mariage qui avait été contracté entre le seigneur désigné et sa fille, en conçut un vif ressentiment. « Il entretint » cette mince étincelle pour en faire des feux mouvants[3]. »

Le seigneur désigné n'en montrait pas pour cela moins de bienveillance à son égard, quand, tout à coup, les Garlande, se mêlant à l'affaire, brisèrent les liens de l'amitié, défirent l'alliance, grossirent les rancunes. Là-dessus le seigneur désigné eut par hasard une occasion de guerroyer[4] : Hugues de Pomponne, vaillant chevalier, châtelain de Gournay, château situé sur les bords de la Marne, s'était saisi à l'improviste sur une route royale de chevaux appartenant à des marchands et les avait amenés à Gournay[5]. Cette outrageante présomption mit Louis comme hors de lui. Il assemble un ost, met le siège devant le château, brusquement, afin de priver les assiégés de provisions de bouche, et, très vite, il ferme le cercle d'investissement[6].

Au château se rattache une île agréable par le charme de ses pâturages, riche en chevaux et en bestiaux; assez large, mais plus développée en longueur, elle est de la plus grande utilité pour la garnison, attendu qu'elle offre aux promeneurs la clarté et la gaieté de ses eaux courantes, clarté encore égayée pour les yeux par la beauté de ses gazons, tantôt verts, tantôt fleuris; de plus, le fleuve qui en fait le tour en garantit la sécurité. Monseigneur Louis prépare donc une flottille, se hâte d'attaquer cette île. Il fait déshabiller

3. Lucain, *Pharsale*, V, 525.

4. Très probablement au cours de l'été de 1107.

5. Gournay-sur-Marne, Seine-et-Oise, cant. du Raincy; Pomponne, Seine-et-Marne, cant. de Lagny. Hugues de Pomponne n'est autre que le fils de Gui de Rochefort, Hugues de Crécy (A. Luchaire, *Annales*, n° 51). D'après Guillaume de Nangis, il pillait les bateaux descendant la Marne vers Paris et faisait transporter ses prises à Gournay (*Chronique*, éd. Géraud, p. 5). Gui de Rochefort avait fondé un prieuré à Gournay.

6. Cf. le récit d'Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, éd. Leprévost et L. Delisle, t. IV, p. 289.

Digitized by Google

classem preparans, aggredi maturat, quosdam militum et multos peditum ut expeditius ineant et, si cadere contingat, cicius resiliant, denudat, alios vero natando, alios licet periculose aquarum profundo utcumque equitando, ipsemet flumen ingrediens audacter insulam occupare[a] imperat. Opidani[b] fortiter resistunt et ripa ardua altiores fluctibus et classe inferiores saxis, lanceis, sed et sudibus dure repellunt. Verum repulsi, animi motu animositate resumpta, repellentes repellere insistunt, balistarios et sagitarios[c] jacere compellunt, manualiter, prout attingere possunt, confligunt, loricati et galeati de classe piratarum more audacissime committunt, repellentes repellunt, et, ut consuevit virtus dedecoris impatiens, occupatam armis insulam recipiunt eosque se in castro coercitos recipere compellunt.

Quos cum aliquantisper arto obsessos ad dedicionem cogere non valeret, impatiens morarum, quadam die animositate rapitur, exercitum cogit, castrum munitissimum vallo arto[d] et rigido, superius glande, inferius torrentis profunditate pene inexpugnabili, aggreditur, per torrentem usque ad balteum[1] fossatum conscendens, ad glandem contendit, pugnare pugnando imperat, gravissime sed amarissime cum hoste decertat. Viri econtra defensores, audaciam vite preferentes, ocius defensioni insistunt nec etiam domino parcunt, arma

a. occupat *D.* — *b.* Oppidani *B.* — *c.* sagittarios *B.* — *d.* alto *G.*

1. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « jusques au braier ». V. Mortet (*Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture... en France*, 1911, p. 335, note 5) définit la braie : « un ouvrage de défense élevé en avant d'un front de fortification et laissant entre le pied des murailles et le fossé une circulation plus ou moins large ». La braie était moins haute et moins forte que la « che-

Digitized by Google

complètement certains chevaliers et une foule de gens de pied, afin qu'ils soient plus à leur aise pour s'engager dans le fleuve et aussi, dans le cas d'un échec, afin qu'ils puissent revenir plus vite en arrière. Lui-même, entrant audacieusement dans le courant, il commande qu'on occupe l'île. Les uns s'avancent à la nage, les autres, tant bien que mal, à cheval, malgré le péril résultant de la profondeur des eaux. Les assiégés résistent avec énergie; du haut des escarpements de la rive, ils repoussent durement à coups de pierres, de lances et de pieux les assaillants placés à un niveau inférieur, au milieu des flots et sur la flottille. Cependant ceux-ci, rejetés, reprennent passionnément courage; ils repoussent avec ardeur ceux qui les repoussent, obligent à l'inactivité les arbalétriers et les archers. C'est avec les mains, selon ce qu'ils peuvent atteindre, qu'ils se battent. Ceux de la flottille, revêtus de leurs armures et coiffés de leurs heaumes, engagent l'action avec une audace extrême, à la façon de pirates, repoussent ceux qui les repoussent et, comme il arrive d'ordinaire à la vaillance qui ne saurait supporter le déshonneur, ils occupent l'île par la force des armes et en obligent les défenseurs à se replier dans le château.

Monseigneur Louis les y tint quelque temps étroitement assiégés, mais il ne se trouvait pas en mesure de les contraindre à se rendre. Impatient de ce retard, il se laisse un beau jour entraîner par son ardeur et assemble un ost. Le château était très bien fortifié, grâce à un retranchement resserré et raide; à la partie supérieure un mur, à la partie inférieure la profondeur d'un ruisseau torrentueux le rendaient presque inexpugnable. Monseigneur Louis l'attaque; il traverse le ruisseau, gravit le fossé jusqu'à la braie[1], se dirige vers le mur, commande le combat tout en combattant lui-même, soutient contre l'ennemi une lutte aussi pénible qu'ingrate. De l'autre côté, les défenseurs, préférant l'audace à la vie, ne songent qu'à se défendre avec promptitude et sans ménager leur seigneur; ils agitent leurs armes, rejettent l'ennemi, reprennent possession de la partie supérieure du re-

mise », qu'elle couvrait en quelque sorte; celle de Gournay devait consister en une simple palissade.

Digitized by Google

movent, hostem reitiunt, superiorem immo torrentis inferiorem [ripam][a] precipitando restituunt[1]. Sic ea vice illi gloriam, isti repulsam licet inviti sustinuerunt.

Parantur deinceps castri eversioni bellica instrumenta, erigitur tristegas[b] tres pugnantibus porrigens supereminens machina, que castro superlativa propugnatorii primi sagittariis et balistariis ire aut per castellum apparere prohiberet. Unde, quia incessanter die ac nocte his coartati defensionibus suis assistere non valebant, terratis caveis defendentes seipsos provide defensabant, suorumque ictibus sagittariorum insidiantes, primi propugnaculi superiores mortis periculo anticipabant[2]. Herebat machine eminenti pons ligneus, qui, se excelsius porrigens, cum paulisper demitteretur super glandem, facilem descendentibus pararet ingressum. Quod contra viri super his callentes lignea podia ex opposito separatim preferebant, ut et pons et qui per pontem ingrederentur utrique[c] corruentes in subterraneas foveas acutis sudibus armatas, ne animadverterentur ficte paleis opertas, vite periculum et mortis multam sustinerent.

Interea prefatus Guido, ut vir callens et strenuus, parentes et amicos exagitat, dominos supplicando sollicitat, obsessis suffragia accelerat. Agens igitur cum comite palatino Teobaldo[3], elegantissime juventutis et

a. Nous suppléons ripam, *qui n'est donné par aucun manuscrit, mais semble nécessaire au sens.* — *b.* tristaegas *B*; stritegas *D*; tristega *G.* — *c.* utrimque *D.*

1. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « Si qu'ils delivrèrent et rendirent a leur bataille tout le ru dont ils estoient enclos. » Le compilateur de F a complètement transformé ce passage : « Ils rejettent l'ennemi, en précipitant à tout instant dans le fond du torrent ceux qui se trouvaient au haut du mur » (*hostem reiciunt, superiores sepius ad ima torrentis precipitando*).

2. Il s'agit d'un beffroi roulant, en charpente, posé probablement sur un plan légèrement incliné.

Digitized by Google

tranchement et même, en précipitant les assaillants dans le torrent, de la partie inférieure[1]. Ainsi les uns en rapportèrent-ils de la gloire, tandis que les autres subirent, certes malgré tous leurs efforts, un insuccès.

Sans désemparer, on apprête pour ruiner le château les engins de guerre; une haute machine, dominant de ses trois étages les combattants, se dresse, destinée, en surplombant le château, à empêcher les archers et arbalétriers de la première ligne de circuler ou de se montrer à l'intérieur. Par suite, les assiégés, incessamment pressés jour et nuit par ces engins, ne pouvaient plus se tenir sur leurs remparts; ils cherchaient à se mettre prudemment à l'abri dans des trous pratiqués sous terre et, en faisant insidieusement tirer leurs archers, ils anticipaient sur le péril de mort couru par ceux qui les dominaient au premier crénelage de l'engin[2]. A cette machine, qui s'élevait en l'air, se rattachait un pont de bois qui, s'allongeant assez en hauteur, devait, en s'abaissant quelque peu sur le mur, ménager une entrée facile aux combattants qui descendraient par là. Mais, en face, des hommes habiles à cette manœuvre apportaient des appuis de bois qu'ils disposaient en saillie, séparés les uns des autres, afin que, le pont et ceux qui s'y engageraient s'affaissant ensemble sur des fosses souterraines, armées de pieux pointus et traîtreusement couvertes de paille pour échapper aux regards, les assaillants fussent en péril et punis de mort.

Entre-temps, Gui de Rochefort, en adroit et vaillant homme qu'il était, importunait ses parents et amis, sollicitait de ses supplications les seigneurs, s'empressait de procurer de l'assistance aux assiégés. Il négociait donc avec le comte palatin Thibaut[3], jeune homme d'une haute distinction, rompu

3. Thibaut IV, comte de Blois et de Chartres, qui devait succéder à son oncle Hugues comme comte de Champagne en 1125 sous le nom de Thibaut II. Le qualificatif de comte palatin était un titre honorifique porté par les comtes de Flandre, de Blois-Champagne et de Toulouse, dernier vestige des fonctions exercées jadis à la cour mérovingienne par le comte du palais. Les comtes palatins étaient en même temps « pairs de France ». Voir P. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. II, p. 105.

Digitized by Google

militaris discipline industria exercitato viro, quatinus die certa, deficiebant enim obsessis victualia, presidia ferret, castrum exobsessum manu forti deliberaret, ipse interim rapinis, incendio, ut obsidionem removeret insudabat.

Designata igitur die qua predictus comes Theobaldus et presidia ferret et obsidionem manu militari removeret, dominus designatus non eminus sed comminus quem potuit collegit exercitum et, regie memor excellentie, macte virtutis, relictis tentoriis et eorum defensoribus, letabundus occurrit, et, premisso qui eos venire aut eos velle dimicare renuntiet, ipse barones asciscit, acies ordinat militarem et pedestrem, sagittarios et lancearios suo loco sequestrat[1]. Ut ergo se[a] conspicantur, classica intonant, equitum et equorum animositas incitatur, citissime committitur. Verum Franci, marte continuo exercitati, Brienses longa pace solutos aggressi cedunt, lanceis et gladiis precipitant, victorie insistunt, nec eos impugnare viriliter tam militari quam pedestri manu desistunt, donec terga vertentes fuge presidium arripuerunt[b]. Ipse vero comes, malens primus quam extremus in fuga, ne caperetur, repperiri, relicto exercitu, repatriare contendit.

Qua congressione quidam interfecti, multi vulnerati, plures capti famosam ubique terrarum celeberrimam fecerunt[c] victoriam. Potitus itaque tanta et tam oportuna dominus Ludovicus victoria, tentoria repetit, oppidanos vana spe frustratos eicit, castellum sibi retinens Garlandensibus committit[2].

a. se *omis dans D.* — *b.* arripuerint *D.* — *c.* fecere *B.*

1. Orderic Vital (*Histoire ecclésiastique*, éd. Leprévost et Delisle, t. IV, p. 280) nous apprend que le combat se livra sur les bords du ruisseau de Torcy, à l'ouest de Lagny et à l'est de Gournay.

Digitized by Google

à toute la discipline de chevalerie, pour que celui-ci portât, à jour fixé, des secours aux assiégés qui manquaient de vivres, et aussi pour qu'il délivrât en forces le château après en avoir fait lever le siège. En même temps il s'appliquait personnellement, par des rapines et des incendies, à éloigner les assiégeants.

Or donc, un jour ayant été fixé où le comte Thibaut devait amener des renforts et faire lever le siège à main armée, le seigneur désigné rassembla tout ce qu'il avait pu trouver en fait d'ost, non de loin, mais seulement de près. Se souvenant de sa précellence royale, plein de vaillance, il quitta ses tentes et leurs défenseurs et se présenta tout joyeux. Après avoir envoyé en avant un éclaireur chargé de lui rapporter la nouvelle de la venue des ennemis ou leur intention de combattre, lui-même il mande ses barons, met en ordre les batailles de chevaliers et de gens de pied, dispose à l'écart, à la place qui leur revient, les archers et sergents à lances[1]. Dès que les adversaires s'aperçoivent, les trompettes retentissent, l'ardeur des cavaliers et des chevaux s'enflamme, très vite l'action s'engage. Mais les Français, exercés par une pratique ininterrompue des armes, s'attaquant à des gens de la Brie amollis par une longue paix, les taillent en pièces, les culbutent têtes baissées à coups de lances et d'épées et ne songent qu'à la victoire. Aussi bien chevaliers que gens de pied, ils ne s'arrêtèrent de combattre avec vigueur que lorsque les autres, tournant le dos, eurent demandé leur salut à une fuite rapide. Quant au comte, il aima mieux être trouvé le premier que le dernier à fuir; de crainte de se faire prendre, il laissa là son ost et reprit la direction de chez lui.

En cette affaire il y eut des morts et beaucoup de blessés, plus encore de prisonniers, et ainsi le retentissement de cette victoire se trouva très grand par tout le pays. Maître d'une si éclatante et si avantageuse victoire, monseigneur Louis regagna ses tentes, jeta hors du château la garnison, déçue par une vaine espérance, et, gardant le château pour lui, le commit à la garde des Garlande[2].

2. Gui de Rochefort mourut l'année suivante.

Digitized by Google

XII

De captione castri Sancte Severe

Sicut ergo nobiles innobiles, gloriosos inglorios reddens pigritia desidiam comitata imo[a] deprimit, sic nobiles nobiliores, gloriosos gloriosiores virtus animi, corporis exercicio agitata, superis[b] attollit et quibus oblectata strenuitas perfruatur, preclara facinora undecumque terrarum viris offerendo reponit.

Assistunt equidem qui magnificis exorent[c] suppliciis, multo etiam et sumptuoso servitio, ad partes Bituricensium dominum Ludovicum transmeare, ea in parte qua confinia Limovicensium conterminant, ad castrum videlicet Sancte Severe[1] nobilissimum et hereditaria militie possessione famosum, pedite multo populosum, dominumque illius virum nobilem Hunbaldum aut ad exequendum justiciam cogere aut jure pro injuria castrum lege salica amittere[2].

Rogatus vero non cum hoste, sed domesticorum militari manu fines illos ingressus[3], cum ad castrum festinaret, prefatus castellanus, multa militia comitatus (erat enim generosi sanguinis, bene liberalis et providus), ei occurrit rivumque quendam repagulis et palis

a. immo *B*, *D.* — *b.* superius *G.* — *c.* exorrent *A*, *D*, *E*, *G*; exhorrent *B*; exorent *H.*

1. Indre, arr. de La Châtre, ch.-l. de cant.

2. La loi salique n'est invoquée ici qu'à titre de tradition très ancienne. — Humbaud semble n'être autre que l'évêque Humbaud, élu à Limoges en 1087 par une faction populaire et qui, en 1095, dans un concile tenu à Limoges même, fut déposé par le pape Urbain II, dont il avait falsifié des lettres. Chassé définitivement

Digitized by Google

XII

De la prise du chateau de Sainte-Sévère

De même que la paresse, compagne du désœuvrement, en ôtant aux hommes nobles leur noblesse, aux hommes pleins de gloire leur gloire, les rabaisse, de même la force du cœur, stimulée par l'exercice du corps, élève très haut les hommes nobles en ajoutant à leur noblesse, les hommes pleins de gloire en ajoutant à leur gloire et, en retour, offre de toutes parts aux héros l'occasion de brillants exploits que leur vaillance puisse goûter avec plaisir.

Il comparut par-devant monseigneur Louis des gens qui le supplièrent et conjurèrent, en se mettant largement et non sans frais à son service, de se transporter dans le Berry, dans la région qui est limitrophe du Limousin, c'est-à-savoir vers le château de Sainte-Sévère[1], château très noble et fameux par la chevalerie qui s'y perpétuait héréditairement. Les gens de pied y abondaient. Il fallait que le seigneur, un noble personnage, Humbaud, fût mis en demeure de pratiquer la justice ou bien, juste châtiment de ses injustices, qu'il perdît son château, conformément à la loi salique[2].

Cédant à ces prières, monseigneur Louis s'engagea sur ce territoire, non pas avec un ost entier, mais à la tête d'une troupe de chevaliers de sa maison[3]. Il se hâtait vers le château quand le susdit châtelain, accompagné d'une chevalerie nombreuse (il était en effet naturellement généreux, fort libéral et prévoyant), accourut à sa rencontre. Se plaçant derrière un ruisseau garni de fortes

en 1098, il s'était retiré à Sainte-Sévère; il y vécut longtemps (E. Chénon, *Histoire de Sainte-Sévère en Berry*, 1888, p. 27-28).

3. Contre l'opinion d'E. Chénon, A. Luchaire assigne avec vraisemblance à cette expédition la date de juin ou juillet 1108 (*Annales*, n° 55). Par « chevaliers de sa maison », il faut entendre de jeunes « bacheliers » célibataires, entretenus par le roi lui-même à ses côtés et à ses frais. Voir A. Guilhiermoz, *Essai sur les origines de la noblesse en France*, 1902, p. 250.

Digitized by Google

preponens — nulla enim alia succedebat via — exercitui Francorum resistit[1]. Cumque ibidem[a] mediante rivo utrique hererent, dominus Ludovicus, unum eorum audacius ceteris indignatus repagula exisse, equum calcaribus urget, et, ut[b] erat vir pre ceteris cordatus, insiliens in eum, lancea percussum, nec eum solum sed per eum alium uno ictu prosternit et, quod regem dedeceret, in eodem rivo copiosum usque ad galeam balneum componit successusque suos urgere non differens, quo ille arto exierat iste intravit et pugilli congressione hostes abigere non desistit. Quod Franci videntes, mirabiliter animati, repagula rumpunt, rivum transiliunt hostesque multa cede persequentes, ad castrum usque coactos repellunt.

Fama volat, oppidanos totamque viciniam percellit quod dominus Ludovicus et sui, ut fortissimi milites, donec funditus subverterit castrum et nobiliores castri aut patibulo affigat aut oculos eruat, recedere dedignetur. Eapropter consulte agitur ut et dominus castri se dedere regie majestati non differat castrumque et terram ejus dicioni subitiat. Rediens itaque dominus Ludovicus predam dominum castri fecit et subito triumpho, eo Stampis relicto, Parisius felici successu remeavit[2].

XIII

De morte regis Phylippi

Deinceps, in diem proficiente filio, pater ejus rex Phi-

a. ibi *D*. — *b*. ut et *A*, *D*.

1. Il n'est pas sûr que ce ruisseau soit l'Indre, car on n'a pas nécessairement à la traverser pour aller de Bourges à Sainte-Sévère. Si Louis VI venait par La Châtre, dont le seigneur, Raoul de Déols, l'accompagnait, il ne rencontrait que de petits affluents de l'Indre (E. Chénon, *ouvr. cité*, p. 29).

Digitized by Google

barres et de pieux — il n'y avait pas d'autre chemin — le voici qui tient tête aux Français[1]. Comme les deux partis restaient arrêtés de part et d'autre du ruisseau, monseigneur Louis, indigné à la vue de l'un des ennemis qui, plus audacieusement que les autres, avait franchi la barrière, donne de l'éperon à son cheval et, en homme de cœur qu'il était plus que les autres, saute sur son adversaire, le frappe de sa lance, le renverse à terre d'un seul coup avec un autre en plus derrière lui et, geste peu séant à un roi, il leur fait prendre dans le ruisseau un grand bain, jusqu'au heaume; ensuite, il presse sans délai ses succès, entre par l'étroite ouverture qui avait servi à son adversaire pour sortir et ne s'arrête pas d'en venir aux prises comme un vaillant champion avec les ennemis et de les faire reculer. A cette vue les Français, animés d'une merveilleuse ardeur, rompent les barrières, traversent le ruisseau et, poursuivant les ennemis dont ils font un grand massacre, les repoussent par la force jusqu'au château.

Bien vite le bruit se répandit, frappant de terreur la garnison et tout le voisinage, que monseigneur Louis et les siens, en chevaliers de grand cœur qu'ils étaient, dédaignaient de se retirer avant d'avoir mis sens dessus dessous tout le château et accroché au gibet les plus nobles de ses occupants ou de leur avoir crevé les yeux. Aussi, après réflexion, des négociations s'engagèrent-elles, afin que le maître de la place se rendît sans différer à la majesté royale et soumît à l'autorité du roi son château et sa terre. Monseigneur Louis, s'en retournant, prit pour butin le maître du château et, après ce triomphe rapidement remporté, laissant son prisonnier à Étampes, revint heureusement à Paris[2].

XIII

De la mort du roi Philippe

Cependant, tandis que, de jour en jour, le fils faisait des progrès, son père, le roi Philippe, perdait de jour en jour de

2. Humbaud était de retour à Sainte-Sévère au moins en 1113 (E. Chénon, *ouvr. cité*, p. 30).

Digitized by Google

lippus in diem deficiebat; neque enim post superductam Andegavensem comitissam[1] quicquam regia majestate dignum agebat, sed rapte conjugis raptus concupiscentia, voluptati sue satisfacere operam dabat[2]. Unde nec reipublice providebat nec proceri et elegantis corporis sanitati, plus equo remissus, parcebat[a]. Hoc unum supererat quod timore et amore successoris filii regni status vigebat. Cumque fere sexagenarius esset[3], regem exuens, apud Milidunum[b] castrum super fluvium Sequane, presente domino Ludovico, extremum clausit diem.

Cujus nobilibus exequiis interfuerunt viri venerabiles Walo Parisiensis[4] episcopus, Silvanectensis, Aurelianensis[5] et bone memorie Adam, Beati Dyonisii abbas, et viri religiosi quamplures. Qui nobile regie majestatis cadaver ad ecclesiam Beate Marie perferentes, celebres ei exequias pernoctaverunt. Sequente vero mane, lecticam, palliis[c] seu quocumque funebri ornatu decenter ornatam, cervicibus majorum suorum servorum[d] imposuit filius, et filiali affectu, quemadmodum decebat, modo pedes, modo eques, cum quos habebat baronibus lecticam flendo adjutare studebat, hic etiam mirabilem ostendens animi generositatem, cum toto tempore vite sue nec pro matris repudio nec etiam pro superducta Andegavensi ipsum in aliquo offendere aut regni ejus dominacionem defraudando in aliquo, sicut alii consueverunt juvenes, curaverit perturbare.

a. Unde... parcebat *omis dans G.* — *b*. Miludunum *D.* — *c*. paliis *B.* — *d*. *Omis dans B.*

1. Bertrade, fille de Simon I[er] de Montfort et d'Agnès d'Évreux, était devenue en 1088 comtesse d'Anjou par son mariage avec Foulques le Réchin. Philippe I[er] l'enleva dans la nuit du 15 mai 1092. Voir L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XI[e] siècle* (1906), p. 170.

Digitized by Google

ses forces. En effet, depuis qu'il avait pour concubine la comtesse d'Anjou[1], il ne faisait plus rien de digne de la majesté royale; mais, emporté par la violence de son désir pour la femme qu'il avait enlevée, il ne s'occupait qu'à satisfaire sa voluptueuse passion[2]. Ni il ne pourvoyait aux intérêts de l'État ni, dans son excessif relâchement, il ne ménageait la santé de son corps, bien fait pourtant et plein d'élégance. Il ne restait plus pour maintenir le royaume dans sa force que la crainte et l'amour qu'on avait pour son successeur et fils. Agé de près de soixante ans[3], il dépouilla en lui le roi et rendit le dernier soupir au château de Melun-sur-Seine, en présence de monseigneur Louis.

A ses obsèques solennelles assistèrent vénérables personnes Galon, évêque de Paris[4], l'évêque de Senlis, celui d'Orléans[5], Adam de bonne mémoire, abbé de Saint-Denis, et maintes autres religieuses personnes. Ils portèrent jusqu'à l'église Notre-Dame le noble cadavre de la majesté royale et passèrent toute la nuit à célébrer les funérailles. Le lendemain matin, le fils fit décemment orner la litière funèbre de riches étoffes et de toute sorte de parures et la fit poser sur les épaules de ses principaux serviteurs; quant à lui, il montrait les sentiments d'un vrai fils, ainsi qu'il convenait à un tel prince. Tantôt à pied, tantôt à cheval, avec les barons qui étaient là, il accompagnait la litière en pleurant. Admirable grandeur d'âme; car, durant toute la vie de son père, ni pour la répudiation de sa mère ni même pour les faveurs données hors mariage à l'Angevine, il ne l'offensa jamais en rien ni ne chercha, comme c'est la coutume des autres jeunes gens, à mettre le désordre dans le royaume en portant atteinte sur quelque point à son autorité.

2. Assertion confirmée par le témoignage de Guillaume de Malmesbury (A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier*, p. 306, note).

3. Formule approximative; Philippe Ier avait presque certainement cinquante-six ans. Il mourut le 29 juillet 1108.

4. De 1104 à 1116. Cf. plus haut, p. 53.

5. Hubert, évêque de Senlis de 1099 à 1115; Jean II, évêque d'Orléans de 1096 à 1135.

Digitized by Google

Cum autem ad nobile monasterium Beati Benedicti super Ligerim fluvium[1] multo comitatu deportassent, quoniam ibidem se devoverat[2] — dicebant siquidem[a] qui ab eo audierant quod a sepultura patrum suorum regum, que in ecclesia Beati Dionisii quasi jure naturali habetur, se absentari deliberaverat[b], eo quod minus bene erga ecclesiam[c 3] se habuerat et quia inter tot nobiles reges non magni duceretur ejus sepultura, — in eodem monasterio ante altare positum, prout decentius potuerunt, hymnis et prece animam Domino commendantes, corpus sollempnibus saxis[4] exceperunt.

XIV

De sublimacione ejus in regem

Prefatus autem Ludovicus, quoniam in adolescentia ecclesie amicitiam liberali defensione promeruerat, pauperum et orphanorum causam sustentaverat, tirannos potenti virtute perdomuerat, Deo annuente, ad regni fastigia sicut bonorum voto asciscitur, sic malorum et impiorum votiva machinacione, si fieri posset, excluderetur.

Consulte ergo agitur et, potissimum dictante venerabili et sapientissimo viro Ivone, Carnotensi episcopo, ut, ad refellendam impiorum machinacionem citissime Aurelianis conveniant ejusque exaltacioni operam dare

a. se... siquidem *omis dans E, où se lit en marge* : se devoverat et hii. — *b.* desideraverat *B.* — *c. Le compilateur de F a ajouté* eandem *avant* ecclesiam, *rapportant ainsi nettement ce dernier mot à Saint-Denis.*

1. Fleury-sur-Loire, Loiret, cant. d'Ouzouer.

2. Il y avait assisté, le 20 mars précédent, à une cérémonie imposante, la translation des reliques du saint, et avait offert aux

Digitized by Google

Le corps fut transporté en grand cortège au noble monastère de Saint-Benoît-sur-Loire[1]. C'était là que le roi Philippe avait exprimé le souhait d'être enterré[2]. Certains déclaraient, pour le lui avoir entendu dire, que, s'il avait résolu de se tenir éloigné de la sépulture des rois ses pères, sépulture qui se trouve comme de droit naturel en l'église de Saint-Denis, c'est parce qu'il s'était conduit avec moins de bienveillance qu'eux envers cette église[3] et que, parmi tant de nobles rois, on n'y aurait pas fait grand cas de son tombeau. Son corps fut mis dans ledit monastère, devant l'autel, le plus convenablement possible, et, aux accents des hymnes et des prières des assistants qui recommandaient son âme à Dieu, il fut recouvert de pierres magnifiques[4].

XIV

De l'élévation de Louis au trône

Le prince Louis, ayant dans sa jeunesse mérité l'amitié de l'Église en la défendant généreusement, soutenu la cause des pauvres et des orphelins, dompté les tyrans par sa puissante vaillance, se trouvait ainsi, avec le consentement de Dieu, amené au faîte du royaume suivant le vœu des prud'hommes et pour le plus grand malheur des méchants, dont les machinations l'en auraient exclu si la chose avait été possible.

Réflexion faite, on décida donc, principalement sur l'avis de vénérable et très sage personne Ive, évêque de Chartres, de se réunir au plus vite à Orléans pour déjouer la machination des impies et se hâter de pourvoir à son élévation au

moines, pour conserver la châsse, un riche coffret d'or rehaussé de pierres précieuses (B. Monod, *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier*, p. 60).

3. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « celle église ».

4. Le tombeau dit de Philippe Ier, existant aujourd'hui dans le bras sud du transept de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, ne date que de 1840 environ. Quelques rares débris subsistent (près du portail muré du bras nord) du monument qui fut détruit pendant la Révolution. Voir A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier*, appendice II.

Digitized by Google

mature festinent[1]. Senonensis igitur archiepiscopus Dembertus, invitatus cum provincialibus[a], videlicet Galone Parisiensi episcopo, Manasse Meldensi, Johanne Aurelianensi, Ivone Carnotensi, Hugone Nivernensi[b], Autisiodorensi[c2], accessit. Qui in die inventionis sancti prothomartyris Stephani sacratissime unctionis liquore delibutum[3], missas gratiarum agens abjectoque secularis militie gladio ecclesiastico ad vindictam malefactorum accingens, diademate regni gratanter coronavit necnon et sceptrum et virgam et per hec ecclesiarum et pauperum defensionem et quecumque regni insignia, approbante clero et populo, devotissime contradidit.

Necdum post celebrationem divinorum festivas deposuerat exuvias, cum subito mali nuncii bajulatores a Remensi ecclesia assistunt, litteras contradictorias deferentes et auctoritate apostolica, si tempestive venissent, ne regia fieret unctio interminantes. Dicebant siquidem prime regis corone primitias ad jus ecclesie Remensis spectare et a primo Francorum rege, quem baptizavit beatus Remigius, Clodoveo, hanc prerogativam illibatam et inconvulsam obtinere; si quis eam temerario ausu violare temptaverit, anathemati perpetuo subjacere[4]. Ea siquidem occasione archiepiscopo suo, venerabili et emerito[d] viro Viridi Rodulfo, qui domini regis, eo quod absque ejus assensu electus et intronizatus fuerat

a. conprovincialibus *B.* — *b. Omis dans B.* — *c.* Himbaudo *ajouté avant* Autisiodorensi *dans G.* — *d.* merito *B.*

1. Ive de Chartres rédigea dans la suite, à l'usage du pape et des évêques, une sorte de mémoire justificatif, démontrant qu'un parti s'était formé pour écarter du trône le prince Louis au profit de Philippe de Mantes, fils de Bertrade de Montfort (A. Luchaire, *Institutions monarchiques*, t. I, 1883, p. 78).

Digitized by Google

trône[1]. L'archevêque de Sens Daimbert, invité avec ses suffragants, à savoir Galon, évêque de Paris, Manassé de Meaux, Jean d'Orléans, Ive de Chartres, Hugues de Nevers, [Humbaud] d'Auxerre[2], arriva et, le jour de l'invention du saint protomartyr Étienne, versa sur le front de monseigneur Louis la liqueur de l'onction très sainte[3]. Après avoir célébré une messe d'actions de grâces, il lui ôta l'épée de la chevalerie du siècle et le ceignit de celle de l'Église pour la punition des malfaiteurs, le couronna en le félicitant du diadème royal et lui remit avec la plus vive dévotion le sceptre et la main de justice, et par ce geste la défense des églises et des pauvres, en y ajoutant tous les autres insignes de la royauté, à la grande satisfaction du clergé et du peuple.

Il n'avait pas encore déposé ses ornements de fête après la célébration du service divin quand, brusquement, apparurent, venant de l'église de Reims, des messagers d'une mauvaise nouvelle, porteurs de lettres de contestation, et qui, sous le couvert de l'autorité apostolique, efficace s'ils étaient venus à temps, défendaient avec des menaces de procéder à la cérémonie de l'onction royale. Ils disaient que les prémices du couronnement du roi appartenaient de droit à l'église de Reims, que c'était du premier roi de France, Clovis, baptisé par saint Remi, qu'elle tenait cette prérogative entière et incontestée, que quiconque essaierait de la violer avec une téméraire audace tomberait sous le coup d'un perpétuel anathème[4]. Leur archevêque, vénérable et discrète personne, Raoul le Vert, avait encouru les plus graves et dangereuses rancunes du roi parce qu'il avait été élu et intronisé sur le siège de Reims sans son consente-

2. Daimbert, archevêque de Sens de 1098 à 1122; Manassè, évêque de Meaux de 1103 à 1120; Hervé (et non Hugues), évêque de Nevers de 1099 à 1110; Humbaud, évêque d'Auxerre de 1095 à 1115. Voir, pour Galon de Paris, plus haut, p. 53 et 83; pour Jean d'Orléans, p. 83; pour Ive de Chartres, p. 135.

3. Le lundi 3 août 1108.

4. Manifestement Suger reprend ici les expressions mêmes de la lettre de l'archevêque de Reims.

Digitized by Google

sede Remensi[1], gravissimas et periculosas incurrerat inimicicias, pacem impetrare aut regem non coronari sperabant. Quod qui[a] intempestive venerunt, ibi muti[b], ad propria loquaces redierunt; quicquid tamen dixerint, nichil utile retulerunt.

XV

De captione Firmitatis Balduini et liberatione comitis Curboilensis et Anselmi Garlandensis

Ludovicus igitur, Dei gratia rex Francorum, quoniam in adolescentia idipsum[c] consueverat, dissuescere non potuit, videlicet ecclesias[d] tueri, pauperes et egenos protegere, paci et regni defensioni insistere.

Prefatus itaque Guido Rubeus filiusque ejus Hugo Creciacensis, juvenis idoneus, armis strenuus, tam rapinis quam incendiis aptus tociusque regni turbator celerrimus[2], rancore animi cumulato pro amissi castri Gornaci erubescentia, a regie excellentie derogacione non cessabant. Eapropter nec etiam fratri comiti[e] Corboilensi Odoni[3], quia ei nullam contra regem tulerat opem, parcere elegit, sed ejus insidians simplicitati, cum quadam die venatum iri penes se secure decre-

a. Leçon commune à tous les manuscrits, y compris B, malgré la note de Molinier. — b. multi *B, D. — c.* in ipsum *D. — d. Omis dans D. — e. Omis dans D.*

1. Raoul le Vert, trésorier de la cathédrale de Reims, avait été élu par le chapitre en 1106, mais le roi, qui n'avait pas été consulté, tint cette élection pour nulle et soutint un autre candidat, Gervais, fils du comte de Rethel, élu par quelques-uns des chanoines. Gervais, condamné par le concile de Troyes le 23 mai 1106, finit par rentrer dans le monde et succéda à son père comme comte de Rethel. Quant à Raoul le Vert, Louis VI se résigna à le reconnaître moyennant un serment de fidélité par la

Digitized by Google

ment[1]. Aussi les messagers espéraient-ils, à la faveur de cette occasion, obtenir ou la paix pour lui ou la non-célébration du couronnement du roi. Leur venue tombait à contretemps. Sur place ils restèrent muets; rentrés chez eux, ils se montrèrent bavards. Mais ils eurent beau dire, ce fut en pure perte.

XV

De la prise de la Ferté-Baudouin et de la libération du comte de Corbeil et d'Anseau de Garlande.

Or donc Louis, roi de France par la grâce de Dieu, ne put perdre l'habitude qu'il avait prise dans sa jeunesse, je veux dire celle de veiller sur les églises, de protéger les pauvres et les indigents, de travailler sans cesse à la paix et à la défense du royaume.

Gui le Rouge, dont il a été parlé plus haut, et son fils Hugues de Crécy, jeune homme intelligent, preux aux armes, mais fait pour le pillage et l'incendie et très prompt à jeter le trouble dans tout le royaume[2], ne cessaient de contester la supériorité royale, à cause de la rancune accumulée en leur cœur par la honte d'avoir perdu le château de Gournay. C'est ainsi que Hugues ne voulut même pas épargner son frère le comte de Corbeil, Eudes[3], duquel il n'avait reçu aucune assistance dans sa lutte contre le roi. Il tendit un piège à sa simplicité. Un jour que le comte Eudes avait décidé de chasser tranquillement chez lui, il

main; il mourut en 1124. Voir B. Monod, *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier*, p. 83-86.

2. Le chroniqueur de Morigny (éd. Mirot, p. 22) parle de lui à peu près dans les mêmes termes : « Homme hardi et de main prompte, hypocrite et dissimulateur en toute espèce de matières, oppresseur des pauvres, tueur de paysans par cupidité » (« Vir audax et manu promptus, simulator et dissimulator cujusvis rei, oppressor pauperum et agricolarum cupidus interemptor »). Sur Gui le Rouge ou de Rochefort, voir plus haut, p. 39.

3. Ils avaient la même mère, Adélaïde de Crécy, laquelle, veuve de Bouchard II de Corbeil, avait épousé Gui de Rochefort, dont elle avait eu comme fils Hugues.

Digitized by Google

visset, quid rei, quid spei corrupta invidia consanguinitas pariat, insipiens animadvertit. Raptus equidem ab eodem fratre Hugone, in castro qui dicitur Firmitas Balduini[1] compedibus et cathenis impeditur nec, si facultas suppeteret, nisi cum regem impeteret bello, expediretur.

Qua inusitata insania, opidani Curboilenses multi — opimabat[a] enim castellum veterana militum multorum nobilitas[2] — ad regie majestatis publicum confugiunt asilum, genibus ejus provoluti, lacrimabili singultu captum comitem et captionis causam denuntiant et ut eum potenter eripiat multiplici prece sollicitant. Spe autem ereptionis eo spondente suscepta, iram mitigant, dolorem alleviant et qua arte, quibus valeant viribus dominum recuperare decertant. Unde actum est ut quidam de Firmitate Balduini — que, nec hereditario jure, sed occasione cujusdam matrimonii de comitissa Adelaïde, quam retento castro spretam repudiavit[3], ad eum spectabat — cum quibusdam Curboilensium[b] conferentes, jurejurando in castro, caute tamen, eos recipere firmaverunt.

Quorum persuasione cum rex pauca curialium manu[4], ne publicaretur, accelerasset, sero, cum adhuc circa ignes confabularentur, qui premissi fuerant, videlicet

a. Le compilateur de F a substitué opprimebat *à* opimabat. *Nous croyons avec Holder-Egger, contre l'avis de Molinier, que cette substitution ne nous conserve aucune leçon primitive et qu'elle altère complètement le sens du passage. H, qui donne* opimabat, *a en marge* : forte obtinebat. — *b.* Corboilensium *D, G.*

1. Aujourd'hui la Ferté-Alais, Seine-et-Oise, arr. d'Étampes. Il y a lieu de penser que c'est de la comtesse Adélaïde (Aalez) que vient le nom actuel (Dom Basile Fleureau, *Histoire de la ville et du duché d'Étampes*, 1683, p. 562).

Digitized by Google

s'aperçut, l'imprudent, de ce que la communauté de sang engendre en fait de réalités et d'espoirs quand l'envie l'a corrompue. Enlevé par son frère Hugues, il fut enfermé au château qu'on appelle La Ferté-Baudouin[1]. On lui mit des entraves et des chaînes; aurait-il même eu le moyen de se tirer d'affaire qu'il ne l'eût pu qu'en faisant la guerre au roi.

En présence de cette extraordinaire folie, les gens de Corbeil, en grand nombre — car la châtellenie était riche en antiques et nobles chevaliers[2] — recoururent à l'asile ouvert à tous de la majesté royale. Prosternés aux genoux du roi, ils lui firent savoir, au milieu des larmes et des sanglots, la captivité du comte et les motifs de cette captivité, le priant et suppliant d'employer sa puissance à le délivrer. Sa promesse leur ayant fait concevoir l'espoir de la libération, leur colère s'adoucit, leur douleur fut soulagée; à l'envi ils cherchèrent par quel procédé, à l'aide de quelles forces, ils pourraient recouvrer leur seigneur. La Ferté-Baudouin appartenait à Hugues non pas en vertu d'un droit héréditaire, mais par l'occasion d'un certain mariage avec la comtesse Adélaïde, qu'il avait répudiée tout en gardant son château[3]. Des gens de La Ferté, conférant avec quelques-uns de Corbeil, promirent sous la foi du serment de les recevoir dans le château, non toutefois sans prendre leurs précautions.

Le roi, qui s'était laissé persuader par ceux de Corbeil, s'avançait en hâte; pour éviter que la nouvelle ne s'ébruitât, il n'avait avec lui qu'une petite poignée de chevaliers de sa cour[4]. Assez tard, alors qu'on bavardait encore autour des feux dans le château, ceux qui avaient été envoyés en avant,

2. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « La chastellerie de Corbueil, qui d'ancienneté est renommée de grant noblesse et de grant chevalerie. »

3. Confusion entre Hugues, fils d'Adélaïde de Crécy, et Gui de Rochefort, son mari, père de Hugues.

4. Cf. plus haut le récit de l'expédition contre Sainte-Sévère, p. 79.

Digitized by Google

Ansellus de Garlanda dapifer[1], tanquam miles strenuus, porta qua determinatum erat pene cum quadraginta armatis receptus, viribus eam occupare contendit. Verum opidani fremitum equorum, equitum murmur inopinatum admirantes, econtra prosiliunt et, quia via hostiis oppositis artabatur et ingressis[a] ad nutum aut ire aut redire prohibebat, indigene pro foribus audaciores expedicius eos cedebant. Qui et noctis tenebrarum opacitate et loci coartati infortunio, cum sustinere diutius non valentes portam repetissent, Ansellus, ut erat animosus, retrocedens et cesus, quia portam hoste anticipatus non potuit, interceptus turrim castri ejusdem, non ut dominus, sed captivus cum comite Corboilensi occupavit et pari dolore, dispari timore, cum alius mortem, alius exheredacionem[b] tantum formidaret[c], versus ille eis aptari poterat :

... Solatia fati
Cartago Mariusque tulit[2]

Quod cum clamore refugorum accelerantis regis auribus insonuisset, deviando dense noctis molestia se demoratum dedignans, celerrimo insiliit[d] equo et innitens irrumpendo portam presidia suis audacter deferre, porta serata, telorum et lancearum et sauxorum grandine cessit repulsus. Quo consternati dolore, fratres et consanguinei capti dapiferi, pedibus regis provoluti : « Miserere, inquiunt, gloriose rex, strenue agens, quo- » niam si nefandus ille Hugo Creciacensis, homo per- » ditissimus, humani sanguinis sitibundus, vel huc ve-

a. ingressus *B*. — *b*. heredationem *B*. — *c*. timeret *B*. — *d*. insiluit *D*.

1. Au moins depuis l'avènement de Louis le Gros, peut-être même depuis la brouille du roi Philippe et du prince Louis avec

Digitized by Google

c'est-à-dire Anseau de Garlande, sénéchal[1], choisi à raison de sa vaillance, et les hommes d'armes, environ quarante, qui l'accompagnaient, furent reçus par la porte qui avait été indiquée et firent de vigoureux efforts pour s'en emparer. Mais la garnison, surprise du hennissement des chevaux et du tapage inopiné que les cavaliers faisaient, bondit à leur rencontre. Entre les ouvertures opposées le chemin était resserré. Ceux qui étaient entrés ne pouvaient pas aller ou revenir à leur guise; ceux de la ville, placés devant les portes, ce qui ajoutait à leur audace, les taillaient en pièces à leur aise. Les premiers, plongés dans les ténèbres et desservis par l'étroitesse de la place, n'eurent pas la force de tenir le coup plus longtemps; ils regagnèrent la porte. Mais Anseau, emporté par son courage, rétrogradant et s'immolant, ne put y atteindre; l'ennemi l'y avait devancé. Ainsi surpris, il occupa bien la tour du château; mais ce ne fut pas comme seigneur, ce fut comme prisonnier, en compagnie du comte de Corbeil. Pareille était leur douleur, non pareille leur crainte, puisque l'un c'était la mort, l'autre le déshéritement seulement qu'il redoutait. Ainsi pouvait-on leur appliquer le vers : « Carthage et Marius se consolèrent » de leur destin[2]. »

Quand, avec la clameur des fugitifs, le bruit de cette rencontre fut arrivé aux oreilles du roi qui accélérait sa marche, il fut bien fâché de s'être laissé retarder et écarter de sa route par la gêne que lui causait la nuit noire. Il sauta sur un cheval très rapide et s'efforça d'aller audacieusement porter secours aux siens en se précipitant par la porte. Mais la porte était fermée à clef. Repoussé sous une grêle de traits, de coups de lances et de pierres, il se retira. Consternés de douleur, les frères et parents du sénéchal captif se jetèrent à ses pieds : « Ayez pitié de nous, disaient-ils, glorieux et » vaillant roi, parce que, si cet abominable Hugues de » Crécy, cet homme de rien, assoiffé de sang humain, ve-

les Rochefort pendant l'été de 1107, après l'affaire de Gournay (M. Prou, *Actes de Philippe Ier*, p. CXLI).

2. Lucain, *Pharsale*, II, 91-92.

Digitized by Google

» niens vel illuc[a] abducens, fratrem nostrum tangere » quoquo modo potuerit, jugulo ejus citissime insistet[b] » nec que eum pena maneat, si ferocior ferocissimo » subita morte eum interficiat, curabit[1]. »

Hoc igitur timore rex citissime castrum cingit, portarum vias obtrudit, municipiis quatuor aut quinque castrum concludit et ad captorum et castelli receptionem et regni et persone operam impendit. Prefatus autem Hugo, quorum captione primo exhilaratus, horum ereptione[c] et castri amissione valde perterritus, anxiatur, laborat, et quomodo castrum ingredi possit[d], modo eques, modo pedes, multiformi joculatoris et meretricis mentito simulachro, machinatur.

Unde, cum quadam die id circa tota ejus intentio versaretur, de castris animadversus, insilientium[e] perhentorios[f] impetus sustinere non valens, fugam apponit saluti, cum subito inter alios et ante alios animi et equi velocitate Guilelmus, frater capti dapiferi, miles facetus et armis strenuus, eum gravissime insectans, impedire conatur[2]. Quem cum ipse Hugo ipsa sui velocitate singularem conspiceret, vibrato fraxino sepe in eum intendebat, sed, quia timore consequentium moram facere non audebat, reciprocam fugam capiebat, hoc mire et egregie callens quod, si cum eo[g] solo solus mora aliqua inire posset, animi audaciam aut duelli tropheo aut mortis periculo mirabili fama declararet. Crebro etiam contigit[h] ut villas in via sitas et occurrentium hostium indeclinabiles impetus nullo modo evadere valeret,

a. huc *D.* — *b.* insistat *B.* — *c.* erectione *D.* — *d.* posset *B.* — *e.* in silentium *A*, *B.* — *f.* peremptorios *B*, *H.* — *g. Omis dans B.* — *h.* contingit *D*, *E.*

1. Ils étaient pourtant beaux-frères, Anseau de Garlande ayant épousé une sœur d'Hugues de Crécy.

Digitized by Google

» nant ici ou emmenant là-bas notre frère, peut mettre la » main sur lui de quelque manière que ce soit, il se jettera » bien vite à sa gorge, sans aucun souci du châtiment qui » l'attend dans le cas où, plus féroce que le plus féroce, il » le ferait périr de malemort[1]. »

Cédant à cette crainte, le roi fit donc rapidement entourer le château, obstruer les voies qui menaient aux portes, établir en cercle quatre à cinq bastilles, et, en même temps qu'il usait des forces du royaume, il payait de sa personne pour la reprise des prisonniers et du château. Cependant Hugues, qui s'était d'abord fort réjoui de la capture, se sentit glacé de peur à l'idée qu'on allait lui arracher ses prisonniers, lui enlever son château. Dans son anxiété il se mettait en peine d'un stratagème qui lui permît d'entrer; tantôt à cheval, tantôt à pied, il prenait tour à tour les dehors changeants et menteurs d'un jongleur et d'une courtisane.

Un jour qu'il donnait toute son attention à cette affaire, du camp on le remarqua, on sauta sur lui. Impuissant à soutenir cette attaque meurtrière, il demanda son salut à la fuite. Tout à coup, parmi les autres et devant les autres, voici, emporté par l'élan de son cœur et de son cheval, Guillaume, frère du sénéchal prisonnier, chevalier élégant, preux aux armes, qui s'acharne vigoureusement contre lui et essaie de le mettre dans l'embarras[2]. La vitesse de sa course eût suffi à le distinguer. Hugues l'aperçut; brandissant sa lance, il la tournait souvent dans sa direction; mais, dans sa crainte de ceux qui suivaient, il n'osait pas s'attarder et se remettait à fuir. Toutefois il était d'une habileté étonnante et hors de pair; s'il lui avait été possible de s'arrêter pour lutter seul à seul, il eût fait éclater la hardiesse de son cœur, soit en remportant un trophée de duel, soit en s'exposant au péril de mort, et y eût gagné un admirable renom. A plusieurs reprises il lui arriva, ne pouvant du tout éviter les villages situés sur la route ni échapper à l'attaque des enne-

2. Guillaume de Garlande; il fut plus tard sénéchal, de 1118 à 1120, après la mort d'Anseau.

Digitized by Google

nisi cum simulata fraude seipsum Garlandensem Guilelmum fallendo, Guilelmum autem Hugonem se sequentem conclamaret et ex parte regis ut eum tanquam hostem impedirent invitaret. His et aliis hujusmodi, tam lingue cautela quam animi strenuitate fuga lapsus, multos unus derisit.

Rex autem, nec hac nec alia occasione ab incepto obsidionis desistens, castellum coartat, opidanos terebrat nec eos impugnare desistit donec expugnatos clam militibus, quorundam tamen opidanorum machinatione, potenti virtute ad dedicionem coegit. Quo tumultu milites ad arcem fugientes, vite, non captioni consuluerunt; nam, ibidem inclusi, nec se plene protegere nec arcem exire quoquo modo valuerunt, donec quidam cesi, plures sauciati, regie majestatis arbitrio succumbentes, tam se quam arcem, non inconsulto[a] domino suo, exposuerunt. Sic uno *facto pius et sceleratus eodem*[1], dapiferum sibi, fratribus fratrem, Curboilensibus comitem tam prudenter quam clementer restituit. De castello[b] militum quosdam, eorum bona depopulans, exheredavit, quosdam diuturni carceris maceratione, ut terreret consimiles, affligens, durissime puniri instituit, talique victoria corone primitias contra emulorum opinionem egregie, Deo donante, nobilitavit[2].

a. inconsulte *D*. — *b*. castro *D*.

1. Ovide, *Métamorphoses*, III, 5. Le mot « criminel » s'explique par la méchanceté d'Eudes de Corbeil. Voir plus loin, p. 151.

2. D'après la chronique de Clarius (Duru, *Bibliothèque histo-*

Digitized by Google

mis qu'il rencontrait, de s'en tirer par une feinte trompeuse : il se donnait pour Guillaume de Garlande, s'écriait bien haut qu'il était poursuivi par Hugues, invitait les gens, de la part du roi, à barrer le passage à ce dernier comme à un ennemi. Par ces stratagèmes et d'autres pareils, grâce à ses ruses de langage et à la vaillance de son cœur, il réussit dans sa fuite à se jouer à lui tout seul d'une multitude.

Quant au roi, ni cette occasion ni aucune autre ne le fit renoncer à l'entreprise du siège ; il resserrait le blocus, il fatiguait la garnison. Il ne cessa ses attaques qu'après un assaut donné à l'insu des chevaliers, grâce à une machination ourdie par une partie des gens de la place et après avoir par sa puissante valeur rendu la capitulation inévitable. Dans le tumulte, les chevaliers, fuyant vers le donjon, ne s'occupèrent que de sauver leur vie, non d'échapper à la captivité ; le fait est qu'enfermés là dedans ils se trouvèrent hors d'état et de se protéger vraiment et de sortir de quelque façon que ce fût. A la fin, certains étant tués, davantage encore blessés, ils se rendirent, eux et le donjon, en se soumettant à la décision de la majesté royale, non sans le conseil de leur seigneur. Ainsi, « à la fois débonnaire et crimi-» nel en une seule et même action »[1], il restitua, avec autant de sagesse que de clémence, un sénéchal à lui-même, un frère à des frères, leur comte aux habitants de Corbeil. Parmi les chevaliers qui se trouvaient à l'intérieur, il y en eut qu'il déshérita, ravageant leurs biens, d'autres qu'il entreprit de punir très sévèrement, leur infligeant, pour terrifier leurs pareils, le tourment d'une incarcération prolongée. C'est ainsi que, par une si belle victoire, obtenue de Dieu contre l'opinion de ses rivaux, il ennoblit grandement les prémices de son règne[2].

rique de l'Yonne, t. II, p. 516), le siège de La Ferté-Alais aurait eu lieu « au cœur de l'hiver, sous la neige et les averses » (« in ipsa hieme, per nives, per grandines »). On peut admettre avec A. Luchaire (*Annales*, n° 61) la date de décembre 1108.

Digitized by Google

XVI

De colloquio inter regem Ludovicum et regem Anglorum Henricum habito apud Plancas Nimpheoli

Ea tempestate[1] ad partes Normannorum contigit devenisse regem Anglorum Henricum, virum[a] fortissimum, pace et bello clarum[b]. Cujus admirabilem et pene per universum orbem declaratam excellentiam ille etiam agrestis vates, Anglorum sempiterni eventus mirabilis spectator et relator, Merlinus, tam eleganter quam veraciter summo preconio commendat[2] ac[c] in ejus laude voce prophetica erumpens ex abrupto, ut vatum mos inolevit : *Succedet, inquit, leo justicie, ad cujus rugitum gallicane turres et insulani dracones tremebunt. In diebus ejus aurum ex lilio et urtica extorquebitur et argentum ex ungulis mugientium manabit. Calamistrati varia vellera vestibunt, quia exterior habitus interiora signabit. Pedes latrancium truncabuntur, pacem habebunt fere, humanitas supplicium dolebit. Findetur*[d] *forma commercii, dimidium rotundum erit*[3]. *Peribit milvorum*[e] *rapacitas et dentes luporum hebetabuntur. Catuli leonis in equoreos pisces transformabuntur et aquila ejus super montem Aravium*[4] *nidificabit.*

Que tota tanti et tam decrepiti vaticinii usque adeo et persone ejus[f] strenuitati et regni administracioni

a. Le deuxième fragment de C commence ici par ces mots : Contigit autem eundem Henricum ad partes venisse Normannorum, virum... — *b.* fortissimum et valde clarum *C.* — *c.* commendat. Hic *C.* — *d.* fundetur *C.* — *e.* milvorum multorum *C*; *H donne* multorum, *mais barré.* — *f. Omis dans B.*

1. Sans doute à la fin de l'hiver, en février ou au commencement de mars 1109 (Luchaire, *Annales*, n° 72).

2. Les prophéties attribuées au barde Merlin sont connues par le quatrième livre de l'*Historia Britonum* du Gallois Geof-

Digitized by Google

XVI

De l'entrevue entre le roi Louis et le roi d'Angleterre Henri a Néaufles.

En ce temps[1] il arriva que la région normande reçut la visite du roi d'Angleterre Henri, un homme de grand courage, illustre dans la paix et dans la guerre. Son admirable grandeur éclate presque dans l'univers entier. Même en sa rudesse, ce fameux devin, prodigieux visionnaire et rapporteur des destins éternels de l'Angleterre, Merlin, dis-je, fait valoir cette grandeur en la vantant hautement avec autant d'élégance que de vérité[2]. Au cours de son éloge, il s'élance brusquement, d'une voix de prophète, à la façon ordinaire des devins : *Puis viendra*, dit-il, *un lion de justice dont le rugissement fera trembler les tours gauloises et les dragons insulaires. De son temps, l'or sera extrait de force du lis et de l'ortie, et l'argent ruissellera des ongles des êtres qui mugissent. Les hommes frisés au fer revêtiront diverses toisons, parce que la tenue extérieure marquera les dispositions intérieures. Les pieds des êtres qui aboient seront mutilés, les bêtes sauvages seront en paix, l'humanité souffrira dans les supplices. La forme du commerce sera fendue ; la moitié sera ronde*[3]. *La rapacité des milans périra et les dents des loups seront émoussées. Les petits du lion seront transformés en poissons de mer et son aigle fera son nid sur le mont des Araves*[4].

Tous ces dires d'une si grande et si antique prophétie

froi de Monmouth (éd. San-Marte, Halle, 1854), récemment composée lorsque Suger écrivait la vie de Louis le Gros. Orderic Vital en a, lui aussi, reproduit le passage qu'on appliquait à Henri Ier (éd. Le Prévost, t, IV, p. 490-492). Geoffroi de Monmouth, qui les prétendait empruntées de vieux poèmes populaires bretons, en est généralement regardé comme l'auteur.

3. Allusion à la création du demi-penny, qui reçut une forme circulaire. Voir *Revue celtique*, t. XXXII (1911), p. 299.

4. Montagne du pays de Galles, probablement le Snowdon, qui s'appelle en gallois le mont des aigles (*Mynydd Eryri*). La forme latine correcte serait *mons Ararium*. C'est sous le règne d'Henri Ier que fut conquis le Nord-Galles.

Digitized by Google

adaptatur[a], ut nec unum iota nec unum verbum ab ejus convenientia dissentire valeat, cum ex[b] hoc etiam quod in fine de catulis ejus dicitur manifeste appareat filios ejus et filiam naufragatos et a maritimis piscibus devoratos et convertibiliter[c] phisice transformatos illius vaticinium pro certo verificasse[1].

Prefatus itaque rex Henricus, Guilelmo fratri feliciter succedens[2], cum consilio peritorum et proborum virorum regnum[d] Anglie lege antiquorum regum gratanter disposuisset ipsasque regni antiquas consuetudines ad captandam eorum benivolentiam jurejurando firmaret[3][e], applicuit ad portum ducatus Normannici fretusque domini regis[f] Francorum auxilio[4] terram componit, leges recolit, pacem coactis imponit, nichil minus quam eruitionem[g] oculorum et celsitudinem furcarum, si rapiant, promittens[h]. His igitur et hujusmodi promissionibus et crebris promissionum reddicionibus percussis[i], quia

Pollicitis dives quilibet esse[j] *potest*[5],

silet terra in conspectu ejus[6], pacem servant inviti feroci Danorum[k] propagatione pacis expertes Normanni, et in hoc ipso vatis agrestis oracula verificantes. *Perit enim milvorum rapacitas et dentes luporum hebetantur*[l], cum nec nobiles nec innobiles depredari aut rapere quacumque audacia presumunt. Quod autem dicit : *ad*

a. Les manuscrits donnent adaptatur, *qu'il n'y a pas lieu de corriger en* adaptantur *comme le fait Molinier*; que tota *se rapporte à* laus *sous-entendu*. — *b.* et *C.* — *c.* conversabiliter *C*, *D.* — *d.* regno *A*, *B*, *C*, *D*, *H.* — *e.* firmasset *C*, *D.* — *f.* fretus regis *C.* — *g.* exutionem *H.* — *h.* promittit *H.* — *i.* perculsis *C*, *D.* — *j.* quislibet *C*, *D.* — *k.* Damnorum *C.* — *l.* hebetabuntur *B.*

1. Dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, dans la nuit du 25 novembre 1120, périrent Guillaume Adelin, marié à Mathilde d'Anjou, Richard et Mathilde, comtesse de Mortagne.

Digitized by Google

s'adaptent tellement bien à la vaillance de sa personne et à son administration pendant son règne qu'il n'y a pas un iota, pas un mot, qui puisse ne pas lui convenir. Cela même qui est dit à la fin à propos des petits du lion, évoquant manifestement le naufrage de ses fils et de sa fille, prouve avec certitude la vérité de l'oracle : dévorés par les poissons de mer, ils changèrent ainsi de forme naturelle[1].

Or donc le roi Henri, succédant heureusement à Guillaume son frère[2], commença par donner au royaume d'Angleterre, sur le conseil des prud'hommes, une bonne organisation, conforme à la loi suivie par les anciens rois, et par confirmer sous la foi du serment, pour gagner la bienveillance de ses sujets, les coutumes antiques du royaume[3]. Puis il aborda dans un port du duché de Normandie et, fort du secours de monseigneur le roi de France[4], il fit régner l'ordre sur sa terre, revisa les lois, imposa la paix par la force. A ceux qui voleraient il ne promettait rien moins que de leur faire arracher les yeux ou de les faire monter au gibet. Ces promesses et d'autres pareilles et l'effet qui les suivit fréquemment frappèrent les esprits, parce que « le premier venu peut être riche en promesses »[5]. « La » terre fit silence en sa présence[6]. » Les Normands, fiers descendants des Danois, ne connaissaient pas la paix; malgré eux ils l'observèrent, vérifiant en cela encore les oracles du devin rustique. En effet, la rapacité des milans périt et les dents des loups sont émoussées quand ni les nobles ni les non-nobles n'ont la présomptueuse audace de piller ou voler qui que ce soit. Pour ce qui est de ces mots : « Le ru-

2. Au mois d'août 1100. Cf. plus haut, p. 15.

3. Sur les réformes opérées en Angleterre par Henri Ier, voir un bon exposé dans *England under the Normans and Angevins, 1066-1272*, par H. W. C. Davis (Londres, 1905, in-8°), p. 133-140.

4. Avec l'assentiment de Louis, roi désigné, mais non de Philippe, qui prédit alors à son fils les difficultés à venir (*Chronique de Morigny*, éd. Mirot, p. 21). La conquête de la Normandie fut la conséquence de la bataille de Tinchebrai, gagnée par Henri sur son frère Robert Courteheuse le 28 septembre 1106.

5. Ovide, *De arte amandi*, I, 444.

6. *Macchabées*, I, c. 1, 3.

Digitized by Google

rugitum leonis justicie gallicane turres et insulani dracones tremebunt, huc accedit quod fere omnes turres et queque[a] fortissima castra Normannie, que pars est Gallie, aut eversum iri fecit aut suos intrudens et de proprio erario procurans aut, si dirute[b] essent, proprie voluntati subjugavit. *Insulani dracones tremuerunt*, cum quicumque Anglie proceres nec etiam[c] mutire tota ejus administracione presumpserunt.

In diebus ejus aurum ex lilio, quod est ex religiosis boni odoris, *et ex urtica*[d], quod est ex secularibus pungentibus, ab eo extorquebatur, hoc intendens ut, sicut omnibus profitiebat, ab omnibus ei serviretur. Tucius est enim unum ut omnes defendat ab omnibus habere, quam non habendo per unum omnes deperire. *Argentum ex ungulis mugientium manabat*, cum ruris securitas horreorum plenitudinem, horreorum plenitudo argenti copiam plenis scriniis ministrabat.

Qua occasione et castrum Gisortium tam blandiciis quam minis a Pagano de Gisortio eum extorquere contigit[1], castrum munitissimum, situ loci compendiosum, quod ad utrumque terminum Francorum et Normannorum, fluvio grate piscium fecunditatis qui dicitur Etta interfluente, antiquo fune geometricali Francorum et Danorum[2] concorditer metito[e] collimitat, ad irruendum in Franciam gratum Normannis prebens accessum, Francis prohibens[3]. Quod si facultas habendi suppeteret,

a. quecumque *B.* — *b.* dirupte *C, D.* — *c.* nec in eum *C.* — *d.* quod est... ex urtica *omis dans E.* — *e.* metas *C.*

1. Cf. plus haut, p. 11. Quinze ans plus tard, en 1123, Païen, d'accord avec Louis le Gros, fit une inutile tentative pour reconquérir son château. Henri Ier le dépouilla alors de tous ses biens (Orderic Vital, t. IV, p. 451-452) et Païen prit l'habit religieux à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise (J. Depoin, *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, p. 408).

Digitized by Google

» gissement du lion de justice fera trembler les tours gau-» loises et les dragons insulaires », ajoutez qu'il fit ruiner presque toutes les tours et presque tout ce qu'il y avait de plus fort en fait de châteaux dans la Normandie, qui est une partie de la Gaule. Il y introduisait de force ses fidèles et pourvoyait à la situation en prenant sur son propre trésor, ou bien, s'ils se trouvaient déjà détruits, il les soumettait à sa propre volonté. Les « dragons insulaires tremblèrent », attendu que pas un des barons anglais n'eut la présomption ne fût-ce même que de murmurer tant que dura son administration.

« De son temps, l'or était extrait de force par lui du lis », entendez : des religieux de bonne odeur, « et aussi de l'ortie », entendez : des séculiers à l'abord piquant. Il entendait que, puisqu'il travaillait au profit de tous, tous aussi le servissent. En effet, qu'un seul homme tienne quelque chose de tous pour la défense de tous, cela vaut mieux que de laisser périr tout le monde par le fait d'un seul, parce que celui-ci n'a rien. « L'argent ruisselait des ongles des êtres qui » mugissent », attendu que la sécurité de la campagne avait pour effet d'emplir les greniers et qu'une fois les greniers pleins il y avait abondance d'argent à pleins coffres.

C'est en cette occurence qu'il extorqua le château de Gisors à Païen de Gisors, tant par flatteries que par menaces[1]. C'était un château très bien fortifié; placé par la nature dans une position avantageuse, à la limite commune de la France et de la Normandie, sur un fleuve agréablement poissonneux, qu'on appelle l'Epte et qui jadis, d'un commun accord, servit comme de cordeau d'alignement[2] entre les Français et les Danois[3], il fournissait aux Normands un accès commode pour se jeter sur la France, tandis qu'il interdisait l'approche aux Français. Que s'il avait eu le moyen de le pos-

2. Allusion aux cordeaux dont on se servait alors couramment pour délimiter les lots de terre.

3. L'Epte, qui se jette dans la Seine un peu en aval de Vernon, sépare aujourd'hui la Seine-et-Oise du département de l'Eure.

Digitized by Google

nec minus rex Francorum rege Anglorum ipsa loci et immunitatis oportunitate jure regni appetere debuisset. Hujus itaque repeticio castri inter utrumque regem subitum odii fomitem ministravit. Unde rex Francorum, cum ad eum pro reddicione aut pro castri subversione misisset nec profecisset, notam rupti federis opponens, diem agendi statuit, locum assignat.

Accumulantur interim, ut in talibus fieri solet, emulorum maledictis excitata odia regum[a], nec dum licet pacantur. Quomodo ad colloquium superbe et exose sibi occurrant, vires[b] militares exaggerant. Collectis igitur magna ex parte Francorum regni proceribus, videlicet Roberto Flandrensi comite[1] cum quatuor ferme milibus militum, comite Teobaldo palatino, comite Nivernense[2], duce Burgundiorum[3] cum aliis quamplurimis, multis etiam archiepiscopis et episcopis, per terram Melluntensis comitis[4], quia adherebat regi Anglie transeundo depopulans et incendiis exponens, talibus beneficiis futuro adulabatur colloquio.

At ubi, utrobique maximo collecto exercitu, ventum est ad locum vulgo nominatum Plancas Ninfeoli[5][c], ad castellum loco infortunatum, cui perhibet acolarum antiquitas aut vix aut numquam convenientes pascisci[d],

a. emulorum... regum *omis dans C, D.* — *b.* viros *C.* — *c.* Nimpheoli *C, D.* — *d.* pacificari *B.*

1. Robert II, dit le Hiérosolimitain.
2. Guillaume II, comte de Nevers et d'Auxerre de 1100 à 1148.
3. Hugues II Borel, dit le Pacifique, duc de 1102 à 1142.
4. Robert I[er], comte de Meulan, fils de Roger le Barbu, châtelain de Beaumont-le-Roger, avait hérité le comté de Meulan de son oncle maternel Hugues III en 1082. C'était un vétéran de la conquête normande en Angleterre; il avait combattu à Hastings. Aussi les historiens anglais font-ils de lui un grand éloge. Henri de Huntingdon prétend qu'on le regardait « comme l'ar-

Digitized by Google

séder, le roi de France, considérant l'avantage du lieu et de la protection qu'il procurait, aurait dû, d'après le droit du royaume, ne pas le convoiter moins que ne faisait le roi d'Angleterre. Ainsi la revendication de ce château fomenta entre l'un et l'autre une haine subite. En suite de quoi le roi de France envoya vers son adversaire pour obtenir de lui qu'il rendît le château ou le ruinât; mais la démarche resta sans succès. Alors, lui reprochant d'avoir rompu le traité, il lui fixa un jour pour négocier, lui assigna un endroit.

Sur ces entrefaites, les médisances des rivaux, comme il arrive d'ordinaire en de telles circonstances, excitèrent et grossirent les haines des rois, au lieu de les apaiser tandis que c'était encore possible. Afin de se présenter pour les pourparlers dans un appareil d'orgueil et de menace, ils groupèrent d'importantes forces de chevalerie. Ayant donc rassemblé une grande partie des barons du royaume, à savoir Robert, comte de Flandre[1], avec près de quatre mille chevaliers, le comte palatin Thibaut, le comte de Nevers[2], le duc de Bourgogne[3], avec plusieurs autres, et aussi une multitude d'archevêques et d'évêques, le roi de France traversa la terre du comte de Meulan, la ravageant et la livrant à l'incendie parce que le comte adhérait au parti du roi d'Angleterre[4]. C'est par de tels bienfaits qu'il préparait en sa faveur les pourparlers futurs.

Cependant, des deux côtés, on avait assemblé un ost considérable. Dès qu'on fut venu à un endroit communément nommé les Planches-de-Néaufles[5], auprès d'un château malchanceux, où une antique tradition conservée par les habitants veut qu'on ne puisse presque jamais se mettre d'accord

bitre de la guerre et de la paix entre l'Angleterre et la France » (J. Depoin, *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, p. 312-313). D'après une tradition rapportée par Philippe Mouskes et de vérification difficile, il se serait emparé de Paris par un coup de main en 1111 (Luchaire, *Annales*, n° 111). Il mourut le 5 juin 1118.

5. Néaufles-Saint-Martin, Eure, cant. de Gisors.

Digitized by Google

super ripam intercurrentis et communem transitum prohibentis amnis consedit exercitus[1]. Consulte vero nobiliores et sapientiores electi Franci, per pontem tremulum et singulis et pluribus subitum minantem precipitium ipsa sui vetustate transeuntes, anglico regi diriguntur.

Quorum qui referendam susceperat actionis causam, peritus orator, insalutato rege, ore comitum sic peroravit : « Cum generosa domini regis Francorum libera-
» litate ducatum Normannie tanquam proprium feodum
» ab ejusdem munifica dextra vestra recepisset industria,
» inter alia et preter alia hoc specialiter jurejurando
» firmatum constat de Gisortio et Braio[2] ut quo-
» cumque contractu uter vestrum optinere posset,
» neuter haberet, cum infra quadraginta receptionis
» dies possessor, pacti obnoxius, ipsa castella funditus
» subverteret. Quod quia non fecistis, precipit rex et[a]
» ut adhuc faciatis et non factum lege competenti
» emendetis. Dedecet enim regem transgredi legem,
» cum et rex et lex eandem imperandi excipiant majes-
» tatem. Quod si quid horum vestrates aut dedidice-
» rint[b] aut dicere dissimulando noluerint, pleno duo-
» rum aut trium testimonio baronum, lege duelli, pa-
» rati sumus approbare. »

Necdum his[c] expletis ad regem Franci redierant, cum Normanni eos consequentes[d] regi assistunt, quicquid causam ledere poterat inverecunde diffitentes[e], judiciario ordine querelam agitari[f] postulantes, cum nichil aliud precipue attenderent quam quod, infecto impa-

a. A été effacé dans C. — *b.* dedixerint *B*; didicerint *C.* — *c. Omis dans C, D.* — *d.* insequentes *B.* — *e.* diffidentes *C.* — — *f.* agitare *B.*

1. L'Epte coule à un kilomètre au sud de Néaufles.

Digitized by Google

quand on s'y rencontre, l'ost s'établit sur la rive d'un cours d'eau qui, coulant entre les deux partis, ne permettait le passage à personne[1]. Cependant, après réflexion, des Français, choisis parmi les plus nobles et les plus sages, passèrent par un pont qui tremblait, menaçant par sa seule vétusté de les précipiter brusquement à l'eau un à un ou plusieurs ensemble; ils se dirigèrent vers le roi anglais.

Celui qui s'était chargé de traiter l'affaire, un habile orateur, parla en ces termes, au nom de ses compagnons, sans avoir salué le roi : « La généreuse libéralité du roi de » France ayant octroyé à votre activité le duché de Nor» mandie en fief propre, tenu de la main munificente dudit » roi, il est constant qu'entre autres choses et avant tout » vous jurâtes par un serment spécial, au sujet de Gisors et » de Bray[2], que, quel que fût le contrat en vertu duquel l'un » de vous deux pût obtenir ces places, aucun ne les au» rait, attendu que, dans les quarante jours après la récep» tion, le possesseur, se soumettant à la convention, les rui» nerait de fond en comble. Parce que vous ne l'avez pas » fait, le roi vous prescrit de le faire maintenant; sinon, il » vous faudra faire amende honorable par convenable loi. » En effet, il ne sied pas à un roi de trangresser la loi, at» tendu que le roi et la loi ont la même majesté dans la » puissance. Que si les vôtres ont désappris ces vérités ou » les ont dissimulées parce qu'ils n'ont pas voulu les dire, » nous sommes prêts à les soutenir, conformément à la loi » du duel, sur le témoignage formel de deux ou trois ba» rons. »

Leur mission accomplie, ils n'étaient pas encore revenus auprès du roi de France que déjà des Normands qui les avaient suivis étaient là debout, niant sans vergogne tout ce qui pouvait compromettre leur cause, demandant que la querelle fût menée en justice; leur seul désir était avant tout de gagner du temps, par quelque moyen que ce fût, pour que, l'affaire restant en suspens après avoir surgi à l'improviste, la

2. Bray-et-Lu, Seine-et-Oise, cant. de Magny-en-Vexin, à dix-sept kilomètres en aval de Néaufles et sur la rive gauche de l'Epte.

Digitized by Google

rate[a] actionis negotio, quacumque dilatione tantorum regni optimatum discretioni rei veritas non pateret. Remittuntur cum eis primis potiores, qui etiam per comitem Flandrensem Robertum Ierosolimitanum, palestritam[b] egregium, rem verificare audacter offerant et, lege duelli verborum exaggerationem[c] refutando, cui justicia cedere debeat confligendo aperiant.

Quod cum nec approbassent nec convenienter reprobassent, rex Ludovicus, ut erat magnanimus et animo et corpore procerus, citissime dirigit qui regi hoc disjungant[d] aut castrum subvertere aut de fracte fidei perfidia contra se personaliter defendere : « Age, in- » quiens, ejus debet congressionis esse pena, cujus veri » et victorie debet esse et gloria. » Arbitratus etiam de loco quicquid decentius[e] potuit : « Succedat[f], inquit, » eorum exercitus a ripa fluminis, dum transvadari pos- » simus, ut tucior ei[g] locus majorem offerat[h] securi- » tatem, vel, si magis placet, nobiliores tocius exercitus » habeat singulariter concertandi obsides, dummodo » ad nos, remoto agmine nostro, transire concedat. » Neque enim aliter transvadari poterit. » Quidam vero, ridiculosa jactancia, super prefatum tremulum pontem, cum statim corrueret, reges dimicare acclamabant, quod rex Ludovicus tam levitate quam audacia appetebat.

Rex vero Anglorum inquit : « Non est michi tibia » tanti[i], ut pro his et hujusmodi famosum et perutile » michi castrum supervacanee amittam. » Et hec et alia invectiva refutans : « Cum videro, inquit, dominum

a. parate *B.* — *b.* palestricum *C.* — *c.* exaggerando *C.* — *d.* injungant *C.* — *e.* conscius *C.* — *f.* secedat *C*; seccedat *D. Molinier pense, avec raison ce semble, que Suger a dû écrire* succedat, *mais en confondant ce mot avec* secedat. — *g.* eis *B.* — *h.* afferat *C*; offerat ei *D.* — *i.* Anglorum : « Non est, inquit, mihi tanti » *C.*

Digitized by Google

vérité ne pût se manifester à l'esprit de discernement de tant de hauts barons du royaume. Alors, avec ces messagers on en envoya de nouveaux, plus considérables que les premiers, chargés — mission dont devait s'acquitter oralement le comte de Flandre, Robert de Jérusalem, un champion hors de pair — d'offrir hardiment de tirer la chose au clair et, réfutant par la loi du duel toute exagération de langage, de révéler par les armes à qui devait rester justice.

Les Normands n'acceptèrent ni ne refusèrent positivement la proposition. Alors le roi Louis, magnanime comme il était, aussi grand de cœur que de corps, dépêcha vers le roi des messagers avec la mission de lui donner à choisir : ou il ruinerait le château ou il se défendrait en personne contre le roi de France pour la perfidie avec laquelle il avait manqué à sa parole : « Allons, disait Louis, la peine de la ren- » contre doit être pour celui à qui doit appartenir la gloire » de la vérité et de la victoire. » Pour ce qui regardait l'emplacement, il en décida le plus décemment possible : « Que » leur ost se retire, dit-il, du bord de la rivière jusqu'à ce » que nous puissions passer, afin que la place plus sûre » donne à chacun une sécurité plus grande; ou encore, si » cela lui plaît davantage, que chacun ait pour otages les » plus nobles de tout l'ost, afin de garantir la promesse de » combattre seul à seul, pourvu qu'il nous soit permis d'al- » ler l'un à l'autre après avoir fait reculer nos troupes; car, » autrement, il ne sera pas possible de passer. » Il y en avait qui, avec une ridicule jactance, criaient que les rois devaient se battre sur le pont branlant, lequel se serait aussitôt écroulé, et le roi Louis, avec autant de légèreté que d'audace, le désirait.

Mais le roi d'Angleterre : « La chose, dit-il, n'a pas telle- » ment d'importance[1] que, pour ces propos et d'autres pa- » reils, je perde en vain un château fameux et qui m'est très » utile. » Puis, réfutant ces invectives et d'autres encore : « Quand je verrai, dit-il, le seigneur roi en un endroit où je

1. Henri Ier semble avoir employé ici une formule proverbiale que nous ne connaissons plus et qu'il est impossible de rendre en français moderne. Peut-être en approcherait-on par une formule comme : « Cela me ferait une belle jambe de perdre... »

Digitized by Google

» regem ubi me defendere debeam, non vitabo », cum quod offerebat loci impotencia abnegaret.

Quo ridiculoso responso moti Franci,

. . . . . *tanquam fortuna locorum*
Bella gerit[a][1],

currunt ad arma, similiter et Normanni. Et, dum utrique ad flumen accelerant, maxime stragis et calamitatis detrimentum sola accessus removit impossibilitas. Quia vero sermone diem detinuerant, nocte instante illi Gisortium, nostri Calvum Montem[2] remearunt.

Ast ubi prima polo stellas aurora fugavit[3],

Franci, esterne memores injurie, militie insuper fervore matutini, velocissimis equis viam preripiendo, prope Gisortium congredi irruentes, miro fastu, mira concertant audacia et, quantum prestent multo Marte exercitati longa pace solutis, cum Normannos per portam fatigatos intrudunt, edocere laborant.

His et hujusmodi primordiis iniciata guerra, per biennium pene continuata[b][4], gravius regem Anglie ledebat, cum universam pene Normannie marchiam, sicut se ducatus extendit, multa militia et sumptuosis stipendiis ad terre defensionem circumcingebat. Rex vero Francorum antiquis et naturalibus castris et municipiis, gratuita Flandrensium, Pontivorum, Vilcassinorum et aliorum collimitancium strenua impugnatione, terram

a. gerat *C.* — *b. Molinier donne ici d'après F une addition qui, reconnaît-il lui-même, n'est pas du style de Suger.*

1. Lucain, *Pharsale*, IV, 661-662. Le texte de Lucain porte *gerat* ou *regat*.

2. Chaumont-en-Vexin, Oise, ch.-l. de cant., à sept kilomètres à l'est de Gisors.

3. Imitation de Virgile, *Énéide*, V, 42.

4. Et même davantage, puisque, malgré la trêve qui intervint en mars 1113, la paix ne fut définitivement conclue qu'en

Digitized by Google

» doive me défendre, je ne l'éviterai pas » : car il ne voulait pas du combat offert en un lieu défavorable.

Émus par cette ridicule réponse — « comme si c'était du » terrain fourni par le hasard que dépend le sort des guerres[1] » — les Français courent aux armes; les Normands en font autant. Les uns et les autres accélèrent leur marche vers le fleuve. L'impossibilité de s'aborder empêcha seule le dommage d'un massacre immense et désastreux. On avait passé toute la journée à parlementer; comme la nuit approchait, les Normands retournèrent à Gisors, les nôtres à Chaumont[2]. Mais, « dès que les premières lueurs de l'aurore eurent » chassé du ciel les étoiles »[3], les Français, qui se souviennent de l'affront essuyé la veille et que leur fougue de chevaliers a rendus matinaux, prennent les devants sur leurs chevaux rapides. Ils se précipitent pour en venir aux mains près de Gisors, déploient à l'envi une merveilleuse fierté, une merveilleuse audace, et, poussant avec violence par la porte les Normands fatigués, ils travaillent à faire voir toute la supériorité d'hommes rompus à la guerre sur ceux qu'une longue paix a amollis.

La guerre commencée dans ces conditions continua durant presque deux ans[4]. C'est le roi d'Angleterre qui en souffrait le plus gravement, vu que, pour la défense de sa terre, il garnissait presque tout le pourtour de la marche de Normandie, sur toute l'étendue du duché, d'abondantes forces de chevalerie, cela à très grands frais. Quant au roi de France, appuyé sur des châteaux et ouvrages antiques et naturels, fort de l'aide vaillante que lui fournissaient, sans qu'il eût à délier sa bourse, les Flamands, les gens du Ponthieu, du Vexin et autres habitants des frontières, il ne cessait de troubler le pays normand en y semant la dévastation

1120. Dans une lettre qu'il écrivit à saint Anselme pour lui rendre compte de l'entrevue, Henri I[er] rejette les torts sur le roi de France et ajoute même que l'attitude de celui-ci est désapprouvée par les seigneurs français remis en otages; en effet, une trêve temporaire était intervenue après la rencontre de Gisors et des otages avaient été échangés (A. Luchaire, *Annales*, n° 72). Comme date, le carême de 1109, proposé par Dom Brial, surtout d'après la chronique de Clarius, semble s'imposer.

Digitized by Google

incendiis, depopulatione agitare non desinebat[a 1]. Cum autem Guilelmus, regis anglici filius, regi Ludovico hominium suum fecisset, gratia peculiari et peculii prefato castro feodum[b] ejus augmentavit et hac eum occasione in pristinam gratiam reduxit[2].

Quod antequam fieret, mirabilis[c] ejusdem contencionis occasione et execrabilis hominum perdicio mirabili punita est ultione[d].

XVII

De prodicione facta in Rupe Guidonis a Guilelmo, sororio ejus, et de morte Guidonis et cita ultione in eundem Guilelmum.

Supersistitur promuntorio ardui littoris magni fluminis Sequane horridum et innobile castrum, quod dicitur Rupes Guidonis[3], in superfitie sui invisibile, rupe sublimi incaveatum, cui manus emula artificis in devexo montis raro et misero ostio, maxime domus amplitudinem rupe cesa extendit, antrum, ut putatur, fatidicum, in quo Apollinis oracula sumantur, aut de quo dicit Lucanus :

> ... *Nam, quamvis Thessala vates*
> *Vim faciat fatis, dubium est quod traxerit illuc,*
> *Aspiciat Stigias, an quod descenderit umbras*[4].

Hinc forsitan itur ad manes[5].

a. Molinier donne ici, encore d'après F, une addition entièrement empruntée à Henri de Huntingdon. — b. Omis dans B. — c. mirabili *E, G. — d. Le deuxième fragment de C finit ici.*

1. Le fait le plus notable de ces offensives de Louis VI est le siège de Meulan, que défendait le comte Robert. Louis VI prit d'assaut la place et ravagea tout le pays d'alentour. A. Luchaire (*Annales*, n° 103) place ces événements à la fin de 1110 ou au début de 1111.

2. Guillaume Adelin ne fit hommage à Louis VI que lors de la paix qui fut signée au début de l'année 1120 (A. Luchaire, *Annales*, n° 298).

Digitized by Google

et l'incendie[1]. Guillaume, fils du roi anglais, ayant ensuite prêté le serment d'hommage au roi Louis, celui-ci, par une grâce particulière, lui augmenta son fief par l'octroi du susdit château et le fit rentrer en grâce à cette occasion[2].

Mais, avant qu'il en fût ainsi, ce singulier conflit entraîna, exécrable effet, la perte de bien des hommes, perte qui, en châtiment, fut suivie de singulières représailles.

XVII

De la trahison commise a la Roche-Guyon par Guillaume, beau-frère de Gui; de la mort de Gui et des promptes représailles exercées contre Guillaume.

Au sommet d'un promontoire abrupt, dominant la rive du grand fleuve de Seine, se dresse un château affreux et sans noblesse appelé la Roche-Guyon[3]. Invisible à sa surface, il se trouve creusé dans une haute roche. L'habile main du constructeur a ménagé sur le penchant de la montagne, en taillant la roche, une ample demeure, pourvue d'ouvertures rares et misérables. On la prendrait pour un antre de sorciers dans lequel se recueilleraient des oracles d'Apollon ou encore pour celui dont parle Lucain : « Car, » bien que la magicienne de Thessalie fasse violence aux des- » tins, on ne sait trop, quand elle regarde les ombres du » Styx, si elle les a évoquées à elle ou si elle est descendue » les trouver[4]. » Peut-être bien est-ce par là qu'on va aux enfers[5].

3. Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny, presque à la limite de l'Eure.

4. Lucain, *Pharsale*, VI, 651-653.

5. Il subsiste, depuis la cour d'honneur du château actuel jusqu'à l'entrée du parc, des traces de poutres et de grossiers escaliers qui aident à reconstituer par la pensée l'aménagement intérieur de cette vaste caverne. Voir E. Rousse, *La Roche-Guyon, châtelains, château et bourg* (1892), p. 14. D'après Viollet-le-Duc (*Dictionnaire de l'architecture française*, article : château) les logements n'étaient pas, à proprement parler, creusés dans la falaise, mais « adossés à un escarpement de craie taillé à main d'homme ».

Digitized by Google

Cujus fauciosi, Diis et hominibus exosi opidi possessor Guido, bone indolis adolescens, antecessorum nequitie rupta propagine alienus[1], cum honeste et absque misere rapacitatis ingluvie vitam degere instituisset, infausti loci interceptus calamitate, soceri sui nequioris nequissimi prodicione detruncatus, et locum et personam morte inopinata amisit. Guilelmus siquidem socer[a] ejus, genere Normannus[2], proditor incomparabilis, ut putabatur familiaris et amicissimus ejus, cum concepisset dolorem et peperisset iniquitatem[3], crepusculo[4] cujusdam dominici diei, nactus prodicionis oportunitatem[5], cum his qui devociores primi ad ecclesiam domui Guidonis, partita rupe, contiguam conveniebant, et ipse sed dissimiliter, loricatus sed capatus, cum proditorum manipulo convenit et, dum alii orationi, ipse aliquando orare fingens, quo intraret ad Guidonem ingressu speculatus, eo quo Guido ostio intrare ecclesiam maturabat, irrupit exertoque gladio, cum nequissimis

a. gener *dans tous les manuscrits. Du reste,* gener *et* socer *sont également peu acceptables. La femme de Gui, dans ses lamentations, ne parle nulle part de Guillaume comme de son père, elle ne le supplie pas comme une fille. Le titre du chapitre* (*plus haut, p. 112*) *donne la leçon* sororius, *qui est aussi celle d'une chronique latine rédigée au XIV^e^ siècle par un anonyme qui suit de très près le texte de Suger* (*Histor. de France, t. XII, p. 210*). *Les « Grandes Chroniques de France » traduisent par « serourge ».*

1. En 1097, un certain Gui, seigneur de La Roche-Guyon et de Véteuil, livrait aux Anglais ses deux places à prix d'argent. Le procédé, bien conforme aux allégations de Suger, donne à penser que ce Gui était le père de celui dont il est ici question (E. Rousse, *ouvr. cité*, p. 41).

2. « Un certain Normand, qui avait sa sœur pour épouse » (« quidam Normannus, habens ejus sororem in uxorem ») écrit en 1368 l'auteur de la *Chronica regum Francorum* (*Historiens de France*, t. XII, p. 210).

3. Cf. *Psaumes*, VII, 15.

Digitized by Google

Le possesseur de cette méchante forteresse, odieuse à la fois aux dieux et aux hommes, Gui, un jeune homme doué d'un bon naturel, rompant avec la tradition de méchanceté de ses ancêtres, avait entrepris de mener une vie d'honneur, exempte de la voracité d'une rapacité misérable[4]. Le malheureux sort attaché à ce lieu funeste voulut qu'il fût surpris et traîtreusement égorgé par son monstre de beau-frère[5], perdant ainsi par une mort inopinée et la place et sa personne. Guillaume, ce beau-frère, Normand d'origine, un félon sans pareil, passait pour son familier et son ami intime; mais « il avait conçu la douleur et enfanté l'ini- » quité »[3]. Un dimanche, à l'aube[4], il trouva une occasion avantageuse pour perpétrer sa félonie[5]. Mêlé aux premiers fidèles, les plus dévots, qui se rendaient à l'église — laquelle, la roche se trouvant partagée en deux, touchait à la maison de Gui — il s'y rendit lui-même, mais avec des sentiments bien différents de ceux des fidèles, revêtu d'un haubert et d'une chape, accompagné d'une poignée de traîtres. Tandis que les autres se livraient à la prière, il fit semblant de prier, lui aussi, pendant quelque temps. Après avoir bien examiné quels moyens s'offraient à lui d'accéder auprès de Gui, il se précipita par l'ouverture par où ce dernier entrait en hâte dans l'église. Alors il tira son épée et, flanqué de

4. Il ne peut s'agir que du « crépuscule » du matin, plus communément appelé l'aube. Dans le récit des événements qui suivirent immédiatement le meurtre, Suger ne fait aucune allusion à l'obscurité de la nuit.

5. Peu de temps, sans doute, après l'entrevue des Planches-de-Néaufle. Il résulte du récit même de Suger qu'Henri Ier n'était pas encore rentré en Angleterre; or il n'y rentra que le 13 juin 1109 (*Chronique anglo-saxonne*, éd. Thorpe, t. I, p. 369). D'autre part, Louis VI se trouvait occupé loin de là ou désirait éviter toute occasion de se heurter de nouveau à son rival. Peut-être se consacrait-il alors aux préparatifs d'une expédition dans le comté de Barcelone, expédition dont le projet avait été un des motifs de la trêve (A. Luchaire, *Annales*, n° 72). Louis VI se proposait de tenir une cour solennelle à Sens le jour de la Pentecôte (13 juin); l'affaire de la Roche-Guyon pourrait être du mois de mai 1109.

Digitized by Google

sociis propria iniquitate debacatus furit, imprudentem et, si non sentiret gladium, arridentem percutit, mactat et perdit.

Quod nobilis ipsius conjunx videns, stupida, genas et capillos muliebri ultione dilacerans, ad maritum currit, mortem non curans, seipsa super eum corruens operit : « Me, inquiens, me miseram et sic mori me- » ritam potius, vilissimi carnifices, detruncate. » Ictusque et vulnera gladiatorum, marito superposita, excipiens : « Quid in istos, carissime, deliquisti, sponse? » Nonne et gener et socer amici indissolubiles eratis? » Quenam est insania? Pleni estis mania. » Quam cum per capillos retorquentes digladiatam, punctam[a] et pene toto corpore cesam avulsissent, virum morte turpissima peremerunt, infantes quos invenerunt Herodiana nequitia rupe allisos extinxerunt.

Cumque hac et illac frendentes debacharentur, supina mulier, levans miserum caput, truncum maritum recognoscit, amore rapta, qua potuit impotencia, serpens more serpentis, se totam sanguineam contrectans[b], ad cadaver exanime devenit et quecumque poterat, ac si vivo, oscula gratissima porrigebat et, lugubri erumpens cantilena, qua poterat lugubres persolvens inferias, clamat : « Quid reliqui michi facis, carissime sponse? » Numquid hoc meruit juxta me tua predicabillis conti- » nentia? Numquid hoc comparavit patris, avi et atthavi » deposita nequitia? Numquid vicinorum et pauperum, » domi penuriam reponens, neglecta rapacitas? »

Hec ait, et lasso jacuit deserta furore[1],

a. punntam *A*; punnitam *B*; *omis dans E.* — *b.* contorquens *B*.

1. Lucain, *Pharsale*, I, 695.

Digitized by Google

ses abominables compagnons, il s'abandonna à toute la frénésie de sa propre iniquité. L'autre était sans défiance, presque souriant s'il n'eût senti l'épée. Guillaume le frappe, l'immole, le fait périr.

A cette vue, la noble épouse de la victime reste tout interdite; elle se déchire les joues et les cheveux comme font les femmes en leurs fureurs, court à son mari sans souci de la mort et, s'affaissant sur lui, le couvre entièrement de son corps, disant : « C'est moi, vils bourreaux, c'est moi qu'il » faut égorger, malheureuse que je suis et qui ai bien plus » que lui mérité une telle mort. » Et, tandis que, placée au-dessus de son mari, elle recevait les coups et les blessures que les meurtriers lui portaient : « Quelle faute as-tu donc com-» mise envers ces gens, ô très cher époux? disait-elle. Est-ce » que, beaux-frères comme vous êtes, il n'y avait pas entre vous » une indissoluble amitié? Qu'est-ce que cette folie? Vous » êtes tous enragés. » Ils l'arrachèrent en la prenant par les cheveux; elle avait tout le corps tailladé ou meurtri de coups d'épée. Ils assassinèrent très vilainement son mari et, ayant trouvé ses enfants, se défirent d'eux, avec une méchanceté digne d'Hérode, en leur fracassant le crâne contre le rocher.

Comme ils allaient et venaient, grinçant des dents, en proie à leur frénésie, la femme, qui était couchée sur le dos, leva sa pauvre tête et reconnut le corps mutilé de son mari; alors, entraînée par l'élan de son amour, elle se glissa à la façon d'un serpent, autant que le lui permettait sa faiblesse, et, se traînant toute couverte de sang, elle parvint jusqu'au cadavre inanimé. Elle lui donnait comme à un vivant tous les plus doux baisers possibles; éclatant comme en un chant de deuil, payant aux mânes de son mari le tribut qu'elle pouvait, elle criait : « Que me laisses-tu, ô très cher époux? « Est-ce bien là ce qu'elle a mérité, cette louable vertu que » tu observais à mes côtés? Est-ce à cela que t'a servi » d'avoir renoncé à la méchanceté de ton père, de ton aïeul » et de ton bisaïeul? Est-ce là ce que tu as gagné à ne pas » traiter avec rapacité tes voisins et les pauvres, malgré la » gêne que tu laissais ainsi régner à la maison? » C'est ainsi qu' « elle parla; son délire, lassé, l'abandonna; elle resta gisante » [1]. Personne n'aurait pu les séparer, lui, tout à fait

Digitized by Google

nec erat qui totum mortuum et semivivam uno sanguine involutos sequestraret.

Tandem vero, cum sceleratus Guilelmus[a] eos sicut porcos exposuisset, saturatus humano sanguine, more beluino, subsedit; rupis fortitudinem plus solito admiratus approbat, quomodo potenter circumquaque rapiat, quomodo Francis et Normannis pro velle timorem incutiat, sero tamen, deliberat. Deinde caput insanum per fenestram exponens, vocat nativos terre acolas, expers boni mala[b] promittit si ei adhereant, quorum nec unus intravit.

Mane vero, tanti et tam scelerati facti fama volans[c], non solum viciniam, sed et remotos sollicitat. Quo Vilcassinenses, viri strenui et armis fortissimi, gravissime exciti, circumquaque et militum et peditum singuli pro toto posse vires colligentes, quoniam timebant potentissimum regem Anglorum Henricum presidia proditoribus ferre, ad rupem festinant, declivo rupis multos militum et peditum, ne quis intret aut exeat, opponunt, viam ex parte Normannorum locando exercitum, ne ferant presidia, obtrudunt. Interim ad regem mittunt Ludovicum, fauctionem significant et quid super his precipiat consulunt.

Qui regie majestatis imperio morte exquisita turpissima precipit puniri[d], mandat si oporteat suffragari. Cumque per aliquot dies exercitus consedisset, nefandus ille, augmentato de die in diem exercitu, timere cepit. Cumque quid suadente diabolo fecisset, eo docente, animadverteret, accitis quibusdam Vilcassini no-

a. Guido *A, E, H*; Wido *D*; *B donne* Guilelmus, *qui ne peut pas ne pas être la vraie leçon.* — *b.* bona *B. La leçon* mala *s'explique par le voisinage d'*expers boni. — *c. Omis dans B.* — *d.* muniri *B.*

Digitized by Google

mort, elle à demi vivante, enveloppés qu'ils étaient d'un même flot de sang.

Enfin, après les avoir exposés dehors comme des pourceaux, le criminel Guillaume, saturé de sang humain comme une bête féroce, s'apaisa. Admirant plus que d'ordinaire la forte situation de la roche, il la loue vivement; il se demande, un peu tard toutefois, comment faire pour exerçer des rapines à l'entour, comment faire pour imprimer à volonté de la crainte aux Français et aux Normands. Puis, mettant à la fenêtre sa tête d'insensé, il appelle les habitants natifs du pays; étranger qu'il est à toute espèce de biens, il leur fait des promesses de méchant pour le cas où ils s'attacheraient à lui. Pas un seul n'entra.

Cependant, le matin, le bruit d'un si grand et si criminel forfait se répand vite et va inquiéter non seulement le voisinage, mais aussi les gens qui habitent à quelque distance. Ceux du Vexin, hommes vaillants et preux aux armes, en proie à une vive agitation, groupent de toutes parts, chacun suivant son pouvoir, des chevaliers et gens de pied. Dans la crainte que le très puissant roi d'Angleterre Henri ne porte secours aux félons, ils se hâtent vers la roche, postent sur la pente une foule de chevaliers et de gens de pied pour que personne n'entre ou ne sorte, et, du côté des Normands, pour empêcher ces derniers d'apporter du secours, ils obstruent le chemin en y plaçant le gros de l'ost. Entre temps, ils envoient vers le roi Louis, lui font savoir le complot et lui demandent ses recommandations à ce sujet.

Lui, usant du pouvoir attaché à la majesté royale, il prescrit en punition une mort très cruelle et très honteuse et leur mande que, s'il le faut, il ira leur prêter assistance. L'ost étant resté sur place pendant quelques jours, ce scélérat, le voyant s'augmenter de jour en jour, fut pris de crainte. Ayant, sur l'avertissement du démon, réfléchi à ce qu'il avait fait sur son conseil, il mande certains des plus nobles parmi les hommes du Vexin et, afin de demeurer en paix sur la roche, il leur fait force promesses, qu'il contractera

Digitized by Google

bilioribus, quomodo pace in rupe remaneat, eis confederetur, regi Francorum optime serviat, promissionibus multis elaborat. Qui reicientes et prodicionis ultionem improperantes, in hoc jam remissum[a] impulerunt, ut, si terram quandam sibi adjurari facerent et securitatem eundi darent, occupatam dimitteret eis munitionem. Quo jurejurando firmato, Francorum pauci[b] plures recepti sunt.

Procrastinato autem eorum exitu occasione prefate[c] terre, cum in mane preter juratos aliqui intrarent et alii alios sequerentur, invaluit clamor exteriorum et ut proditores exponant horribiliter vociferantur, aut faciant, aut similem proditorum penam tanquam consentientes sorciantur. Qua audacia et timore renitentibus juratoribus, qui non juraverant in eos prevalendo insilientes, gladiis eos aggrediuntur, impios pie trucidant, membris emutilant, alios dulcissime eviscerant et quicquid crudelius mitius reputantes in eos exaggerant. Nec discredendum est[d] divinam manum tam celerem maturasse ultionem, cum et per fenestras vivi aut mortui proitiuntur et innumeris sagittis hiriciorum more hispidi, cuspidibus lancearum in aere vacantes, ac si eos terra reitiat, vibrantur. Hanc autem inusitato facto inusitatam repperiunt ultionem, quod, quia vecors vivus fuerat, mortuus est excordatus. Cor siquidem extis ereptum, fraude et iniquitate turgidum palo imponunt, ad representandam iniquitatis vindictam multis diebus certo in loco infigunt.

Cadavera vero tam illius quam quorundam sociorum, compositis cleiis, rastris et funibus superligata, per flu-

a. jam ipsum remissum *B.* — *b. Omis dans B.* — *c.* prefata *B.* — *d. Omis dans B.*

Digitized by Google

alliance avec eux, qu'il servira très fidèlement le roi de France. Ils rejetèrent ses propositions et, pressant le châtiment du traître, à qui le courage commençait à manquer, ils le poussèrent si bien que, à condition qu'ils lui fissent attribuer une terre sous la foi du serment et lui donnassent la faculté de s'y rendre en sécurité, il consentit à leur abandonner la forteresse dont il s'était emparé. Un plus ou moins grand nombre de Français ayant confirmé par serment cet engagement, il voulut bien les recevoir.

L'occasion de la susdite terre fit différer jusqu'au lendemain leur sortie. Le matin, comme, en plus de ceux qui avaient prêté le serment, quelques-uns entraient et qu'ils se suivaient les uns les autres, ceux de l'extérieur se mirent à crier très fort, demandant avec des vociférations horribles que les autres missent les traîtres dehors, sans quoi ils s'exposeraient à subir comme complices une peine semblable à celle des traîtres eux-mêmes. Ne voulant ni procéder avec cette audace ni céder à cette crainte, ceux qui avaient juré la convention résistaient. Alors ceux qui n'avaient rien juré sautent sur eux avec des forces supérieures, les attaquent à coups d'épée, massacrent pieusement ces félons impies, mutilent aux uns les membres, éventrent avec délices les autres, bref épuisent sur eux tous les plus cruels supplices, tout en les réputant trop doux encore. Sans aucun doute, c'est la main de Dieu qui hâta cette prompte vengeance. Vivants et morts furent jetés en avant par les fenêtres; hérissés d'innombrables flèches, pareils à des hérissons, ils restaient en l'air sur les pointes des lances et, là, vibraient comme si la terre les eût rejetés. Pour le forfait insolite de Guillaume on trouva une insolite vengeance : parce que, vivant, il avait montré un cœur féroce, mort, on lui ôta le cœur. On le lui arracha des entrailles et, tout gonflé par la fourberie et l'iniquité, on le mit sur un pieu que, pour rendre présente aux yeux la vengeance tirée de l'iniquité, on laissa planté en un point déterminé pendant plusieurs jours.

Quant à son cadavre et à ceux de quelques-uns de ses compagnons, on les plaça, liés avec des cordes et des herses, sur des claies arrangées exprès et on les laissa des-

Digitized by Google

vium Sequane demittunt[a], ut, si forte usque Rotomagum fluctuare non impediantur, prodicionis ultionem ostentent et qui Franciam momentaneo fetore fedaverant, mortui Normanniam deinceps tanquam natale solum fedare non desistant.

XVIII

De eo quod fratri Phylippo repugnanti castrum Meduntense[b] et Montem Leherii abstulit

Raritas[c] fidei facit ut sepius mala pro bonis quam bona reddantur pro malis. Alterum divinum, alterum nec divinum nec humanum : fit tamen. Qua nequitie nota, cum regis Ludovici Phylippus frater de superducta[d] Andegavense, tam patris persuasione, cui nunquam restitit, quam blandis nobilissime et bene morigerate noverce illecebris, honorem Montis Leheri et Meduntensis castri in ipsis regni visceribus ab eodem optinuisset[1], Phylippus, tantis ingratus beneficiis, recalcitrare nobilissimi generis fiducia presumpsit. Erat enim Amalricus de Monte-Forti, egregius miles, baro potentissimus[2], avunculus ejus, Fulco, comes Andegavensis, postea rex Ierosolimitanus[3], frater ejus. Mater etiam, his omnibus potentior viragoque faceta et eruditissima illius admirandi muliebris artificii, quo consueverunt audaces suis etiam lascessitos injuriis maritos

a. dimittunt *D.* — *b.* Meduntemse *A.* — *c.* charitas *H.* — *d.* supradicta *D.*

1. Voir plus haut, p. 37.

2. Amauri III, seigneur de Montfort de 1101 environ à 1137, après ses trois frères, Amauri II, Richard et Simon II, morts successivement sans postérité; Bertrade l'Angevine était sa jeune

Digitized by Google

cendre tout le long du cours de la Seine; de la sorte, si, par hasard, rien ne les empêchait de flotter jusqu'à Rouen, ils y devaient faire bien voir le châtiment infligé à leur félonie, et ceux qui avaient momentanément souillé la France de leur infection ne devaient pas cesser, une fois morts, de souiller la Normandie, leur sol natal.

XVIII

Comment il enleva a son frère Philippe, malgré sa résistance, le chateau de Mantes et Montlhéry

La rareté de la bonne foi fait qu'on rend plus souvent le mal pour le bien que le bien pour le mal. L'une de ces façons d'agir est divine. L'autre n'est ni divine ni humaine; cependant on en use. Cette marque de méchanceté était en Philippe, frère du roi Louis, fils né de l'Angevine hors mariage. Sur l'insistance de leur père, à qui jamais Louis ne résista, et aussi cédant aux flatteuses séductions de sa très noble et très obséquieuse belle-mère, Louis lui avait fait obtenir les seigneuries de Montlhéry et du château de Mantes, en plein cœur du royaume[1]. Payant d'ingratitude de tels bienfaits et se fiant à la haute noblesse de sa race, Philippe eut le front de regimber. En effet, il avait pour oncle Amaury de Montfort, chevalier hors de pair, baron très puissant[2], et pour frère Foulques, comte d'Anjou, qui fut dans la suite roi de Jérusalem[3]. En outre, sa mère, plus puissante que tous ceux-ci, était une maîtresse femme, aimable, rompue à la pratique de ces artifices qui sont un don étonnant chez les femmes et par lesquels elles ont coutume, en leur audace, de mettre sous leurs pieds leurs maris après

sœur. Il avait épousé Richilde de Hainaut. Voir A. Rhein, *La seigneurie de Montfort-en-Iveline*, p. 36-58.

3. Foulques V, dit le Jeune, fils de Foulques IV et de Bertrade. Né en 1090; il succéda en septembre 1131 comme roi de Jérusalem à son beau-père Baudouin et mourut en Terre-Sainte le 13 novembre 1142. Voir Josèphe Chartrou, *L'Anjou de 1109 à 1151* (Paris, 1928, in-8°).

Digitized by Google

suppeditare, Andegavensem priorem maritum[1], licet thoro omnino repudiatum, ita mollificaverat, ut eam tanquam dominam veneraretur et scabello pedum ejus sepius residens[a], ac si prestigio fieret, voluntati ejus omnino obsequeretur[2]. Hoc etiam unum et matrem et filios et totam efferebat progeniem, ut, si de regis ruina quacumque occasione contingeret, alter fratrum succederet et sic[b] tota consanguinitatis linea ad solium regni, honoris et dominii participacione, cervicem gratantissime erigeret[3].

Cum igitur prefatus Phylippus, crebro submonitus, audicionem et judicium curie superbe refutasset, depredacionibus pauperum, contricione ecclesiarum, tocius etiam pagi dissolutione rex lascessitus, illuc licet invitus properavit[4] et, cum sepius tam frater quam sui, fortissima militum manu, multa jactancia repulsam promisissent, seipsos etiam a castro timidi absentaverunt. Quo rex expedite irruens, loricatus per medium castri ad turrim festinans, obsidione cinxit dumque machinas impugnatorias, mangunella et fundibalaria[5] inchoat instrumenta, non statim, sed post multos dies, cum de vita desperarent, eos ad dedicionem coegit.

Interim vero mater et avunculus Amalricus de Monte-Forti, alterius honoris, videlicet Montis Leheri, formidantes amissionem, eundem honorem Hugoni

a. rediens *E.* — *b. Omis dans B.*

1. Foulques IV, dit le Réchin ou le Hargneux. Né le 14 avril 1043, il était beaucoup plus âgé que Bertrade, qu'il avait épousée en troisièmes noces. Il mourut en 1109, laissant une réputation détestable : « ivrogne, débauché, paresseux » (*Chroniques des comtes d'Anjou*, éd. Halphen et Poupardin, p. 169).

2. Philippe Ier et Bertrade furent reçus par Foulques lui-même à Angers avec beaucoup d'honneurs le 10 octobre 1106 (L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 171 et note 3).

3. Bertrade n'aurait pas mieux demandé que d'aider au ha-

Digitized by Google

les avoir harcelés d'injustices. L'Angevin, son premier époux[4], quoique exclu de son lit sans réserve, s'était laissé à ce point amadouer qu'il la respectait comme sa dame, qu'on le voyait assez souvent assis sur l'escabeau où elle mettait ses pieds et qu'il se conformait en tout à sa volonté; on l'eût cru soumis à l'action d'un sortilège[2]. Ce qui par-dessus tout exaltait la mère, ses fils et toute la progéniture, c'est l'espoir que, s'il arrivait par hasard quelque malheur au roi, l'un de ses deux frères lui succéderait, et qu'ainsi le lignage tout entier élèverait avec satisfaction la tête jusqu'au trône royal en prenant part à l'honneur et à la souveraineté[3].

Or donc Philippe, bien qu'ayant été fréquemment semons, avait orgueilleusement refusé de comparaître en justice à la cour. Fatigué de ses déprédations contre les pauvres, du tort fait aux églises, du désordre jeté dans tout le pays, le roi, quoique à contre-cœur, se porta en hâte contre son frère[4]. Celui-ci et les siens, à la tête d'une forte troupe de chevalerie, ne cessaient, avec beaucoup de vantardise, de lui prédire un échec. Pris de crainte, ils se retirèrent pourtant du château. Le roi, revêtu de son haubert, s'y précipita sans difficulté, et, s'étant rendu tout de suite vers la tour en traversant le château, il l'encercla pour l'assiéger. On prépara des machines d'attaque, des mangonneaux et des perrières[5] et ainsi, non sur-le-champ, mais plusieurs jours après, alors que les assiégés désespéraient de leur vie, il les força à se rendre.

Entre-temps la mère de Philippe et son oncle Amauri de Montfort, redoutant la perte de l'autre seigneurie, celle de Montlhéry, la conférèrent à Hugues de Crécy en l'unissant

sard; elle avait essayé de faire assassiner le prince Louis au cours d'un séjour en Angleterre en 1101 (A. Luchaire, *Annales*, n°13).

4. Il y a apparence que la prise de Mantes date au plus tôt de 1110 ou de la fin de 1109, qu'en tout cas elle est postérieure au départ d'Henri Ier (*Ibid.*, n° 76). La cabale de Bertrade, Philippe et Amauri avait dû se former dès la mort de Philippe Ier.

5. La perrière ou trébuchet était une sorte d'énorme fronde; le mangonneau, composé d'un dispositif analogue, était plus facile à régler. Voir C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II : *Architecture civile et militaire* (1904), p. 444-447.

Digitized by Google

Creciacensi, filiam Amalrici[1] matrimonio copulantes contulerunt, hoc regi[a] unum peremptorium impedimentum opponere sperantes, ut tam ipsius honoris castris quam Guidonis de Rupe Forti[2], fratris sui, ipsius quoque Amalrici usque in Normanniam potestate sine interpolatione extensa[3], via impediretur et, preter alias quas possent omni die inferre usque Parisium injurias, etiam Drocas ire nullo modo ei permitteretur. Cum enim Hugo, inito matrimonio, illuc velociter curreret, velocius eum rex subsequutus[b] est, cum eadem hora, eodem momento ut comperit, Castras[4], prefati honoris oppidum, audacissime acceleravit.

Unde meliores terre spe liberalitatis sue et approbate mansuetudinis sibi allitiens, nota[c] tirannidis et crudelitatis formidine eripit. Cumque ibi per aliquot dies alternatim, Hugo ut haberet, rex ut non haberet[5], concertantes demorarentur, quoniam alia fallacia aliam trudit[6], hac Hugo deluditur cautela, quoniam consulte assistit Milo de Braio, filius magni Milonis[7], qui, jure hereditario honorem repetens, provolutus regis pedibus[d], flens et ejulans, multis precibus pulsat regem, pulsat consiliarios, rogat suppliciter ut regia munificentia honorem reddat, paternam hereditatem restituat, tanquam servum aut inquilinum deinceps habeat, pro voluntate

a. hoc ei *B*, *D.* — *b.* secutus *B.* — *c. Le compilateur de F a corrigé* nota *en* vota. — *d.* provolutus regibus *B.*

1. Elle s'appelait Lucienne et était encore une petite-fille (« parvula ») d'après la *Chronique de Morigny* (éd. Mirot, p. 24).

2. Il s'agit de Gui II de Rochefort. Leur père à tous deux, le sénéchal Gui I[er] ou le Rouge, était mort alors depuis deux ans.

3. La seigneurie de Montfort comprenait les cantons de Houdan, Montfort, Rambouillet, Dourdan et plusieurs communes des cantons de Nogent, Maintenon et Auneau.

4. Ancien nom d'Arpajon, avant 1720.

Digitized by Google

par le mariage à la fille d'Amauri[4]. Ils espéraient opposer ainsi au roi un obstacle infranchissable : les châteaux tant de ladite seigneurie que de celle de Gui de Rochefort, frère de Hugues[2] — l'autorité d'Amauri lui-même s'étendant d'ailleurs jusqu'en Normandie sans discontinuité[3] — lui barreraient le passage; sans parler des autres dommages qu'ils pourraient tous les jours lui infliger jusqu'à Paris, il n'aurait même pas la possibilité de se rendre à Dreux. Hugues, qui venait de contracter son mariage, courait avec promptitude vers Montlhéry quand le roi se mit à s'élancer après lui, et avec plus de promptitude encore, car, à l'heure même, au moment même où il apprit la chose, il se jeta avec la dernière audace sur Châtres[4], qui est la place principale de la seigneurie.

En suite de quoi il attira à lui les meilleurs hommes de cette terre par l'espoir de sa libéralité et de sa mansuétude éprouvée, les arrachant ainsi à l'épouvante d'une cruelle tyrannie qu'ils connaissaient bien. Ils demeurèrent là pendant quelques jours, se mesurant, Hugues pour avoir la seigneurie, le roi pour l'empêcher de l'avoir[5]. Mais une tromperie en entraîne une autre[6]. Hugues fut déjoué par la ruse que voici. Milon de Bray, fils du grand Milon[7], se présente tout exprès. Il réclame son fief en vertu de son droit héréditaire. Prosterné aux pieds du roi, pleurant, se lamentant, il fait impression sur le roi à force de prières; il fait impression aussi sur ses conseillers et conjure et supplie la munificence royale de lui rendre son fief, de lui restituer l'héritage de son père, sauf à le traiter ensuite, lui Milon, comme son serf et, en quelque sorte, son tenancier et à faire de lui sa volonté.

5. Gui Trousseau, avant de mourir (16 mars 1108), avait remis la terre de Montlhéry aux mains du prince Louis; sa fille Élisabeth, femme de Philippe de Mantes, étant morte sans enfants, Philippe n'avait plus aucun droit sur l'héritage (A. Luchaire, *Annales*, n° 53).

6. Réminiscence de Térence, *Andrienne*, IV, sc. 4.

7. Par conséquent frère de Gui Trousseau et cousin d'Hugues de Crécy. Cf. plus haut, p. 41, sa première tentative pour obtenir Montlhéry.

Digitized by Google

utatur. Cujus lugubri postulacioni rex condescendens, accitis opidanis, jam etiam Milonem dominum offerens, ita eos ab omni illata retro molestia pacatos exhilaravit ac si lunam et stellas eis celitus demisisset. Nec mora, cum subito Hugonem exire precipiunt, si non citissime exeat, citissimum exitium promittunt, contra naturalem dominum nec fidem nec sacramentum, sed potenciam aut impotenciam valere minantur.

Quo stupefactus Hugo fugam rapit, et se[a] evasisse, non sua amisisse reputans, pro momentaneo gaudio conjugii longum repudii dedecus nec sine magno incommodo equorum et superlectilis amissione absportavit et quid cum hostibus contra dominum inire conferat turpiter expulsus animadvertit[1].

XIX

Quo modo castrum Puteolense[b], capto Hugone, subvertit

Sicut bene fructificantis arboris gratissimus fructus aut stipitis transplantacione aut ramorum insertione odoriferum saporem restaurat, sic et iniquitatis et nequitie exstirpanda propagatio de traduce multorum nequam in uno conglutinata, tanquam anguis angit[c] inter anguillas stimulans, nativa amaritudine tanquam absintio potat[2]. Cujus instar, Hugo Puteolensis, vir nequam et

a. Omis dans B. — *b.* Puteolensem *A.* — *c.* angui *B.*

1. La prise de Châtres eut lieu vraisemblablement quelques semaines après celle de Mantes. Hugues de Crécy ne pardonna jamais à son cousin Milon de Montlhéry de l'avoir évincé. S'étant saisi traîtreusement de lui en 1118, il le fit jeter en prison, puis étrangler. Ce fut, du reste, la fin de ses brigandages; il n'obtint

Digitized by Google

Condescendant à cette demande éplorée, le roi fait venir les habitants de la ville et, en leur offrant Milon comme seigneur, les console de tous leurs ennuis passés et leur inspire autant de joie que s'il avait fait descendre du ciel pour eux la lune et les étoiles. Sans aucun retard, ils enjoignent à Hugues de sortir, lui font craindre une très prompte mort s'il ne s'en va pas très promptement, le menacent enfin, déclarant que, contre leur naturel seigneur, ni foi ni serment ne valent, mais la puissance ou l'impuissance.

Stupéfait de ces propos, Hugues s'enfuit précipitamment. Il pensait s'être sauvé sans avoir perdu ses biens; mais, pour prix de la brève joie de son mariage, il emporta le durable déshonneur d'une répudiation, non sans grand dommage et sans perte de chevaux et de mobilier. Son expulsion honteuse lui fit connaître à quoi sert de s'engager contre son seigneur dans une alliance avec ses ennemis[1].

XIX

Comment il ruina le chateau du Puiset, apres avoir fait Hugues prisonnier

De même que le fruit agréable d'un arbre fécond et de bonne espèce, si on transplante une souche de cet arbre ou qu'on en greffe une branche, retrouve son odorante saveur, de même la bouture — qu'il faudrait extirper — de l'iniquité et du mal, ramassée pour ainsi dire en un seul être après être passée par une foule de scélérats, tourmente les hommes de son aiguillon comme un serpent mêlé à des anguilles et s'abreuve de son amertume naturelle comme d'une absinthe[2]. Ainsi en était-il de Hugues du Puiset, un

du roi son pardon qu'en s'humiliant, en renonçant à sa terre, en revêtant l'habit monastique. Voir le récit de ce drame de famille dans la *Chronique de Morigny*, éd. Mirot, p. 23-24. Hugues de Crécy mourut après 1148 (H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. II, p. 239).

2. Ce passage entortillé n'a pas été traduit dans les *Grandes Chroniques*.

Digitized by Google

propria et antecessorum tirannide sola opulentus, cum successisset in honore Puteoli avunculo Guidoni — pater enim ejus mire superbie in primordio Ierosolimitane vie arma assumpserat[1] — omni malitia patrissare semen nequam non desistebat, sed *quos pater flagellis, patre nequior scorpionibus cedebat*[2].

Intumescens quippe quod impune pauperes ecclesias, monasteria crudelissime oppresserat, eo usque pedem movit, unde *ceciderunt qui operantur iniquitatem, expulsi sunt nec potuerunt stare*[3]. Cum igitur nec regem omnium nec regem Francorum magni duceret, nobilissimam Carnotensem comitissam[4] cum filio Theobaldo, pulcherrimo juvene et armis strenuo, aggressus, terram eorum usque Carnotum depopulans, rapinis et incendiis exponebat. Nobilis vero comitissa cum filio aliquando, licet tarde et insufficienter, prout poterat, ulcisci nitebatur, numquam tamen aut vix Puteolo a miliaribus octo seu decem appropinquabant[5]. Tanta erat Hugonis audacia, tanta potestative superbie suppetebat facultas, ut, cum pauci diligerent, multi servirent, cum

1. Hugues III, majeur en 1109, donc né vers 1095, était fils d'Évrard III qui, parti pour la Terre-Sainte en 1096, avait péri le 21 août 1097 devant Antioche. Deux des frères d'Évrard exercèrent successivement le bail de leur neveu : d'abord Hugues II (surnommé Hugotin), mari d'une fille d'Ebles de Roucy; puis, lorsque Hugues II se fut laissé entraîner en Orient par Bohémond en 1106, Gui, dont parle Suger, ancien chanoine de Chartres, qu'un mariage avait fait vicomte d'Étampes en 1104. Évrard III, Hugues II et Gui avaient pour père Hugues I^er^, dit Blavons (le bleu? à cause de la couleur de son vêtement?), seigneur du Puiset en 1067, vicomte de Chartres en 1073 et mort le 23 décembre 1094. Vassal du roi pour la châtellenie du Puiset, Hugues Blavons l'était du comte de Chartres pour sa vicomté. Il avait épousé Alix de Montlhéry, sœur de Milon le Grand. Voir A. de

Digitized by Google

coquin, riche seulement de sa propre tyrannie et de celle de ses ancêtres Ayant succédé dans la seigneurie du Puiset à son oncle Gui — car son père, avec un étonnant orgueil, avait pris les armes dans les premiers temps où l'on faisait le voyage de Jérusalem[1] — il ne cessait, en rejeton méchant qu'il était, d'agir en tout avec la même malice que son père; mais « ceux à qui son père faisait donner des coups » de fouet, lui, plus méchant encore, c'est à coups de scor» pion qu'il les frappait »[2].

Gonflé d'orgueil parce qu'il avait impunément opprimé de pauvres églises et cruellement traité des monastères, il en vint jusqu'à ce point où « les ouvriers d'iniquité tom» bèrent » et d'où « ils se virent expulsés sans pouvoir se main» tenir[3] ». Comme il ne faisait guère de cas ni du roi de l'univers ni du roi de France, il s'attaqua à la très noble comtesse de Chartres[4] et à son fils Thibaut, jeune homme d'une grande beauté et preux aux armes. Il ravageait leur terre jusqu'à Chartres, la livrant au pillage et à l'incendie. La noble comtesse et son fils s'efforçaient parfois, quoique lentement et sans forces suffisantes, de se venger comme ils pouvaient; mais jamais ou presque jamais ils n'approchaient du Puiset à plus de huit ou dix milles[5]. Telle était l'audace de Hugues, telle la force de son impérieux orgueil que, si peu de gens l'aimaient, beaucoup se mettaient à son ser-

Dion, *Le Puiset au XI^e^ et au XII^e^ siècle*, 1886 (extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*).

2. *Rois*, III, chap. XII, 11. Le scorpion est une sorte de petite baliste.

3. *Psaumes*. XXV, 13.

4. Adèle (ou Ale), sœur d'Henri I^er^ d'Angleterre, veuve d'Étienne-Henri, comte de Blois et de Chartres, qui avait péri à la bataille de Ramba, en Palestine, en 1102; elle exerça la régence jusqu'à la majorité de son fils, en 1107. C'était une femme énergique et intelligente (H. d'Arbois de Jubainville, *ouvr. cité*, p. 251).

5. De Chartres, qui est à trente-huit kilomètres (vingt milles) du Puiset.

Digitized by Google

multi ad defensionem, quamplures ipsi etiam ad destructionem anelarent; magis enim timebatur quam amabatur.

Cum autem comes prefatus Theobaldus per se parum, per regem multum proficere in Hugonem perpenderet, cum nobilissima matre, que semper nobiliter regi servire consueverat, ad eum accelerat[1], ut opituletur multis precibus pulsat, multo servitio ejus opem meruisse representat, Hugonis quedam, patris, avi et attavorum opprobria reportat : « Memorare, inquiens, domine rex, » sicut decet regiam majestatem, opprobrii et dedecoris » quod avus Hugonis patri tuo Phylippo fedus perjurio » intulit, cum eum multas illatas injurias ulcisci inni- » tentem a Puteolo turpiter reppulit, fastu nequissime » consanguinitatis[2], factiose conspirationis, exercitum » ejus usque Aurelianum fugavit, captum comitem Ni- » vernensem, Lancelinum Baugienciacensem, milites » pene centum et, quod hactenus inauditum erat, epis- » copos quosdam carcere suo dehonestavit[3]. »

Addebat etiam inproperando qua causa, qua origine in medio terre sanctorum constructum ad tuicionem ejus a venerabili regina Constancia[4] castrum non ab antiquo fuerat, quomodo etiam post totum sibi, nichil

1. Avant le 12 mars 1111 (A. Luchaire, *Annales*, n° 108). La présence de la comtesse Adèle n'était pas superflue. Le roi ne pouvait avoir oublié la complicité de Thibaut avec Gui le Rouge et Hugues de Crécy lors de l'attaque de Gournay, quatre ans auparavant. Au contraire, Adèle avait jadis envoyé des renforts au jeune Louis contre Bouchard de Montmorency (éd. Lecoy de La Marche, p. 436).

2. Hugues I[er] se trouvait, on l'a vu, beau-frère de Milon le Grand, seigneur de Montlhéry.

3. Il n'est pas possible de dater avec précision cette affaire. A. Fliche (*Le règne de Philippe I[er]*, p. 314) l'assigne approximativement au printemps de 1079. Le comte de Nevers, Guillaume I[er] (1040-1100), était cousin germain du roi Philippe par sa mère

Digitized by Google

vice; si beaucoup accouraient à sa défense, un très grand nombre, même de ceux-ci, soupiraient après sa ruine, car il inspirait plus de crainte que d'affection.

Or le comte Thibaut se disait que, n'obtenant pas par lui-même grand succès dans sa lutte contre Hugues, il en obtiendrait beaucoup par le moyen du roi. Accompagné de sa très noble mère, qui avait toujours eu accoutumé de servir noblement le roi, il s'en va donc en hâte le trouver[1], cherche à force de prières à obtenir son assistance, lui représente qu'il l'a méritée, cette assistance, par un long service, lui rappelle certaines circonstances où Hugues, son père, son aïeul et ses ancêtres s'étaient couverts d'opprobre : « Sou-
» venez-vous, sire, lui dit-il, ainsi qu'il sied à la majesté
» royale, souvenez-vous de l'affront indigne, que l'aïeul de
» Hugues, infidèle à son serment, fit à votre père Philippe,
» quand il le repoussa vilainement du Puiset, alors qu'il s'ef-
» forçait de prendre vengeance d'une foule d'injustices com-
» mises par cet homme. Fier de sa criminelle parenté[2], vé-
» ritable conspiration de factieux, il mit en fuite l'ost de
» votre père jusqu'à Orléans. Le comte de Nevers et Lan-
» celin de Beaugency, près de cent chevaliers, des évêques
» même, chose jusqu'alors inouïe, furent pris et subirent une
» captivité déshonorante[3]. »

Continuant l'exposé de ses griefs, il ajoutait, parlant de la raison d'être et de l'origine du château, qu'il avait été construit il n'y avait pas si longtemps, en pleine terre des saints et pour la protéger, par les soins de la vénérable reine Constance[4]; il disait aussi comment, dans la suite, l'aïeul de Hugues s'était arrogé le tout, ne laissant rien au roi que les

Adélaïde, fille de Robert le Pieux. Son fils Robert, évêque d'Auxerre de 1077 à 1095, l'accompagnait au Puiset.

4. Constance d'Arles, seconde femme de Robert le Pieux. Elle avait fait du Puiset son suprême point d'appui dans sa lutte contre son fils Henri I[er]; celui-ci dut l'emporter de vive force vers 1032 (*Miracles de saint Benoît*, éd. de Certain, p. 242-243). L'importance des possessions de l'abbaye de Saint-Denis dans cette région explique le terme « terre des saints ».

Digitized by Google

regi reliquum preter injurias fecerat. Modo, si placeret, quia Carnotensis, Blesensis et Dunensis exercitus copia, qua fretus resistere consueverat, non solum deficeret, sed et ei officeret, castri subversione et Hugonis exheredacione et paternas et suas ulcisci facile posset injurias. Quod si nec suas nec bene meritorum punire vellet injurias, ecclesiarum oppressiones, pauperum depredaciones, viduarum et pupillorum impiissimas vexaciones, quibus et terram sanctorum et terre accolas dilapidabat, aut suas faceret aut removeret.

Cum igitur talibus et pluribus pulsatus rex his consulendis diem dedisset, Milidunum convenimus[1], ubi multi archiepiscopi, episcopi, clerici et monachi confluentes, quia eorum terras lupo rapacior devorabat, clamabant, pedibus ejus etiam nolentis accubabant : ut rapacissimum predonem Hugonem compesceret, prebendas suas munificentia regum in Belsa, que ferax est frumenti, servitoribus Dei constitutas de fauce draconis eripiat, terras sacerdotum, non minus sub sevitia Pharaonis solas emancipatas, emancipare satagat, partem Dei, cujus ad vivificandum portat rex imaginem, vicarius ejus liberam restituat suppliciter implorant.

Quorum prece bono animo suscepta, nichil inconvenienter suscipiens, recedentibus prelatis ecclesie, archiepiscopo Senonensi, episcopo Aurelianensi[2], Carnotensi venerabili Ivone[3], qui tentus fuerat carcere, quem coactus fecerat pingi in eodem castello multis diebus,

1. Le 12 mars 1111 (A. Luchaire, *Annales*, n° 110). Cf. le récit sommaire que Suger a fait de ces mêmes événements dans son *Liber de rebus in administratione gestis* (éd. Lecoy de La Marche, p. 170-171).

2. Daimbert, archevêque de Sens; Jean II, évêque d'Orléans. Cf. plus haut, p. 83.

3. Ive, évêque de Chartres de 1091 à 1116; emprisonné en 1192 par Hugues I[er] du Puiset sur l'ordre de Philippe I[er], dont il ré-

Digitized by Google

torts à subir. Maintenant que les gens d'armes, fort nombreux, des pays de Chartres, de Blois, de Châteaudun, dont l'appui lui permettait ordinairement de résister, non seulement lui manquaient, mais encore lui tenaient tête, c'était chose facile au roi, en ruinant le château et en déshéritant Hugues, que de venger les torts faits à son père et à lui-même. Que s'il ne voulait pas punir le mal qui lui avait été fait à lui personnellement et à ses meilleurs serviteurs, il devait du moins considérer que les églises avaient été opprimées, les pauvres soumis à des pillages, les veuves et les pupilles victimes de vexations très impies, bref la terre des saints et les habitants de cette terre livrés en proie à la violence; ces maux, il devait les considérer comme siens ou les rendre impossibles.

De telles plaintes et plusieurs autres émurent le roi, qui fixa un jour pour tenir conseil sur ce sujet. Nous nous réunîmes à Melun[1]. En cette ville accourut une multitude d'archevêques, d'évêques, de clercs et de moines, dont Hugues, plus rapace qu'un loup, dévorait les terres. Ils criaient, se tenant prosternés aux pieds du roi, même contre son gré. Qu'il réprimât la rapacité sans bornes de Hugues, ce brigand; qu'il arrachât de la gorge du dragon leurs prébendes, constituées au profit des serviteurs de Dieu par la munificence des rois dans la Beauce fertile en blé; qu'il s'efforçât d'affranchir les terres des prêtres, lesquelles, même sous la cruelle domination de Pharaon, avaient, seules de toutes, été affranchies; que lui, vicaire de Dieu, dont, roi, il portait en sa personne l'image pour entretenir la vie, il rendît à la liberté la part de Dieu; ainsi le suppliaient-ils et l'imploraient-ils.

Il accueillit leurs prières avec de bonnes dispositions. Il n'entreprit rien à la légère. Laissant se retirer les prélats, à savoir l'archevêque de Sens, l'évêque d'Orléans[2], celui de Chartres, le vénérable Ive — qui, jadis, avait été jeté de force et retenu en prison dans ledit château durant plusieurs jours[3] — il me renvoya, avec le consentement de

prouvait ouvertement l'union avec Bertrade, il resta au Puiset près de deux ans. Le clergé et les fidèles de Chartres avaient

Digitized by Google

consensu bone memorie abbatis Ade antecessoris nostri, remisit me Tauriacum[1], cui preeram in Belsa, villam beati Dyonisii utilem et annone fertilem, sed nullo modo munitam, precipiens ut, dum ipse eum adhuc ad causam super his vocaret, ville providerem, hominum suorum et nostrorum manu militari pro posse fulcitam ne eam incendio dissolveret operam darem, eam enim muniret et, sicut pater fecerat, castrum inde impugnaret.

Quod cum nos, Deo auxiliante, militum et peditum copia bene aliquantisper temporis compleremus, consummato Hugonis per absentacionem sui judicio, rex ad nos Tauriacum magno cum exercitu devenit, castrum abjudicatum ab illo Hugone repetiit. Nec mora, cum exire recusaret, rex maturat aggredi castrum, tam militarem quam pedestrem ei applicat exercitum, balistam multiplicem, arcum, *scutum, et gladium et bellum*[2], ut videres et valeres mirari vicissim sagittarum imbrem, galearum fulgorantium superius scintillare multis ictibus ignem, scutorum subitam et mirabilem confractionem et perforationem et, ut impulsi sunt per portam in castrum, ab intus super nostros de propugnaculis et glande mirabilem et pene intolerabilem etiam audacissimis deici grandinem, trabium depositione et sudium immissione incipere, non perficere repulsionem. Regales econtra, fortissimo animi et corporis robore acerrime dimicantes, scutis confractis, ascellas, ostia et queque lignea sibi preponentes, porte insistunt, carros etiam, quos multa congerie siccorum lignorum, adipis

songé à prendre les armes pour le délivrer (*Historiens de France*, t. II, p. 33). Voir plus haut, p. 85, ce que Suger dit de son rôle lors du couronnement de Louis VI.

1. Eure-et-Loir, cant. de Janville.

Digitized by Google

l'abbé Adam, de bonne mémoire, mon prédécesseur, vers Toury[1], un domaine dont j'avais l'administration et que saint Denis possédait en Beauce; c'était un domaine utile et bien approvisionné, mais nullement fortifié. Il m'avait prescrit de pourvoir au soin de ce domaine, tandis que lui-même sommerait Hugues de comparaître pour plaider sa cause; je devais m'occuper de le garnir, en m'adressant à ses hommes et aux nôtres, du plus grand nombre possible de chevaliers et d'empêcher que Hugues ne le détruisît par le feu; ensuite le roi le fortifierait et c'est de là, ainsi qu'avait fait son père, qu'il attaquerait le château.

Avec l'aide de Dieu, nous eûmes assez vite fait de remplir le domaine d'une quantité de chevaliers et de gens de pied. Là-dessus, la condamnation de Hugues ayant été prononcée par défaut, le roi s'en vint à Toury avec un grand ost et réclama dudit Hugues le château dont il se trouvait dépossédé par jugement. Celui-ci refusant de sortir, le roi, sans retard, se hâte d'attaquer le château et y applique son ost, tant chevaliers que gens de pied. Ce ne sont partout que balistes, arcs, « écus, épées; c'est la guerre[2] ». Vous eussiez vu et pu admirer tour à tour une pluie de flèches, le feu scintillant des heaumes qui, sous les coups répétés, lancent des éclairs, les écus subitement et étrangement brisés et troués. Dès que les ennemis se trouvent poussés par la porte dans le château, de l'intérieur s'abat sur les nôtres, du haut des archères et de la palissade, une singulière grêle et presque intolérable, même pour les plus audacieux. Les assiégés, démontant des poutres et lançant des pieux, commencent une contre-attaque sans pouvoir la mener à bonne fin. Les royaux, de leur côté, qui luttent avec la plus grande vivacité et, corps et âme, avec la plus héroïque vigueur, ont leurs écus brisés; cependant, se couvrant de planches, de vantaux, de tout ce qu'ils peuvent trouver en fait de bois, ils donnent de tous leurs efforts contre la porte. Nous avions préparé des chars, les chargeant d'immenses tas de bois sec, mêlés à de la graisse et à du sang coagulé, matière prompte à donner des

2. *Psaumes*, LXXV, 4.

Digitized by Google

et sagiminis, cito fomento flammis accendendis[a], onerari feceramus — erant enim excommunicati et omnino diabolici — porte in manu forti opponunt, ut et ipsis carris incendium inextinguibile propinent et seipsos opposito lignorum aggere tueantur.

Cumque alii accendere, alii extinguere periculose concertant, comes Theobaldus aliunde, ea scilicet parte qua respicit Carnotum, magno et militari et pedestri exercitu castrum assiliens, invadere memor injuriarum festinat et, dum suos arduo valli declivo ascendere concitat, cicius descendere, immo corruere dolet, quos caute quasi pronos serpere sursum cogit, deorsum supinos incaute precipitari respicit et utrum, insequentibus molis, spiritum exalent cognoscere satagit. Qui enim milites velocissimis equis castri defensionem circuibant[1], manualiter glandi innitentes, inopinate dum supervenirent, cedebant, detruncabant et ab alto fossati imo graviter deiciebant.

Jamque manus dissolute et debilitata genua assultum sopitum pene fecerant, cum valida immo omnipotens omnipotentis Dei manus, tante et tam juste ultionis causam sibi omnino asscribi volens, cum communitates patrie parrochiarum adessent, cujusdam calvi presbiteri[2] suscitavit fortitudinis robustum spiritum, cui contra opinionem humanam datum est possibile quod armato comiti et suis contingebat impossibile. Velociter siquidem vilissimam ascellam sibi preferens, fronte nudo ascendens, ad sepem usque pervenit et latendo sub his que sepi erant aptate operturis, eas paulatim deponebat. Quod cum libere se facere gauderet, innuit hesitantibus

a. accedendis *E.*

1. Ils longeaient la palissade à l'intérieur de l'enceinte.

Digitized by Google

flammes. En effet, ces gens-là étaient excommuniés et absolument voués au diable. Les nôtres, en force, mettent ces chariots contre la porte, à la fois pour y allumer un feu qu'on ne puisse éteindre et pour se mettre eux-mêmes à l'abri derrière les tas de bois.

Tandis qu'on s'efforce à l'envi, non sans péril, les uns d'allumer le feu, les autres de l'éteindre, le comte Thibaut, à la tête d'un ost nombreux de chevaliers et de gens de pied, donne l'assaut au château d'un autre côté, à savoir du côté qui regarde Chartres. Se souvenant des torts qu'il a subis, il se jette dessus avec un grand élan. Il excite les siens à monter par la pente escarpée du retranchement, mais il a la douleur de les voir descendre encore plus vite, bien plus, s'effondrer; ceux qu'il force à ramper vers le haut avec précautions et comme inclinés, il les aperçoit qui, couchés sur le dos, tombent en bas la tête la première et il cherche à se rendre compte s'ils ne rendent pas l'âme sous le poids des masses de pierre qui les poursuivent. Les chevaliers qui, de toute la vitesse de leurs chevaux, faisaient tout le tour du château pour le défendre[1], accablaient de coups en survenant inopinément ceux qui s'accrochaient de leurs mains à la palissade; ils les massacraient et les faisaient tomber lourdement du haut en bas du fossé.

Et déjà, les mains étant rompues et les genoux paralysés, l'assaut s'était presque assoupi quand la forte, que dis-je, la toute-puissante main du Dieu tout-puissant voulut qu'on le reconnût pour l'unique auteur d'une si éclatante et si juste vengeance. Les communautés des paroisses du pays étaient là. Dieu suscita le vigoureux souffle d'héroïsme d'un prêtre chauve[2], à qui il fut donné, contre l'opinion des hommes, de pouvoir accomplir ce qui, pour le comte en armes et pour les siens, se trouvait impossible. Se couvrant par devant d'un ais tout simple, de vil prix, il monta rapidement, le front nu, parvint jusqu'à l'enceinte et, se cachant sous les plaques de couverture qui y avaient été adaptées, il les défaisait peu à peu. Satisfait de travailler en liberté, il fit signe aux hésitants, restés à ne rien faire dans la plaine, de lui

2. Ce « prêtre chauve » était le curé de Guilleville (cant. de Janville). Voir Ch. Cuissard, *Les seigneurs du Puiset* (1881), p. 57.

Digitized by Google

et vacantibus in campo ut opem ferrent. Qui videntes presbiterum inhermem fortiter clausuram deicere, armati insiliunt, secures et queque instrumenta ferrea clausuris apponentes, secant, disrumpunt, et, quod mirabile celestis arbitrii signum fuit, ac si alterius muri Jerico cecidissent, eadem hora et regis et comitis exercitus, ruptis claustris, intraverunt. Unde quamplures eorum, cum in neutram partem incursus hostium hinc et inde convolantium vitare non possent, interceptos citissime graviter affligi contigit.

Reliqui vero, necnon et ipse Hugo, cum intus castellum muro cinctum tuto non sufficeret presidio, in mota scilicet turre lignea superiori se recipit[1]. Nec mora, cum se insequentis exercitus pila minancia abhorreret, percussus dedicioni cessit et captivatus in propria domo cum suis, quanta[a] superbia pariat ruinam miserrime compeditus animadvertit.

Cum ergo[b] rex potitus victoria nobiles captos, predam regie majestati idoneam, eduxisset, cunctam castri superlectilem et omnes divitias publicari castrumque incendio conflari[c] imperavit[2]. Turrim tantum incendio paucis diebus distulit, ea de causa quod comes Theobaldus, immemor benefitii tanti facti, quod nunquam per se adipisci valeret, machinabatur marchiam[3] suam amplificare, castrum erigendo in potestate Puteoli

a. quantam *G*, *H*. — *b.* vero *B*. — *c.* conflagrari *E*, *G*.

1. Ainsi Suger distingue nettement, d'une part l'enceinte extérieure (« sepes »), composée d'une haute palissade (« glans ») de bois; d'autre part le château de l'intérieur, constitué par un mur qui devait être de pierre et par la « motte » sur laquelle se dressait le donjon.

2. La date de ce premier siège du Puiset peut se placer à la fin du printemps 1111. Dans une charte antérieure au 3 août 1111,

Digitized by Google

prêter assistance. Ceux-ci, voyant un prêtre sans armes jeter courageusement à bas la clôture, s'élancent armés, appliquent aux clôtures leurs haches et tout ce qu'ils ont d'instruments de fer, les coupent, les font voler en éclats. Ainsi, admirable marque de la céleste décision, comme si étaient tombés les murs d'une seconde Jéricho, à la même heure, après qu'eurent été rompues les barrières, les osts du roi et du comte firent leur entrée. Par suite, un grand nombre des ennemis, ne pouvant ni dans un sens ni dans l'autre éviter l'attaque des nôtres qui accouraient en masse de-ci de-là, furent vite surpris et traités avec rudesse.

Quant aux autres, et Hugues lui-même, voyant que le château intérieur, malgré le mur dont il était ceint, ne suffisait pas à les garantir, ils se replièrent sur la motte, dans la tour de bois qui la couronnait[1]. Frappé de terreur à la vue des traits menaçants de l'ost qui s'acharnait contre lui, il se rendit sans retard. On le retint captif dans sa propre demeure avec les siens et, misérablement couvert de chaînes, il connut ainsi toute l'étendue de la ruine que l'orgueil enfante.

Le roi, maître de la victoire, emmena avec lui les prisonniers nobles, butin digne de la majesté royale, puis il commanda de vendre publiquement le mobilier et toutes les richesses du château et de mettre le feu au château lui-même[2]. Pour la tour seule il fit différer de quelques jours l'incendie, parce que le comte Thibaut, oublieux d'un si bienfaisant résultat, qu'il n'eût jamais été en mesure d'obtenir par ses propres forces, machinait un agrandissement de ses marches[3] par l'érection d'un château dans la seigneurie du Puiset, qui

le roi, rappelant la destruction du château, confirmait les libertés des terres d'église ravagées par les seigneurs du Puiset (A. Luchaire, *Annales*, nos 114 et 116). Dans une autre charte, postérieure, ce semble, de quelques jours seulement au 3 août, il attribuait sa victoire « au secours de Dieu, grâce à l'intercession évidente des saints », allusion très certaine à l'intervention décisive du « prêtre chauve » (*Ibid.*, no 119; cf. Tardif, *Monuments historiques*, no 349).

3. C'est-à-dire des parties de son domaine qui étaient sur la bordure; il cherchait à reculer ses frontières.

Digitized by Google

quod de feodo regis fuerat, apud villam que dicitur Alena[1a]. Quod cum rex omnino recusaret, comes pactum hoc offerebat per Andream de Baldamento, terre sue procuratorem[2], ratiocinare, rex vero et ratione et lege duelli nunquam se pepigisse per Ansellum dapiferum suum, ubicumque secure vellent, defendere. Qui viri strenui, multas huic prelio postulantes curias, nullam invenerunt.

Subverso[b] igitur omnino prefato castro necnon et Hugone in turre Castri Landulfi[3] incluso, Theobaldus comes, fretus avunculi sui regis anglici incliti Henrici[4] auxilio, regi Ludovico cum complicibus suis guerram movet, terram turbat, barones suos pollicitis et donis subtrahit, et quicquid deterius reipublice invisus machinatur[c]. Rex autem, ut erat vir militie aptus, ulcisci in eum frequentabat et cùm multis aliis baronibus, tum avunculo suo comite Flandrense[d] Roberto accito, viro mirabili, Christianis et Saracenis a primordio Ierosolimitane vie armis famosissimo[5], terram ejus exponebat.

Unde cum quadam die Meldensi civitati exercitum induxisset contra comitem, viso eo, frendens in eum et

a. Tous les manuscrits donnent Alona, *qui est très peu vraisemblable* (*cf. la note ci-dessous*). — *b. D ajoute ici le titre suivant* : Guerra comitis Theobaldi contra regem Ludovicum grossum. — *c.* machinabatur *D.* — *d.* Frandense *A.*

1. Eure-et-Loir, cant. de Janville, à deux kilomètres du Puiset. Quoi qu'en dise A. Molinier, il ne peut s'agir d'Allones (cant. de Voves), qui est trop loin, à vingt kilomètres. Allaines, où se rencontraient plusieurs anciennes voies romaines, était un point stratégique. L. Merlet (*Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, 1861) signale vers 1130 pour Allaines une forme *Alena*; la confusion avec *Alona* était bien facile.

2. Autrement dit son sénéchal. André de Baudement était

Digitized by Google

avait primitivement été tenue du roi en fief, sur un domaine appelé Allaines[1]. Le roi s'y refusant formellement, le comte offrait de prouver par raison démonstrative, par l'organe d'André de Baudement, son procureur sur sa terre[2], que c'était un point dont ils étaient convenus; le roi, de son côté, offrait de se défendre par l'entremise d'Anseau, son sénéchal, et par raison démonstrative et par gage de bataille, en quelque endroit que les champions le voulussent pour être en sécurité, soutenant qu'il n'y avait jamais eu de convention. Ces vaillants hommes demandèrent souvent que la cour fût convoquée pour cette bataille; ils ne l'obtinrent jamais.

Lorsque le susdit château se trouva donc ruiné de fond en comble et Hugues enfermé dans la tour de Château-Landon[3], le comte Thibaut, fort de l'aide de son oncle, l'illustre roi d'Angleterre Henri[4], se mit à faire la guerre au roi Louis avec ses complices, à jeter le trouble sur sa terre, à lui soustraire ses barons à coups de promesses et de cadeaux, bref à machiner dans son animosité tout ce qu'il y avait de pis pour l'État. Le roi, de son côté, en excellent chevalier qu'il était, prenait sur lui de fréquentes revanches et ravageait sa terre à la tête d'une foule de barons, tout particulièrement en compagnie de son oncle le comte de Flandre Robert, qu'il avait fait venir, un homme tout à fait remarquable, fameux parmi les Chrétiens et les Sarrasins dès les premiers temps des expéditions de Jérusalem pour son habileté aux armes[5].

Un jour, dans la cité de Meaux, le roi, qui conduisait son ost contre le comte, vit ce dernier. Alors, tout frémissant de

beau-père du comte Eudes de Corbeil (H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. II, p. 196 et 201).

3. Château-Landon, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, ch.-l. de cant.

4. Frère de sa mère Adèle.

5. Robert II, comte de Flandre depuis 1093. Sur son rôle en Terre-Sainte, voir *Histoire anonyme de la première croisade*, éd. et trad. L. Bréhier (vol. 4 de la présente collection). Cf. plus haut, p. 105.

Digitized by Google

suos insiliit, nec fugitivos veritus per pontem insequi, prosternit et cum[a] comite Roberto et ceteris regni optimatibus gladiis sponte[b] decidentes[c] fluctibus involvit. Virum expeditum Hectoreos videres movere lacertos, super pontem tremulum giganteos impetus actitare, ingressu periculoso niti, permultis renitentibus villam occupare, quod nec interpositus magnus Materne fluvius prohiberet, si trans flumen porta clausa non restitisset.

Nec minus preclaro facinore strenuitatis famam nobilitavit cum, Latiniaco exercitum movens, obvianti militie in grata pratorum planitie juxta Pomponam[1] arma convertit, fugam celerem crebris affectare cogit colaphis. Qui, cum pontis proximi artum formidarent introitum, alii se influctuare gravissimo mortis periculo timide consulentes vite non timuerunt, alii, seipsos pontem preripiendo calcantes, arma reitiunt, et hostibus sibi hostiliores, dum insimul omnes volunt, vir[d] unus pontem ingreditur. Dumque tumultuosus[e] eos confundit impetus, quanto festinant, tanto plures demorantur, et fit exinde ut et primi novissimi et novissimi fiant primi[2]. Quia tamen ponti ingressus fossato cingebatur, presidio eis erat, quia regii quirites nisi unus post alium eos insequi non valebant, nec sic etiam sine magno sui dispendio, cum multi niterentur, pauci pontem prendere poterant. Qui autem quocumque modo intrabant, sepius aut suorum aut nostrorum turba turbata, inviti genuflectebant et resilientes alios idem facere cogebant. Insecutus autem eos rex cum

a. Omis dans B. — *b.* ponte *D.* — *c.* decidente *B.* — *d.* vix *B*, *G.* — *e.* tumultuosos *B.*

1. Pomponne, Seine-et-Marne, cant. de Lagny-sur-Marne.

Digitized by Google

rage, il bondit sur lui et les siens. Sans hésiter à franchir le pont pour talonner les fugitifs, il les culbuta et, suivi du comte Robert et des autres grands du royaume, il les fit rouler à coups d'épée dans les flots, où du reste ils tombaient d'eux-mêmes. Vous eussiez vu ce héros au geste aisé mouvoir des bras pareils à ceux d'Hector, se livrer sans cesse sur un pont qui tremblait à des élans dignes des géants, s'efforcer d'entrer malgré le péril et de s'emparer de la ville malgré le grand nombre des défenseurs; même l'obstacle du grand fleuve qu'est la Marne ne l'en eût pas empêché si, au delà, la porte close ne lui eût opposé sa résistance.

Et ce n'est pas par un exploit moins brillant qu'il étendit sa renommée de vaillance lorsque, quittant Lagny avec son ost et rencontrant des chevaliers de Thibaut dans la belle plaine de prairies qui est près de Pomponne[1], il prit l'offensive contre eux et les contraignit à fuir promptement sous ses coups répétés. Redoutant l'étroite entrée d'un pont tout voisin, les uns, s'occupant en peureux de sauver leur vie dans un très grave péril de mort, ne craignent pas de se jeter à l'eau, les autres, qui se foulent les uns les autres en essayant de prendre les devants sur le pont, rejettent leurs armes et, plus ennemis d'eux-mêmes que ne le sont leurs ennemis, tandis qu'ils veulent tous passer ensemble, ils ne s'engagent qu'un à un sur le pont. Leur élan tumultueux engendre de la confusion; plus ils se hâtent, plus il y en a qui restent en retard; il en résulte que les premiers se trouvent finalement être les derniers et que les derniers se trouvent les premiers[2]. Cependant, comme l'entrée du pont était ceinte d'un fossé, c'était là une défense pour eux, parce que les chevaliers du roi se voyaient hors d'état de les poursuivre autrement que l'un après l'autre; d'ailleurs, même ainsi, ils n'étaient pas sans essuyer de grandes pertes, attendu que, si beaucoup s'y efforçaient, un petit nombre seulement pouvaient parvenir au pont. Ceux qui y entraient tant bien que mal, troublés le plus souvent par la foule des leurs ou des nôtres, tombaient sur les genoux malgré leurs

2. Fin de phrase inspirée de l'*Évangile* de saint Mathieu, XXIX, 30.

Digitized by Google

suis multa strage urgebat, quos offendebat conterebat, quos conterebat tam gladii impressione quam fortissimi equi impulsione Materne fluvio ingurgitabat. Verum sicut inermes levitate sui fluctuabant, sic et loricati pondere suo graves semel mersi, ante trinam demersionem comitum suffragio retrahuntur, rebabtizatorum opprobrium, si talis esset occasio, referentes [1].

His autem et hujusmodi rex comitem angarians molestiis, terras ejus ubi ubi tam [a] in Briensi quam in Carnotensi pago demolitur nec ejus presentiam plus absentia nec absentiam plus presentia appreciatur. Cumque comes insufficientiam et inertiam suorum formidaret, regi barones suos surripere callet, donis et promissis eos alliciens et diversarum querimoniarum spem restitucionis antequam cum rege faciat pacem repromittens.

Inter quos Lancelinum Bulensem, Domni Martini dominum [2], Paganum de Monte Gaio [3], quorum terra quasi in bivio posita securum agitandi Parisium porrigeret accessum, obligavit. Hac eadem causa Radulfum de Balgentiaco, cum conjugem germanam cognatam regis, Hugonis Magni filiam [4], haberet, illexit et utile propo-

a. ejus ubi tam *B*.

1. Orderic Vital (éd. Le Prévost, t. IV, p. 290) raconte, tout au contraire, que les Français furent accablés sous le nombre et que le roi Louis dut se replier; c'est en cette circonstance que Robert de Flandre, foulé aux pieds des chevaux, reçut les blessures dont il mourut peu après, dans les premiers jours d'octobre 1111. Comme Suger ne fait aucune allusion à la chute fatale de Robert, on peut supposer qu'elle se produisit au cours d'un retour offensif de la chevalerie de Thibaut. Dans cette hypothèse, les deux récits se compléteraient sans se contredire; Suger n'aurait raconté que la première phase du combat, seule glo-

Digitized by Google

efforts et, se redressant brusquement, ils en obligeaient d'autres à en faire autant. Le roi les poursuivit avec les siens. Il les pressait en faisant d'eux un grand carnage; ceux auxquels il se heurtait, il les écrasait; ceux qu'il écrasait, tant sous le choc de son épée que sous la poussée de son vigoureux cheval, il les précipitait dans la Marne comme dans un gouffre. Ceux qui n'avaient pas d'armes flottaient par l'effet de leur propre légèreté, tandis que ceux qui avaient gardé leur haubert se trouvaient, à peine étaient-ils plongés dans l'eau, entraînés par leur propre poids; avant la troisième plongée, leurs compagnons, venus à leur secours, les en retiraient, mais avec la honte d'avoir été rebaptisés, si c'est bien le cas de parler ainsi [1].

En créant au comte ces embarras et d'autres pareils, le roi le fatiguait; il dévastait partout ses terres, en Brie comme dans le pays chartrain, sans faire plus de cas de sa présence que de son absence, de son absence que de sa présence. Le comte, redoutant l'insuffisance et l'inertie des siens, essayait avec habileté de soustraire au roi ses barons; il les attirait par des cadeaux et des promesses et leur donnait à espérer qu'avant de conclure la paix avec le roi il leur ferait obtenir satisfaction sur divers sujets de plaintes.

Parmi ceux qu'il s'attacha étaient Lancelin de Bulles, seigneur de Dammartin [2], et Païen de Montjay [3], dont la terre, placée comme à la rencontre de deux chemins, offrait un sûr accès pour aller jeter le trouble dans Paris. Pour le même motif il séduisit Raoul de Beaugency, dont l'épouse, fille de Hugues le Grand, était cousine germaine du roi [4]. D'autre

rieuse pour le roi. La date se place entre le 3 août et le 6 octobre 1111 (A. Luchaire, *Annales*, n° 121).

2. Bulles, Oise, cant. de Clermont; Dammartin-en-Goële, Seine-et-Marne, ch.-l. de cant.

3. Il a déjà été question de lui plus haut, p. 11.

4. Raoul de Beaugency, fils de Lancelin II (voir plus haut, p. 133) et époux de Mahaud de Vermandois; il était vassal de Thibaut. Hugues, père de Mahaud et frère cadet de Philippe I^er^, devait son surnom de Grand (« magnus ») à une sorte de calembour dans la traduction de « mainsné » (moins né = puîné).

Digitized by Google

nens[a] honesto (ut proverbialiter dici solet, *stimulus anum accelerat*), multa stimulatus anxietate, nobilem sororem[b] incestuoso matrimonio Miloni de Monte Leherii, cui supra memoravimus regem castrum reddidisse, inreverenter copulavit[1].

Quo facto et cummeantium[c] interrupit oportunitatem, et tanquam in ipso medio Francie conclavi procellarum et guerrarum locavit antiquam importunitatem. Et dum cum eo cognatos Hugonem de Castello Forti Creciacensem et Guidonem de Rupe Forti surripit[2], pagum Parisiensem et Stampensem, si militia non prohibeatur, guerris exponit. Et dum comiti Theobaldo et Briensibus et Trecensi patruo Hugoni[3] et Trecensibus[d] contra Parisienses et Silvanectenses citra[e] Sequanam, Miloni ultra patulus aperitur accessus, subripitur patrie ab alio aliis suffragari; similiter et Aurelianensibus, cum Carnotenses, Dunenses et Brienses suffragio Radulfi Balgenciacensis, nullo opposito, arcebantur[f]. Rex vero sepius supra dorsum eorum fabricabat, cui nec Anglie nec Normannie opum profusio parcebat, cum inclitus rex Henricus toto nisu, tota opera terram ejus impugnabat, qui tantum his percellebatur quantum

si flumina cuncta minentur
... pelago subducere fontes[4].

a. preponens, *donné par D, G, H, serait plus correct, mais l'erreur ici commise est bien conforme aux habitudes de Suger.* — *b.* Rodulfi comitis Viromandensis *ajouté dans A dès le XII^e siècle, en marge entre* nobilem *et* sororem *et passé ensuite dans G.* — *c.* commeantium *B.* — *d.* et Trecensibus *omis dans D.* — *e.* extra *H.* — *f. Sic dans tous les manuscrits pour* arcebant. *Les « Grandes Chroniques » traduisent ainsi ce passage* : « Tout ainsi estoit des Orleannois que les Chartrains et Dunois tenoient trop de court et en destroit par la force Raoul de Beaugency. »

Digitized by Google

part, faisant passer l'utile avant l'honnête, aiguillonné du reste par sa vive anxiété (besoin fait vieille trotter, comme dit le proverbe), il unit d'un incestueux mariage, sans aucun respect pour sa famille, sa noble sœur à Milon de Montlhéry[1], à qui nous avons dit plus haut que le roi avait rendu son château.

Cela fait, il interrompit les communications, jusqu'alors faciles, et l'on peut dire qu'il installa en plein cœur de la France l'antique rigueur des tempêtes et des guerres. De plus, en débauchant aussi avec Milon ses parents Hugues de Crécy, seigneur de Châteaufort, et Gui de Rochefort[2], il eût exposé le pays de Paris et d'Étampes aux ravages de la guerre, si une bonne chevalerie n'en eût défendu l'approche. Alors qu'un large accès se trouvait ouvert contre Paris et Senlis au comte Thibaut et aux hommes de la Brie, à son oncle Hugues de Troyes[3] et aux gens de Troyes en deçà de la Seine, à Milon au delà, la faculté de se secourir les uns les autres était ôtée aux habitants du pays; de même pour les Orléanais, que les gens de Chartres, de Châteaudun et de la Brie maintenaient à distance, grâce à l'aide de Raoul de Beaugency, sans que nul s'y opposât. Le roi, néanmoins, leur tombait assez souvent sur le dos, quoique les ressources de l'Angleterre et de la Normandie fussent prodiguées contre lui sans ménagement. En effet, l'illustre roi Henri mettait tous ses efforts et toute son activité à dévaster sa terre. Mais il ne se laissait pas plus émouvoir par ces coups que ne ferait la mer « si tous les fleuves ensemble menaçaient de lui retirer subrepticement leurs eaux »[4].

1. La première femme de Milon vivait encore; la sœur de Thibaut s'appelait Lithuise.

2. Hugues de Crécy et son frère Gui II de Rochefort, fils tous deux de Gui le Rouge, étaient, nous l'avons vu, cousins germains de Milon II de Montlhéry.

3. Hugues I^er^, comte de Troyes et de Champagne depuis 1093, frère consanguin du père de Thibaut. C'est l'époux malheureux de Constance de France.

4. Lucain, *Pharsale*, V, 336-337.

Digitized by Google

XX

De liberatione ejusdem [Hugonis]

Interea[1] contigit decedere Curboilensem comitem Odonem, hominem non hominem, quia non rationalem sed pecoralem, filium Buchardi superbissimi comitis, qui tumultuosus mire magnanimitatis, caput sceleratorum, cum ad regnum aspirans quadam die arma contra regem assumeret, gladium de manu porrigentis recipere refutavit, astanti conjugi comitisse invective sic dicens : « Prebe, nobilis comitissa, nobili comiti splendidum » ensem letabunda, quia qui comes a te recipit rex hodie » tibi reddet. » Verum e contrario, Deo disponente, contigit ut nec quod erat nec quod esse volebat diem excederet, cum eadem die, lancea percussus comitis Stephani[2], ex parte regis dimicantis, regno pacem firmaverit et se et suam guerram ad inferni novissima infinite debellando transtulerit.

Mortuo itaque filio Odone comite, comes Theobaldus cum matre et per Milonem et per Hugonem[3], quibuscumque poterant donis et datis et pollicitis, omnimodam dabant operam ut, si hoc cum collateralibus castrum optinere possent, regem omnino eviscerarent. E contra rex et sui, eos refellendo, cum multo et sumptuoso labore ad optinendum insudasset, absque prefati

1. En 1112 très probablement (A. Luchaire, *Annales*, n° 128).

2. Étienne-Henri, comte de Meaux et de Brie depuis 1081, comte de Blois et de Chartres de 1090 à 1102, père de Thibaut IV. La révolte et la mort de Bouchard doivent dater des années 1081 à 1084. En effet, sa veuve, Adélaïde, était remariée en 1086. si Hugues de Crécy, fils de son second lit, avait au moins vingt

Digitized by Google

XX

De la libération dudit [Hugues]

Sur ces entrefaites[1] mourut le comte de Corbeil, Eudes, homme qui n'avait rien de l'homme, être dépourvu de raison, une vraie brute. Il était fils de Bouchard, ce comte si orgueilleux, ce tumultueux chef de bandits, d'une singulière prétention, lequel, aspirant au trône et ayant pris les armes contre le roi, refusa un jour de recevoir son épée de la main de celui qui la lui tendait et dit avec vivacité à sa femme, debout à ses côtés : « Noble comtesse, présentez au » noble comte cette épée resplendissante; présentez-la-lui » avec joie, parce que celui qui la reçoit de vous comte, au- » jourd'hui vous la rendra roi. » Mais il arriva tout au contraire, par la volonté de Dieu, qu'à la fin du jour il ne se trouvait ni ce qu'il était ni ce qu'il voulait être; en effet, frappé ce même jour par la lance du comte Étienne[2], qui combattait pour le roi, il affermit par sa mort la paix du royaume; quant à sa guerre, il la transporta au plus profond de l'enfer, où il guerroie pour l'éternité.

Son fils, le comte Eudes, étant donc mort, le comte Thibaut, d'accord avec sa mère et par l'entremise de Milon et de Hugues[3], faisait tout son possible, à grand renfort soit de présents soit de promesses, pour parvenir à occuper avec ses parents ce château de Corbeil, ce qui devait lui permettre d'arracher au roi en quelque sorte toutes ses entrailles. A l'encontre, le roi et les siens, leur tenant tête, travaillaient à grands frais et de toute leur ardeur à l'obtenir; mais c'était tout à fait impossible à moins d'en avoir délibéré avec

ans quand il succéda comme sénéchal à son père Gui le Rouge. D'autre part, Bouchard vivait encore en 1076 et venait, ce semble, d'épouser depuis peu Adélaïde (M. Prou, *Actes de Philippe I^er^*, p. 421-422).

3. Hugues du Puiset, alors emprisonné à Château-Landon.

Digitized by Google

Hugonis deliberatione, quia comitis nepos[1] erat, minime potuit.

Data igitur his explendis die et loco, patenter malorum presago, scilicet apud villam episcopi Parisiensis Moussiacum[a 2], cum convenissemus, et in parte nociva et in parte juvativa foret ejus deliberatio, quia non potuimus quod voluimus, voluimus quod potuimus. Abjurato siquidem ab eo Curboilo castro, cujus se heredem jactabat, abjuravit nobis omnibus omnes angarias, omnes tallias, omnes vexationes omnium ecclesiarum et monasteriorum possessionum et, datis obsidibus pro his omnibus et quod Puteolum nunquam absque domini regis firmaret voluntate, perfidia non arte delusi, redivimus.

XXI

De impugnatione Tauriaci et restitutione Puteoli

Nec mora, cum necdum congelatum sed liquidum et recens adhuc sacramentum floccifieret[b], Hugo, longa exasperatus captione, instar canis diu catenati, qui, concepta et retenta longo tempore in vinculis insania, solutus intolerabiliter desevit, excatenatus mordet et discerpit, haud secus Hugo, congelatam liquefaciens nequitiam, stimulat, movet, ad fraudem accelerat. Confederatus igitur regni defederatis, videlicet palatino comiti Theobaldo[3] et egregio regi Anglorum Henrico, cum dominum regem Ludovicum in Flandriam pro

a. Mosaycum *B*. — *b*. flocciferet *D*, *E*.

1. Par sa mère Alix, fille de Bouchard et d'Adélaïde de Crécy et, par conséquent, sœur d'Eudes.

Digitized by Google

Hugues [du Puiset], attendu qu'il était neveu du comte[1].

Un jour et un endroit furent donc fixés pour régler cette affaire, évident présage de malheurs. Ce fut dans un domaine de l'évêque de Paris, à Moissy[2]. Nous nous y réunîmes. La décision de Hugues était en partie défavorable, en partie favorable. Ne pouvant pas ce que nous voulions, nous voulûmes donc ce qui nous fut possible. Il renonça par serment au château de Corbeil, dont il se vantait d'être l'héritier; il renonça aussi en notre faveur à toutes les corvées, toutes les tailles, toutes les charges vexatoires imposées à toutes les possessions des églises et monastères. Des otages furent donnés en garantie de toutes ces renonciations et de la promesse qu'il fit en outre de ne jamais fortifier le Puiset sans le consentement de monseigneur le roi; puis, jouets non de son habileté, mais de sa perfidie, nous nous en allâmes.

XXI

De l'attaque de Toury et de la restauration du Puiset

Semblable à de l'eau qui ne serait pas encore congelée, mais resterait fluide, le serment prêté par Hugues était encore tout récent que, sans retard, exaspéré par une longue captivité, pareil à un chien longtemps enchaîné, qui, une fois détaché, s'abandonne sans frein à la fureur conçue mais contenue durant tout le temps qu'il portait ses liens, et, rejetant sa chaîne, mord et déchire, ledit Hugues laisse libre cours à sa méchanceté, la stimule, la met en mouvement, se précipite vers la fourberie. Il s'allia donc aux ennemis du royaume, à savoir au comte palatin Thibaut[3] et au grand roi d'Angleterre Henri et, ayant appris que notre seigneur le roi Louis allait partir pour la Flandre afin d'y régler les

2. Moissy-Cramayel, Seine-et-Marne, cant. de Brie-Comte-Robert.

3. Dont, selon toute apparence, il épousa vers ce temps la sœur, nommée Agnès (A. de Dion, *ouvr. cité*, p. 29).

Digitized by Google

regni negotiis[1] profecturum accepisset, collecto quantocumque equitum et peditum potuit exercitu, Puteolum castrum restituere[a] deliberat, adjacentem pagum aut eversum iri aut sibi subicere maturat.

Transiens igitur quodam sabbato per eversum castrum, ubi tamen publicum regis permissione patebat forum[2], mirabili fraude hic securitatem, precone vociferante, jurejurando spondebat, ibidem quos ditiores addiscere poterat inopinato carceri detrudebat et, ut belua frendens et quicquid occurrebat[b] discerpens, Tauriacum, villam beati Dyonisii munitam, cum comite Theobaldo subvertere funditus festinat. Qui pridie nos conveniens, doli et nequitie gnarus, multa prece ut pro eo ad dominum regem intercedere eadem die transiremus optinuerat, absentia nostri villam absque difficultate arbitratus ingredi, aut, si ei resistitur, omnino delere.

Verum qui in parte Dei et beati Dyonisii munitionem intrabant et Dei auxilio et loci presidio munitis propugnaculis tam viriliter quam audacissime resistebant. Nos autem, citra Curboilum venientes, cum domino regi, qui jam rei veritatem a Normannia acceperat[3], occurreremus, citissime inquisita adventus nostri causa, simplicitatem nostram derisit et, cum multa indignacione Hugonis fraudem aperiens, ad suffragandum ville velocissime remisit.

Et, dum ipse Stampensi via exercitum colligens, nos

a. restruere *D.* — *b.* occurrentes *D.*

1. Vraisemblablement afin de se concerter avec le nouveau comte, le jeune Baudouin VII, en vue d'une action commune contre Henri Ier (A. Luchaire, *Annales*, n° 134).

2. C'est bien, en effet, le samedi, cinq fois par an, que se tenait le marché du Puiset (A. de Dion, *ouvr. cité*, pièce justificative n° V).

3. Le roi n'était pas encore parti; du reste, il n'avait aucune

Digitized by Google

affaires du royaume[1], il rassembla un ost de chevaliers et gens de pied aussi important que possible; décidé à reprendre possession de son château du Puiset, il avait hâte de détruire le bourg voisin ou de se le soumettre.

Comme, un certain samedi, il passait à travers les ruines de son château, sur l'emplacement duquel le roi avait cependant permis de tenir un marché[2], il s'engagea sous la foi du serment — fourberie singulière — par la voix forte d'un héraut, à garantir la sécurité; en même temps il faisait violemment et inopinément jeter en prison ceux dont il pouvait apprendre qu'ils étaient les plus riches. Grinçant des dents comme un fauve et mettant en pièces tout ce qu'il rencontrait, il se jeta en hâte avec le comte Thibaut sur Toury, ce domaine fortifié appartenant à Saint-Denis, pour le ruiner de fond en comble. Il était venu nous faire visite la veille, et, habile comme il était à pratiquer la ruse et la méchanceté, il avait obtenu à force de prières la promesse que nous irions ce jour-là trouver le roi pour intervenir en sa faveur. Il pensait pouvoir profiter de notre absence pour entrer sans difficulté sur le domaine ou, dans le cas où on lui résisterait, pour tout détruire.

Cependant les tenants du parti de Dieu et de saint Denis qui occupaient le domaine, protégés par le secours divin et par la force des ouvrages élevés en ce lieu, résistaient avec autant de cœur que d'audace. Quant à nous, arrivés en deçà de Corbeil, nous rencontrâmes notre seigneur le roi. Déjà, de Normandie, il avait appris la vérité[3]. Après s'être rapidement enquis du motif de notre venue, il se moqua de notre naïveté et, nous révélant avec une vive indignation la fourberie de Hugues, il nous renvoya sur le champ pour porter secours au domaine.

Tandis qu'il rassemblait son ost sur la route d'Étampes,

raison de passer par la Normandie. Il convient d'interpréter ces mots « a Normannia » en supposant que ses quelques alliés normands l'avaient averti d'une levée de troupes faite dans le duché pour prêter main-forte à Hugues du Puiset (A. Luchaire, *Annales*, n° 134). Suger signale plus loin la survenue, heureusement trop tardive, de cinq cents chevaliers normands.

Digitized by Google

rectiori et breviori Tauriacum dirigimur, hoc unum multo et frequenti intuitu a longe assumentes necdum occupate municionis argumentum, quod tristega turris in eadem munitione longa planitie supereminens apparebat, que capta munitione illico igne hoste solveretur. Et, quia hostes totam viciniam rapiendo, devastando, occupabant, neminem occurrentium donis etiam aut promissis nobiscum ducere poteramus.

Unde quanto pauciores, tanto securiores, jam sole in vesperum declinante, cum, quia hostes nostros tota die impugnantes expugnare non valerent[a], fatigati parum sustitissent, nos, ac si de eorum essemus consortio, speculata oportunitate, non sine magno periculo per medium ville irruentes, quia quibus innueramus in propugnaculis nostrates portam paraverunt[b], citissime Deo annuente intravimus. Qui, nostra exhilarati presentia, sabbata hostium deridebant multisque convitiis et opprobriis lascessientes, ad reciprocum assultum, me invito et prohibente, revocabant. Verum ut me absente, sic et presente et defensores et defensionem divina manus protexit. Cumque nostrorum pauci de paucis, eorum multi de multis vulnerati deficerent, alii multiplici suorum lectica deportantur, alii, raro vilissimo terre aggere retrusi, cras aut post cras morsibus luporum exponendi reponuntur.

Necdum Puteolum repulsi redierant, cum Guilelmus Garlandensis[1] et de familia regis[2] quamplures promptiores et validiores armati ville suffragari accelerant, eos circa invenire ad ostentandam[c] regie militie auda-

a. valentes *B.* — *b.* paraverant *B*; aperuerant *G*, *dont le scribe avait d'abord écrit* paraverant. — *c.* ostentendam *A*; ostendendam *B*, *E*, *G*; ostentandam *H*.

Digitized by Google

nous nous dirigeâmes vers Toury par le chemin le plus direct et le plus court. Les yeux à chaque instant fixés de ce côté, nous n'avions de loin qu'une seule preuve que la place n'était pas encore occupée : c'était qu'on en voyait toujours la tour à trois étages dominant toute l'étendue de la plaine ; la place prise, les ennemis, en effet, y eussent mis le feu sur-le-champ. Ceux-ci occupaient tout le voisinage, le pillaient, le dévastaient. Aussi, ni par dons ni par promesses, ne pouvions-nous décider à nous accompagner aucun des hommes que nous rencontrions.

Mais, moins on est nombreux, plus on est en sûreté. Déjà le soleil penchait vers son déclin quand, hors d'état, après un combat de toute une journée, de l'emporter sur les nôtres, les ennemis fatigués prirent quelque peu de répit. Alors nous, qui avions épié l'occasion favorable, nous feignîmes d'être de leur bande et nous précipitâmes, non sans grand péril, au beau milieu du domaine. Comme nous avions fait des signes aux nôtres qui se tenaient sur les remparts, ils préparèrent la porte et, très vite, avec le consentement de Dieu, nous entrâmes. Tout réjouis par notre présence, ils riaient de l'inaction des ennemis, les harcelaient d'un flot d'insultes et, malgré moi, malgré mon interdiction, les rappelaient pour un nouvel assaut. Heureusement, comme il était arrivé en mon absence, la main divine protégea, moi présent, les défenseurs et la défense. Du petit nombre des nôtres seulement un petit nombre, de leur multitude une multitude périrent de leurs blessures. De ces derniers, les uns, en grande quantité, furent emportés sur des litières, d'autres furent enfouis sous un mince et très vil amas de terre, proie offerte pour le lendemain ou le surlendemain aux morsures des loups.

Repoussés, les ennemis n'étaient pas encore rentrés au Puiset lorsqu'on vit arriver en hâte au secours du domaine Guillaume de Garlande[1] et plusieurs des plus résolus et des mieux armés de la maison du roi[2]; ils souhaitaient de tout

1. Frère du sénéchal Anseau, il devait devenir sénéchal à son tour en 1118 et mourir en 1120, avant le 3 août.

2. Cf. plus haut, p. 79, note 3.

Digitized by Google

ciam toto animo preoptant. Quos ipse dominus rex statim in aurora subsecutus, cum eos per burgum hospitatos audisset, votivam in hostes parabat ultionem, tanto hylaris, tanto letabundus, quanto eos subita strage, inopinata ultione, inopinatam injuriam strenue ulcisci contingeret.

Verum hostes, cognito ejus adventu, mirabantur fauctionem adeo celatam ei innotuisse, iter Flandrense subito postposuisse, ad suffragandum non tam celeriter venisse quam evolasse. Cumque nichil aliud audentes[a] castri restitucioni insistunt, rex propinquum pro facultate colligit exercitum; multis enim eum in locis guerra urgebat. Cumque instante die martis exercitum eduxisset, acies componit, duces preponit, sagittarios et balistarios loco suo opponit et, pedetentim castro adhuc imperfecto appropinquans, quoniam audierat comitem Teobaldum se jactitasse contra eum in campo dimicare, consueta magnanimitate pedes armatus inter armatos descendit, equos removeri jubet, quos descendere secum fecerat ad audaciam invitat, ne flectantur sollicitat, ut fortissime dimicent clamat. Quem cum adeo strenue venientem hostes et viderent et formidarent, veriti castri procinctum exire[1], timide sed caute elegerunt infra quendam fossatum antiquum diruti castri acies componere ibique expectare, in hoc callentes ut, cum regis exercitus fossatum inniteretur conscendere, illic resistere, acies ordinate exordinarentur, exordinate vacillarent. Quod magna de parte contingere contigit.

Primo enim congressionis impetu, cum regii quirites multa cede, mira audacia, a fossato eos sicut victos pro-

a. audientes *B.*

1. Autrement dit les corps de bataille.

Digitized by Google

leur cœur de trouver les ennemis aux alentours, afin de leur bien montrer l'audace de la chevalerie royale. Monseigneur le roi en personne les rejoignit dès l'aurore. Ayant entendu dire qu'ils avaient reçu l'hospitalité dans le bourg, il se préparait à prendre sur les ennemis la revanche qu'il souhaitait, d'autant plus gai, d'autant plus joyeux qu'il avait la chance de venger vaillamment par un brusque carnage et des représailles inopinées un tort inopinément subi.

Cependant les ennemis, ayant eu connaissance de son arrivée, s'étonnaient qu'il eût appris un complot si bien caché, remis tout à coup son voyage en Flandre et non pas tant marché promptement que volé au secours de Toury. Comme, n'osant rien faire d'autre, ils ne travaillaient qu'à la remise en état du château, le roi rassembla un ost dans les environs, suivant les moyens dont il disposait, car il se trouvait pressé par la guerre en bien des points. Le mardi matin, il mit son ost en campagne, arrangea les corps de bataille, leur désigna des chefs, plaça en bon lieu les archers et les arbalétriers et, pas à pas, approcha du château dont les travaux n'étaient pas encore achevés. Il avait entendu dire que le comte Thibaut s'était vanté de combattre contre lui dans la plaine; avec son ordinaire grandeur d'âme, il descend de cheval, s'en vient en armes au milieu des hommes d'armes, ordonne qu'on éloigne les chevaux, invite à l'audace les hommes qu'il a fait descendre avec lui, les presse de ne pas fléchir, leur crie de combattre en gens de cœur. Le voyant venir avec une si belle vaillance, les ennemis, épouvantés et craignant de sortir de l'enceinte avancée du château, prirent, avec timidité, mais non sans prudence, le parti de ranger leurs batailles[1] derrière un ancien fossé du château détruit et d'attendre là, persuadés que, lorsque l'ost du roi s'efforcerait de franchir le fossé et de résister à cet endroit, les batailles si bien ordonnées perdraient leur ordre et qu'une fois en désordre elles vacilleraient. C'est en grande partie ce qui arriva.

En effet, dans le premier élan de la mêlée, les chevaliers du roi firent un grand massacre et, avec une merveilleuse audace, ils firent reculer les ennemis loin du fossé, comme vaincus. Le désordre s'était mis dans les batailles; la pour-

Digitized by Google

pulissent, exordinatis aciebus, eos indifferenter insequentes agitabant. Interea Radulfus Baugentiacensis[a], vir magne[b] sagacitatis et strenuitatis, idipsum quod contigit prius formidans, exercitum celaverat in parte castri, altitudine cujusdam ecclesie[1] et opacitate vicinarum domorum incognitum. Qui, cum fugitivos suos jam per portam exire videret, pausatum exercitum lassatis regiis militibus apponit[c], gravissime impetit. Qui autem gregatim fugabant, loricarum et armorum gravitate pedes gravati, ordinatam equitum[d] aciem vix sustinere valentes, per occupatum fossatum cum pedite rege, post innumeros ictus, post longam alternatim dimicationem, retrocesserunt, quantum sapientia prestet audacie, licet sero, animadvertentes, cum, si eos ordinati in campo expectarent, voluntati sue eos omnino subjugarent.

Verum cum, acierum confusione soluti, nec equos suos repperire nec quid facerent deliberarent, rex, non suo, sed alieno insidens equo, animosus resistebat, clamosus revocabat, nominatim audaciores[e] ne fugerent sollicitabat. Ipse autem inter hostiles cuneos, exerto giadio, quibus poterat presidio erat, fugaces refugabat et, ultra quam regiam deceret majestatem, miles emeritus militis offitio, non regis, singulariter decertabat. Cum autem corruere exercitum, equo lassato, solus prohibere non valeret, adest armiger qui proprium reducat[f] dextrarium; cui citissime insiliens, vexillum

a. Bauiacensis *D.* — *b.* mire *D.* — *c. Sic dans tous les manuscrits.* — *d.* peditum *B.* — *e.* audiciores *A*, *E.* — *f.* reducit *B.*

1. Ce ne peut être que la chapelle du prieuré Saint-Martin, passé sous la dépendance de l'abbaye de Marmoutier en 1094; l'église actuelle conserve encore dans la nef des parties de cette époque.

Digitized by Google

suite avait lieu vivement et pêle-mêle. Sur ces entrefaites, Raoul de Beaugency, un homme de beaucoup de vaillance et de sagacité, redoutant à l'avance ce qui précisément arriva, avait caché son ost dans une partie du château où, grâce à la hauteur d'une église qui s'élevait là[4] et à l'ombre des maisons voisines, sa présence ne pouvait être connue. A la vue des gens de son parti qui s'enfuyaient par la porte, il mit aux prises avec les chevaliers du roi déja las son ost reposé et donna contre eux très vigoureusement. Ceux-ci, fuyant en troupe, à pied, alourdis par le poids de leurs armures, se trouvèrent à peine en état de soutenir le choc de la bataille bien ordonnée des chevaliers montés. Traversant le fossé dont ils s'étaient emparés, ils rétrogradèrent en même temps que le roi, lui aussi à pied, après un long combat et d'innombrables coups donnés de part et d'autre. Ainsi connurent-ils, quoique trop tard, toute la supériorité de la sagesse sur l'audace : car il leur eût suffi d'attendre en bon ordre leurs ennemis dans la plaine pour les soumettre sans réserve à leur volonté.

Dans le désordre et la confusion des lignes de bataille ils ne trouvaient plus leurs chevaux et ne savaient que faire. Le roi, monté non sur son cheval, mais sur un cheval d'emprunt, résistait avec courage, criait très fort pour faire revenir ses gens, appelait par leurs noms les plus audacieux, les pressait de ne pas fuir. Placé entre les corps de bataille ennemis disposés en coins, l'épée à la main, il protégeait ceux qu'il pouvait, pourchassait vivement les fuyards et, plus qu'il ne convenait à la majesté royale, il combattait corps à corps en chevalier rompu au métier, faisant l'office d'un simple chevalier, non d'un roi. Toutefois, comme il n'était pas en mesure, avec un cheval déjà las, d'empêcher à lui tout seul l'ost de succomber, voici auprès de lui son écuyer qui lui ramène son propre destrier. Très vite le roi saute dessus et, portant par devant lui son étendard, il revient vers l'ennemi à la tête d'une poignée d'hommes, arrache à la captivité plusieurs des siens avec une merveilleuse vaillance, surprend un certain nombre d'ennemis dans la force de son élan et, pour qu'ils cessent

Digitized by Google

preferens, cum paucis in hostes regreditur, plures suorum captos mira strenuitate eripit, quosdam hostium validissimo impetu intercipit et, ne ulterius ledant exercitum, ac si Gades Herculis offendant[1] aut magno Occeano arceantur, refugos repellit.

Quibus, priusquam Puteolum regrediantur, quingentorum militum Normannorum aut amplior occurrit exercitus, qui, si maturius venissent, exercitu corruente, majus dampnum inferre fortassis potuissent. Cumque regis exercitus circumquaque dispersus, alii Aurelianum, alii Stampas, alii Piverim tetendissent, rex Tauriacum fatigatus deveniens,

Pulsus ut armentis primo certamine taurus,
... explorat cornua truncis[2]

et, fortissimo pectore robur recolligens, in hostem per ferrum *magni securus vulneris*[a] *exit*[3], haut secus rex, exercitum revocans, strenuitati reformat, audaciam reparat, exercitus ruinam stulticie non imprudentie reputat, inevitabiliter his aliquando militiam subjacere reportat, tanto ferocius et audacius, si oportunitas condonet, dimicare, illatam injuriam punire tam blandiciis quam minis excitare laborat. Et dum tam Franci quam Normanni castri restitucioni insistunt — aderat enim cum Theobaldo comite et exercitu Normannorum et Milo de Monte Leherii et tam Hugo Creciacensis quam frater ejus Guido, comes de Rupe Forti, qui mille trecenti milites obsidionem Tauriaco minabantur, — rex nullo timore flectebatur, quibus poterat nocte et die lacessire[b] injuriis nitebatur, ne[c] victualia longe que ritarent refragabatur.

Restituto itaque castro continua septimana, cum, re-

a. ulneris *A.* — *b. Sic dans tous les manuscrits.* — *c.* nec *B, E.*

Digitized by Google

de malmener l'ost, il les refoule et rejette en fuite; ainsi se seraient-ils à Gadès heurtés aux portes d'Hercule[1] ou auraient-ils été tenus à distance par le grand Océan.

Avant leur rentrée au Puiset, ils rencontrèrent une troupe de cinq cents chevaliers normands ou davantage, qui, venus plus tôt, alors que les nôtres succombaient, eussent pu nous infliger de plus grandes pertes. L'ost du roi s'était dispersé de toutes parts; les uns se dirigeaient vers Orléans, d'autres vers Étampes, d'autres vers Pithiviers. Le roi, fatigué, s'en vint à Toury. Tel « le taureau, chassé du troupeau à la première rencontre, s'assure de la puissance de ses cornes sur des troncs d'arbres[2] » et, se recueillant de toute la force de son cœur, « indifférent à sa profonde blessure[3], s'élance » à travers l'obstacle de fer sur son ennemi, tel le roi, ralliant son ost, le rappelle à la vaillance, ranime son audace, impute sa défaite à de la sottise, non à de l'imprévoyance, rappelle que ce sont là des échecs auxquels se trouvent inévitablement exposés parfois des chevaliers, tâche de l'exciter, tant par flatteries que par menaces, à combattre d'autant plus fièrement et audacieusement, si l'occasion favorable s'en présente, et à prendre sa revanche. Tandis que Français et Normands ne songeaient qu'à réparer le château — il y avait là, en effet, avec le comte Thibaut et l'ost des Normands, Milon de Montlhéry, Hugues de Crécy et aussi son frère Gui, comte de Rochefort, en tout treize cents chevaliers qui menaçaient Toury d'un siège — le roi restait inflexible à la crainte, s'efforçait de les harceler nuit et jour en leur faisant le plus de tort possible, les empêchant d'aller chercher des vivres au loin.

Après une semaine de travail ininterrompu, le château se trouvait remis en état et, malgré la retraite de quelques Normands, le comte Thibaut avait encore avec lui un ost

1. Dans les *Grandes Chroniques :* « come s'il eussent trouvées les bones Artu ». Le moyen âge a souvent confondu Hercule avec Arthur.

2. Lucain, *Pharsale*, II, 601, 603.

3. *Ibid.*, I, 212.

Digitized by Google

cedentibus quibusdam Normannorum, comes Teobaldus cum exercitu multo remansisset, recollecto robore rex bellicum movet apparatum, in manu forti Puteolum regreditur, hostem obviantem conterit, per portam dimicando et illatam injuriam ulciscendo castro recludit, militum presidia ne exeant reponit, antiquam antecessorum suorum destitutam motam, castro jactu lapidis propinquam, occupat, castrum supererigit miro labore, mira anxietate, si trabes juncti clausuris non erigerentur contra, fundibaliorum[a], balistariorum, sagittariorum emissa pericula sustinentes, gravissime quidem, cum qui eos angebant, infra septa castri securi, extra jaculantes nullam meriti mali hostium horrerent vicissitudinem. Flagrat emula victorie interiorum et exteriorum periculosa concertacio, et qui lesi fuerant regii quirites, acerrime ledere injuriarum memores contendunt nec ab incepto desistunt, donec subitam ac si fatatam munitionem multo milite, multa armatura munierunt, certi, mox ut recesserit rex, aut loci proximi importunitate se audacissime defendere aut hostium sevissimo gladio miserrime interire.

Rediens itaque Tauriacum viresque recolligens, alendo exercitui in prefata mota, modo clam cum paucis, modo palam cum multis, per medias hostium acies victualia tam periculose quam audacter deferebat, donec, quia Puteolenses propinquitatis importunitate eos intolerabiliter urgentes obsidionem minabantur, rex comminus castra movit, Yonis Villam[1], fere uno miliario Puteolo propinquam, occupat, inopinate palo et vimine curiam interiorem cingit. Dumque exercitus extra

a. Sic dans A, B, E, G, pour fundibalariorum; fudibaliorum *D*; fundibulariorum *H*.

Digitized by Google

considérable. Le roi, ralliant l'élite de ses gens, met en train l'appareil de la guerre, revient en forces vers le Puiset, rencontre l'ennemi, l'écrase; combattant jusqu'au travers de la porte et prenant sa revanche, il l'enferme dans le château; puis, pour rendre la sortie impossible, il installe des postes de chevaliers. A la distance d'un jet de pierre se dressait une motte abandonnée qui avait appartenu à ses ancêtres; il l'occupe et y fait élever un château, non sans grande peine et grande anxiété; en effet, quoique des clôtures formées de poutres jointes eussent été dressées par devant, les nôtres avaient à supporter les dangereuses atteintes des traits lancés par les frondeurs, les arbalétriers et les archers; et c'était très pénible, car ceux qui les tourmentaient, en sûreté derrière les barrières de leur château, tiraient au dehors sans redouter de la part de leurs ennemis aucune représaille pour le mal qu'ils leur faisaient. Dans l'émulation de la victoire, une lutte périlleuse et ardente s'engage entre les gens du dedans et les gens du dehors; ceux des chevaliers du roi qui avaient souffert quelque dommage s'efforçaient, en souvenir des torts subis, d'en faire subir de très vifs à leurs adversaires; ils ne s'arrêtèrent dans leur entreprise qu'après avoir garni d'une chevalerie nombreuse et d'un armement considérable l'ouvrage improvisé et apparu comme par enchantement, certains qu'ils étaient que, le roi une fois parti, ils devraient se défendre avec la dernière audace contre les rigoureux assauts de leurs voisins ou périr misérablement sous les coups de l'épée cruelle de leurs ennemis.

Retournant donc vers Toury et ralliant ses forces, le roi, au prix d'autant de danger que d'audace, apportait à travers les lignes ennemies, tantôt en cachette, avec une poignée d'hommes, tantôt ouvertement, en nombreuse compagnie, les vivres nécessaires à l'entretien de l'ost qui se tenait sur la motte. Finalement, les gens du Puiset, à qui leur proximité permettait de presser vivement et intolérablement les nôtres, les menacèrent d'un siège. Aussitôt le roi lève le camp, occupe Janville[1], à une distance d'environ un mille

1. Eure-et-Loir, chef-lieu de canton, à 1,800 mètres du Puiset.

Digitized by Google

temptoria figit, palatinus comes Teobaldus, collecto quantocumque potuit et suorum et Normannorum exercitus robore, impetu validissimo in eos inruit, imparatos necdum munitos tam repellere quam prosternere animatur.

Cui cum rex armatus extra obviasset, vicissim in campo gravissime dimicatur, indifferenter tam lanceis quam gladiis, potius de victoria quam de vita agitur, de tropheo quam de morte consulitur. Ubi mirabilis audacie videres experimentum, quoniam, cum exercitus comitis, ter tantum exercitu regis numerosior, milites regis in villam retrusissent, rex ipse cum paucis, videlicet nobilissimo comite Viromandensi Radulfo, consanguineo suo[1], Drogone Montiacensi[2], duobus aut tribus aliis, dedignatus villam timore regredi, memor pristine virtutis[3], elegit hostium impetus armatorum gravissimos et pene innumerabiles sustinere[a] ictus quam, si coactus villam intrare cogatur, proprie strenuitati et regis excellentie derogare.

Cumque comes Teobaldus, jam se victorem arbitratus, temptoria prefati Viromandensis comitis detruncare multa audacia inniteretur, assistit ei comes mira velocitate, qui, ei improperans nunquam hactenus Brienses contra Viromandenses talia presumpsisse, irruit in eum, multoque conatu illate injurie vicem rependens, fortissime repellit. Cujus tam virtute quam clamore regii exhilarati quirites in eos insiliunt, toto animo eorum sanguinem sitientes aggrediuntur, cedunt,

a. Omis dans B.

1. Raoul, fils de Hugues le Grand et d'Adèle de Vermandois, ne devint en réalité comte de Vermandois qu'en 1117, lorsque sa mère lui céda ce comté. Il mourut en 1152.

Digitized by Google

du Puiset, y improvise autour de la cour intérieure une enceinte de pieux et de branchages. Tandis que l'ost plante ses tentes au dehors, le comte palatin Thibaut, à la tête de tout ce qu'il a pu rassembler de plus vigoureux parmi ses propres troupes et celles des Normands, se précipite sur les nôtres dans un élan d'une force extrême, les surprend alors qu'ils ne sont pas encore retranchés, s'acharne à les repousser en même temps qu'à les culbuter.

Le roi, sorti en armes, le rencontre. Alors c'est, dans la plaine, une lutte d'une violence égale des deux côtés; lances, épées, tout est bon; il s'agit plutôt de la victoire que de la vie; on s'occupe plus du triomphe que de la mort. Vous y eussiez eu le spectacle d'un admirable trait de hardiesse. L'ost du comte, qui était trois fois plus nombreux que celui du roi, avait violemment refoulé les chevaliers du roi dans la ville. Alors, accompagné d'une poignée d'hommes, à savoir du très noble comte de Vermandois Raoul, son cousin[1], de Dreu de Mouchy[2] et de deux ou trois autres, le roi, dédaignant de rentrer dans la ville sous l'effet de la crainte, se souvenant aussi de son ancienne valeur[3], choisit le parti de soutenir les attaques violentes et les coups innombrables des hommes d'armes plutôt que de se laisser contraindre à entrer dans la ville et de déroger ainsi à sa propre vaillance et à la dignité royale.

Déjà le comte Thibaut, se croyant vainqueur, s'efforçait par un coup d'audace d'abattre les tentes du comte de Vermandois, quand voici que le comte, accouru avec une merveilleuse vitesse, lui crie, en façon de réprimande, que jusqu'à présent les gens de la Brie n'ont jamais eu de telles prétentions à l'encontre de ceux du Vermandois, se précipite sur lui et, lui rendant la pareille dans un effort considérable, le refoule avec une grande énergie. Amusés par sa vaillance autant que par ses cris, les chevaliers du roi sautent sur les autres. Assoiffés de leur sang, ils les attaquent avec ardeur, les taillent en pièces, leur ôtent l'honneur du com-

2. Sur ce personnage, voir plus haut, p. 17.

3. « Memor... virtutis » est une réminiscence de Salluste, *Catilina*, LX.

Digitized by Google

dehonestant et usque Puteolum, etiam si porta sordere[1] ret, multis eorum retentis, pluribus interemptis, coactos retruserunt et, ut se habet[a] belli dubius eventus, qui prius se victores arbitrabantur, erubescunt victos, dolent captos, deplorant interemptos.

Cumque rex deinceps in eos prevaleret, comes autem tanquam de summo rote exorbitans declinando deficeret, post longam sui et suorum defatigacionem, post intolerabilem et consumptivam sui suorumque depressionem, quoniam cotidie regis et suorum invalescebat fortitudo et regni optimatum in comitem indignantium frequentacio, prefatus comes, nactus recedendi occasionem hesterni vulneris susceptione, regi nuncios delegat, intercessores mittit, ut eum dominus rex secure Carnotum redire concedat suppliciter efflagitat. Cujus peticioni rex, ut erat dulcis et ultra humanam opinionem mansuetus, condescendens, cum multi dissuaderent ne hostem illaqueatum victualibus deficientibus dimitteret, ne deinceps repetitas injurias sustineret, relicto tam castro Puteolo quam Hugone arbitrio regis, comes Carnotum, spe vana frustratus[b], recessit et, quod felici principio incepit, infausto fine terminavit. Rex vero non tantum Hugonem Puteolensem exheredavit quam etiam castrum Puteoli, dirutis meniis et effossis puteis, tanquam locum divine maledictioni patulum, subvertens deplanavit[c].

a. habeat *B*. — *b*. frustatus *A*, *E*. — *c*. deplatiavit *B*.

1. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « Et les aultres qui eschapper purent que il avoient travaillé et demenés par les boues enfermèrent en leur chasteau », ce qui n'est guère intelligible. *Sordere* signifie parfois, même à l'époque classique, *ne pas agréer, déplaire;* aucun autre sens ne convient aussi bien à ce passage.

Digitized by Google

bat et, bien qu'il leur fût peu agréable de passer par cette porte[1], les repoussent de force jusqu'au Puiset. Beaucoup furent gardés prisonniers; il en périt un plus grand nombre. Le résultat d'une guerre est chose douteuse; c'est ainsi que ceux qui pensaient d'abord en sortir vainqueurs se mettent à rougir de leur défaite, regrettent les captifs, pleurent les morts.

Dans la suite, le roi gagna sur eux en force, tandis que le comte, déviant en quelque sorte du sommet de la roue de Fortune, allait s'affaiblissant. Après avoir enduré lui-même et fait endurer aux siens de longues fatigues, après avoir éprouvé d'intolérables épreuves, épuisantes et déprimantes pour lui-même et pour les siens, le comte, voyant que chaque jour la puissance du roi et de ses gens croissait et que les grands du royaume, indignés contre lui, comte, accouraient en foule, prit occasion pour se retirer d'une blessure reçue le jour d'avant, dépêcha des messagers, envoya des intercesseurs, pria et supplia notre seigneur le roi de lui permettre de retourner à Chartres en sécurité. Dans sa douceur et sa mansuétude, encore plus grandes qu'on ne saurait le penser, le roi condescendit à cette demande. Et pourtant beaucoup de gens lui conseillaient de ne pas laisser échapper un ennemi qui, par suite du manque de vivres, se trouvait pris aux lacs, de ne pas s'exposer à essuyer encore d'incessantes injures. Le comte de Chartres laissa à la discrétion du roi à la fois le château du Puiset et la personne de Hugues; déçu par une espérance vaine, il battit en retraite et, ce qu'il avait commencé sous d'heureux auspices, il le termina malheureusement[2]. Quant au roi, non content de déshériter Hugues du Puiset, il fit détruire les murs et crever les puits de son château, en raser et bouleverser l'emplacement comme voué à la malédiction divine.

2. On s'accorde généralement pour fixer à la fin de l'année 1112 la date de la soumission de Thibaut; le second siège du Puiset serait de l'automne de cette même année. Au printemps, Suger se trouvait en Italie.

Digitized by Google

XXII

De reciproca ejus prodicione

Sed et alia vice, longo post tempore, cum in gratiam regis multis obsidibus, multis sacramentis reductus esset, iterata fraude recalcitrans,

Et docilis Sillam scelerum vicisse magistrum[1],

iterato rege obsessus, iterato exheredatus, cum dapiferum ejus Ansellum Garlandensem, baronem strenuum, propria lancea perforasset, nativam et assuetam dediscere prodicionem non valuit[2], donec via Ierosolimitana, sicut et multorum nequam aliorum, ejus omni veneno inflammatam nequitiam vite ereptione extinxit[3].

XXIII

[De pace cum Anglorum rege facta][a]

Cum igitur ad pacis confederacionem inter regem Anglie et regem Gallie et comitem Teobaldum[4] tam regni optimates quam religiosi viri operam commodarent, justo judicio[b] qui contra regnum conspirantes ad

a. A partir d'ici tous les titres de chapitres sont des restitutions. — *b.* justo eorum arbitrio *B*, *D. Le compilateur de E a ajouté* Dei *entre* justo *et* judicio. *Dans A* justo judicio *a été récrit.*

1. Lucain, *Pharsale*, I, 326.

2. A. Luchaire (*Annales*, n° 231) date du 6 janvier 1118 un acte du cartulaire de Saint-Père de Chartres où signe Anseau. D'autre part, le 1er mai suivant, le roi concédait à Toury la création d'un marché et l'abolition des coutumes oppressives établies par les seigneurs du Puiset. Le troisième et dernier siège (qu'Orderic Vital confond avec les deux autres) se place donc nécessairement entre le 6 janvier et le 1er mai 1118.

3. Était-il parvenu à fléchir de nouveau le roi après le troi-

Digitized by Google

XXII

De la nouvelle trahison commise par ledit [Hugues]

Dans d'autres circonstances, longtemps après, ledit Hugues, rentré en grâce auprès du roi à force d'otages et à force de serments, reprit le cours de ses tromperies et de ses révoltes. « Élève de Sylla, il l'emporta sur son maître dans le crime[1]. » De nouveau il fut assiégé par le roi; de nouveau il fut déshérité. Même d'avoir percé de sa propre lance le vaillant baron qu'était Anseau de Garlande, cela ne put lui faire désapprendre la trahison, innée chez lui et habituelle[2]. A la fin, il prit la route de Jérusalem et il en fut de sa méchanceté comme de celle de beaucoup d'autres méchants; enflammée sous l'effet du poison de toutes les passions, elle ne s'éteignit que lorsque la vie lui fut arrachée[3].

XXIII

[De la paix conclue avec le roi d'Angleterre]

Les grands du royaume et de religieuses personnes prêtèrent la main à la conclusion de la paix entre le roi d'Angleterre, le roi de Gaule et le comte Thibaut[4]. Un juste ju-

sième siège? Toujours est-il qu'en 1123 et jusqu'en 1128 on le voit encore en possession du Puiset. Il ne partit que dix ans au moins après sa défaite. En Terre-Sainte, il joua un rôle effacé. On croit qu'il y mourut en 1132 des suites de coups reçus dans une querelle de jeu (A. de Dion, *ouvr. cit.*, p. 29). Ce n'est pas à lui, comme l'écrit A. Molinier, mais à son oncle Hugues II, que se rattache la dynastie des comtes de Joppé ou Jaffa.

4. La guerre avait repris au mois d'août 1111, lors de la brouille qui surgit entre Louis VI et Thibaut après le premier siège du Puiset. La paix fut signée à L'Ormeteau-Ferré, près de Gisors, à la fin de mars 1113. Entre autres concessions, Louis VI abandonnait à Henri Ier la suzeraineté du Maine et de la Bretagne (A. Luchaire, *Annales*, n° 81).

Digitized by Google

propriarum[a] recuperationem querelarum tam regem Anglie quam comitem Teobaldum obligaverant, guerra consumpti, pace nichil lucrantes, quid fecerint digna tandem sentencia animadvertunt, cum Lancelinus, comes Domni Martini, querelam Belvacensis conductus[1] sine spe recuperandi amiserit; Paganus de Monte Gaio, querela castri Livriaci deceptus, cum uno mense idem castrum clausura dirutum, sequente vero multo fortius pecunia regis anglici restitutum precordialiter doluerit[2]; Milo vero de Monte-Leherii gratissimum de sorore comitis conjugium occasione parentele dolens et gemebundus amisit, nec tantum honoris et gaudii in receptione quantum in divortio dehonestacionis et tristicie suscepit[3]. Quod[b] quidem egregie factum virorum judicio ex ea canonum auctoritate assumptum est, ubi hec habetur sentencia : *Obligaciones contra pacem in irritum omnino reducantur*[4].

XXIV

[De Thoma de Marna et quomodo castra ejus rex destruxerit]

Quia fortissima regum dextera, offitii jure votivo, reprimitur tirannorum audacia, quotiens eos guerris la-

a. propriam *B*, *E*. — *b.* quo *D*.

1. Il ne peut s'agir que d'un droit de travers où de péage. Lancelin II de Bulles était vassal de l'église de Beauvais (H. Labande, *Histoire de Beauvais*, 1892, p. 59. Cf. Denis Simon, *Additions à l'histoire du Beauvaisis*, p. 35).

2. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « Payen de Montjay sur le chasteau de Livry que le roy d'Angleterre luy avoit fermé à ses deniers, dont il fut tout esragié de duel. » Sans doute Louis le Gros, après s'être emparé du château par la force, le fit-il res-

Digitized by Google

gement fit que ceux qui, conspirant contre le royaume, avaient engagé tant le roi d'Angleterre que le comte Thibaut dans le règlement de leurs querelles particulières, se trouvèrent épuisés par la guerre et ne tirèrent nul profit de la paix. Frappés finalement d'une sentence méritée, ils se rendirent compte de ce qu'ils avaient fait; Lancelin, comte de Dammartin, perdit sans espoir de le recouvrer le guidage de Beauvais, qu'il réclamait[1]; Païen de Montjay se trouva frustré dans l'affaire du château de Livry; en un seul mois il eut à déplorer la destruction des retranchements dudit château, puis une remise en état, qui le rendit encore plus fort, grâce à l'argent du roi anglais[2]. Quant à Milon de Montlhéry, c'est avec de douloureux gémissements qu'il vit rompre pour cause de parenté son mariage, qui lui agréait tant, avec la sœur du comte; il n'avait pas retiré de cette union autant d'honneur et de satisfaction que la rupture lui causa de honte et de tristesse[3]. Tout cela s'accomplit à bon droit par le jugement des hommes, en conformité de l'autorité des canons où se trouve cette sentence : « Que les » obligations contractées à l'encontre de la paix soient en» tièrement annulées[4]. »

XXIV

[De Thomas de Marle. Comment le roi détruisit ses châteaux]

La main des rois est très forte; aussi, en vertu d'un droit consacré de leur office, répriment-ils l'audace des tyrans, toutes les fois qu'ils les voient provoquer des guerres,

taurer en y employant la somme mise par Henri Ier à la disposition de Païen. Il s'agit de Livry, Seine-et-Oise, cant. de Gonesse.

3. Suger ne présente jamais Milon II de Montlhéry que gémissant ou fondant en larmes. Si son second mariage fut rompu, c'est en réalité que le premier n'avait pu l'être. Voir une lettre d'Ive de Chartres à Pascal II dans *Historiens de France*, t. XV, p. 161.

4. Ce texte, que nous n'avons pu identifier, semble provenir de canons conciliaires relatifs à la paix de Dieu. Le « jugement des hommes » est le jugement des pairs.

Digitized by Google

cessiri vident, infinite gratulantur rapere, pauperes confundere, ecclesias destruere, interpolata licencia, quam, si semper liceret, insanius inflammantur malignorum instar spirituum, qui quos timent perdere magis trucidant, quos sperant retinere omnino fovent, fomenta flammis apponunt, ut infinite crudelius devorent.

Thomas siquidem de Marna, homo perditissimus[1], Ludovico rege supradictis et multis aliis guerris attendente[a], pagum Laudunensem, Remensem, Ambianensem, diabolo ei prosperante, quia stultorum prosperitas eos perdere consuevit, usque adeo dilapidaverat, furore lupino devoraverat, ut nec clero ecclesiastice ultionis timore nec populo aliqua humanitate peperceret, omnia trucidans, omnia perdens; etiam Sancti Joannis Laudunensis monasterio[2] sanctimonialium duas villas peroptimas eripuerit, fortissima castella, Creciacum et Novigentum[3], vallo mirabili, altis etiam turribus tanquam proprias munierit et, sicut draconum cubile et speluncam latronum adaptans, totam fere terram tam rapinis quam incendiis inmisericorditer exposuerit.

Cujus intolerabili fatigata molestia, cum sederet[b] Belvaci generali conventu gallicana ecclesia, ut in hostes veri sponsi Jesu Christi hic etiam judicii primordia et dampnativam promulgare incipiat sententiam[4], venerabilis sancte Romane ecclesie legatus Cono, Prenestinus[c] episcopus[5], innumerarum pulsatus molestia que-

a. Corrigé postérieurement en intendente *A*; intendente *E*. — *b. Corrigé postérieurement en* cum cumsederet *A*. — *c.* Ceno Prestinus *B*.

1. Voir plus haut, p. 31.

Digitized by Google

prendre plaisir à piller sans fin, à confondre les pauvres, à détruire les églises; par là se trouve interrompu le cours de ces excès qui, si on ne s'y opposait pas, les enflammeraient plus follement encore, à la façon de ces esprits malins qui aiment mieux massacrer ceux qu'ils craignent de perdre, choient sans réserve ceux qu'ils espèrent retenir et, pour rendre encore plus cruelle sa force dévorante, jettent de l'huile sur le feu.

Ainsi en était-il de Thomas de Marle, un homme de la pire espèce[1]. Tandis que le roi donnait son attention aux guerres dont nous avons parlé et à plusieurs autres, il avait ravagé les pays de Laon, de Reims et d'Amiens. Le diable faisait prospérer ses entreprises parce que la prospérité des sots a coutume de les mener à leur perte. Il avait dévasté, dévoré le pays comme un loup furieux; aucune crainte de peines ecclésiastiques ne le décidait à épargner le clergé, aucun sentiment d'humanité à épargner le peuple. Il massacrait tout, ruinait tout. Il alla jusqu'à arracher au monastère de religieuses de Saint-Jean de Laon[2] deux excellents domaines; jusqu'à munir, comme s'ils étaient de ses biens propres, les deux très forts châteaux de Crécy et Nouvion[3] d'un merveilleux retranchement et de hautes tours et, les transformant en un lit de dragons et en une caverne de voleurs, à livrer sans pitié toute la région aux rapines et aux incendies.

Fatiguée des intolérables vexations de cet homme, l'Église des Gaules se réunit à Beauvais en un concile général, afin d'y promulguer contre les ennemis de son véritable époux Jésus-Christ un premier jugement et une sentence de condamnation[4]. Le vénérable légat de la sainte Église romaine, Conon, évêque de Palestrina[5], vivement ému par les innom-

2. Abbaye de femmes fondée au VII^e siècle; en 1130, l'inconduite des religieuses les fit remplacer par des hommes.

3. Crécy-sur-Serre, Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton. — Nouvion-Catillon, appelé parfois Nouvion-l'Abbesse, cant. de Crécy-sur-Serre.

4. Le 6 décembre 1114 (A. Luchaire, *Annales*, n° 183).

5. Conon ou Kuno, d'origine souabe, était un des plus éminents représentants de la tradition grégorienne.

Digitized by Google

relarum ecclesiarum, pauperum et orphanorum devexationum, ejus tirannidem muchrone beati Petri, anathemate scilicet generali detruncans, cingulum militarem ei licet absenti decingit, ab omni honore tanquam sceleratum, infamatum, christiani nominis inimicum omnium judicio deponit.

Tanti itaque concilii rex exoratus deploratione, citissime in eum movet exercitum et clero, cui semper humillime herebat, comitatus, Creciacum munitissimum castrum divertit, armatorum potentissima manu, quin potius divina, inopinate castrum occupat, turrim fortissimam ac si rusticanum tugurium expugnat, sceleratos confundit, impios pie trucidat[1] et quos, quia inmisericordes offendit, inmisericorditer detruncat. Videres castrum ac si igne conflari infernali, ut fateri non differres : *Pugnabit pro eo orbis terrarum contra insensatos*[2].

Hac igitur potitus victoria, successus urgere suos promptus, cum ad aliud castrum nomine Novigentum tetendisset, adest qui ei referat : « Noverit serenitas tua, » domine mi rex, in hoc scelerato castro sceleratissimos » illos demorari, qui solo inferorum loco digni erant, » illi inquam qui, occasione jussu vestro amisse com- » munie, non solum civitatem Laudunensem, sed et » nobilem matris Domini cum multis aliis ecclesiam » igne succenderunt, nobiles civitatis[a] fere omnes, eo » quod vera fide suffragari domino suo innitebantur » episcopo, tam causa quam pena martirizaverunt, ip- » sum episcopum Galdricum, venerabilem ecclesie de-

a. civitates *B*.

1. Cf. la même formule plus haut, p. 121.

Digitized by Google

brables plaintes des églises et les souffrances des pauvres et des orphelins, abattit sa tyrannie en le frappant de l'épée pénétrante de saint Pierre, c'est à savoir d'un anathème général, le dépouilla, quoique absent, du baudrier de chevalier, le déclara, en vertu d'un jugement unanime, déchu de tous ses honneurs comme criminel, infâme, ennemi du nom chrétien.

Cédant à la prière et aux plaintes d'un si grand concile, le roi met très vite son ost en mouvement contre lui et, accompagné du clergé, auquel il fut toujours humblement attaché, se tourne vers le château solidement fortifié de Crécy. Grâce à la main très puissante de ses hommes d'armes, que dis-je, bien plutôt grâce à celle de Dieu, il s'en empare à l'improviste, prend d'assaut la tour, qui était très forte, tout comme il eût fait une cabane de paysan, confond les criminels, massacre pieusement les impies[1]; ceux auxquels il se heurte parce qu'ils sont sans pitié, sans pitié il les abat. Si vous aviez vu le château, vous l'eussiez cru embrasé du feu de l'enfer et, tout de suite, vous eussiez reconnu la vérité de cette parole : « Tout l'univers combattra » pour lui contre les insensés[2]. »

Or donc, maître de cette victoire et prompt à presser ses succès, le roi s'était dirigé vers l'autre château, nommé Nouvion, quand se présenta devant lui un homme qui lui fit ce rapport : « Sache votre majesté, messire roi, que dans ce » criminel château demeurent les plus criminels des » hommes; l'enfer seul serait un séjour digne d'eux. Ce sont » ces hommes, dis-je, qui, à l'occasion de l'ordre que vous » avez donné de supprimer la commune, ont mis le feu non » seulement à la cité, mais encore à la noble église de la » mère du Seigneur ainsi qu'à plusieurs autres, ont martyrisé presque tous les nobles de la cité sous le prétexte et » en châtiment de ce qu'ils s'efforçaient, en gens vraiment » loyaux, de porter secours à leur seigneur l'évêque, n'ont » pas craint de mettre la main sur l'oint du Seigneur et de » faire très cruellement périr l'évêque Gaudry lui-même, ce

2. *Sagesse*, V, 21.

Digitized by Google

» fensorem, non veriti manum mittere in Christum » Domini, crudelissime interfecerunt, bestiis nudum et » avibus in platea exposuerunt, digitum cum anulo » pontificali truncaverunt et, cum ipso suo nequissimo » persuasore Thoma, turrim vestram ad vestri exhere- » dacionem[a] occupare concertaverunt[1]. »

Duppliciter ergo rex animatus sceleratum aggreditur castrum, disrumpit instar inferorum penalia et sacrilega loca, innocentes dimittens et noxios gravissime puniens, unus multorum injurias ulciscitur, quoscumque homicidarum nequissimorum offendit, justicie sitibundus, milvorum, corvorum et vulturum rapacitati pastum generalem exhibens et patibulo affigi precipiens, quid mereantur qui in Christum Domini manum mittere non verentur edocuit.

Subversis igitur adulterinis castellis, easdem villas Sancto Johanni restituens, civitatem Ambianensem[2] regressus, turrim ejusdem civitatis Ade cujusdam tiranni, ecclesias et totam viciniam dilapidantem, obsedit[3]. Quam fere biennali coartans obsidione, ad dedicionem defensores cogens, expugnavit, expugnatam funditus subvertit, ejusque subversione pacem patrie, regis fungens officio, qui *non sine causa gladium portat*[4], gratantissime reformavit, et tam ipsum prefatum Thomam nequissimum quam suos dominio ejusdem civitatis perpetualiter exheredavit[5].

a. heredationem *B.*

1. Gaudry, évêque de Laon depuis 1106, fut tué le 25 avril 1112, jeudi de la semaine de Pâques. Voir Guibert de Nogent, *Histoire de sa vie*, éd. G. Bourgin, p. 167-168.

2. Il y était le 11 avril 1115; par conséquent, c'est au cours du carême qu'il avait attaqué Thomas de Marle.

3. Le siège du château, dit *Castillon*, commença le 12 avril 1115. Adam, qui, du reste, se trouvait vassal direct du roi pour

Digitized by Google

» vénérable défenseur de l'église, l'ont exposé aux bêtes et » aux oiseaux tout nu sur la place, lui ont coupé le doigt qui » portait l'anneau pontifical et, de compliciié avec leur dé- » testable conseiller Thomas lui-même, ont concerté de » s'emparer de votre tour pour vous en ôter la possession[1]. »

Animé d'une double colère, le roi attaqua le château criminel, fit voler en éclats les murs de ces lieux, pleins, tels les enfers, de châtiments et de sacrilèges; congédiant les innocents et punissant durement les coupables, il vengea à lui seul les maux infligés à une multitude. Tous ceux de ces détestables homicides sur lesquels il tomba, assoiffé comme il était de justice, il prescrivit de les accrocher au gibet et de les livrer tous en pâture à la rapacité des milans, des corbeaux et des vautours, montrant ainsi ce que méritent les hommes qui ne craignent pas de mettre la main sur l'oint du Seigneur.

Ayant donc détruit ces châteaux illégitimes et restitué à Saint-Jean les domaines dont nous avons parlé, il s'en retourna à Amiens[2] et mit le siège devant la tour de cette cité, tour occupée par Adam, un tyran qui dévastait les églises et tout le voisinage[3]. Après l'avoir tenue étroitement assiégée pendant près de deux ans, il en acula les défenseurs à se rendre et la prit d'assaut; après quoi il la renversa de fond en comble et, par cette subversion, rétablit très heureusement la paix dans le pays, s'acquittant en cela de son devoir de roi, car « ce n'est pas sans juste cause qu'il » porte l'épée »[4]. Puis il dépouilla à perpétuité tant le susdit Thomas, ce coquin détestable, que ses héritiers, de la seigneurie de la cité d'Amiens[5].

lui avoir prêté hommage, représentait le comte d'Amiens, c'est-à-dire, depuis 1085, Enguerrand de Boves ou de Coucy, père de Thomas de Marle. Le père et le fils s'étaient momentanément réconciliés pour lutter contre les bourgeois. Enguerrand étant mort à la fin de 1116 ou au début de 1117, Thomas ne porta que très peu de temps le titre de comte d'Amiens. Voir J. Tardif, *Le procès d'Enguerrand de Coucy*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1918, p. 15, et cf. Guibert de Nogent, *ouvr. cité*, p. 197-204.

4. Saint Paul, *Épitre aux Romains*, XIII, 4.

5. Il la rendit à l'héritière légitime, Adèle de Vermandois.

Digitized by Google

XXV

[De Haimone Varia Vacca cognomine]

Ne igitur quacumque terrarum parte locorum angustiis virtus regia coartari videatur,

scitur enim longas regibus esse manus[1],

accelerat ad eum de finibus Bituricensium vir peritus lingueque venalis[2], Alardus Guillebaldi[a], qui, satis retorice privigni sui querelam deponens[3], domino regi humillime supplicat, rogans quatinus nobilem baronem Haimonem nomine, Variam Vaccam cognomine, Burbonensem dominum, justiciam recusantem imperialiter in jus traheret, nepotem, majoris fratris Erchenbaldi scilicet filium, exheredantem tam presumptuosa audacia compesceret et Francorum judicio eorum quis quid habere debeat determinaret[4].

Rex itaque, tam amore justicie quam ecclesiarum et pauperum miseratione, ne, hac occasione guerrarum malitia pullulante, pauperes devexati aliene superbie luerent penam[5], cum prefatum Haimonem frustra in

a. Willebaldi *D.*

1. Ovide, *Héroïdes*, XVII, 166.

2. Les *Grandes Chroniques* traduisent, en passant par-dessus la difficulté : « Un moult saige homme et bien parlant. » On a proposé (Huguenin) de remplacer *venalis* par *vernalis* qui, à la rigueur, pourrait se traduire par *fleuri;* proposition ingénieuse mais arbitraire. Guizot traduit : « beau parleur de son métier ».

3. Allard Guillebaud, seigneur de Chateaumeillant et fondateur, selon toute probabilité, du château de La Roche-Guillebaud sur l'Arnon. Il avait épousé la veuve d'Archambaud IV, sire de Bourbon, dont le fils Archambaud V était encore tout jeune.

4. L'usurpation d'Aimon II remontait au moins à 1096 (M. Fazy, *Catalogue des actes concernant l'histoire du Bourbonnais*, 1924,

Digitized by Google

XXV

[D'Aimon surnommé Vairevache]

Il ne faut pas que la vaillance royale semble, en quelque point de la terre que ce soit, resserrée dans les bornes étroites des lieux qu'elle occupe; « on sait, en effet, que les rois ont les mains longues »[1]. Des frontières du Berry accourut donc un homme habile, doué d'une de ces langues dont on fait argent[2], Alard Guillebaud[3], lequel, déposant une plainte pour son beau-fils avec une éloquence assez savante, adressa à notre seigneur le roi de très humbles supplications, le priant de citer en sa cour, en vertu de son souverain pouvoir, un noble baron nommé Aimon, surnommé Vairevache, seigneur de Bourbon, lequel récusait toute justice, de réprimer la présomptueuse audace avec laquelle Aimon frustrait de son héritage son neveu, fils de son frère aîné Archambaud, et de faire décider par un jugement des Français ce que chacun d'eux devait avoir[4].

Le roi, qu'inspiraient à la fois l'amour de la justice et la pitié pour les églises et les pauvres, craignit que, de méchantes guerres se multipliant à cette occasion, les pauvres ne portassent en leurs souffrances la peine de l'orgueil d'autrui[5]. Il fit semondre le susdit Aimon pour plaider sa cause.

p. 172-173). Suger, contre son habitude, abandonne ici l'ordre chronologique. L'expédition royale, en effet, est antérieure certainement à 1115 (date indiquée par A. Molinier) et très vraisemblablement à 1110. Une charte de Louis VI, du 3 août 1108 au 2 août 1109, est datée de Champignolles *in expeditione nostra*. Or Champignolles se trouve sur la route la plus directe pour aller de Sens à Germigny-sur-l'Aubois (M. Fazy, *ouvr. cité*, p. 607-914. Cf. A. Luchaire, *Annales*, nos 90, 91, 92) et le roi devait se trouver à Sens le 13 juin 1109 (voir plus haut, p. 115).

5. L'expédition avait aussi pour objet de soustraire aux violences d'Aimon le prieuré de Saint-Pourçain, dépendant de l'abbaye de Tournus. Par l'intermédiaire du roi, par devant lequel il le confirma par serment, Aimon passa un traité avec le prieur Francon de Bonzais; or celui-ci devint abbé de Tournus vers 1110 (A. Luchaire, *Annales*, nos 91 et 92).

Digitized by Google

causam vocari fecisset — recusabat enim de justicia diffidens — nulla remissus voluptate aut pigritia, ad partes Bituricensium cum exercitu multo tetendit, Germaniacum[a], ejusdem Haimonis munitissimum castrum[1], divertens, multo conflictu impugnare contendit.

Videns autem prefatus Haimo nullo modo se posse resistere, jam et persone et castri spe sublata, hanc solam salutis sue repperiens viam, pedibus domini regis prostratus et multorum admiratione sepius revolutus, ut in eum misericorditer ageret efflagitans, castrum reddit, seipsum regie majestatis arbitrio totum exponit et, quanto superbius se subduxerat, tanto humilius his edoctus justicie se reduxit. Rex vero, retento castro et eodem Haimone in Francia cause reducto, Francorum judicio aut concordia avunculi et nepotis litem tam justissime quam piissime diremit, multorumque oppressiones et labores sumptuoso sudore consumpsit.

Hec et his similia in partibus illis crebro clementissime pro quiete ecclesiarum et pauperum patrare consuevit, que, quia si stilo traderentur tedium generarent, supersedere dignum duximus.

XXVI

[De reciproco cum Anglorum rege bello]

Habet effrenis elatio hoc amplius superbia ut, cum hec superioritatem, illa nichilominus dedignetur paritatem[b], cui illud convenit poeticum :

> *Nec quemquam sufferre potest Cesarve priorem,*
> *Pompeiusve parem*[2].

a. Germanicum *B*. — *b*. parilitatem *E*.

1. Germigny-sur-l'Aubois, Cher, arr. de Saint-Amand, cant. de La Guerche.

Digitized by Google

En vain, Aimon refusait, se défiant de la justice. Alors, sans se laisser retenir ni par ses plaisirs ni par la paresse, le roi se dirigea vers le Berry à la tête d'un ost nombreux et, se tournant vers Germigny, château très fort, appartenant audit Aimon[1], il s'efforça de l'attaquer vigoureusement.

Cependant Aimon voyait qu'il ne pouvait absolument pas résister, que déjà il avait perdu tout espoir de sauver sa personne et son château. Ne trouvant que ce seul moyen de salut, il se prosterna aux pieds de notre seigneur le roi et, à l'étonnement de bien des assistants, s'y roula à plusieurs reprises, demandant avec insistance à être miséricordieusement traité. Il rendit son château, se livra lui-même sans réserve à la discrétion de la majesté royale et, instruit comme il l'avait été par ces événements, se soumit avec d'autant plus d'humilité à la loi de la justice qu'il s'y était soustrait avec plus d'orgueil. Quant au roi, il garda le château, ramena avec lui Aimon en France pour y être jugé, trancha, avec autant de justice que de piété, le procès de l'oncle et du neveu par le jugement des Français ou par un accord, et, au prix d'un coûteux et dur travail, mit fin aux persécutions et tribulations qu'une foule de gens subissaient.

Ces exploits et d'autres semblables, ce fut pour sa grande clémence une habitude que de les accomplir fréquemment dans ces parages pour le repos des églises et des pauvres; mais, parce que le récit en serait ennuyeux, nous avons jugé bon de nous en dispenser.

XXVI

[De la nouvelle guerre avec l'Angleterre]

Une arrogance effrénée présente ceci de plus grave que l'orgueil que, si cette dernière passion rejette toute supériorité, celle-là ne veut pas même de l'égalité; c'est à elle que convient cette parole du poète : « César ne peut supporter de supérieur, Pompée de pair[2]. » Et, puisque « aucun pou-

2. Lucain, *Pharsale*, I, 125-126.

Digitized by Google

Et quoniam *omnis potestas impatiens consortis erit*[1], rex Francorum Ludovicus, ea qua supereminebat regi Anglorum ducique Normannorum Henrico sublimitate, in eum semper tanquam in[a] feodatum suum efferebatur. Rex vero Anglorum, et regni nobilitate et divitiarum opulentia mirabili[2] inferioritatis impatiens, suffragio nepotis Teobaldi palatini comitis et multorum regni emulorum, ut ejus dominio derogaret, regnum commovere, regem turbare nitebatur.

Reciprocatur igitur inter eos antiquarum guerrarum recidiva malitia[3]. Dum rex Anglie cum comite Teobaldo, quia[b] eos Normannici et Carnotensis pagi concopulabat affinitas, proximam regis marchiam impugnare concertant, comitem Moritoilensem Stephanum, alterius fratrem, alterius nepotem[4], ad alias partes, videlicet Briensium, cum exercitu transmittunt, formidantes ne absentia comitis terram illam subito rex occuparet[5]. Qui nec Normannis nec Carnotensibus nec etiam Briensibus parcere sustinebat, cum, in utrorumque medio tanquam in circino positus, modo in istos, modo in illos terrarum dissipatione, crebro etiam conflictu regie majestatis animositatem declaraverit.

Verum quia Normannorum marchia, tam regum Anglorum quam Normannorum ducum nobili providentia, et novorum positione castrorum et invadalium[c]

a. Omis dans E. — *b.* qui *A*; quoniam *B.* — *c.* ravadalium *D.*

1. Lucain, *Pharsale*, I, 93-94.
2. Cf. plus haut, p. 9.
3. Henri I[er] passa la Manche après Pâques 1116 (A. Luchaire, *Annales*, n° 207). Louis le Gros, qui cherchait à faire restituer la Normandie à Guillaume Cliton, fils dé Robert Courteheuse, avait l'appui d'une bonne part des Normands (Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, éd. Le Prévost, t. IV, p. 310 et 315).

Digitized by Google

voir ne saurait admettre de partage »[1], le roi de France Louis, fort de la haute situation d'où il dominait le roi d'Angleterre et duc de Normandie Henri, s'élevait toujours au-dessus de lui comme au-dessus de son feudataire. De son côté, le roi d'Angleterre, à qui la noblesse de son royaume et la merveilleuse opulence de ses richesses[2] rendaient son infériorité intolérable, cherchait, en s'appuyant sur son neveu Thibaut, comte palatin, et sur divers rivaux du roi, à créer des embarras à ce dernier et à soulever le royaume, afin de se soustraire à sa seigneurie.

Les méchantes guerres d'autrefois recommencent donc entre eux[3]. Le roi d'Angleterre et le comte Thibaut, unis grâce à la contiguïté de la Normandie et du pays de Chartres, concertent une attaque contre la plus proche marche du royaume; en même temps ils font passer avec son ost dans d'autres parages, à savoir dans la Brie, le comte de Mortain Étienne, frère de l'un et neveu de l'autre[4]; car ils craignaient qu'à la faveur de l'absence du comte Thibaut, le roi ne s'emparât brusquement de sa terre[5]. Le roi, cependant, ne ménageait ni les Normands ni les gens du pays chartrain ni ceux de la Brie. Placé entre ses deux adversaires comme au centre d'un cercle, la dispersion des terres l'obligeant à se tourner tantôt contre les uns, tantôt contre les autres, il fit éclater en de fréquentes rencontres toute la vigueur de la majesté royale.

Mais, par suite de la noble prévoyance tant des rois d'Angleterre que des ducs de Normandie, la marche de ce pays se trouvait ceinte d'une ligne de défense exceptionnellement forte, constituée à la fois par des châteaux nouvellement

4. Frère cadet de Thibaut IV, Étienne, né vers 1096, avait reçu le comté de Mortain des mains de son oncle Henri Ier, après la mort de qui (décembre 1135) il devait être élu roi d'Angleterre.

5. Outre les comtés de Blois et de Chartres, Thibaut possédait en héritage de son père Étienne-Henri le comté de Meaux et diverses autres seigneuries en Champagne (H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. II, p. 277).

Digitized by Google

fluminum decursu extra alias cingebatur, rex, quia his callebat, transitum in Normanniam sibi affectans, cum pauca militum manu, ut secretius agendis provideat, ad eandem marchiam contendens[1], viros caute premittit qui, tanquam viatores, loricati sub cappis et gladiis cincti, publica via descendentes, ad villam que dicitur Vadum Nigasii[2], villam antiquam, patulum et gratum Francis prebere paratam ad Normannos accessum, que, Ette fluvio circumfluente, cum in medio sui tutum prebeat, extra inferius et superius longe prohibet transitum, subito cappas deponunt, gladios exponunt, accolas animadvertentes et armis gravissime insistentes fortissime resistendo repellunt, cum subito rex jam pene lassatis, per declivum montis periculose accelerans, opem oportunam ferre precipitat, tam ville atrium quam munitam turre ecclesiam non sine suorum damno occupat[a].

Cumque regem Anglie prope cum exercitu multo, ut semper consuevit, comperisset, barones suos asciscit, adjurando ut se sequantur invitat. Adventare festinant comes Flandrie Balduinus, adprime militaris, elegans juvenis et facetus[3], comes Andegavensis Fulco[4], multique regni optimates, qui, rupta Normannie clausura, dum alii villam muniunt, alii terram longa pace opimam tam rapinis quam incendiis exponunt et, quod in-

a. occupabat *D.*

1. En 1118 (Orderic Vital, *ouvr. cité*, t. IV, p. 311), sans doute en février-mars (A. Luchaire, *Annales*, n° 233).

2. Gasny, Eure, cant. d'Écos, au point où l'Epte se rapproche le plus de la Seine avant son confluent, qui est à sept kilomètres au sud-ouest.

Digitized by Google

bâtis et par le cours de rivières infranchissables. Le roi le savait bien; c'est pourquoi, comme il cherchait à passer en Normandie, il se dirigea vers ladite marche en compagnie d'une simple poignée de chevaliers, afin de procéder avec plus de secret[1]. Là-dessus, par précaution, il envoya en avant des éclaireurs déguisés en voyageurs, mais portant des hauberts sous leurs capes et ceints de leurs épées. Ceux-ci descendirent, par la grand'route, vers une ville appelée Gasny[2], ville antique, toute prête à ouvrir aux Français un large et facile accès chez les Normands; entourée par le cours de l'Epte, elle présente en son milieu un abri très sûr, tandis qu'en dehors elle interdit tout passage en aval et en amont. Tout à coup voici nos hommes qui se débarrassent de leurs capes et sortent leurs épées. Les habitants, qui s'en aperçoivent, s'arment et les pressent très vivement, mais les nôtres leur résistent avec une énergie extrême et les repoussent. Enfin, tout à coup, alors qu'ils commençaient à se sentir fatigués, le roi, accélérant sa marche, malgré le danger, le long du flanc de la colline, vient prêter aux siens une opportune assistance et, non sans perdre des hommes, occupe non seulement la place centrale de la ville, mais encore l'église que dominait une tour fortifiée.

Ayant appris que le roi d'Angleterre était tout près de là avec un ost considérable, suivant son habitude, il fait semondre ses barons et les invite en les adjurant à le suivre. En hâte arrivent le comte de Flandre Baudouin, un vrai chevalier, jeune, élégant, aimable[3], le comte d'Anjou Foulques[4] et une multitude de grands du royaume. Rompant la barrière de la Normandie, les uns fortifient la ville, les autres livrent au pillage et à l'incendie cette terre qu'une longue paix avait enrichie; bien plus, chose jusqu'alors in-

3. Baudouin VII, surnommé Hapkin (ou à la Hache), fils de Robert II le Hiérosolimitain, à qui il avait succédé en 1111. Dès l'ouverture des hostilités, en 1116, ses troupes coopéraient avec celles du roi (A. Luchaire, *Annales*, n° 207).

4. Foulques V, dit le Jeune, comte d'Anjou depuis 1109.

Digitized by Google

solitum fuerat, presente rege Anglorum, circumquaque devastantes intolerabiliter confundunt.

Interea idem rex Anglie castelli apparatum multa instancia preparat, operosos sollicitat et, dum rex suum presidio militum munitum relinquit, ipse suum proximo monte erigit castrum, ut exinde militari copia, balistariorum et saggitariorum repulsione, et cibaria terre eis excuteret et pro his terram suam jugi necessitate confundere coartaret. Cui rex Francorum, jaculata retorquens, absque mora vicem reddit, cum subito collecto exercitu, sicut qui thesseris ludit, in aurora remeans, novum illud castrum, quod vulgo nominabatur Malesessum[1], virtuose aggreditur, multo conatu, multa gravissimorum ictuum donatione et receptione — tali enim foro tale vulgo solvitur teloneum —, viriliter suppeditat, diripit et pessundat et, ad regni excellentiam et oppositi contumeliam, quicquid machinatum inde fuerat vera virtute dissolvit.

Et quoniam nulli fortuna aliquando parcit potestativa, cum dicatur :

Si fortuna volet, fies de rethore consul,
Si volet hec eadem, fies de consule retor[2],

rex Anglie, post longos et mirabiles placidissime prosperitatis successus, quasi de summo rote descendens, mutabili et infausto rerum angariatur eventu, cum ex hac parte rex Francie, ex parte Pontivorum Flandrie affinitate comes Flandrensis, ex parte Cinomannorum comes Fulco Andegavensis[3] omnino eum turbare, om-

1. Par dérision. En 1850, l'enceinte de Malassis formait encore la masure d'un bâtiment de ferme au sud de Gasny, à droite du chemin de Gasny à Vernon (Orderic Vital, t. IV, p. 311, note). Orderic Vital rapporte qu'Henri I^er^ avait fait aussi édifier un autre château, que les Français appelèrent « le gîte du lièvre »

Digitized by Google

solite, c'est sous les yeux du roi d'Angleterre qu'ils vont semant de tous côtés par leurs ravages une intolérable confusion.

Entre temps le roi d'Angleterre prépare en grande hâte la construction d'un château, stimule les ouvriers et, tandis que le roi Louis quitte le sien après l'avoir pourvu d'une garnison de chevaliers, lui-même fait dresser son château sur la hauteur la plus proche, afin de pouvoir de là, avec ses nombreux chevaliers, grâce à la défensive de ses arbalétriers et de ses archers, couper aux ennemis les vivres du côté de sa propre terre et les astreindre, pressés par une continuelle nécessité, à jeter la confusion sur la leur. Mais le roi de France, lui rendant coup pour coup, ne tarde pas à le payer de retour, tel un habile joueur de dés. Il rassemble un ost et, revenant soudain à l'aurore, il attaque avec vaillance ce nouveau château que le populaire nommait Malassis[1]. A force d'efforts, à force de terribles coups donnés et reçus — car, sur un pareil marché, c'est ce genre de tonlieu qu'on paie — il se le soumet vigoureusement, le brise et le détruit et, pour la gloire du royaume et la honte du parti contraire, il dissipe avec une vraie vaillance toutes les machinations ourdies contre lui.

D'autre part, puisque la Fortune, en sa puissance, n'épargne jamais personne — car on dit : « Si la Fortune le veut, » tu deviendras de rhéteur consul; si elle le veut, tu de» viendras de consul rhéteur[2] » — le roi d'Angleterre, après les longs et admirables succès de la prospérité la plus paisible, descendit en quelque sorte du sommet de la roue de Fortune et se vit soumis aux vicissitudes changeantes et malheureuses des événements. De ce côté-ci le roi de France, du côté du Ponthieu qui touche à la Flandre le comte de Flandre, du côté du Maine le comte Foulques d'Angers[3], tous ensemble déployèrent toute leur vaillance

(*trulla leporis*); quant à la prise de Malassis par Louis le Gros, il n'en dit rien.

2. Juvénal, *Satires*, VII, 197-198.

3. Il était devenu comte du Maine après la mort — le 11 juillet 1110 — du comte Hélie, dont il avait épousé la fille, Érem-

Digitized by Google

nino eum aggredi tota virtute contenderint. Qui nec exteriorum tantum sed interiorum hominum suorum, Hugonis videlicet Gornacensis, comitis Oensis, comitis Albemarlensis[1] et multorum aliorum lacessiebatur guerrarum injuriis.

Qui etiam ad cumulum mali intestino malitie devexebatur dispendio, cum, et camerariorum et cubiculariorum[a] privata factione perterritus, sepe lectum mutaret, sepe nocturno timori vigiles armatos multiplicaret, ante se dormientem scutum et gladium omni nocte constitui imperaret. Horum vero unus, H.[b2] nomine, familiarium intimus, regis liberalitate ditatus, potens et famosus, famosior proditor, tam horribili factione deprehensus, oculorum et genitalium amissione, cum laqueum suffocantem meruisset, misericorditer est dampnatus. His et talibus rex nusquam securus, native magnanimitatis strenuitate conspicuus, in arto providus, etiam in ostio gladio cingebatur, nec quos fidiores habebat extra domos gladiis excingi[c], quacumque multa[d] tanquam ludo, impunitos sustinebat.

Qua tempestate quidam etiam Engerrannus de Calvo Monte, vir strenuus et cordatus[e3], audacter mili-

a. et cubiculariorum *omis dans B.* — *b.* Henricus *G.* — *c.* se cingi *G.* — *d.* mulcta *G.* — *e. Primitivement* concordatus *dans A.*

bourg de La Flèche (*Chroniques des comtes d'Anjou...*, éd. L. Halphen et R. Poupardin, p. 111).

1. Tous trois partisans de Guillaume Cliton. Hugues de Gournay et Henri, comte d'Eu, furent jetés en prison à Rouen sur l'ordre d'Henri I[er] en 1118 (Orderic Vital, t. IV, p. 316). Le comte d'Eu était petit-neveu d'Henri I[er] par sa femme Marguerite de Sully.

2. Hue, d'après les *Grandes Chroniques;* Henri, d'après le manuscrit G. D'après Guillaume de Malmesbury, qui ne le nomme

Digitized by Google

pour le troubler, pour l'attaquer. Et ce n'était pas seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur, de la part de ses propres hommes, à savoir de Hugues de Gournay, du comte d'Eu, du comte d'Aumale[1] et de plusieurs autres, qu'il se trouvait en butte aux injures de la guerre.

Pour comble de malheur, il souffrait de difficultés que les méchants lui créaient chez lui. En proie à la terreur de la faction secrète de ses chambriers et chambellans, il ne cessait de changer de lit, il ne cessait, sujet qu'il était à des frayeurs nocturnes, de multiplier les veilleurs armés; il se faisait toutes les nuits placer devant lui pendant son sommeil un bouclier et une épée. L'un de ces conspirateurs, nommé H.[2], qui était de ses familiers intimes, enrichi par la libéralité royale, fameux par sa puissance, plus fameux encore par sa félonie, fut pris sur le fait de cet horrible complot et fut condamné à perdre les yeux et les organes génitaux; condamnation miséricordieuse, car il eût mérité la corde. Dans de telles conditions, il n'y avait de sécurité nulle part pour le roi. Lui, dont la magnanimité naturelle et le courage étaient bien connus, il prenait de mesquines précautions. Même en son hôtel il restait ceint de son épée. Ceux qu'il considérait comme les plus loyaux de ses serviteurs, il ne permettait pas qu'en dehors de leur demeure ils fussent sans leur épée, et cela sous peine d'une amende qu'il fixait à n'importe quelle somme, comme au jeu.

Environ ce temps, un certain Enguerrand de Chaumont, homme de cœur et expéditif[3], s'avançant hardiment avec

pas, il était de basse naissance et préposé à la garde du trésor royal (*Gesta regum Anglorum*, éd. Duffus Hardy, t. II, p. 641).

3. Enguerrand de Chaumont (en Vexin), fils de Dreux de Chaumont qui, à son retour de la croisade, vers 1101, s'était retiré à l'abbaye de Saint-Germer. Il possédait la seigneurie de Trie, dont le château était une des places frontières du Vexin et avait des liens de parenté mal définis avec Hugues le Borgne, vicomte de Chaumont, connétable de France de 1108 à 1138 (J. Depoin, *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, p. 352 et 353). Cette famille ne doit pas être confondue avec celle de Chaumont-Quitry ou Guitry, à laquelle appartenaient Osmond, « seigneur du château

Digitized by Google

tari manu progrediens, castellum cui nomen Andeliacum[1], quorundam factione clam munitis propugnaculis, strenue occupavit, fretusque regis presidio, occupatum audacissime munivit, quo terram usque ad fluvium qui dicitur Andella, a fluvio Ette usque etiam ad Pontem Sancti Petri[2], omnino subjacere cogebat. Qui, multorum se etiam superiorum fretus comitatu, ipse etiam regi in plano occurrebat, redeuntem inreverenter insequebatur ejusque terra in termino[a] supradicto pro sua utebatur. Ex parte etiam Cinomannorum, cum idem rex obsessis in turre Alenciaci castri presidia ferre cum comite Teobaldo multa mora decrevisset, a comite Fulcone repulsam referens, et multos suorum et cum castello, eo inglorius facto, turrim amisit[3].

Cumque his et talibus multo tempore anxiatus pene in imum declinasset, cum jam divina propitiatio dure flagellato et aliquantisper castigato — erat enim ecclesiarum liberalis ditator et elemosinarum dapsilis dispensator sed lascivus — parcere et a tanta eum depressione misericorditer sublevare decrevisset, ex insperato inferioritatis ejus adversitas in summam rote prosperitatem subito reducitur, cum et altiores turbatores potius manu divina quam sua aut suppreme declinant aut omnino defitiunt, sicut ipsa Divinitas con-

a. terram termino *A*, *D*, *E*, *H*; terra a termino *B*; terra in termino *G*.

de Chaumont », et son fils Guillaume, mari d'une fille naturelle de Louis VI (*Ibid.*, p. 369-371).

1. Eure, chef-lieu d'arrondissement.

2. Eure, cant. de Fleury-sur-Andelle, comm. de Saint-Nicolas de Pont-Saint-Pierre, à quatorze kilomètres au nord-ouest des Andelys. L'Andelle, affluent de droite de la Seine, sert de limite septentrionale au Vexin normand.

Digitized by Google

une petite troupe de chevaliers, s'empara vaillamment du château nommé les Andelys[1], dont les murs avaient été garnis en secret de gens qui étaient dans le complot. Fort du secours du roi, il le mit en état de défense avec beaucoup d'audace, après s'en être emparé. De là il contraignait à la soumission tout le pays jusqu'à la rivière qu'on appelle l'Andelle, depuis le cours de l'Epte jusqu'à Pont-Saint-Pierre[2]. Bien plus, fort de la compagnie de divers chevaliers d'un rang supérieur au sien, il courait en rase campagne à la rencontre du roi d'Angleterre lui-même. Celui-ci revenait-il, sans respect il le suivait de près; bref, dans les limites indiquées, il disposait de la terre du roi comme de la sienne propre. Du côté du Maine, le roi d'Angleterre, ayant, après un long délai, décidé de porter secours en compagnie du comte Thibaut à la garnison assiégée dans la tour du château d'Alençon, se vit repoussé par le comte Foulques. En cette inglorieuse affaire il perdit bon nombre des siens, la tour et le château[3].

Sous l'accablement de ces angoisses prolongées et d'autres pareilles, il était tombé presque au dernier degré de l'infortune; mais déjà, après l'avoir durement flagellé et châtié durant quelque temps — car, s'il faisait aux églises de libérales donations et s'il leur dispensait de riches aumônes, il était de mœurs dissolues — la divine pitié avait décidé de le ménager et de le relever miséricordieusement de son abaissement si profond. Contre toute espérance le voici qui, de son adversité et de son infériorité, se trouve tout à coup ramené par bonheur au sommet de la roue, tandis que, beaucoup plus sous l'effet de la main divine que de la sienne, ceux qui le troublaient, placés plus haut, descendent jusqu'en bas ou défaillent tout à fait. C'est l'habitude de la Divinité

3. Appelé à l'aide par les bourgeois contre leur seigneur Étienne de Mortain, Foulques occupa Alençon en novembre 1118 et battit à plate couture Henri Ier sous les murs de la ville le mois suivant; privée d'approvisionnements, la garnison du château ne tarda pas à capituler. Voir Orderic Vital, éd. Le Prévost, t. IV, p. 331-333. Cf. *Chroniques des comtes d'Anjou*, éd. L. Halphen et R. Poupardin, p. 156-160, et J. Chartrou, *L'Anjou de 1109 à 1151* (Paris, 1928, in-8°), p. 11-12.

Digitized by Google

suevit jam pene desperatis et humano auxilio destitutis misericordie dexteram misericorditer extendere.

Comes siquidem Flandrensis Balduinus, cujus gravissima infestacione graviter idem rex infestabatur, sepius in Normanniam irruens, cum ad debellandum Oense castellum et maritimam viciniam animo effrenis militie vacaret, subito sed raro ictu in facie lancea percussus, dedignatus tantilla sibi providere plaga, mori non dedignatus[1], non tantum regi Anglie, sed omnibus deinceps finem faciens parcere elegit.

Prefatus itaque Engerrannus de Calvo Monte, vir audacissimus et ejusdem regis infestator presumptuosus, cum beate Marie, matris Domini, Rothomagensis archiepiscopatus terram destructum iri non obhorreret[a], gravissimo tactus morbo, post longam sui exagitacionem, post longam et intolerabilem proprii corporis meritam molestiam, quid regine celorum debeatur, licet sero, addiscens[2], vita decessit. Comes etiam Andegavensis Fulco, cum et proprio hominio et multis sacramentis, obsidum etiam multiplicitate regi Ludovico confederatus esset, avaritiam fidelitati preponens, inconsulto rege, perfidia infamatus[b], filiam suam regis Anglici filio Guilelmo nuptui tradidit[3] et compactas sa-

a. abhorreret *D*, *G*. — *b*. inflammatus *B*.

1. Baudouin VII mourut le 17 juin 1119, âgé de vingt-six ans, d'une blessure reçue en septembre 1118 à l'attaque de Bures-en-Brai (Orderic Vital, *ouvr. cité*, t. IV, p. 316).

2. Excommunié par l'archevêque de Rouen pour usurpation de biens d'église, Enguerrand se trouvait aux côtés de Louis VI au siège de Châteauneuf-sur-Epte en 1119. A la nouvelle de l'incendie d'Évreux, le roi ordonna le retraite et fit mettre le feu au camp; dans cette manœuvre, Enguerrand fut atteint au sourcil et perdit la raison; il mourut, non pas longtemps après, mais

Digitized by Google

elle-même d'étendre miséricordieusement la main de sa miséricorde vers ceux qui sont presque dans le désespoir et abandonnés de tout secours humain.

Le comte de Flandre Baudouin, dont les violentes attaques causaient de si graves inquiétudes à ce roi, faisait d'incessantes irruptions en Normandie; un jour qu'il se trouvait occupé à attaquer avec une ardeur sans frein le château d'Eu et la côte avoisinante, il reçut sur la figure un brusque, mais assez léger coup de lance; il dédaigna de prendre aucune précaution pour une plaie si insignifiante, mais la mort, elle, ne le dédaigna pas[1]. Sa fin fut un soulagement non seulement pour le roi qui régnait alors sur l'Angleterre, mais aussi pour tous ceux qui devaient lui succéder.

De même pour Enguerrand de Chaumont, ce personnage si hardi, présomptueux agresseur du même roi; n'ayant pas eu horreur de semer la destruction sur une terre appartenant, dans l'archevêché de Rouen, à Notre-Dame, mère du Seigneur, il se vit atteint d'une maladie très grave; après s'être longtemps tourmenté, après avoir subi dans son corps de longues et intolérables souffrances, du reste bien méritées, il quitta la vie, apprenant ainsi, quoique un peu tard, ce qui est dû à la reine des Cieux[2]. Enfin le comte d'Anjou Foulques, bien qu'il se fût uni au roi Louis par un hommage personnel et par force serments et qu'il lui eût remis une multitude d'otages, fit passer l'avarice avant la fidélité. Sans consulter le roi, avec une perfidie infamante, il donna sa fille en mariage à Guillaume, fils du roi anglais[3], et, uni

au bout de quelques jours (J. Depoin, *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, p. 22).

3. Guillaume Adelin épousa Mathilde d'Anjou à Lisieux en juin 1119; la paix avait été conclue le mois précédent. Neuf ans plus tard, en 1128, Guillaume ayant péri en 1120 dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, les deux maisons s'unirent de nouveau par le mariage de Geoffroi le Bel, fils de Foulques, avec Mathilde, fille d'Henri Ier et veuve de l'empereur Henri V. Voir *Chroniques des comtes d'Anjou*, éd. L. Halphen et R. Poupardin, p. 69 et 178, et J. Chartrou, *L'Anjou de 1109 à 1151*, p. 13-22.

Digitized by Google

cramento inimicicias, tali cum eo amicitie conjunctus copula, fraudulentus dissolvit.

Rex itaque Ludovicus, cum terram Normannie ea de parte in conspectu suo silere coegisset[1], modo multa, modo pauca manu, indifferenter rapinis eam exponebat, tam regem quam suos longa devexationis consuetudine omnino floccifaciens vilipendebat, cum subito quadam die rex Anglie, collectis multorum viribus, speculatus regis Francorum improvidam audaciam, ordinatas militum acies occulte in eum dirigit, incendia[a], ut in eum exordinarie insiliant, ponit, milites armatos ut fortius comittant pedites deponit, quacumque belli cautela sibi providere potest sagaciter satagit.

Rex autem cum suis, nullum prelii constituere dignatus apparatum, in eos indiscrete sed audacissime evolat, cum priores qui dextras applicuerunt Vilcassinenses cum Buchardo Monmorenciacensi[2] et Guidone Claromontensi[3], primam Normannorum aciem fortissima manu cedentes, a campo marte mirabili fugaverunt et priores equitum acies super armatos pedites validissima manu reppulerunt. Verum qui eos sequi proposuerant Franci incompositi, extraordinarie ordinatis et compositis aciebus insistentes, sicut se res in talibus habet, eorum compositam instanciam ferre non valentes, cesserunt[4].

Rex autem lapsum admiratus exercitum, ut consueverat in adversis, constanciam[b] sui suorumque presi-

a. Sic dans tous les manuscrits, peut-être pour incentiva (stimulants, aiguillons), *comme l'ont proposé les Bénédictins. — b. Sic dans tous les manuscrits; Huguenin propose* constanti, *se rapportant à* presidio, *Molinier* constanti animo; *mais la leçon* constanciam *est, du point de vue de la paléographie, la seule possible.*

Digitized by Google

à celui-ci par un tel lien d'amitié, manqua frauduleusement au serment qu'il avait fait de le traiter en ennemi.

Ainsi le roi Louis, ayant, de son côté, forcé la Normandie à garder le silence en sa présence[1], soumettait le pays à ses rapines, à la tête d'une troupe tantôt nombreuse, tantôt faible, indifféremment. Accoutumé depuis longtemps à malmener tant le roi que ses gens, il ne faisait pas plus de cas d'eux que de fétus de paille. Brusquement, un beau jour, le roi d'Angleterre, après avoir rassemblé des forces considérables, se met à épier l'imprévoyante audace du roi de France; il dirige vers lui en cachette ses batailles de chevaliers bien en ordre, allume des incendies pour le surprendre, fait mettre pied à terre à ses chevaliers en armes pour qu'ils se battent avec plus de cœur, s'empresse de prendre avec sagacité tout ce qu'il peut de précautions bonnes à la guerre.

Quant au roi, il n'avait, non plus que les siens, daigne faire de préparatifs de bataille; il s'élance d'un bond sur eux, sans discernement, mais avec une audace extrême. Les gens du Vexin, qui en vinrent les premiers aux mains sous la conduite de Bouchard de Montmorency[2] et de Gui de Clermont[3], taillèrent en pièces avec une grande énergie la première ligne des Normands, l'obligèrent à fuir du champ de bataille et rejetèrent très vivement les premiers cavaliers sur les hommes d'armes qui combattaient à pied. Mais les Français, qui s'étaient proposé de les suivre, se trouvant en désordre et venant se heurter sur des lignes extraordinairement bien ordonnées et régulières, n'eurent pas la force — c'est ce qui arrive en de telles circonstances — de supporter leur poussée méthodique; ils cédèrent[4].

Le roi, pour sa part, étonné de voir faiblir son ost, fit se-

1. Cf. *Macchabées*, I, c. I, 3.

2. Voir plus haut, p. 15.

3. Fils de Hugues de Clermont, dont il est question plus haut, p. 19.

4. C'est la rencontre de Brémule (Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle, comm. de Gaillardbois), du 20 août 1119.

Digitized by Google

dio armis consulens, quam decentius potest, non tamen sine magno erratici exercitus detrimento, Andeliacum remeavit[a 1]. Quo subiti eventus infortunio aliquantisper levitate propria lesus, ne diutius hostes insultent, tanquam si ulterius Normanniam intrare non audeat, solito multo animosior in adversis et, quod tantum virorum est, constancior, exercitum revocat, absentes asciscit, optimates regni invitat, die certa et terram intrare et certamen celeberrimum inire regi Anglorum significat et quod ei promittit tanquam jurejurando pactum persolvere festinat. Irruens siquidem in Normanniam, mirabili exercitu eam depopulando, cum castrum munitissimum quod dicitur Ivriacum[2], multo congressu expugnatum, incendio conflari[b] effecisset, Britoilum[3] usque pervenit.

Qui aliquantisper in terra demoratus, nec regem Anglorum videre nec in quem suffitiat illatam vindicare repperiens injuriam, ut etiam in comitem Teobaudum redundaret, Carnotum regressus, impetu validissimo urbem aggrediens, igne conflagrare concertabat, cum subito tam cleri[c] quam cives, beate Dei genitricis camisiam preferentes, ut pro ejus amore tanquam ecclesie tutor principalis misericorditer parcat devotissime supplicant, in suos alienam ne ulciscatur injuriam implorant. Quorum rex supplicationibus regie majestatis in-

a. properavit *B.* — *b. Sic dans tous les manuscrits.* — *c. Sic dans tous les manuscrits.*

1. Suger atténue la gravité de l'échec essuyé par Louis VI. Cent quarante chevaliers tombèrent aux mains des ennemis. Le roi perdit son cheval de bataille et son étendard et ne parvint aux Andelys que sous la conduite d'un paysan, après avoir erré fugitif dans les bois de Musegros (Orderic Vital, *ouvr. cité*, t. IV, p. 356 et 364).

Digitized by Google

lon sa coutume dans l'adversité : ne consultant que sa constance pour se défendre par les armes, lui et les siens, il retourna aux Andelys dans les conditions les plus honorables qu'il put, non, du reste, sans grand dommage pour son ost errant[1]. Durant quelque temps il ressentit la blessure que lui avait faite l'infortune de cet événement subit, dû à sa propre légèreté. A la fin, craignant d'être plus longtemps insulté par ses ennemis, comme s'il n'osait plus désormais entrer en Normandie; en même temps, rendu par l'adversité encore plus courageux que de coutume et — ce qui est le fait des hommes de cette grandeur — plus constant, il rappelle son ost, fait semondre les absents, invite les grands du royaume à venir à lui, fait signifier au roi d'Angleterre qu'à jour fixe il entrera sur sa terre et y engagera une bataille dont il sera mené grand bruit; d'autre part, il s'empresse de tenir toute sa promesse, comme s'il s'agissait d'une convention passée sous serment. Il se précipite sur la Normandie et, à la tête d'un ost merveilleux, il la ravage, prend d'assaut, à la suite d'un vif engagement, un château très bien fortifié qu'on appelle Ivry[2], le fait livrer à l'incendie et parvient jusqu'à Breteuil[3].

Il demeura quelque temps dans le pays; mais, ne voyant pas le roi d'Angleterre et ne trouvant personne sur qui prendre une revanche suffisante, il revint vers Chartres, afin de retomber sur le comte Thibaut. Il lançait contre la ville une attaque très violente et se préparait à y mettre le feu quand, tout à coup, le clergé et les bourgeois, faisant porter devant eux la sainte chemise de la bienheureuse Mère de Dieu, vinrent très dévotement le supplier, en qualité de principal protecteur de l'église, de les épargner miséricordieusement pour l'amour de la Vierge et le conjurèrent de ne pas venger sur les siens un affront qui lui avait été fait par d'autres. Devant leurs supplications le roi fit fléchir la grandeur de la majesté royale. Afin d'éviter de détruire par le feu avec la

2. Ivry-la-Bataille, Eure, cant. de Saint-André.

3. Breteuil, Eure, chef-lieu de canton. Orderic Vital (t. IV, p. 370) en place l'attaque au 17 septembre 1119.

Digitized by Google

clinans celsitudinem, ne nobilis beate Marie cum civitate igne solveretur ecclesia, comiti Flandrensi Karolo[1] mandat ut exercitum revocet, ecclesie amore et timore civitati parcat[2]. Qui cum repatriassent, momentaneum infortunium longa, continua et gravissima ultione punire non desistebant[3].

XXVII

[De schismatico Burdino]

Ea tempestate, venerande memorie summum pontificem romanum Paschalem ab hac ad lucem perpetuam contigit demigrare[4]. Cui cum de Johanne Gaitano cancellario electione canonica constitutus papa Gelasius successisset[5] et cujusdam Burdini, depositi Bracarensis archiepiscopi, imperatoris Henrici violentia in sedem apostolicam intrusi[6], et populi romani conducticia infestacione intolerabiliter fatigaretur et a sancta sede eorum tirannide arceretur, ad tutelam et protectionem serenissimi regis Ludovici et gallicane ecclesie compassionem, sicut antiquitus consueverunt, confugit.

Qui cum navali subsidio — pauperie quippe multa angebatur — applicuisset Magalonam, artam in pelago insulam, cui superest solo episcopo, clericis et rara familia contempta[a], singularis et privata, muro tamen prop-

a. Sic dans tous les manuscrits. On a proposé (***Huguenin***) completa ; *on a considéré* (*Molinier*) contempta *comme un singulier incorrect pour* contemptis *se rapportant à* solo... familia. ***L'hypothèse de Holder-Egger semble approcher davantage de la vérité;*** contempta *serait ici pour* contenta, *confusion fréquente dans le latin des XI^e^ et XII^e^ siècles (Neues Archiv, t. XXVI, p. 188, note).*

1. Charles, dit le Bon, qui venait de succéder à son jeune cousin Baudouin VII.

2. Le chroniqueur de Morigny écrit qu'une partie de la ville

Digitized by Google

cité la noble église de Notre-Dame, il manda au comte de Flandre Charles[1] de rappeler l'ost et d'épargner la cité par amour et crainte de l'église[2]. Rentrés dans leur pays, ils ne eessèrent de tirer de leur infortune d'un moment une longue, continuelle et très dure vengeance[3].

XXVII

[De l'antipape Bourdin]

Il arriva en ce temps que le souverain pontife de Rome Pascal, de vénérable mémoire, passa de la lumière de ce monde à celle de l'éternité[4]. Il avait eu pour successeur le chancelier Jean de Gaëte, créé pape après une élection canonique sous le nom de Gélase[5]. Cependant un certain Bourdin, archevêque déposé de Braga, imposé par la violence de l'empereur Henri sur le siège apostolique[6], et, avec lui, le peuple romain, gagné à prix d'argent, fatiguaient Gélase de leurs intolérables attaques et le tenaient tyranniquement éloigné du Saint-Siège. Alors il recourut, suivant l'antique coutume, à l'aide et à la protection du sérénissime roi Louis et à la compassion de l'Église de Gaule.

En raison de la grande pauvreté qui l'accablait, il se servit d'un navire; il aborda à Maguelonne, toute petite île située au milieu des flots, sur laquelle s'élève, se contentant

était déjà complètement brûlée (2e éd. Mirot, p. 31). Louis le Gros arriva à Chartres entre le 22 et le 25 septembre 1119 (*Ibid.*, note 1).

3. La paix intervint au début de 1120 grâce, en grande partie, à la médiation du pape Calixte II, qui avait eu une entrevue avec le roi d'Angleterre à Gisors le 24 novembre précédent (U. Robert, *Histoire du pape Calixte II*, p. 95).

4. Le 21 janvier 1118.

5. Giovanni Caëtani, moine au Mont-Cassin, cardinal-diacre, bibliothécaire et chancelier de l'Église romaine en 1088, élu à Rome le 24 janvier 1118, fut sacré à Gaëte le 10 mars.

6. Henri V arriva à Rome le 1er mars. Maurice Bourdin, Limousin d'origine, d'abord bénédictin à Uzerche, puis, successivement, archidiacre de Tolède, évêque de Coïmbre de 1098 à 1111 et archevêque de Braga de 1111 à 1114, avait été déposé à la

Digitized by Google

ter mare commeantium Sarracenorum impetus munitissima civitas[1], a domino rege, quia jam adventum ejus audierat, destinati mandata deposuimus, diem certam locumque Viziliaci mutui colloquii, cum ejus benedictione, quia regni primitias[2] obtuleramus, gratanter reportavimus.

Cui cum dominus rex occurrere maturaret, nunciatum est eundem summum pontificem, podagrico morbo diu laborantem, tam Romanis quam Francis vite depositione pepercisse[3]. Cujus apostolicis exequiis cum multi religiosorum virorum et ecclesie prelatorum interesse festinassent, astitit virorum venerabilis Guido, Viennensis archiepiscopus, imperialis et regie celsitudinis dirivativa consanguinitate[4] generosus, multo generosior moribus, qui, cum in somnis proxima nocte, apto satis, licet ignoto, presagio, vidisset sibi a persona prepotente lunam sub clamide repositam committi, ne causa ecclesie apostolici transitu periclitaretur ab ea que aderat Romana ecclesia in summum pontificem[5] electus, visionis veritatem enucleatius animadvertit.

Sublimatus itaque tante celsitudinis dignitate, glo-

suite d'une querelle de préséances avec l'archevêque de Tolède; il fut élu le 8 mars et intronisé sous le nom de Grégoire VIII; il passait pour cultivé et éloquent (*Chronique de Morigny*, 2e éd. Mirot, p. 26).

1. L'île rocheuse de Maguelonne (Hérault, onze kilomètres au sud de Montpellier) est aujourd'hui rattachée à une bande de terre qui la sépare du large. L'évêché a été transféré à Montpellier en 1536. Gélase II, embarqué le 2 septembre 1118, était à Pise le 2 octobre, à Marseille le 23 octobre, à Maguelonne du 15 au 30 novembre (Jaffé et Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, nos 6650 à 6663).

2. Vraisemblablement l'argent prélevé pour lui venir en aide sur les églises qui dépendaient de la couronne (A. Luchaire, *Annales*, p. CXXIX).

3. Le 29 janvier 1119, à Cluny, d'une attaque de goutte compliquée de pleurésie. Voir J. Malinowski, *Voyage du pape Gélase II*

Digitized by Google

d'un seul évêque, de ses clercs et de rares serviteurs, une cité isolée et déserte, mais qu'une forte muraille défend bien contre les attaques des Sarrasins qui courent la mer[1]. Envoyé vers lui par notre seigneur le roi, qui déjà avait ouï parler de son arrivée, nous nous acquittâmes de notre mission et, en retour des prémices du royaume que nous lui avions offertes[2], nous rapportâmes heureusement, avec sa bénédiction, la promesse d'un entretien mutuel en un jour et à un endroit déterminés, à Vézelay.

Notre seigneur le roi se hâtait à sa rencontre, quand on lui annonça que le souverain pontife, qui depuis longtemps souffrait de la goutte, avait quitté la vie[3], épargnant ainsi des difficultés à la fois aux Romains et aux Français. Parmi la foule des religieuses personnes et des prélats qui étaient accourus pour assister aux obsèques du successeur des apôtres se tenait, vénérable entre tous, Gui, archevêque de Vienne, noble du fait de sa parenté, qui l'unissait directement à la majesté impériale et royale, plus noble encore du fait de ses propres mœurs[4]. La nuit précédente, dans son sommeil, il avait vu — présage assez bien adapté à la circonstance, quoiqu'il n'en connût pas le sens — un être tout-puissant lui confier une lune qu'il tenait sous son manteau. Lorsque ce qu'il y avait là de représentants de l'Eglise romaine, craignant que la vacance ne mît en péril la cause de l'Église, l'eût élu au souverain pontificat[5], il remarqua avec évidence la vérité de la vision.

Élevé de la sorte à une dignité si haute, traitant glorieu-

d'Alais à Cluny..., dans les *Mémoires de la Société scientifique d'Alais*, t. XVII (1885-1886), p. 113-128.

4. Gui de Bourgogne, fils de Guillaume, dit Tête hardie, comte de Bourgogne, et d'Étiennette de Vienne. Né vers 1060, il occupait l'archevêché de Vienne depuis 1088. L'une de ses sœurs, Gisèle, ayant épousé Humbert II, comte de Savoie, il se trouvait ainsi l'oncle propre de la reine de France, Adélaïde de Maurienne, fille d'Humbert et de Gisèle. Une autre, Clémence, était veuve du comte de Flandre Robert II. Toutes les sources confirment le témoignage de Suger sur la valeur morale de Gui de Bourgogne. Voir U. Robert, *Histoire du pape Calixte II*, p. 199.

5. Le 2 février 1119 à Cluny.

Digitized by Google

riose, humiliter, sed strenue ecclesie jura disponens, amore et servitio domini Ludovici regis et nobilis Adelaidis regine neptis, aptius ecclesiasticis providebat negotiis[1]. Remis itaque celeberrimum celebrans concilium[2], cum legatis imperatoris Henrici, pro pace ecclesie sedere differens, in marchiam versus Mosonum[3] occurrisset nec profecisset, quemadmodum et antecessores fecerant, anathematis vinculo pleno Francorum et Lotaringorum concilio innodavit[a 4]. Cum autem, ecclesiarum votivis ditatus beneficiis, gloriose Romam pervenisset[5], gloriosa tam cleri quam populi Romani susceptus receptione, multis antecessorum superior[b 6] ecclesie curam feliciter amministrabat.

Nec multam adhuc in sede sancta fecerat moram, cum Romani, ejus tam nobilitati quam liberalitati faventes, intrusum ab imperatore scismaticum Burdinum[c], apud Sutram[6] sedentem et ad limina apostolorum transeuntes clericos genuflectere compellentem, expugnatum tenuerunt[7], tortuoso animali camelo tortuosum antipapam, immo antichristum, crudis et sanguinolentis pellibus caprinis amictum, transversum superposuerunt et, ignominiam ecclesie Dei ulciscentes, per medium civitatis via regia, ut magis publicaretur,

a. innotavit *D.* — *b. Sic dans D*; superiorum, *donné par A, B, E, G, H, est manifestement une faute.* — *c. Le manuscrit B s'arrête après* Burdinum.

1. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « Pour l'amour et pour le service du gentil roy Loys et de la royne pourveoit-il plus ententivement aux besongnes des eglyses de France. » Le contexte prouve assez le contre sens.

2. Arrivé le 18 octobre 1119, il ouvrit le concile le 20.

3. Mouzon, Ardennes, ch.-l. de cant. Le pape resta absent du 22 au 26 octobre.

Digitized by Google

sement, humblement mais activement, des droits de l'Église, il pourvoyait encore mieux aux affaires ecclésiastiques, grâce à l'amour et aux bons offices de notre seigneur le roi Louis et de la noble reine Adélaïde, sa nièce[1]. C'est ainsi que, durant un concile très nombreux qu'il célébrait à Reims[2], il alla, différant la session, dans l'intérêt de la paix de l'Église, sur la frontière, à Mouzon, à la rencontre des envoyés de l'empereur Henri[3]. Mais, n'y ayant rien gagné, il fit comme ses prédécesseurs; en plein concile, où étaient des Français et des Lorrains, il chargea l'empereur des liens de l'anathème[4]. Quand enfin, riche des bienfaits qu'il avait reçus des églises, il fut parvenu glorieusement à Rome[5], le clergé et le peuple romain lui firent une réception grandiose et, supérieur en cela à beaucoup de ses prédécesseurs, il administra heureusement l'Église.

Il n'occupait le Saint-Siège que depuis peu de temps encore lorsque les Romains désirèrent favoriser sa noblesse et sa libéralité. L'intrus imposé par l'empereur, le schismatique Bourdin, siégeait à Sutri[6], obligeant à fléchir le genou devant lui les clercs qui passaient pour se rendre aux seuils des apôtres. Ils s'emparèrent de lui[7], le tinrent prisonnier et, après l'avoir revêtu d'un manteau formé de peaux de boucs encore crues et sanglantes, ils posèrent en travers sur un chameau, animal tortueux, ce tortueux antipape, que dis-je, cet antéchrist, puis, vengeant l'ignominie de l'Église de Dieu, ils le menèrent, afin de publier plus hautement sa honte, par la voie royale, à travers le cœur de la cité, et le

4. Voir le récit détaillé qu'Orderic Vital fait des principaux débats (éd. Le Prévost, t. IV, p. 373-393). Louis VI assistait au concile, où il se plaignit, tant en son nom qu'en celui de Robert Courteheuse et de Guillaume Cliton, de la conduite du roi d'Angleterre. Il y prononça, en présence du pape, un habile discours, qui donne occasion à Orderic Vital de vanter sa faconde.

5. A la fin de mai 1120; on l'y trouve le 3 juin.

6. Entre Viterbe et Rome.

7. Le 10 avril 1121, après huit jours de siège, en présence de Calixte II

Digitized by Google

educentes, imperante domino papa Calixto, perpetuo carcere in montanis Campanie prope Sanctum Benedictum captivatum dampnaverunt[1] et, ad tante ultionis memorie conservationem, in camera palatii sub pedibus domini pape conculcatum depinxerunt[2].

Domino itaque Calixto gloriose presidente et raptores Italie et Apulie perdomante, pontificalis cathedre lucerna non sub modio[3] sed superposita monti, clare elucebat beati Petri ecclesia, et relique urbis et extra, amissa recuperantes, tanti domini gratissimo fruebantur patrocinio. Cui cum in Apulia, apud civitatem Botontum, missus a domino rege Ludovico pro quibusdam regni negotiis, occurrissem[4], vir apostolicus, tam pro domini regis quam pro monasterii nostri reverentia, honorifice nos recepit et diutius retinere vellet, si ecclesie nostre amore et sociorum, abbatis Sancti Germani, socii et connutriti[5], et aliorum persuasione non devocaremur.

Peractis itaque regni que susceperamus negociis, cum prospere redire maturaremus, ut peregrinorum mos est, hospitio suscepti quadam villa, cum, finitis matutinis, auroram expectando vestitum in lecto me reddidissem, semivigilans videor videre me alto maris

1. Le cortège défila dans Rome le 23 avril. Enfermé d'abord au Septizonium, sur le Palatin, Maurice Bourdin passa successivement par plusieurs autres prisons; en 1125 on le transféra de Janula, près du Mont-Cassin, à Castel-Fumone, près d'Alatri, puis à La Cava, près de Salerne, où il mourut après 1137 (G. Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. VII, p. 183).

2. Dans une salle d'audience dite « des conseils secrets », attenante à la chapelle Saint-Nicolas, au Latran. Cette peinture faisait partie d'une série commémorant les épisodes les plus marquants de la querelle des Investitures. La chapelle et ses annexes ont été démolies en 1747. Voir Ph. Lauer, *Le palais de Latran* (1912), p. 163-170.

Digitized by Google

condamnèrent sur l'ordre du seigneur pape Calixte à la prison perpétuelle dans les montagnes de la Campanie, près de Saint-Benoît[1]. En outre, pour conserver la mémoire d'une si éclatante vengeance, ils le firent représenter dans une chambre du palais, sur une peinture où on le voyait foulé aux pieds du seigneur pape[2].

Le seigneur Calixte occupant avec gloire le siège suprême et mâtant tous les brigands de l'Italie et de la Pouille, la lumière de la chaire pontificale, loin d'être mise sous le boisseau[3], se trouvait au contraire comme posée sur une montagne, l'église de Pierre jetait un vif éclat et les autres églises de la ville et celles du dehors, recouvrant leurs biens perdus, jouissaient avec satisfaction du patronage d'un tel seigneur. Il était en Pouille, à Bitonto, quand, envoyé par notre seigneur le roi Louis pour diverses affaires du royaume, je me présentai à lui[4]. Ce digne successeur des apôtres nous reçut avec honneur, par égard tant pour notre seigneur le roi que pour notre monastère. Il eût voulu nous retenir plus longtemps, mais nous nous trouvions rappelé en France par notre attachement pour notre église et par les pressants conseils de nos compagnons, entre autres de l'abbé de Saint-Germain, notre collègue et condisciple[5].

Or donc, après avoir mené à bonne fin les affaires dont nous nous étions chargé pour le roi, nous nous hâtions, comme c'est l'usage des pèlerins, de rentrer chez nous. Tout allait bien quand, un jour que nous avions reçu l'hospitalité dans une maison de campagne et que, les matines finies, je m'étais remis tout habillé dans mon lit en attendant l'aurore, il me sembla dans un demi-sommeil me voir en pleine mer, seul sur une très petite embarcation; abandonné de

3. Cf. *Évangile* de saint Mathieu, V, 14-15.

4. Calixte II était à Bitonto le 28 janvier (Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, n° 6947), date d'une bulle par laquelle il prend sous sa protection l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sur la demande même de l'abbé Hugues, lequel accompagnait Suger. Comme Calixte était le 26 à Acqua Viva, la rencontre doit être du 27 janvier.

5. Hugues IV, abbé de 1118 environ à 1146, précédemment moine à Saint-Denis.

Digitized by Google

spatio, exiguo lembo solum, omni remigio destitutum vagari, frequenti fluctuum motu modo ascendendo, modo descendendo periculose fluctuare, percussum[a] horrido naufragii timore Divinitatis aures multo clamore sollicitare, cum subito, divina propitiatione, lenis et placida aura, tanquam sudo aere suscitata, tremulam et jam periclitantem misere navicule proram in directum retorquens, oppinione cicius applicans, portum placidum apprehendit.

Excitatus autem crepusculo, iter ceptum aggrediens, cum et visionem et visionis interpretacionem et memorare et assignare eundo multa meditacione laborarem — timebam enim fluctuum infestacione aliquod grave infortunium michi significari —, occurrit subito puer familiaris, qui, meos meque recognoscens, letus et tristis singularem educit, domini nostri bone memorie abbatis Ade antecessoris' decessum denunciat, communem de persona nostra pleno conventu factam electionem, sed, quia inconsulto rege factum fuerat, meliores et religiosiores fratrum, milites etiam nobiliores, cum obtulissent domino regi electionem ut assensum preberet, multis affectos[b] convitiis, Aurelianis castello inclusos reportat. Obortis itaque lacrimis, patri spiritali et nutritori meo humanitatis et pietatis affectu compatiens, de morte temporali graviter dolens, a perpetua eum erui devotissime divinam implorabam propitiationem.

Cum autem, et multorum consolatione comitum et ipsa mei discretione, ad meipsum redissem, triplici angebar dispendio, utrum contra domini regis voluntatem electionem suscipiens, ecclesie Romane rigore et domini pape Calixti qui me diligebat auctoritate, ma-

a. perculsum *D*. — *b*. afflictos *G*.

Digitized by Google

tout rameur, j'errais à l'aventure; soulevé à chaque instant par les vagues, je flottais, non sans péril, tantôt montant, tantôt descendant; frappé d'une affreuse peur de faire naufrage, je ne cessais de solliciter de mes cris la Divinité; tout à coup, par l'effet de la divine pitié, une brise douce et paisible, suscitée en quelque sorte par la pureté du ciel, remettait dans la bonne direction la proue tremblante et déjà menacée de ma pauvre embarcation, laquelle, abordant avec une rapidité inimaginable, atteignait la tranquillité du port.

Réveillé par le jour, je m'étais remis en route; tout en marchant, je méditais, prenant beaucoup de peine pour me rappeler la vision et tâcher de l'interpréter — je craignais que la menace des vagues ne fût le symbole d'une grave infortune pour moi — quand, brusquement, nous rencontrâmes un de mes serviteurs. Celui-ci, nous reconnaissant, mes compagnons et moi, montrait à la fois de la joie et de la tristesse. Il me prend tout seul à part, me fait connaître le décès de monseigneur de bonne mémoire l'abbé Adam, notre prédécesseur[1], nous annonce que, d'un commun accord, en pleine assemblée, il a été fait élection de notre personne. Mais, parce que l'affaire avait été faite sans consulter le roi, les meilleurs et les plus religieux de nos frères et jusqu'aux plus nobles chevaliers s'étaient vus, racontait-il, accablés de violents reproches quand ils avaient soumis l'élection à l'assentiment de monseigneur le roi, et ils se trouvaient enfermés au château d'Orléans. Je m'étais mis à pleurer. Dans un sentiment d'humanité et de piété, je m'unissais aux souffrances de mon père spirituel, de celui qui m'avait nourri; la pensée de sa mort temporelle me causait une vive souffrance et, très dévotement, j'implorais la pitié divine pour qu'elle l'arrachât à la mort éternelle.

Rendu à moi-même par les consolations de plusieurs de mes compagnons et par mon propre esprit de discernement, j'éprouvais l'angoisse d'une triple difficulté : est-ce que, acceptant l'élection, contre la volonté de notre seigneur le roi, conformément à la règle stricte de l'Église romaine et sous l'autorité du seigneur pape Calixte qui me chérissait, j'au-

1. Mort le 19 février 1122.

Digitized by Google

trem ecclesiam, que a mamilla gratissimo liberalitatis sue gremio dulcissime fovere non destiterat, dilapidare et emungere utroque dissipatore[1], occasione mei, cum nunquam tale quid affectassent, sustinerem, utrum fratres et amicos pro amore nostro deturpari et dehonestari regio carcere permitterem, utrum etiam, pro his et hujusmodi eam[a] postponens, tante improperium repulse incurrerem. Cumque de meis aliquem domino pape, ut super his consuleret, remittere deliberarem, subito occurrit nobis clericus romanus, nobilis et familiaris, qui quod sumptuoso labore per nostros volebamus, per seipsum facere votive suscepit. Premisimus etiam de nostris cum eo qui venerat ad regem unum, ut quem finem turbati negotii confusio repperisset nobis referrent, neque enim incaute regis molestiis nos exponeremus.

Subsequentes itaque, sicut si mari magno absque remige fluctuaremus, turbati, incerti rei eventus cum gravissime anxiaremur, Dei omnipotentis larga propitiatione, placida aura naufragantem navem applicante, inopinate redeunt qui domini regis pacem, captorum solutionem, electionis confirmationem reportant. Nos autem, ex hoc ipso voluntatis Dei argumentum assumentes — voluntas enim Dei fuit ut cito occurreret quod volebamus —, cum ad matrem ecclesiam, Deo opitulante, pervenissemus, tam dulciter, tam filialiter, tam nobiliter filium prodigum suscepit, ut et dominum regem prius severo, modo sereno vultu occurrentem, archiepiscopum Bituricensem, episcopum Silvanecten-

a. etiam *D.*

1. C'est-à-dire le roi et le pape, dont le conflit pouvait avoir pour Saint-Denis les effets les plus ruineux. Les *Grandes Chroniques* abrègent extrêmement tout ce récit.

Digitized by Google

rais le front de laisser, à cause de moi, lapider et troubler par deux destructeurs[1] qui n'avaient jamais eu de telles prétentions, la mère église, qui, depuis mon plus jeune âge, n'avait cessé de me choyer dans son sein avec une si bienveillante et douce libéralité? Est-ce que je permettrais que mes frères et amis fussent, à cause de leur amour pour moi, flétris et déshonorés par leur incarcération dans une prison royale? Est-ce que, cédant à ces considérations et d'autres pareilles, je renoncerais à cette élection et m'exposerais à l'opprobre d'un tel insuccès? Je délibérais de renvoyer quelqu'un des miens vers le seigneur pape pour le consulter là-dessus. Tout à coup se présenta à nous un clerc romain, personnage noble et que je connaissais intimement, lequel se chargea, conformément à notre vœu, de faire par lui-même ce que nous voulions faire à grands frais par le moyen des nôtres. En outre, nous envoyâmes en avant vers le roi un de nos serviteurs en compagnie de celui qui était venu nous trouver, afin qu'ils nous rapportassent comment avait fini cette affaire confuse et trouble; d'ailleurs, nous ne nous serions pas exposés sans précautions au mécontentement du roi.

Tandis que nous poursuivions notre marche sur leurs traces, nous étions comme flottant en pleine mer, sans rameur, bouleversés, saisis d'une anxiété extrême à cause de notre incertitude sur le résultat de l'affaire. Mais la grande indulgence du Dieu tout-puissant fit qu'une brise paisible conduisit au port notre navire; inopinément nos messagers reviennent, nous apprennent que monseigneur le roi nous donne sa paix, que les prisonniers ont été relâchés, que mon élection a été confirmée. Quant à nous, tirant de ce fait une preuve de la volonté de Dieu — la volonté de Dieu fut en effet que ce que nous voulions se présentât rapidement à nous — nous parvînmes, avec l'assistance de Dieu, jusqu'à l'église notre mère, laquelle fit à son fils prodigue un accueil plein de douceur, de maternelle affection et de noblesse; ce fut au point que nous eûmes le plaisir de trouver, nous attendant là, notre seigneur le roi, venu à notre rencontre avec un visage passé de la sévérité à la sérénité, l'archevêque de Bourges, l'évêque de Senlis et plusieurs autres

Digitized by Google

sem[1] et ecclesiasticas plures personas ibidem nos expectantes gratanter invenerimus. Qui cum multa veneratione celeberrime cum letabundo fratrum conventu nos suscepissent, sequente die, sabbato scilicet mediane, me indignum ordinavit presbiterum[2]. Sequente autem dominica *Isti sunt dies*[3], ibidem ante sacratissimum corpus beatissimi Dyonisii abbatem licet immeritum consecravit.

Quo consueto Dei omnipotencie facto, quanto ab imo ad summum, *de stercore erigens pauperem, ut sedere cum principibus faceret*[4], sublimavit, tanto humiliorem et, si fragilitas humana non impediat, in omnibus devotiorem[a] manus tam dulcissima quam potentissima comparavit. Que, cum in omnibus clementer parvitati nostre prosperata fuerit — novit enim insufficientia nostri tam generis quam scientie — inter antiquorum prediorum ecclesie recuperationem et novorum adquisitionem, et ecclesie circumquaque augmentacionem et edificiorum restitucionem sive institucionem[5], hoc potissimum[b] et gratissimum, immo summam prestitit miseratus prerogativam, quod sancte ecclesie sue, ad sanctorum immo sui honorem, ordinem sanctum ibidem plene reformavit, sancte religionis propositum, quo ad Deo fruendum pervenitur, absque scandalo et perturbatione fratrum, licet non consueverint, pacifice constituit[6].

Cujus voluntatis divine efficatiam tante libertatis, bone fame et terrene opulentie, subsecuta est affluentia

a. devotionem *A*, *E.* — *b.* potentissimum *D.*

1. Bougrin (Vulgrinus), archevêque de Bourges de 1121 à 1136; Clairembauld, évêque de Senlis de 1117 à 1133.
2. Le 11 mars 1122.

Digitized by Google

personnages ecclésiastiques[1]. On nous reçut solennellement, avec beaucoup d'égards, à la grande joie de nos frères assemblés. Le lendemain, à savoir le samedi veille de la Passion, je fus ordonné prêtre[2], quoique indigne. Le dimanche suivant, qui était celui d'*Isti sunt dies*[3], je fus, malgré mon peu de mérite, consacré abbé devant le très saint corps du bienheureux Denis.

Ainsi qu'il est ordinaire à la toute-puissance de Dieu, plus sa main, aussi douce que très puissante, m'éleva, me faisant passer de ma bassesse au degré suprême, « relevant le pauvre » de son fumier pour le faire asseoir avec les princes »[4], plus aussi elle me rendit humble et, si la fragilité humaine n'y met obstacle, dévoué en toutes choses. Il n'est rien en quoi sa clémence n'ait assuré le succès à notre petitesse, car elle connaît les insuffisances tant de notre naissance que de notre savoir; néanmoins, entre tant de faveurs, le recouvrement des anciens domaines de l'église et l'acquisition de nouveaux domaines, l'augmentation de l'église de tous les côtés, la restauration ou la construction des édifices[5], la plus douce et la plus agréable, que dis-je, la suprême faveur que me procura sa pitié fut la réforme complète, pour l'honneur de ses saints et le sien propre, du saint ordre de sa sainte Église, l'établissement pacifique, sans scandale et, quoique ce ne fût pas la coutume, sans désordre parmi nos frères, de la sainte règle religieuse par quoi l'on parvient à jouir de Dieu[6].

Cette efficace manifestation de la volonté divine fut suivie d'une telle affluence de liberté, de bonne renommée et

3. Le lendemain, 12 mars; « Isti sunt dies » est le répons de la procession de la Passion.

4. *Psaumes*, CXII, 7-8. Cf. des termes analogues dans le testament de Suger, en 1137 (*Œuvres*, éd. Lecoy de La Marche, p. 334).

5. Voir le *Liber de administratione*.

6. Dom Félibien assigne la réforme à l'année 1127; date plausible, car Suger reçut les félicitations de saint Bernard dans une lettre où celui-ci s'élevait contre la situation irrégulière d'Étienne de Garlande, sénéchal et homme d'église; or Étienne tomba en disgrâce à la fin de 1127 (A. Luchaire, *Annales*, n° 399).

Digitized by Google

ut, etiam in presenciarum, quo magis nostra excitetur pusillanimitas, quodam modo cognoscatur nos ipsos remuneratione etiam temporali remunerare, cum et apostolici, reges et principes felicitatibus ecclesie congratulari delectet, gemmarum preciosarum, auri et argenti, palliorum et aliorum ecclesiasticorum ornamentorum affluentia exinde exuberet, ut recte dicere valeamus : *Venerunt michi omnia bona pariter cum illa*[1], Quo[a] experimento glorie future Dei, fratres successores nostros obtestando per Dei misericordiam et terribile ejus judicium sollicitamus ne sanctam religionem, que et homines et Deum conciliat, confracta consolidat, perdita restaurat, paupertatem opimat, tepescere permittant, quia, sicut timentibus Deum nichil deest, non timentibus etiam regibus omnia, ipsi quoque sibi, deficiunt.

Sequente itaque ordinationis nostre anno, ne ingratitudine argueremur — sancta quippe Romana ecclesia ante nostram promotionem tam Rome quam alibi multis et diversis conciliis, tam pro ecclesia nostra quam pro aliis agentem benigne susceperat[2], gratanter disserentem audierat, negotia nostra me altius erexerat — ad eam visitandam properantes, a domino papa Calixto et tota curia honorifice valde recepti, per sex menses, cum apud eum demorando magno concilio trecentorum aut amplius episcoporum Lateranis compositioni pacis de querela investiturarum[3] astitissemus, orationis causa frequentatis diversis sanctorum locis, videlicet Sancti Benedicti Cassini, Sancti Bartholomei Bene-

a. quod *D.*

1. *Sagesse*, VII, 11.
2. Voir plus haut, p. 53 et 207.
3. Du 18 au 30 mars 1123. C'est le neuvième concile œcumé-

Digitized by Google

d'opulence terrienne que, même dans le temps présent, pour que notre petitesse y trouve un stimulant plus vif, on peut, dans une certaine mesure, reconnaître que nous-mêmes nous recevons aussi une récompense temporelle. En effet, les successeurs des apôtres, les rois et les princes prennent plaisir à faire le bonheur de l'Église et il en résulte une merveilleuse abondance de pierres précieuses, d'or et d'argent, de manteaux et d'autres ornements ecclésiastiques, de sorte que nous avons bien le droit de dire : « Tous les biens sont » venus à moi avec celui-là[1]. » Fort de cette expérience de la gloire future de Dieu, je supplie et conjure nos frères et successeurs, par la miséricorde de Dieu et son terrible jugement, de ne pas laisser s'affaiblir cette sainte règle qui unit Dieu et les hommes, remédie solidement aux déchirures, répare les pertes, enrichit la pauvreté; car, si rien ne manque à ceux qui craignent Dieu, tout fait défaut, jusqu'à leurs propres personnes, à ceux qui ne le craignent pas, fussent-ils même des rois.

L'année qui suivit notre ordination, comme nous ne voulions pas être accusé d'ingratitude, nous nous empressâmes d'aller faire visite à l'Église de Rome. En effet, avant notre promotion, cette sainte Église nous avait accueilli avec bienveillance, tant à Rome qu'ailleurs, en plusieurs et divers conciles, tandis que nous plaidions tant pour notre propre église que pour d'autres[2]; elle avait écouté de bon gré nos discours, avait porté nos affaires à un point de prospérité supérieur à nos mérites. Le seigneur pape Calixte et toute la curie nous firent une réception fort honorable. Après avoir assisté, tandis que nous demeurions auprès de lui, à un grand concile de trois cents évêques ou davantage, qui se tenait au Latran en vue d'un règlement pacifique de la querelle des Investitures[3], nous passâmes six mois à fréquenter divers sanctuaires pour y faire nos dévotions, à savoir Saint-Benoît du

nique, premier du Latran. Il y assista en tout 997 évêques et abbés. On y confirma solennellement les décisions du concile de Reims de 1119 et de la diète de Worms de 1122. Voir U. Robert (*Histoire du pape Calixte II*, p. 163-177) qui en reproduit et traduit les canons.

Digitized by Google

venti, Sancti Mathei Salerni, Sancti Nicholai Bari, Sanctorum Angelorum Gargani[1], Deo opitulante, cum gratia et domini pape amore et formatis epistolis[2] prospere remeavimus.

Cum autem et alia vice, post aliquot annos[3], nos dulcissime, ut magis honoraret et, sicut in litteris suis continebatur, libenter exaltaret[4], ad curiam revocasset, apud Lucam Tuscie civitatem decessus ejus veritatem cognoscentes, Romanorum novam et veterem avaritiam[5] devitando retrocessimus. Cui successit de Hostiensi episcopo approbata persona assumptus papa Honorius[6], vir gravis et severus. Qui, cum justiciam nostram de monasterio Argentoilensi[a][7], puellarum miserrima conversacione infamato, tum legati sui Mathei, Albanensis episcopi[8], tum domini Carnotensis[9], Parisiensis[10], Suessionis[11], domini etiam archiepiscopi Remensis Rainaldi[12] et multorum virorum testimonio cognovisset, precepta regum antiquorum Pipini, Karoli Magni, Ludovici Pii et aliorum de jure loci prefati nunciis[b] nostris oblata perlegisset, curie tocius persua-

a. Argentoili *D*. — *b*. a nunciis *G*.

1. Sanctuaires tous très fréquentés au moyen âge; celui du Mont-Gargano est plus souvent appelé Saint-Michel que les Saints-Anges.

2. Lettres de forme solennelle, adressées par un évêque à un autre évêque, ordinairement pour recommander ou accréditer un clerc. Le mot semble avoir ici un sens très général. Il se peut que Suger veuille parler de la bulle, datée d'un 20 mars, entre 1121 et 1124, par laquelle Calixte II requérait les archevêques et évêques de France d'aider l'abbé de Saint-Denis contre tous les malveillants (O. Cartellieri, *Abt Suger von Saint-Denis*, p. 131, n° 25).

3. Le 13 décembre 1124, à Rome. Suger exagère donc en plaçant ce voyage « quelques années après » le précédent.

Digitized by Google

Mont-Cassin, Saint-Barthélemy de Bénévent, Saint-Mathieu de Salerne, Saint-Nicolas de Bari, les Saints-Anges du Mont-Gargano[1]. Ensuite, grâce à l'aide de Dieu, nous revînmes dans d'heureuses conditions, gratifiés des marques de la faveur et de l'affection du seigneur pape et porteurs de lettres formées[2].

Quelques années après[3], le pape nous rappela très affectueusement à la curie, afin de nous honorer davantage et, ainsi qu'il était écrit dans ses lettres, afin d'avoir le plaisir de nous exalter[4]; mais, alors que nous nous trouvions à Lucques en Toscane, nous apprîmes de source certaine qu'il était mort; là-dessus, évitant l'avarice romaine, nouvelle pour nous quoique bien vieille[5], nous rebroussâmes chemin. Son successeur fut l'évêque d'Ostie, personnage fort bien considéré, lequel prit comme pape le nom d'Honorius[6]. C'était un homme grave et austère. Ayant eu connaissance de la justice de notre cause au sujet du monastère d'Argenteuil[7], que déshonorait la déplorable conduite des jeunes religieuses, ayant recueilli le témoignage non seulement de son légat Mathieu, évêque d'Albano[8], mais encore de nos seigneurs les évêques de Chartres[9], de Paris[10], de Soissons[11], de l'archevêque de Reims Renaud[12] et de diverses personnes, ayant en outre lu de près les préceptes des anciens rois Pépin, Charlemagne, Louis le Pieux et autres, relatifs à notre droit sur le lieu en question et à lui présentés par nos messagers, ce pontife se conforma au conseil unanime de la curie, tant en raison de la justice de notre cause que du scandale

4. Peut-être pour l'élever à l'épiscopat (O. Cartellieri, *Abt Suger von Saint-Denis*, p. 18).

5. Cf. plus haut, p. 53 et 55.

6. Lambert de Fagnano, Bolonais, cardinal-évêque d'Ostie en 1117, élu dans la nuit du 15 au 16 décembre 1124.

7. Argenteuil, Seine-et-Oise, ch.-l. de cant.

8. De 1225 à 1234; il était Français et avait été prieur de Saint-Martin-des-Champs.

9. Geoffroi de Lèves (1116 à 1149).

10. Étienne de Senlis (1124 à 1142).

11. Joscelin, à qui est dédiée la *Vie de Louis le Gros*.

12. Renaud de Martigné (1128 à 1138).

Digitized by Google

sione, tam pro nostra justicia quam pro earum fetida enormitate, beato Dyonisio et restituit et confirmavit[1].

XXVIII

[QUANTA STRENUITATE HENRICO IMPERATORI REGNUM INVADERE CONANTI OBSTITERIT]

Ut autem ad propositum recolende regis hystorie revertamur, ante domini pape Calixti decessum, imperator Henricus, collecto longo animi rancore contra dominum regem Ludovicum, eo quod in regno ejus Remis in concilio domini Calyxti anathemate innodatus fuerat[2], exercitum quantumcumque potest Lotaringorum, Alemannorum, Baioariorum, Suevorum et Saxonum, licet eis infestaretur, colligit alioque tendere simulans, consilio regis anglici Henrici, cujus filiam reginam duxerat[3], qui etiam regi guerram inferebat, Remis civitatem inopinate aggredi machinatur, proponens aut eam subito destruere aut tanta dehonestacione et oppressione civitatem obsidere, quanta dominus papa in[a] eum agens sedit sessione[4].

Quod cum domino regi Ludovico intimorum relatione innotuisset, tam strenue quam audacter delectum quem non expectat cogit, nobiles asciscit, causam ex-

a. ibidem in *D.*

1. Il nous est aujourd'hui bien difficile de connaître les droits de Saint-Denis sur le monastère d'Argenteuil, droits que Suger (*De administratione*, éd. Lecoy de La Marche, p. 160) assure avoir établis par les archives de l'abbaye; la séparation, selon lui, remontait au temps de Charlemagne; dans son testament, il rapporte que « l'extraordinaire légèreté des religieuses avait presque ruiné » la maison. Décidée dans un synode tenu à Saint-Germain-des-Prés entre le 2 février et le 14 avril 1129, la restitution fut agréée par le roi le 14 avril, à Reims, lors du couronnement

Digitized by Google

choquant donné par les religieuses : il restitua à Saint-Denis ce monastère et lui en confirma la possession[1].

XXVIII

[Avec quelle vaillance il s'opposa a la tentative d'invasion faite par l'empereur Henri]

Mais revenons à notre objet, qui est d'écrire l'histoire du roi. L'empereur Henri avait depuis longtemps conçu en son cœur de la rancune contre notre seigneur le roi Louis, cela à cause de l'anathème dont il s'était vu frapper dans le royaume de ce dernier, à Reims, au concile tenu par le seigneur Calixte[2]. Dans le temps qui précéda le décès de celui-ci, il rassembla un ost aussi considérable que possible de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois, de Souabes et, quoique en butte à leurs attaques, de Saxons. Sur le conseil du roi d'Angleterre Henri, dont il avait fait la fille reine en l'épousant[3], et qui lui-même prenait l'offensive contre le roi Louis, il machina, tout en feignant de se diriger d'un autre côté, une attaque brusquée contre la cité de Reims; son but était soit de la détruire tout d'un coup, soit de lui infliger en la bloquant un déshonneur et un accablement proportionnés à l'importance du concile durant lequel le seigneur pape avait procédé contre lui[4].

Monseigneur le roi Louis, ayant eu connaissance de l'affaire par le rapport d'amis intimes, opère avec autant de vaillance que d'audace une levée qu'il n'attend pas, fait se-

de son fils Philippe, et confirmée par Honorius II le 23 avril (O. Cartellieri, *ouvr. cité*, p. 135, n° 63). L'abbesse était depuis 1120 Héloïse, l'amie d'Abélard. Cf. A. Lesort, art. *Argenteuil*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*.

2. En octobre 1119. Cf. plus haut, p. 205.

3. Mathilde, épousée en janvier 1114; en secondes noces, elle eut pour mari Geoffroi le Bel ou Plantagenet, comte d'Anjou.

4. Ekkehard d'Aura (*Monumenta Germanie, Scriptores*, t. VI, p. 262) écrit que l'expédition visait en apparence la Saxe, en réalité la France, afin d'aider Henri Ier dans sa lutte pour la possession de la Normandie.

Digitized by Google

ponit[a][1]. Et quoniam beatum Dionisium specialem patronum et singularem post Deum regni protectorem et multorum relatione et crebro cognoverat experimento, ad eum festinans, tam precibus quam benefitiis precordialiter pulsat ut regnum defendat, personam conservet, hostibus more solito resistat et, quoniam hanc ab eo habent prerogativam ut, si regnum aliud regnum Francorum invadere audeat, ipse beatus et admirabilis defensor cum sociis suis tanquam ad defendendum altari suo superponatur, eo presente fit tam gloriose quam devote[2]. Rex autem, vexillum ab altari suscipiens, quod de comitatu Vilcassini, quo ad ecclesiam feodatus est, spectat, votive tanquam a domino suo suscipiens[b], pauca manu contra hostes, ut sibi provideat, evolat, ut eum tota Francia sequatur potenter invitat[3]. Indignata igitur hostium inusitatam audaciam usitata Francie animositas, circumquaque movens militarem delectum, vires et viros, pristine virtutis et antiquarum memores victoriarum, delegat.

Qui cum Remis undecumque potenter convenisse-

a. Dans A, addition du XII^e siècle en marge : Henricus imperator duxit exercitum contra Ludovicum grossum regem Francorum Remis. — *b. Dans A, addition du XIII^e siècle en note marginale* : Quod rex Francorum accipit vexillum desuper altare beati Dionisii contra hostes dimicaturus.

1. En juillet 1124. Le 25, Henri V se trouvait à Worms. A propos de la convocation de la noblesse, le compilateur du manuscrit F donne quelques détails notables : « Certains estimaient qu'on devait attendre l'ennemi, disant qu'il serait plus facile d'avoir raison d'eux au cœur du royaume, d'autres étaient d'avis qu'on fortifiât les villes ouvertes (*villas*) et qu'on mît des garnisons dans les places fortes (*oppida*); mais le roi, redoutant la rapacité teutonne et craignant que le dommage ne fût irréparable

Digitized by Google

mondre les nobles, leur expose ses motifs[1]. Diverses relations et des expériences réitérées lui avaient appris que saint Denis est le patron spécial et, après Dieu, le protecteur sans pareil du royaume. Il se hâte d'aller à lui, le presse de tout son cœur, tant par ses prières que par ses bienfaits, de défendre son royaume, de sauver sa personne, de résister aux ennemis suivant la tradition; enfin, puisque les Français tiennent de lui ce privilège que, si les sujets de quelque autre royaume osent envahir le leur, les reliques de ce saint, de cet admirable défenseur, soient, avec celles de ses compagnons, posées sur son autel comme pour le défendre, le roi fait ainsi faire en sa présence avec autant de solennité que de dévotion[2]. D'autre part, il prend sur l'autel l'étendard appartenant au comté de Vexin, au titre duquel il se trouve feudataire de l'église; il le prend conformément à son vœu comme de la main de son seigneur[3]; puis, volant vers l'ennemi à la tête d'une poignée d'hommes afin de pourvoir aux circonstances, il invite la France entière à le suivre. L'audace inaccoutumée des ennemis, remplissant d'indignation les Français, ajoutait à leur ardeur accoutumée; de toutes parts la chevalerie se lève, on délègue des forces, des hommes, qu'anime le souvenir de leur antique vaillance et de leurs victoires passées.

Nous nous réunîmes tous à Reims. Nous formions une

si on laissait libre l'entrée dans le royaume et que le temps manquât pour mettre en défense les cités et places fortes : « Ce n'est » pas ainsi qu'il faut procéder, dit-il; il faut faire sans retard une » levée de chevaliers et, se plaçant à l'extrême frontière du » royaume, tel un mur inébranlable, attendre de pied ferme nos » adversaires » (éd. Molinier, p. 142).

2. Le compilateur du manuscrit F écrit que le roi commença par réunir les moines pour « recommander à leur dévotion la cause du royaume » et leur déclarer son intention de prendre l'étendard, ajoutant que, n'était l'obstacle de l'autorité royale, il prêterait hommage à Saint-Denis comme comte du Vexin (*Ibid.*).

3. Vers le 3 août 1124. La cérémonie est relatée dans un diplôme de Louis VI (J. Tardif, *Monuments historiques*, n° 391) dont l'exposé fait mention de la présence de Suger.

Digitized by Google

mus, tante militaris et pedestris exercitus copie apparebant, ut viderentur superfitiem terre more locustarum non tantum secus decursus aquarum, sed etiam montanis et planitie devorare. Ubi cum rex continuata septimana Theutonicorum prestolaretur incursum, tali inter regni proceres deliberatione res disponebatur : « Transeamus, inquiunt, audacter ad eos, ne redeuntes » impune ferant quod[a] in terrarum dominam Fran» ciam superbe presumpserunt. Senciant contumacie » sue meritum, non in nostra sed in terra sua, que jure » regio Francorum Francis sepe perdomita subjacet[b], » ut, quod ipsi furtim in nos machinabantur atemptare, » nos in eos coram retorqueamus. »

Aliorum autem perita severitas persuadebat eos diutius expectare, ingressos marchie fines, cum jam fugere intercepti nequirent, expugnatos prosternere, tanquam Sarracenos inmisericorditer trucidare, inhumata barbarorum corpora lupis et corvis ad eorum perhemnem ignominiam exponere, tantorum homicidiorum et crudelitatis causam terre sue defensione justificare.

Ordinantes autem regni proceres in palatio bellatorum acies coram rege, que quibus suffragio jungerentur, Remensium et Catalaunensium[c] ultra sexaginta milia tam equitum quam peditum unam componunt, Laudunensium et Suessionensium nec minori numero secundam, Aurelianensium, Stampensium et Parisiensium et beati Dyonisii copioso exercitu et corone devoto terciam[1], cui etiam seipsum interesse, spe suffragii

a. que, *substitué à* quod *par le compilateur de F, implique le rapport d'*impune, *non avec* redeuntes, *mais avec* ferant (impune ferre *signifiant ici n'être pas puni de*). — *b.* subjaceret *D.* — *c.* Cataulaunensium *A, D.*

Digitized by Google

masse puissante. On voyait une telle quantité de chevaliers et de gens de pied qu'on eût dit des sauterelles dérobant aux yeux la surface de la terre, non seulement le long des cours d'eau, mais encore sur les montagnes et dans la plaine. Durant toute une semaine le roi attendit l'attaque des Teutons. Les grands du royaume délibéraient entre eux sur l'affaire; ils en traitaient ainsi : « Passons, disaient-ils, passons hardiment chez eux, de crainte que, s'ils s'en retournent, l'orgueilleuse présomption avec laquelle ils se sont jetés sur la France, maîtresse de ces terres, ne demeure impunie. Il faut qu'ils sentent ce que leur prétention leur a mérité et qu'ils le sentent non sur notre terre, mais sur la leur, laquelle, conformément au droit royal des Français, se trouve soumise aux Français pour avoir été souvent domptée par eux. Ainsi, le mal qu'ils méditaient furtivement de tenter contre nous, nous le retournerons ouvertement contre eux-mêmes. »

D'autres, d'une sévérité fondée sur l'expérience, conseillaient de les attendre encore : lorsqu'ils s'engageraient sur les confins de la marche et que, trouvant leur route coupée, ils ne pourraient plus fuir, on les vaincrait, on les culbuterait, on les massacrerait sans pitié comme des Sarrasins; pour leur éternelle ignominie on exposerait sans sépulture, livrés aux loups et aux corbeaux, les corps de ces barbares; de tels homicides et une telle cruauté trouveraient leur justification dans la nécessité de défendre le territoire.

Cependant, à l'intérieur du palais, les grands du royaume organisaient en présence du roi les corps de bataille, marquant lesquels seraient unis pour se secourir les uns les autres. Des gens de Reims et de Châlons, plus de soixante mille, tant chevaliers que gens de pied, ils composent un seul corps; les gens de Laon et de Soissons, qui n'étaient pas moins nombreux, en constituent un second; ceux d'Orléans, d'Étampes et de Paris, avec l'ost de Saint-Denis, nombreux et dévoué à la couronne, forment le troisième[1]. C'est à ce dernier que le roi décide de se joindre, plein d'espoir

1. Le compilateur du manuscrit F ajoute une précision numérique : « Dix mille hommes. »

Digitized by Google

protectoris sui, disponens : « In[a] hac, inquit, acie tam » secure quam strenue dimicabo, cum, preter sancto- » rum dominorum nostrorum[b] protectionem, etiam qui » me compatriote familiarius educaverunt aut vivum » juvabunt aut mortuum conservantes reportabunt. »

Comes etiam palatinus Teobaldus cum avunculo nobili Trecensi comite Hugone[1], cum ex ajuracione Francie — guerram enim regi cum avunculo rege anglico inferebat — adventasset, quartam effitiens[2], quintam Burgundionum ducis et Nivernensis comitis previam fecit[3]. Comes vero egregius Viromandensis Radulfus, germana regis consanguinitate conspicuus, optima fretus militia multoque Sancti Quintini et tocius terre armato tam loricis quam galeis exercitu, cornu dextrum conservare destinatus[4], Pontivos et Ambianenses et Belvacenses in sinistro constitui approbavit[5]. Nobilissimus etiam comes Flandrensis[c][6], cum decem milibus militum pugnatissimorum — triplicasset enim exercitum si tempestive scisset — extrema acie ad peragendum ordinabatur. His autem locorum affinitate propinquis[d] dux Aquitanie Guilelmus[7], comes egregius Britannie[8], comes bellicosus Fulco Andegavensis[9] summe emulabantur, eo quod vires exagerare et Fran-

a. Omis dans E, G. — *b.* suorum *D, E.* — *c.* Karolus *ajouté dans A après* Flandrensis, *dans un blanc laissé par le copiste.* — *d.* propinquus, *donné par tous les manuscrits, est manifestement inacceptable*; propinquis, *proposé par Huguenin et Molinier, fournit un sens très satisfaisant.*

1. Voir plus haut, p. 149, n. 3.
2. « Avec huit mille » (ms. F).
3. « Qui contenait dix mille hommes vaillants » (ms. F).
4. « Avec sept mille » (ms. F). Le duc de Bourgogne est

Digitized by Google

dans le secours de son protecteur : « Dans ce corps de ba-
» taille, disait-il, je combattrai avec autant de sécurité que
» de vaillance; car, sans parler de la protection de nos saints
» maîtres, ceux qui, étant mes compatriotes, m'ont connu
» plus intimement pendant mon éducation ou bien m'aide-
» ront tant que je vivrai ou bien, si je meurs, sauveront mon
» cadavre et le rapporteront. »

Lorsque le comte palatin Thibaut en personne, cédant à l'adjuration de la France, bien qu'il fît la guerre au roi avec son oncle le roi anglais, fut arrivé en compagnie de son oncle, le noble comte de Troyes Hugues[1], le roi forma une quatrième bataille[2]. Une cinquième[3], composée par le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, fut placée à l'avant-garde. D'autre part, le noble comte de Vermandois Raoul, que mettait en vue sa situation de cousin germain du roi, et qui était fort de son excellente chevalerie et d'un ost nombreux, armé tant de hauberts que de heaumes, fourni par Saint-Quentin et toute sa terre, était destiné à occuper l'aile droite[4]; il approuva la désignation des gens du Ponthieu, d'Amiens et de Beauvais pour l'aile gauche[5]. Quant au très noble comte de Flandre[6], avec ses dix mille hommes très ardents au combat — il eût triplé son ost s'il eût su la chose à temps — il était mis à l'arrière-garde. Ces barons, dont les terres se trouvaient limitrophes, n'étaient pas venus de loin. Mais le duc d'Aquitaine Guillaume[7], le noble comte de Bretagne[8], le belliqueux comte Foulques d'Anjou[9], rivalisaient de zèle avec eux, la longueur de la route et le peu de temps dont ils avaient disposé ne leur ayant pas permis

Hugues II Borel (1102-1142); le comte de Nevers est Guillaume II (1100-1148).

5. « En pareil nombre » (ms. F).

6. Charles le Bon, comte de Flandre depuis 1119.

7. Guillaume le Jeune, septième comme comte de Poitou et neuvième comme duc d'Aquitaine (1086-1126).

8. Conan III, dit le Gros (1112-1148).

9. Foulques V ou le Jeune. Cf. plus haut, p. 187 et 189.

Digitized by Google

corum injuriam gravissime punire et vie prolixitas et temporis brevitas prohiberet[1].

Provisum est etiam ut, ubicumque exercitus, apto tamen loco, certamen inirent, et carri [et][a] carrete aquam et vinum fessis et sauciatis deferentes, instar castellorum in corona locarentur, ut a labore bellico a vulneribus defitientes, inibi potando ac ligaturas restringendo fortiores, indurati ad palmam optinendam concertarent.

Publicata igitur tanti et tam tremendi facti deliberatione tantique delectus fortissimi apparitione, cum hoc ipsum auribus imperatoris intonuisset[2], simulans et dissimulans, palliata occasione subterfugiens, alias tendit, magis eligens ignominiam defectus sustinere quam et imperium et personam ruina periclitantem Francorum gravissime ultioni suppeditare[3]. Quo Franci comperto, sola archiepiscoporum et episcoporum et religiosorum prece virorum ab illius regni devastacione et pauperum depressione vix se continere valebant.

Tanta igitur et tam celebri potitis victoria — idem enim aut superius fuit quam si campo triumphassent — Francis repatriantibus, rex exhilaratus nec ingratus ad protectores suos sanctissimos martires humillime devenit, eisque post Deum gratias magnas referens, co-

a. et, *omis dans tous les manuscrits, semble nécessaire.*

1. D'ailleurs Foulques V s'était pleinement réconcilié avec Henri Ier en mai 1119; quant à la Bretagne, elle se trouvait déjà emportée dans le mouvement de la politique anglaise.

2. Le compilateur de F intercale ici un détail intéressant : « Déjà, avec le roi, ils avaient mis le pied au delà des limites du royaume et, tandis que les Allemands approchaient en bandes désordonnées, ils en avaient tué près de deux mille. »

3. La retraite commença le 14 août. Ekkehard d'Aura l'ex-

Digitized by Google

d'assembler de grandes forces et de punir durement l'affront fait aux Français[1].

On pourvut aussi à ce que, partout où l'ost, à condition pourtant que le terrain s'y prêtât, engagerait la lutte, des chars et des charrettes portant de l'eau et du vin pour les combattants fatigués et les blessés fussent placés en cercle, comme des châtelets; ainsi, ceux que leurs blessures obligeraient à quitter la bataille se réconforteraient là en buvant et en resserrant les bandages de leurs plaies, puis, ainsi endurcis, reviendraient lutter pour obtenir la palme.

La nouvelle publiée des mesures prises pour une si grande et si terrible expédition, et aussi de l'apparition d'une si héroïque levée d'hommes, parvint donc jusqu'aux oreilles de l'empereur[2]. Usant de feinte et de dissimulation, il s'enfuit subrepticement tout en palliant le motif de cette fuite, et il se dirigea d'un autre côté, aimant mieux endurer l'ignominie d'une défection que d'exposer aux accablantes représailles des Français son empire et sa personne en péril de ruine[3]. A cette nouvelle il n'y eut que la prière des archevêques, évêques et religieuses personnes qui put, et non sans peine, détourner les Français de l'intention où ils étaient de dévaster le royaume de l'empereur et d'en opprimer les malheureux habitants.

Maîtres d'une si grande et si retentissante victoire — elle avait été semblable ou supérieure à ce qu'elle eût été s'ils avaient triomphé en bataille rangée — les Français regagnèrent leur pays. Quant au roi, tout joyeux et reconnaissant, il s'en vint humblement trouver ses protecteurs les très saints Martyrs et, s'acquittant des grandes obligations qu'il avait à leur égard après Dieu, il leur restitua avec beaucoup de dévo-

plique par deux causes : « L'empereur, écrit-il, ne menait alors avec lui que peu de troupes, parce que les Teutons n'attaquent pas volontiers les nations étrangères; d'autre part, entre temps, on annonça de l'arrière que les gens de Worms, avec le secours du duc Frédéric et contre la volonté de l'empereur, avaient rétabli leur évêque sur son siège et s'étaient fortifiés en prévision d'une révolte entre les murs de leur ville » (*Monumenta Germanie, Scriptores*, t. VI, p. 262-263).

Digitized by Google

ronam patris sui, quam injuste retinuerat — jure enim ad eos omnes pertinent —, devotissime restituit[1]. Indictum exterius in platea, interius enim sanctorum erat, libentissime reddidit[2], viaturam[3] omnimodam, quibus spaciis cruces et columne statuuntur marmoree, quasi Gades Herculis omnibus obsistentes hostibus, precepti regii confirmatione sanctivit[4]. Sacras etiam[a] venerabiles sacratissimorum corporum lecticas argenteas, que altari principali superposite toto spacio bellici conventus extiterant, ubi continuo celeberrimo diei et noctis offitio fratrum colebantur, multa devotissimi populi et religiosarum mulierum ad suffragandum exercitui frequentabantur multiplici oratione, rex ipse proprio collo dominos et patronos suos cum lacrimarum affluentia filialiter loco suo reportavit multisque, tam terre quam aliarum commoditatum donariis, pro his et aliis impensis benefitiis remuneravit.

a. enim *E.*

1. Erreur. C'est en 1120, avant le 3 août, que Louis VI, en présence du légat Conon, procéda à cette restitution. Voir l'acte dans J. Tardif, *Monuments historiques*, n° 379. Le texte de cet acte rappelle que, suivant le droit et la coutume (*jure et consuetudine*), les insignes des rois défunts (*demigrantium*) sont portés à saint Denis comme au chef et au protecteur (*duci et protectori*) du royaume.

2. Il semble démontré (L. Levillain, *Essai sur les origines du Lendit*, dans la *Revue historique*, t. CLV, [1927], p. 241-276) que la foire appartenant aux moines, laquelle se tenait à l'intérieur du bourg, eut pour origine l'annonce ou notification (*indictum*) de la fête célébrée le 8 juin 1048 en l'honneur des reliques reçues l'année d'avant par le trésor de l'abbaye. La foire extérieure, résultat de l'extension de l'autre, fut probablement créée par Louis VI lui-même entre 1110 et 1112; elle se tenait dans la plaine Saint-Denis, à l'est de la voie romaine, sur un domaine alors royal; mais, comme elle vivait elle aussi des foules attirées à Saint-Denis par les reliques, Suger s'estimait fondé à en regar-

Digitized by Google

tion la couronne de son père qu'il avait injustement gardée[1]; en effet, selon le droit, toutes les couronnes des rois défunts leur appartiennent. Il ne fit aucune difficulté pour leur rendre le Lendit extérieur, celui de la place — celui de l'intérieur appartenait déjà aux saints[2] — et leur accorda solennellement, en la confirmant par un précepte royal, la possession de toute la voirie[3] en général, dans les limites marquées par des croix et des colonnes de marbre qui s'élèvent, telles les colonnes d'Hercule à Gadès, comme des obstacles opposés à tous les ennemis[4]. Il fit plus. Pendant tout le temps qu'avait duré le rassemblement de l'ost pour la guerre, les châsses d'argent, sacrées et vénérables, qui contenaient les corps très sacrés étaient restées posées sur le maître-autel; jour et nuit les frères célébraient en leur honneur un office ininterrompu et le peuple dévot et de pieuses femmes accouraient en foule prier pour le secours de l'ost. Or le roi en personne, prenant sur ses propres épaules ses seigneurs et patrons, les reporta à leur place ordinaire avec une contenance toute filiale et les larmes aux yeux, puis, en reconnaissance des bienfaits reçus d'eux à cette occasion et dans d'autres, il les gratifia de plusieurs dons en terres et de divers avantages.

der le profit comme revenant de droit à l'abbaye, d'où l'emploi du verbe *rendre*. Les deux foires finirent par se confondre après 1213 au profit du Lendit de la Plaine.

3. Droit de justice. Louis VI l'avait déjà accordé à Saint-Denis en 1120 (*vicariam omnimodam*). En 1124, il ne fait que confirmer sa donation et en préciser l'étendue.

4. Nouvelle erreur. C'est à l'occasion de la prise de l'étendard, « pour l'administration et la défense du royaume », avant de partir pour Reims, que Louis VI fit ainsi bénéficier Saint-Denis de sa générosité. Le diplôme relatant la cérémonie a justement pour objet de déterminer les concessions faites : le roi fixe comme limites à la justice de l'abbaye, d'un côté le cours de la Seine, « depuis le moulin vulgairement nommé Baiard », d'autre côté « le haut de la ville appelée Aubervilliers », territoire embrassant à peu près les paroisses actuelles de Saint-Denis et de La Courneuve (J. Tardif, *Monuments historiques*, n° 391). Les colonnes de marbre sont citées dans plusieurs actes du moyen âge; presque toutes existaient encore au XVII[e] siècle. Voir J. Lair, *Notes*

Digitized by Google

Imperator ergo theutonicus, eo vilescens facto et de die in diem declinans, infra anni circulum extremum agens diem[1], antiquorum verificavit sentenciam[2], neminem nobilem aut ignobilem, regni aut ecclesie turbatorem, cujus causa aut controversia sanctorum corpora subleventur, anni fore superstitem, sed ita vel intra[a] deperire.

Rex autem Anglie, conscius theutonici doli, quia, regi Ludovico cum comite Theobaldo guerram inferens, conspiraverat marchiam collimitantem regis absentia omnino aut depopulari aut occupare[3], solo uno barone, scilicet Amalrico de Monte Forti, viro marte jugi acerrimo, et strenuitate Vilcassinensis exercitus repulsus, aut parum aut nichil profitiens, vana spe frustratus retrocessit.

Quo facto, nostrorum modernitate nec multorum temporum antiquitate, nichil clarius Francia fecit aut potencie sue gloriam, viribus menbrorum suorum adunatis, gloriosius propalavit, quam cum uno eodemque termino de imperatore romano et rege anglico, licet absens, triumphavit. Ex quo quidem, suffocata hostium superbia, *siluit terra in conspectu ejus*[4], et pene ad quos pertingere poterat inimici, in gratiam ultro[b] redeuntes, amicicie dextras dederunt. Sic.

. . . . . *Arma tenenti*
Omnia dat, qui justa negat[5].

a. ita intra *D*; ita vel infra *G.* — *b. Omis dans D.*

sur la plaine Saint-Denis, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXIII (1896), p. 100-113.

1. Le 23 mai 1125 à Utrecht.

2. Nous n'avons pu retrouver l'origine de ce dicton.

3. D'après Orderic Vital la campagne d'Henri Ier avait précédé de plusieurs mois l'invasion allemande. Le 26 mars 1124, le roi

Digitized by Google

Quant à l'empereur teuton, avili par cette aventure et déclinant de jour en jour, il atteignit son dernier jour avant que l'année même fût révolue[1], vérifiant ainsi l'antique sentence[2] : quiconque, soit noble soit non noble, troublera le royaume ou l'église et par ses contestations aura provoqué un déplacement des corps des saints, ne survivra pas plus d'un an, mais il périra sur-le-champ ou dans le cours de l'année.

De son côté le roi d'Angleterre, complice de la ruse teutonne, et qui faisait la guerre au roi Louis avec le comte Thibaut, avait conspiré de profiter de l'absence du roi pour ravager complètement ou occuper la marche limitrophe de ses états[3]. Mais un seul baron, à savoir Amauri de Montfort, un homme d'une infatigable ardeur au combat, appuyé sur l'ost vaillant du Vexin, suffit à le repousser. N'obtenant guère de succès ou même n'en obtenant pas du tout, il rebroussa chemin, frustré dans sa vaine espérance.

Que l'on considère notre époque moderne ou qu'on remonte loin dans les temps antiques, la France n'accomplit jamais d'exploit plus éclatant que celui-là, ni, unissant les forces de ses membres, ne déploya jamais plus glorieusement sa puissance que lorsque, en un seul et même moment, et quoique occupée ailleurs, elle triompha de l'empereur romain et du roi anglais. Dans la suite, l'orgueil de ses ennemis une fois étouffé, la terre fit silence en sa présence[4] et ceux de ses adversaires qu'elle pouvait atteindre, rentrant d'eux-mêmes en grâce, lui tendirent les mains en gage d'amitié. « A qui a les armes à la main c'est tout donner que de refuser ses justes demandes[5]. »

d'Angleterre s'empara par surprise, près de Bourgthéroulde, de Galeran, comte de Meulan, et de ses deux beaux-frères, partisans de Guillaume Cliton (Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, éd. Le Prévost, t. IV, p. 455). Quant à Amauri de Montfort, il finit par se faire battre et prendre à Rougemoutier (Eure, arr. de Pont-Audemer, cant de Routot) en avril ou mai 1124 et fit la paix en abandonnant la cause de Guillaume Cliton. Voir A. Rhein, *La seigneurie de Montfort en Iveline* (1910), p. 53-54.

4. *Macchabées*, I. c. I, 3. Formule familière à Suger.

5. Lucain, *Pharsale*, I, 348-349.

Digitized by Google

XXIX

[QUOMODO COMITEM ALVERNENSEM AB INFESTATIONE CLAROMONTENSIS EPISCOPI COMPESCUERIT]

Ea etiam tempestatis temperie, Alvernorum pontifex Claromontensis[1], vir honeste vite et defensor ecclesie illustris, et pulsatus et pulsus Alvernorum superbia nova et antiqua, que eis titulatur :

Alvernique ausi Lacios se fingere fratres[2],

ad dominum regem confugiens, querelam ecclesie lacrimabilem deponit, comitem Alvernensem[3] civitatem occupasse, ecclesiam Beate Marie episcopalem decani sui fraude multa tirannide munivisse. Renitentis etiam pedibus provolutus, ancillatam ecclesiam exancillari, tirannum effrenatum compescere regie[a] majestatis gladio suppliciter efflagitat.

Rex autem, ut consueverat ecclesiis promptissime opitulari, causam Dei gratanter sed sumptuose assumens, quia verbis et majestatis sue sigillo tirannum corrigere non valet, facto maturans, militares colligit vires, movet in Alverniam recalcitrantem copiosum Francorum exercitum. Cui Bituricas adventanti[4] regni optimates, comes bellicosus Andegavensis Fulco, comes potentissimus Britannie Conanus, comes egregius Nivernensis[5] multique alii regni proceres, manu magna militari, regni debitores[6] occurrunt, in Alvernos inju-

a. regio *G.*

1. Aimeri, évêque de Clermont de 1111 à 1150; il avait été abbé de La Chaise-Dieu.
2. Lucain, *Pharsale*, 1, 427 (donne *Latio*).

Digitized by Google

XXIX

[COMMENT IL RÉPRIMA LES VIOLENCES EXERCÉES CONTRE L'ÉVÊQUE DE CLERMONT PAR LE COMTE D'AUVERGNE]

Vers la même époque, l'évêque de Clermont en Auvergne[1], personnage d'une vie honorable et champion illustre de l'Église, se vit frappé et chassé par l'orgueil des Auvergnats, cet orgueil à la fois antique et toujours nouveau qui fait dire d'eux : « Les Arvernes qui ont l'audace de se donner pour frère des Latins[2]. » Il se réfugia près de notre seigneur le roi, exposa tout en larmes la plainte de son église, que le comte d'Auvergne[3] s'était emparé de la cité, qu'il avait, profitant de la fourberie du doyen du chapitre, fortifié tyranniquement l'église épiscopale de Notre-Dame. Prosterné aux pieds du roi malgré les efforts de celui-ci pour l'en empêcher, il lui demanda avec d'insistantes supplications de libérer de servitude l'église devenue serve et de mâter avec l'épée de la majesté royale la fureur effrénée du tyran.

Le roi, accoutumé comme il était à prêter très prompte assistance aux églises, prit en mains la cause de Dieu, volontiers, mais à grands frais. Impuissant à remettre le tyran dans le droit chemin par l'effet de ses paroles et le sceau de sa majesté, il se hâta d'agir, rassembla des forces de chevalerie, mit en mouvement contre l'Auvergne récalcitrante un ost nombreux de Français. A son arrivée à Bourges[4], il rencontra les grands du royaume, le belliqueux comte d'Angers Foulques, le très puissant comte de Bretagne Conan, le noble comte de Nevers[5] et beaucoup d'autres hauts barons, accompagnés d'une grande foule de chevaliers, lesquels, obéissant à leur devoir envers le roi[6], venaient en hâte pour

3. Guillaume VI (1096-1136).

4. Il y était un peu avant le 3 août 1122 (A. Luchaire, *Annales*, n° 317).

5. Sur ces trois grands feudataires, voir plus haut, p. 225.

6. Proprement : « en qualité de débiteurs du roi ».

Digitized by Google

riam ecclesie et regni ulcisci festinantes. Terram itaque hostium depopulantes, cum civitati Claromontensi propinquarent, Alverni presidio civitatis, quia peroptime erat munita, relictis montanis acutissimis castellis, se commiserunt.

Unde Franci, consulte eorum deridentes simplicitatem et ad urbem tendere differentes, ut aut civitatem dimitterent, ne castella amitterent, aut si remanerent interim victualia consumerent, ad castrum peroptimum, Pontum nomine[1], super fluvium Hilerim diverterunt. Ubi circumquaque temptoria figentes, eque plana et ardua diripiunt, gigantea audacia celum tendere videntur, dum munitissima montium cacumina preripiunt, predas non tantum peccorum, sed et peccoralium hominum superfluo etiam educunt. Instrumenta impugnatoria turri ejusdem castelli applicantes, saxorum molarium impetu, sagittarum inpluvio, multa eos strage ad dedicionem compellunt. Quo audito, qui civitatem tenebant, timore percussi, simile aut gravius quid expectantes, fugam parant, civitatem exeunt eamque regis arbitrio derelinquunt. Rex autem et Deo ecclesiam et clero turres et episcopo civitatem, pace inter eos et comitem et sacramentis et obsidum multiplicitate firmata, victor in omnibus restituit.

Verum temporum lustro peracto, cum Alvernorum comitum perfida levitate solveretur, recidiva episcopi et ecclesie calamitas recidivam reportat regi querimoniam[2]. Qui, se casso labore adeo defatigatum dedi-

1. Pont-du-Château, Puy-de-Dôme, chef-lieu de canton, à quatorze kilomètres à l'est-nord-est de Clermont-Ferrand.

2. Très probablement pendant l'été de 1126, en tout cas avant le 2 mars 1127, jour de la mort du comte de Flandre, lequel ac-

Digitized by Google

venger sur les Auvergnats l'injure faite à l'Église et au royaume. Comme ils approchaient de la cité de Clermont en ravageant la terre des ennemis, les Auvergnats, quittant les châteaux haut perchés sur les montagnes, se mirent sous la protection de la cité, qui était très bien fortifiée.

Alors les Français, se moquant de cette naïveté, décidèrent après réflexion de différer leur marche vers la ville, afin d'obliger leurs adversaires, soit à abandonner la cité par crainte de perdre les châteaux, soit, s'ils y demeuraient, à consumer entre temps leurs provisions de bouche; ils se tournèrent vers un excellent château nommé le Pont et situé sur l'Allier[1]. Plantant leurs tentes tout à l'entour, ils se livrèrent également au pillage dans la plaine et sur les hauteurs. On eût dit que leur audace de géants aspirait à atteindre le ciel en les voyant s'emparer tout de suite des sommets les mieux fortifiés et emmener comme butin non seulement des troupeaux, mais aussi leurs gardiens par-dessus le marché. Ils firent approcher de la tour du château des machines d'attaque et, sous la ruée des énormes pierres et sous la pluie des flèches, ils obligèrent leurs ennemis à se rendre, après en avoir fait un grand massacre. A cette nouvelle, ceux qui occupaient la cité, frappés de crainte, s'attendant à un traitement semblable ou même pire, se préparèrent à prendre la fuite, sortirent de la ville et l'abandonnèrent au bon plaisir du roi. Celui-ci, vainqueur en toutes choses, restitua à Dieu son église, au clergé ses tours, à l'évêque sa cité et fit confirmer la paix entre eux sous la foi du serment et par l'échange de nombreux otages.

Un lustre ne s'était pas écoulé que la paix fut rompue par la perfide légèreté des comtes d'Auvergne; l'évêque et son église se trouvant de nouveau frappés par le malheur, une nouvelle plainte fut portée au roi[2]. En dépit de la fatigue

compagnait Louis VI. En ne prenant pas le mot lustre dans le sens rigoureux de période de cinq ans, la date de 1126 s'accorderait bien avec celle de 1122, qu'on peut assigner à la première expédition.

Digitized by Google

gnans, collecto primo multo majore exercitu, terram repetit Alvernorum. Jamque gravis corpore et carnee spissitudinis mole ponderosus, cum alius quislibet, pauper etiam, tanta corporis periculosi incommoditate equitare nec vellet nec posset, ipse contra multorum amicorum dissuasionem mira animositate rapiebatur, et, quod ipsi etiam juvenes horrebant, estivos junii et augusti tolerans calores, impatientes calorum deridet, cum sepius eum angustis[a] paludum locis, fortissimis suorum lacertis sustentari oporteret. Erant in ejus expedicione comes prepotens Flandrensis Karolus, comes Andegavensis Fulco, comes Britannie, tributarius regis anglici Henrici de Normannia exercitus, barones et regni optimates quamplures, qui etiam Hispaniam perdomare sufficerent.

Transiens itaque Alvernorum difficiles ingressus et obviantia castella, Claromontem pervenit. Cum autem abortivo et opposito civitati castro Montis Ferranni[1] exercitum applicaret, milites qui castrum defendere habebant, Francorum mirabilem exercitum suis dissimilem formidantes, loricarum et galearum repercusso[b] sole splendorem admirantes, solo visu herent et exteriorem refutantes immunitatem, in turre et turris procinctu[2] vix etiam sibi[c] se contulerunt. Applicitus autem immunitatis relicte domibus flammivomus ignis, quicquid erat preter turrim et procinctum ejus in cineres dissolvit. Et prima quidem die, propter estuantem incendio subito villam, extra temptoria figentes[d], sequente intus sopitis flammis reportavimus.

a. angustiis *A*, *D*, *E*. — *b.* reperculso *D*. — *c.* si *gratté dans E et remplacé, en marge, par* ini. — *d.* fingentes *E*.

1. Proprement : « du château avorton » de Montferrand (aujourd'hui faubourg de Clermont, au nord-est de la ville). Il avait

Digitized by Google

que lui avait causée son inutile labeur, celui-ci rassembla un ost encore plus fort que précédemment et regagna le pays d'Auvergne. Déjà son corps s'alourdissait; sa chair formait une masse épaisse et pesante. Un autre, qui que ce fût, même un pauvre, soumis à une telle et si dangereuse incommodité, n'eût pas voulu, n'eût pas pu monter à cheval. Lui, contre les conseils répétés de ses amis, il se laissait entraîner par sa merveilleuse ardeur, endurait les chaleurs estivales de juin et d'août, qui faisaient horreur même aux jeunes gens, et il se moquait de ceux qui ne les supportaient pas; cependant il était obligé dans les passages difficiles des marais de se soutenir sur les bras robustes des siens. A cette expédition participaient le très puissant comte de Flandre Charles, le comte d'Anjou Foulques, le comte de Bretagne, un ost venu de Normandie et tributaire du roi d'Angleterre Henri, des barons et une telle quantité de grands du royaume qu'ils eussent suffi pour dompter jusqu'à l'Espagne.

Franchissant l'entrée difficile de l'Auvergne et la ligne des châteaux qu'on y rencontre, le roi parvint à Clermont. Comme il faisait approcher son ost du misérable château de Montferrand[1], placé du côté opposé à la cité, les chevaliers chargés de la défense de ce château, redoutant l'ost admirable des Français, si différent du leur, et saisis d'admiration à la seule vue de l'éclat des hauberts et des heaumes sur lesquels se répercutait le soleil, restèrent court, abandonnèrent la zone extérieure de défense et se transportèrent, juste à temps pour eux, dans la tour et dans l'enceinte avancée[2] de la tour. Cependant, appliqué aux maisons de la zone abandonnée, le feu qui vomissait des flammes réduisit en cendres tout ce qu'il y avait là, à l'exception de la tour et de son enceinte avancée. Le premier jour, la grande chaleur résultant de l'incendie subit de la petite ville nous obligea à fixer nos tentes au dehors; mais le lendemain, quand les flammes se furent assoupies, nous les reportâmes à l'intérieur.

été établi à la fin du x^e siècle et commandait tout le pays. Il n'en reste plus rien.

2. C'est-à-dire la « chemise » du donjon. Voir plus haut, p. 72.

Digitized by Google

Rex vero summo mane hoc uno facto et eos contristavit et nos exhilaravit, quoniam, cum temptoria nostra, una de parte turri propinquiora, multo bello, multis sagittarum et jaculorum emissionibus, ita etiam ut, premissis inter nos et ipsos armatorum presidiis, nos clipeis operiri oporteret, lacessire tota nocte non desisterent, significavit militari viro et egregio baroni Amalrico de Monte Forti ut, eis ex obliquo insidias ponens, ne procinctum impune regrederentur provideat. Qui talibus callens, in temptoriis sumit[a] arma eosque equorum velocitate ex obliquo, nostris eos impedientibus, inopinate quosdam intercipit, regi celeriter remittit. Qui cum redimi se multo rogarent, imperat eos emancari, mancos autem, punnos in punnis[b] referentes, intus sociis remitti.

Quibus ceteri territi deinceps nos quietos sinebant. Cumque, machinarum et instrumentorum structura demorante, tota Alvernia voluntati et arbitrio exercitus pateret, dux Aquitanie Guilelmus[1], exercitu Aquitanorum fretus, advenit. Qui, cum in montanis castra metatus, in plano Francorum intueretur rutilare phalanges, admiratus exercitus tanti magnitudinem, penituit eum pro impotencia ad refragandum venisse mittensque pacificos regi nuncios, ut ei tanquam domino suo loquatur assistit, perorans hoc modo : « Dux tuus Aquitanie, do-
» mine rex, multa te salute, omni te potiri honore.
» Non dedignetur regie majestatis celsitudo ducis Aqui-
» tanie servitium suscipere, jus suum ei conservare,

a. Omis dans D. — b. Sic dans tous les manuscrits.

1. Guillaume le Toulousain, VIII comme comte de Poitou, X comme duc d'Aquitaine (1126-1137). Voir A. Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, t. II, p. 4. Guillaume le Jeune était mort au commencement de l'année.

Digitized by Google

Quant au roi, de grand matin, il fit une chose qui à elle seule remplit les ennemis de tristesse et nous de joie. Nos tentes se trouvaient d'un côté assez proches de la tour: aussi ne cessaient-ils durant toute la nuit de nous harceler d'attaques réitérées, d'un jet continuel de flèches et de javelots, de telle sorte que, malgré les hommes d'armes envoyés en avant contre eux et nous pour servir de rempart, il nous fallait nous couvrir complètement de nos boucliers. Le roi ordonna à l'excellent chevalier et noble baron Amauri de Montfort de pourvoir, en leur tendant des embûches par le travers, à ce qu'ils ne pussent regagner impunément l'enceinte avancée de la tour. Amauri s'entendait fort bien à ces choses; ses hommes s'arment dans les tentes mêmes; de toute la vitesse de ses chevaux il se jette par le travers sur les ennemis, auxquels entre temps nos gens créent des embarras, et il en prend par surprise un certain nombre qu'il renvoie promptement au roi. Comme ils suppliaient qu'on les laissât payer une rançon, ce dernier commanda qu'on leur coupât à chacun une main et qu'ainsi estropiés, rapportant leurs poings dans leurs poings, ils fussent renvoyés à leurs compagnons restés à l'intérieur.

Terrifiés par de tels procédés, les autres nous laissèrent tranquilles dans la suite. Les machines et engins de guerre qu'on avait construits demeuraient en état, et l'Auvergne se trouvait ainsi tout entière soumise à la discrétion et au bon plaisir de l'ost, quand le duc d'Aquitaine[1], fort de son ost d'Aquitains, arriva. Des montagnes où il avait établi son camp il voyait étinceler dans la plaine les phalanges des Français. Saisi d'admiration à la vue d'un ost si imposant, il considéra son impuissance, se repentit d'être venu à la rescousse; après avoir envoyé au roi des messagers de paix, il vint le trouver pour lui parler comme à son seigneur, ce qu'il fit en ces termes : « Votre duc d'Aquitaine, messire » roi, vous salue profondément et vous souhaite toute es» pèce d'honneur. Que, du haut de sa grandeur, la royale » majesté ne dédaigne pas de recevoir le service du duc » d'Aquitaine et de lui conserver son droit, parce que, si la

Digitized by Google

» quia, sicut justicia exigit servitium, sic et justum exi-
» git dominium. Arvernensis[a] comes, quia Alverniam
» a me, quam ego a vobis habeo, habet, si quid com-
» misit, curie vestre vestro habeo imperio[b] represen-
» tare. Hoc nunquam prohibuimus, hoc etiam modo
» offerimus et ut suscipiatis suppliciter efflagitamus.
» Et, ne super his celsitudo vestra dubitare dignetur,
» multos et sufficientes obsides dare paratos habemus.
» Si sic judicaverint regni optimates, fiat, sin aliter, si-
» cut[c][1]. »

Super his igitur rex cum optimatibus regni consulens, dictante justicia, fidem, juramentum, obsidum sufficientiam suscipit, pacem patrie et ecclesiis[d] restituit, diem inter eos, presente duce Aquitanie, agendis Aurelianis, quod huc usque renuerant, statuit, exercitumque gloriose reducens, in Franciam victor remeavit.

XXX

[Quo modo Karoli Flandrie comitis necem vindicaverit]

Egregie factum, quo nobilius ab adolescentia usque ad vite limitem nullum perpetravit, vitando fastidium, cum multa egeat, brevi narratione memorare, non quomodo sed quid fecerit significantes, proposuimus[2].

Famosus comes vir potentissimus Karolus, de amita domini regis Ludovici Danorum regis filius, cum successisset jure consanguinitatis fortissimo comiti[e] Bal-

a. Avernensis *A*; Alvernensis *D*, *G.* — *b.* judicio *ajouté après* imperio *dans D.* — *c. Sic dans tous les manuscrits.* — *d.* ecclesie *D.* — *e.* fortissimo comiti *omis dans G.*

1. Ce texte prouve l'existence, au début du XII[e] siècle, de véritables devoirs féodaux assujettissant étroitement les grands fiefs à la couronne. Voir à ce sujet L. Halphen, *Bulletin historique*, dans la *Revue historique*, t. CXXIX (1918), p. 91-92.

Digitized by Google

» justice exige le service du vassal, elle exige aussi que le » seigneur soit juste. Pour ce qui est du comte d'Auvergne, » puisqu'il tient de moi l'Auvergne, que moi je tiens de » vous, s'il a commis quelque faute, j'ai le devoir de le faire » comparaître à votre cour sur votre commandement. Ja- » mais nous ne l'en avons empêché; bien plus, nous offrons » présentement de le faire comparaître et vous prions et sup- » plions d'y consentir[1]. En outre, pour que Votre Majesté » n'ait aucun doute à cet égard, nous tenons à votre dispo- » sition des otages nombreux et suffisants. Si les grands du » royaume jugent qu'il doit en être ainsi, qu'il soit ainsi » fait; autrement, qu'il en soit comme ils l'auront dit. »

Après en avoir délibéré avec les grands du royaume, le roi écouta la voix de la justice. Il accepta la foi, le serment, un nombre suffisant d'otages, rendit la paix au pays et aux églises, fixa aux parties un jour pour traiter de leurs affaires en présence du duc d'Aquitaine à Orléans — ce qu'ils avaient refusé jusqu'alors — et, ramenant glorieusement son ost, il retourna victorieux en France.

XXX

[Quelle vengeance il tira du meurtre de Charles, comte de Flandre]

Nous nous sommes proposé de raconter une belle action, la plus noble qu'il ait accomplie depuis sa jeunesse jusqu'au terme de sa vie. Afin d'éviter l'ennui, nous la raconterons brièvement, quoiqu'il y ait matière à le faire en détail, indiquant non comment il procéda, mais ce qu'il fit[2].

Le fameux et très puissant comte Charles, fils du roi de Danemark et de la tante de notre seigneur le roi Louis, ayant succédé suivant le droit du sang au très courageux comte Baudouin, fils de Robert le Hiérosolimitain, administrait la

2. Cf. *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre*, par Galbert de Bruges, publiée par H. Pirenne (Paris, 1891, *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), et *Vita Karoli comitis Flandrie*, par Gautier, archidiacre de Thérouanne, publiée par Köpke dans les *Monumenta Germaniæ, Scriptores*, t. XII, p. 537 et suiv.

Digitized by Google

duino, Ierosolimitani Roberti filio, Flandrie terram valde populosam tam strenue quam diligenter administrabat, ecclesie Dei illustris defensor, elemosinarum liberalitate conspicuus, justicie tutor insignis[1]. Qui cum debitor honoris adepti, potentes quosdam genere humiles, opibus elatos, dominio ejus lineam consanguinitatis absentare superbe innitentes — erant enim de fece condicionis servilis, — judicio curie convenienter satis repeteret, ipsi, videlicet Brugensis ecclesie prepositus et sui, viri superbissimi et famosi proditores[2], crudelissime ei insidiabantur[3].

Cum igitur quadam die Brugas venisset[4], summo mane ecclesie Dei assistens, pavimento prostratus, librum orationum manu tenens orabat, cum subito Buchardus[a] quidam, nepos prepositi prefati, satelles truculentus[5], cum aliis de eadem sceleratissima radice et aliis tradicionis pessime complicibus oranti, immo Deo loquenti, tacite retrocedit, et caute gladio evaginato, collum terre prostratum comitis suavissime tangens, ut paululum erectum ferientis gladio se inopinate dirigeret, ensem ei applicans, uno ictu impius pium, servus dominum sceleratissime detruncat.

Qui autem astabant necis impie cooperatores, sanguinem ejus sitientes, tanquam canes in relicta cada-

a. Burcardus *D*.

1. Charles était fils d'Adèle, fille du comte Robert le Frison, et de Canut IV, roi de Danemark; il avait succédé en 1119 à son jeune cousin Baudouin VII, dont le père, Robert II, était frère d'Adèle; Berthe, mère de Louis VI, était sœur utérine d'Adèle et de Robert II. Cf. plus haut, p. 187.

2. Bertold ou Bertulf, prévôt de Saint-Donatien de Bruges depuis 1091, se trouvait de ce fait le premier personnage ecclésiastique de la Flandre et chancelier du comte. Son frère, Didier (Desiderius) Hacket, était châtelain de Bruges depuis au moins 1115 (Galbert de Bruges, éd. Pirenne, p. 12 et 13).

Digitized by Google

très populeuse terre de Flandre avec autant de vaillance que d'application, champion illustre de l'Église de Dieu, donateur remarquablement généreux d'aumônes, protecteur insigne de la justice[1]. Ainsi qu'il le devait à raison de son fief, il avait fait citer devant sa cour, conformément aux règles, certains puissants personnages, de basse naissance, mais élevés par leurs richesses, et qui s'efforçaient d'écarter de la seigneurie la branche de la famille à laquelle il se rattachait : orgueilleuse prétention, car ils appartenaient comme à la lie de la condition servile. Cependant ces derniers, à savoir le prévôt de l'église de Bruges et les siens, gens d'un orgueil fou et fameux félons[2], lui tendaient les pièges les plus cruels[3].

Or donc, un jour qu'il était venu à Bruges[4], il se trouvait de bon matin dans l'église de Dieu, à genoux sur le pavé, tenant en mains un livre de prières; il priait; tout à coup un certain Bouchard, neveu du susdit prévôt, un redoutable compagnon, arrive[5]; d'autres individus de la même souche criminelle et d'autres complices de sa détestable félonie l'accompagnaient. Profitant de ce que Charles faisait oraison, que dis-je, de ce qu'il parlait à Dieu, il s'en vient à pas de loup derrière lui; il dégaine avec précaution et, touchant très délicatement le cou du comte prosterné à terre, afin que celui-ci, pour peu qu'il se redresse, s'offre inopinément au tranchant de l'arme, il lui assène un coup et, de cette seule atteinte, l'impie décapite criminellement l'homme pieux, le serf son seigneur.

Ceux des auxiliaires de ce meurtre impie qui se tenaient là, assoiffés de son sang, comme des chiens déchaînés sur

3. On ne saurait admettre l'hypothèse d'A. Molinier, suivant qui Louis VI aurait « connu le projet des conjurés » (éd. Molinier, p. 111, note 2). Il n'est pas exact que Charles ait été allié du roi d'Angleterre « depuis déjà plusieurs années ». Il participait en 1126 à la campagne de Louis VI en Auvergne.

4. Le 2 mars 1127, dans l'église Saint-Donatien, qui communiquait avec la maison du comte par une galerie (Galbert de Bruges, éd. Pirenne, p. 20).

5. Fromold, surnommé Bouchard, fils d'un frère de Bertold.

Digitized by Google

vera debachantes[a], innocentem laniare gaudebant, summopere gloriantes quod opere complere potuerant quem conceperant dolorem et quam pepererant iniquitatem[1]. Et apponentes iniquitatem super iniquitatem, utpote malitia sua excecati, quoscumque castellanos, quoscumque nobiliores comitis barones sive in eadem ecclesia sive extra in castro offendere poterant, infelicissimo misere mortis genere imparatos nec confessos trucidabant. Quibus tamen prodesse valde arbitramur quod, pro fidelitate domini sui taliter mactati, in ecclesia orantes sunt reperti, cum scriptum sit : *Ubi te invenero, ibi te judicabo*[2].

Comitem vero truces in ecclesia ipsa tumulantes, ne honorifice extra deplangeretur et sepeliretur et pro gloriosa vita et gloriosiore morte devotus populus in ejus ultionem incitaretur, ecclesiam ipsam speluncam latronum statuentes, tam ipsam quam comitis domum ecclesie inherentem muniverunt et quibuscumque paratis victualium alimentis, et seipsos exinde protegere et terram sibi allicere summa superbia deliberant.

Tanti igitur et tam scelerati horrore facti attoniti, qui his non consenserant[b] Flandrie barones, lacrimabiles exequias persolventes, notam prodicionis evitant, dum hoc domino regi Ludovico, nec ei tantum, sed fama volante per universum orbem denuntiant. Rex autem, et amore justicie et consanguinitatis affectu in ultionem tante prodicionis excitatus, nec regis anglici nec comitis Teobaldi[3] guerra detentus, Flandriam animosus in-

a. tanquam... debachantes *omis dans D.* — *b*. conserant *A*.

1. Cf. *Psaumes*, VII, 15.
2. Semble tiré d'une Apocalypse perdue.

Digitized by Google

des cadavres abandonnés, prenaient plaisir à mettre en pièces l'innocent; ils se glorifiaient hautement d'avoir pu accomplir le douloureux crime qu'ils avaient conçu et l'iniquité qu'ils avaient enfantée[1]. Bien plus, entassant iniquité sur iniquité, aveuglés comme ils étaient par leur propre malice, ils massacraient tous ceux des châtelains, tous ceux des plus nobles barons du comte qu'ils pouvaient rencontrer, soit dans l'église, soit au dehors, dans le château, leur infligeant la plus affreuse des morts, à l'improviste et sans qu'ils se fussent confessés. Toutefois nous sommes convaincu qu'il est bon pour ces infortunés d'avoir été immolés dans de telles conditions, à cause de leur fidélité à leur seigneur, et d'avoir été trouvés en prières à l'église, car il est écrit : « Où je te trouverai je te jugerai[2]. »

Pour ce qui est du comte, ses farouches assassins l'enterrèrent dans l'église même; ils craignaient que, si on le faisait sortir, il ne fût pleuré et enseveli avec honneur et que le souvenir de sa glorieuse vie et de sa mort encore plus glorieuse n'encourageât à la vengeance un peuple qui lui était tout dévoué; puis, faisant de l'église une caverne de voleurs, ils la fortifièrent en même temps que la demeure du comte qui y était attenante, et, s'étant procuré toute espèce de victuailles et d'aliments, ils décidèrent avec un orgueil extrême de se mettre à l'abri en ce lieu et de s'assurer ainsi la possession de la seigneurie.

Épouvantés par l'horreur d'un si grand et si criminel forfait, ceux des barons de Flandre qui n'y avaient pas trempé célébrèrent avec une vive émotion les obsèques du comte, évitant ainsi la flétrissure de la trahison; en même temps ils firent porter la nouvelle à notre seigneur le roi Louis, et non pas à lui seulement : le bruit en volait par tout l'univers. Son amour de la justice et son affection pour un parent excitaient le roi à punir une telle félonie. Sans se laisser retenir par la guerre qu'il soutenait contre le roi anglais et le comte Thibaut[3], il entra hardiment en Flandre, bouil-

3. Plutôt par la crainte qu'il pouvait éprouver d'hostilités nouvelles, car, à ce moment, la guerre avait cessé.

Digitized by Google

trat, ut nequissimos atrocissime perdat toto animi et operis nisu exestuat[1]. Comitem Flandrie Guilelmum[a] Normannum, filium Roberti Ierosolimitani Normannie comitis — ad eum enim jure consanguinitatis spectabat — constituit[2]. Ut autem Brugas descendit, non veritus terre barbariem nec fedam proditorie consanguinitatis lineam, ipsos proditores in ecclesia et turre obsessos coartat, victualia preter sua, que divino nutu eorum etiam usui importuna repugnabant, prohibet. Ut autem fame, peste et gladio aliquantisper eos contrivit, ecclesiam relinquentes, turrim tantum ut eos turris retineret retinuerunt.

Jam ergo de vita eis desperantibus, cum jam in luctum verteretur cithara[b] eorum et organum eorum in vocem flentium[3], nequissimus Buchardus[c] sociorum consensu fuga lapsus, terram exire volens nec valens, sola iniquitate propria prohibente, in firmitate cujusdam amici et familiaris reversus, interceptus regis imperio, exquisito misere mortis genere alta rota superligatus, corvorum et alitum rapacitati expositus, desuper oculis defossus et tota facie dilaceratus, inferiorum sagittis et lanceis et jaculis milies perforatus, miserrime interfectus, in cloacam projectus est[4].

Bertoldus vero, caput iniquitatis, cum similiter effu-

a. Guillermum *G.* — *b.* chytara *A.* — *c.* Burcardus *D.*

1. Il arriva à Bruges le mardi 5 avril au crépuscule, venant d'Arras, où il s'était rendu dès le 9 mars.

2. Guillaume Cliton, né à Rouen en 1101, fils de Robert Courteheuse; sa grand'mère paternelle, Mathilde, était sœur du comte de Flandre, Robert le Frison, grand-père maternel de Charles, ce qui faisait de celui-ci et de Guillaume Cliton des cousins issus de germains. L'héritier le plus proche du défunt était son

Digitized by Google

lonnant du désir de faire tous ses efforts, corps et âme, pour tirer de ces coquins une atroce vengeance[1]. Il établit comte de Flandre Guillaume de Normandie, fils de Robert le Hiérosolimitain, comte de Normandie : en raison de ses attaches de famille, il y avait des droits[2]. Sans crainte ni de la barbarie du pays, ni de la branche de la famille qu'avait souillée la trahison, il descendit vers Bruges, assiégea les traîtres dans l'église et dans la tour et les tint étroitement bloqués, ne leur laissant pour se nourrir que leurs propres victuailles, dont, par un effet de la volonté divine, le dégoût ne leur permettait plus de faire usage. En proie aux ravages de la faim, de la maladie, des coups d'épée, les traîtres quittèrent l'église et ne gardèrent que la tour pour que la tour elle-même les gardât.

Déjà ils désespéraient de leur vie, leur lyre passait au ton lugubre, leur orgue prenait une voix mêlée de sanglots[3], lorsque ce coquin de Bouchard s'enfuit avec le consentement de ses compagnons. Il voulait sortir du pays, mais ne se trouvait pas en mesure de le faire, attendu que sa propre iniquité suffisait à l'en empêcher. Revenu dans le château d'un de ses amis et familiers, il y fut saisi par surprise sur l'ordre du roi. On lui fit subir une mort pitoyable, d'une espèce raffinée. Attaché à la partie supérieure d'une haute roue, ainsi exposé à la rapacité des corbeaux et autres volatiles, les yeux crevés, la face toute déchiquetée, le corps percé par-dessous de mille coups de flèches, de lances, de javelots, il périt misérablement; son cadavre fut jeté dans un égout[4].

Quant à Bertold, la véritable tête de l'inique machination,

cousin germain Thierri d'Alsace, mais Guillaume avait été élevé auprès de Baudoin VII (son parent au même degré que Charles); en outre, depuis la bataille de Rougemoutier, il ne lui restait guère de chances de recouvrer la Normandie. Louis VI, qui lui avait fait épouser sa belle-sœur, Jeanne de Maurienne, devait chercher à le caser et aussi à garder l'appui de la Flandre.

3. Cf. Job, XXX, 31.

4. Pris aux environs de Lille, Bouchard fut exécuté dans les derniers jours d'avril.

Digitized by Google

gere decrevisset, cum huc illucque satis licenter deambulasset, sola superbia reversus — dicebat enim : « Quis ego, aut quid ego? » — suis etiam capitur et regis arbitrio expositus, merita et miserrima morte est dampnatus. Furcis enim cum cane suspensus, quociens canis percutiebatur, in eum iram retorquens, totam faciem ejus masticando devorabat, aliquando etiam, quod horribile dictu est, stercorabat, sicque miseram vitam, miserior miserrimo, morte perpetua terminavit[1].

Quos autem in turre incluserat, multis angustiis ad dedicionem cogens, sigillatim unum post alium coram suis, fractis cervicibus, dejecit[2]. Quendam etiam eorum Ysaac nomine, timore mortis in monasterio quodam tonsoratum, demonachatum patibulo affixit[3]. Potitus itaque Brugensi victoria, rex cum suis Ipram, peroptimum castrum, contra Guilelmum Bastardum, prodicionis fauctorem[4], ut et in eum ulciscatur, accelerat, Brugenses[a] tam minis quam blandiciis, directis ad eos nunciis, allicit, dumque Guilelmus cum trecentis militibus ei obviat, altera pars regalis exercitus in eum irruit, altera ex obliquo alia[b] porta castellum audacter occupat, eoque retento, Guilelmum a tota Flandria exheredatum exterminat et, quia prodicione ad possiden-

a. Sic dans tous les manuscrits; le sens semble appeler Yprenses. — *b.* aliqua *E.*

1. Arrêté le 11 avril à Ypres, il fut remis à Guillaume d'Ypres (voir plus bas), qui le fit mettre immédiatement à mort pour se justifier de tout grief de complicité.

2. Ils étaient vingt-sept. Ils se rendirent le 19 avril; on les emprisonna dans les cachots de la maison du comte et c'est de la plate-forme de la tour de cette maison qu'ils furent précipités, le 5 mai (Galbert de Bruges, éd. Pirenne, p. 125-126).

Digitized by Google

il avait lui aussi bien décidé de s'enfuir et il se promenait de-ci de-là avec assez de liberté; mais, revenu uniquement par orgueil — il disait en effet : « Qui suis-je, ou qu'ai-je fait, moi? » — il se trouva pris par les siens mêmes, et, soumis au jugement du roi, il se vit condamné à une mort également méritée et affreuse. On le pendit à un gibet avec un chien; celui-ci, à tous les coups qu'il recevait, retournait sa colère contre l'homme, lui dévorait toute la face de ses morsures, parfois même — chose horrible à dire — le couvrait d'excréments; c'est ainsi que, plus misérable que le plus misérable, il termina par une mort perpétuelle une misérable vie[1].

Quant à ceux qui se trouvaient enfermés dans la tour, leur extrême détresse les obligea à se rendre; en présence de leurs gens, le roi les fit précipiter l'un après l'autre en bas de la tour, et ils se fracassèrent la tête[2]. Comme l'un d'entre eux, un certain Isaac, s'était fait tonsurer dans un monastère par crainte de la mort, il ordonna de lui ôter sa qualité de moine et de l'accrocher au gibet[3]. Ainsi maître de la victoire à Bruges, le roi se hâta de se rendre avec les siens à Ypres, château excellent, pour tirer vengeance de Guillaume le Bâtard, qui avait favorisé la trahison[4]. Tant par menaces que par caresses il attira à lui les gens de Bruges, à qui il avait adressé des messages, et, tandis que Guillaume venait à sa rencontre avec trois cents chevaliers, une moitié de l'ost royal se précipita sur lui, l'autre, prenant une voie de traverse, par une autre porte, s'empara audacieusement du château. Le roi garda la place, Guillaume perdit toute la Flandre, fut banni et, parce qu'il avait traîtreusement as-

3. Antérieurement à la capitulation des autres : échappé dans la nuit du 20 mars, Isaac, fils de Didier Hacket, avait pris furtivement l'habit monastique à Saint-Jean de Thérouanne; il fut pendu le 23 mars (*Ibid.*, p. 77).

4. On ne sait trop dans quelle mesure; fils naturel de Philippe de Loo, second fils de Robert le Frison, Guillaume d'Ypres était cousin germain de Charles le Bon et de Baudoin VII, mais sa naissance illégitime l'avait fait écarter de la succession.

Digitized by Google

dam Flandriam aspiraverat, merito in tota Flandria nichil obtinuit.

His ergo et diversis ultionùm modis et sanguinis multi effusione lota et quasi rebaptizata Flandria, Guilelmo Normanno comite constituto, rex in Franciam, Deo auxiliante, victor remeavit [1].

XXXI

[Quo modo Thomam de Marna exstinxerit]

Sed et aliam consimilem et Deo gratam et alia vice famosam fecit ultionem, cum hominem perditissimum Thomam de Marna [2], ecclesiam Dei terebrantem nec Deum nec hominem reverentem, in manu forti celeriter tanquam ticionem fumigantem extinxit.

Querulo siquidem ecclesiarum planctu compulsus, cum Laudunum ad ulciscendum adventasset, episcoporum et regni optimatum persuasione et maxime egregii comitis Viromandensis Radulfi, qui potencior aliis post regem in partibus illis erat, consilio, in eum ducere exercitum Cotiacum deliberatum est [3]. Festinante autem rege ad castrum, cum qui missi fuerant oportunum explorare accessum, importunum omnino et inaccessibile renunciassent et a multis angariaretur juxta [a] audita consilium mutare debere, rex ipsa indignatus animositate : « Lauduni, inquit, hoc remansit » consilium. Quod enim ibi [b] deliberatum est, nec pro » morte nec pro vita mutabimus. Vilesceret merito regie

a. vix *D.* — *b. Omis dans D.*

1. Il partit de Bruges le vendredi 6 mai 1127. Son protégé de-

Digitized by Google

piré à posséder la Flandre, à bon droit n'y obtint-il rien du tout.

Toutes ces vengeances de diverse sorte, tout ce sang versé à flot ayant donc lavé et comme rebaptisé la Flandre, le roi, après y avoir installé comme comte Guillaume le Normand, revint victorieux en France avec l'aide de Dieu[1].

XXXI

[Comment il se débarrassa de Thomas de Marle]

Une vengeance analogue, pareillement agréable à Dieu et pareillement fameuse, fut celle qu'en une autre occurrence il exerça contre ce scélérat de Thomas de Marle qui, sans respect pour Dieu ni pour aucun homme, persécutait l'Église de Dieu[2]. De sa forte main il le fit périr comme on éteint un tison fumant.

Touché des plaintes et des lamentations des églises, il se rendit à Laon pour en tirer vengeance et, à l'instigation des évêques et des grands du royaume, principalement sur le conseil du noble comte de Vermandois Raoul qui, après le roi, avait le plus de puissance en ces parages, il délibéra de conduire son ost vers Coucy[3]. Comme il se hâtait vers le château, et que les éclaireurs envoyés pour s'assurer des facilités d'accès étaient revenus en déclarant la position inabordable et inaccessible, bien des gens le pressaient de changer son plan d'après ce qu'il entendait dire : « Ce plan, » déclara-t-il avec vivacité, a été arrêté à Laon. Ce qui a été » délibéré là, ni pour mort ni pour vie nous ne le change- » rons. Ce serait pour la magnificence de la majesté royale » un avilissement bien mérité si l'on se moquait de nous

vait périr l'année suivante, le 1er août 1128, de blessures reçues au siège d'Alost.

2. Sur Thomas de Marle, voir plus haut, p. 31-35 et 175-179.

3. En octobre 1130, sans qu'il soit possible de préciser davantage (A. Luchaire, *Annales*, n° 461).

Digitized by Google

» majestatis magnificentia, si scelerati hominis formi-
» dine refugi derideremur. »

Hec ait et mira animositate, licet corpore gravis, per abrupta et nemoribus obtrusas vias, licet periculose, cum exercitu penetrans, cum prope castrum pervenisset, nunciatum est strenuissimo comiti Radulfo, ex[a] alia parte castri vaganti, exercitui insidias parari et ruine eorum instantissime demoliri. Qui ilico armatus, cum paucis sociorum illuc via opaca tendens, conspicatus, premissis quibusdam militibus suis, jam percussum illum cecidisse, equum calcaribus urgens, irruit in eum et audacter gladio percutiens, letale vulnus infligit, nec nisi prohiberetur[b] repetendum foret. Captus itaque et ad mortem sauciatus regique Ludovico presentatus, ejus imperio Laudunum, laude omnium fere et suorum et nostrorum, est deportatus.

Sequente autem die, publicata terra plana ejus ruptisque stangnis[c], quia dominum terre habebat terre[d] parcens [1], Laudúnum regressus dominus rex Ludovicus, hominem perditissimum nec vulneribus, nec carcere, nec minis, nec prece ad reddicionem mercatorum, quos mira prodicione in conductu [2] spoliatos omnibus suis carcere detinebat, cogere valebat. Qui cum conjugem ex regia permissione sibi ascivisset[e 3], magis videbatur de mercatorum, qui ab eo exigebantur, quam de vite amissione dolere. Cumque jam plagarum dolore

a. rex *D.* — *b.* prohibetur *E.* — *c.* stannis *D*; stagnis *H.* — *d. Omis dans D.* — *e.* asscivisset *A*, *E.*

1. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « le roy... fist rompre ses estans. » Paulin Paris (éd. des *Grandes Chroniques*, p. 338, note) se demande si par « étangs » il ne faudrait pas entendre « les eaux que Thomas aurait fait couler de la rivière dans les plaines, pour embarrasser la marche du roi ». Le sens de pa-

Digitized by Google

» parce que la crainte d'un scélérat nous aurait fait reculer » et fuir. »

Il dit, et, avec une étonnante ardeur, malgré le poids de son corps, pénétrant avec son ost, non sans péril, par des lieux abrupts et obstrués de bois, il parvint tout près du château. A ce moment on annonça au très vaillant comte Raoul, lequel manœuvrait de l'autre côté, que des embûches étaient tendues à l'ost, et que sa perte était imminente. Sur-le-champ Raoul s'arma, s'avança par un chemin couvert dans la direction indiquée avec une poignée de compagnons, envoya en avant quelques chevaliers, puis, s'étant aperçu que Thomas avait été déjà frappé et qu'il était tombé, il donna de l'éperon à son cheval, se précipita sur son adversaire et, le frappant hardiment de son épée, lui fit une blessure mortelle; si on ne l'en avait empêché, il aurait recommencé. Pris, blessé à mort, Thomas fut présenté au roi Louis qui, avec l'approbation de presque tout le monde, des gens de Thomas comme des nôtres, ordonna de le transporter à Laon.

Le jour suivant, ses possessions dans le plat pays furent confisquées, les palissades de son château furent rompues[1] et notre seigneur le roi Louis, épargnant la terre parce qu'il en tenait le seigneur, s'en retourna à Laon. Cependant ni blessures, ni prison, ni menaces, ni prières ne pouvaient forcer le coquin à rendre des marchands qu'il retenait captifs, après les avoir, avec une singulière félonie, dépouillés de tous leurs biens alors qu'ils étaient sur le conduit[2]. Quoiqu'il eût fait venir sa femme[3], ainsi que l'avait permis le roi, il semblait éprouver plus de douleur de la restitution de ces marchands, qu'on exigeait de lui, que de la perte de la vie. Comme il souffrait très vivement de ses plaies et

lissades, autorisé par des exemples que fournit Du Cange, convient mieux ici, par opposition au plat pays (terra plana).

2. C'est-à-dire sur la route où s'exerçait en faveur du commerce la protection du roi ou du seigneur. Il s'agit probablement ici d'un « conduit » royal. Sur ce sens, voir Huvelin, *Essai sur le droit des marchés et des foires*, p. 377.

3. Milesende, fille du sire de Crécy et de Nouvion.

Digitized by Google

gravissimo pene ad mortem constrictus, a multis etiam confiteri et viaticum suscipere rogaretur, vix concessit. Cum autem corpus Domini manu[a] sacerdotis in eam quam miser inhabitabat cameram deportatum esset, sicut si ipse dominus Jesus miserrimum vas hominis minime penitentis nullo modo ingredi sustineret, mox, ut nequam ille collum erexit, ilico confractum retorsit[b], et spiritum teterrimum divine expers Eucharistie exalavit[1]. Rex autem ulterius aut mortuum aut mortui terram persequi dedignatus, mercatorum emancipationem et thesaurorum ejus maximam partem a conjuge et filiis extorsit et, pace ecclesiis morte tiranni restituta, victor Parisius remeavit[2].

Sed et alio tempore, cum occasione dapiferatus emersisset inter dominum regem et Amalricum de Monte Forti, virum illustrem, stimulante Stephano Garlandensi[3], grandis altercacio, et tam regis anglici quam comitis Theobaldi fulciretur suffragio, festinato exercitu Livriacum obsedit castrum[4] et, erectis impugnatoriis machinis, frequenti invasione, crebro aggrediens[c] impetu, fortissime expugnavit. Et quoniam egregius comes et cognatus germanus Radulfus Viromandensis

a. de manu *G*. — *b*. retrorsit *A*, *D*, *H*. — *c*. ingrediens *D*, *E*, *G*.

1. Le 9 novembre, d'après l'obituaire de Prémontré.

2. Enguerrand, fils de Thomas, succéda à son père sans opposition de la part du roi, en s'engageant à effectuer toutes les restitutions possibles. D'ailleurs, il ne tarda pas à son tour à mécontenter Louis VI, qui, au printemps de 1132, sur le conseil de Raoul de Vermandois, prit les armes contre lui et vint assiéger La Fère. Le siège dura deux mois, du 6 mai au 8 juillet, sans aucun succès. Finalement les choses s'arrangèrent par le mariage d'Enguerrand avec une nièce de Raoul (A. Luchaire, *Annales*, n° 491).

Digitized by Google

qu'il se trouvait presque sur le point de mourir, beaucoup de gens le priaient de se confesser et de recevoir le viatique. A peine s'il y consentit, et, quand la main du prêtre eut apporté le corps du Seigneur dans la chambre où habitait le malheureux, il sembla que le Seigneur Jésus lui-même se refusait à entrer dans le misérable vase qu'était pour lui le corps d'un pécheur impénitent. Bientôt, à peine le méchant avait-il dressé le cou que, sur-le-champ, il le laissa retomber brisé et il exhala son hideux esprit sans avoir touché à la divine Eucharistie[1]. Quant au roi, dédaignant de s'acharner davantage contre un mort ou contre la terre d'un mort, il arracha à la veuve et aux enfants de Thomas de Marle la liberté des marchands et la plus grande part des trésors du défunt, puis, la paix désormais rendue aux églises par la mort du tyran, il s'en retourna vainqueur à Paris[2].

Dans une autre circonstance, à l'occasion du sénéchalat, une grave querelle surgit entre monseigneur le roi et Amauri de Montfort, illustre personnage, qu'excitait Étienne de Garlande[3] et qu'appuyaient de leur aide tant le roi anglais que le comte Thibaut. En hâte, avec son ost, le roi mit le siège devant le château de Livry[4], dressa des machines de guerre et, à la suite de fréquents assauts, donnés toujours avec la même impétuosité, il s'en empara très courageusement, et, pour venger le noble comte, son cousin germain, Raoul de Vermandois, qui plein de résolution à l'assaut, y avait

3. Sa nièce Agnès, fille de son frère Anseau, venait, en effet, d'épouser Amauri III de Montfort. Archidiacre de Notre-Dame, chancelier de France depuis 1106 et sénéchal quoique clerc depuis 1120, Étienne de Garlande exerçait sur le roi une influence telle que, rapporte le chroniqueur de Morigny (2e éd. Mirot, p. 43), on aurait dit qu'il était « son maître plus que son serviteur ». Mais il s'était aliéné la reine Adélaïde en lui créant à chaque instant des ennuis (frequentissimis molestiis). Voir la même chronique (*ibid.*).

4. En 1128, avant le 10 mai (A. Luchaire, *Annales*, n° 410). Livry, Seine-et-Oise, cant. de Gonesse. Étienne de Garlande en avait acquis la seigneurie, laquelle passa ensuite aux descendants de Guillaume (J. Despont, *Une famille seigneuriale aux XIIe et XIIIe siècles*, dans les *Positions des thèses* de l'École des chartes, promotion de 1924, p. 68).

Digitized by Google

balistarii quadro, in assultu promptissimus, oculo est privatus, fortissimum castrum funditus subvertit. Sed et tanto guerrarum bello eos affecit, quod et dapiferatum et dapiferatus hereditatem bona pace relinquentes abdicaverunt[1]. Qua guerra ipse etiam rex, quia militaris vir erat, semper promptus in hostes, balistarii immissione quadri crure perforatus, lesus valde, multa animositate vilipendebat et, tanquam si regie majestatis thronus vulneris dolorem dedignaretur[a], rigide angustiam quasi non sustinens sustinebat.

XXXII

[QUO MODO INNOCENTIUM PAPAM PROFUGUM EXCEPERIT]

Eo autem tempore, ecclesiam Romanam scismate periculoso gravissime et pene precordialiter contigit sauciari[b]. Venerande memorie summo pontifice et universali papa Honorio viam universe carnis ingresso[2], cum ecclesie Romane majores et sapientiores ad removendum Ecclesie tumultum consensissent apud Sanctum Marcum, et non alibi, et non nisi communiter, romano more celebrem fieri electionem, qui assiduitate et familiaritate propinquiores apostolici fuerant, timore tumultuancium Romanorum illuc convenire non audentes, antequam publicaretur[c] domini pape decessus, personam venerabilem cardinalem de Sancto Angelo diaconum Gregorium[3] summum eligunt ponti-

a. dedignatur *D*. — *b*. Scisma gravissimum inter Gregorium, qui Innocentius dictus est, et Petrum Leonis hic oritur, *ajouté en note marginale, au XIII^e siècle, dans A*. — *c*. *Omis dans D*.

1. Probablement en 1130, mais Étienne ne recouvra la chan-

Digitized by Google

reçu un carreau d'arbalète qui l'avait privé d'un œil, il ruina de fond en comble le château, qui était très fort. En outre, il fit si durement éprouver à ses adversaires les maux de la guerre qu'ils renoncèrent, moyennant une bonne paix, et au sénéchalat et à l'hérédité du sénéchalat[1]. Au cours de cette guerre, le roi lui-même, en vrai chevalier qu'il était et prompt à s'élancer sur l'ennemi, eut une jambe percée d'un carreau d'arbalète. Avec beaucoup de grandeur d'âme, il fit bon marché de sa blessure, pourtant sérieuse, et, comme si, sur son trône, la majesté royale dédaignait la douleur d'une plaie, il se raidissait contre le mal et le supportait comme s'il n'avait pas eu à le supporter.

XXXII

[Comment il accueillit le pape Innocent fugitif]

Or il arriva en ce temps qu'un schisme dangereux infligea à l'église de Rome une très grave blessure qui l'atteignit presque au cœur. Le souverain pontife et pape universel Honorius, de vénérable mémoire, s'étant engagé dans la voie qui est celle de toute chair[2], les personnages les plus importants et les plus sages de l'église de Rome, désireux d'empêcher tout tumulte, s'étaient entendus pour procéder à une élection solennelle, à Saint-Marc et non ailleurs, et tous en commun, suivant l'usage romain. Cependant, ceux qui se trouvaient avoir approché plus assidûment et plus intimement du pontife défunt craignaient un soulèvement des Romains; ils n'osèrent pas se réunir dans l'endroit désigné, et, avant que fût rendu public le décès du seigneur pape, ils élirent comme souverain pontife vénérable personne le diacre Grégoire[3], cardinal de Saint-Ange. D'autre part,

cellerie qu'en 1132, après le 3 août (A. Luchaire, *Annales*, n° 420). Il affectait de considérer le sénéchalat comme revenant de droit à sa famille. Il mourut le 14 janvier 1150.

2. Dans la soirée du 13 février 1130.

3. Sous le nom d'Innocent II, le 14 février.

Digitized by Google

ficem. Qui autem Petri Leonis parti favebant, apud Sanctum Marcum pro pacto alios invitantes convenerunt, dominique pape morte comperta[1], ipsum eundem Petrum Leonis cardinalem presbiterum[2], multorum et episcoporum et cardinalium et clericorum et Romanorum nobilium consensu, votive elegerunt, sicque scisma perniciosum statuendo, Christi Domini tunicam inconsutilem discindendo, partiti sunt ecclesiam Dei, et dum

Magno se judice quisque tuetur[3],

alii alios alliciunt, alii alios anathemate innodant, judicium preter suum non attendunt.

Cum autem Petri Leonis pars tum parentum suffragio, tum Rome[a] nobilitatis presidio prevaleret[4], dominus papa Innocentius cum suis Urbem relinquere deliberat, ut orbem terrarum optinere prevaleat. Descendens itaque navali subsidio ad partes Galliarum, tutum et approbatum eligit persone et Ecclesie post Deum defensionis asilum regnum nobilissimum Francorum, nunciisque suis ad regem Ludovicum destinatis, et persone et ecclesie opitulari efflagitat[5].

Quo rex, ut erat piissimus Ecclesie defensor, cito compunctus, concilium archiepiscoporum, episcoporum, abbatum et religiosorum virorum Stampis convocat[6], et eorum consilio magis de persona quam de elec-

a. Romane *G*.

1. Trois heures après l'élection d'Innocent.

2. De Sainte-Marie du Transtevere. Il était connu en France, où, venu en 1118 à la suite de Gélase II, il avait beaucoup contribué à l'élection de Calixte II; il y était revenu en septembre 1123 comme légat (U. Robert, *Histoire du pape Calixte II*, p. 78 et 181). Il prit le nom d'Anaclet II.

3. Lucain, *Pharsale*, I, 127.

Digitized by Google

les partisans de Pierre Léon se réunirent à Saint-Marc, invitant les autres à faire comme il était convenu, et, quand ils eurent appris la mort du seigneur pape[1], ils élurent suivant leur vœu le dit Pierre Léon qui était cardinal prêtre[2]; une multitude d'évêques, de cardinaux, de clercs, de nobles romains y consentirent. Ainsi, créant un schisme pernicieux, déchirant la tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il divisèrent l'Église de Dieu et, tandis que « chacun invoque en sa faveur un juge imposant »[3], ils cherchaient à s'attirer les uns les autres, s'anathématisaient les uns les autres, ne s'en rapportaient chacun qu'à son propre jugement.

Cependant c'était le parti de Pierre Léon qui l'emportait, non seulement parce qu'il trouvait de l'aide dans sa famille, mais surtout parce qu'il avait l'appui de la noblesse de Rome[4]. Alors le seigneur pape Innocent délibéra de quitter la ville avec ses partisans, afin de gagner à lui l'univers. Descendant donc par la voie de mer dans les parages des Gaules, il fit choix pour la défense de sa personne et de l'Église de l'asile le plus sûr et le mieux éprouvé qu'il pût trouver après Dieu, à savoir du très noble royaume de France, et, par l'organe des messagers qu'il envoya vers le roi Louis, il lui demanda instamment assistance pour sa personne et pour l'Église[5].

Tout de suite ému par cette affaire, en très pieux défenseur de l'Église qu'il était, le roi convoque à Étampes une assemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbés et de religieuses personnes[6], et, après s'être enquis, sur leur conseil, bien

4. Pierre Léon avait pour père un certain Léon (Leone), gouverneur du château Saint-Ange, et pour arrière-grand-père Benedetto Christiano, Juif converti au catholicisme sous le pontificat de Léon IX. Voir P. Fedele, *Le famiglie di Anacleto II et di Gelasio II*, dans l'*Archivio della Società romana di storia patria*, t. XXVII (1904), p. 398-440.

5. Parti de Rome au début de mai 1130, il séjourna assez longtemps à Pise et Gênes et n'aborda à Saint-Gilles que dans les premiers jours de septembre.

6. Sans doute avant l'arrivée d'Innocent, vers août-septembre 1130 (Vacandard, *Vie de saint Bernard*, 2e éd., t. I, p. 291).

Digitized by Google

tione[a] investigans — fit enim sepe ut Romanorum tumultuancium quibuscumque molestiis ecclesie electio minus ordinarie fieri valeat, — ei[b] assensum electioni consilio virorum prebet et deinceps manutenere promittit. Cum autem et susceptionis et servitii primitias Cluniaci per nos ei delegasset[1], tanto exhilarati suffragio, cum gratia et benedictione domino regi per nos gratias referentes, ad propria remiserunt.

Ut autem usque Sanctum Benedictum super Ligerim descendit, dominus rex[c] cum regina et filiis ei occurens[2], nobilem et diademate sepius coronatum[3] verticem tanquam ad sepulchrum Petri inclinans, pedibus ejus procumbit, catholicum affectum et devoti servitii effectum ei et ecclesie promittit. Cujus exemplo et rex Anglie Henricus[d] ei Carnotum[4] occurrens, devotissime pedibus ejus prostratus, votivam sui suorumque ut terra sua[e] susceptionem et obedientie filialis promittit plenitudinem.

Visitando itaque Gallicanam, sicut res exigebat, ecclesiam, ad partes se transfert Lotaringorum[5]. Cui cum imperator Loherius[f] civitate Leodii[6], cum magno archiepiscoporum et episcoporum et Theuthonici regni optimatum collegio, celeberrime occurrisset, in platea

a. erectione *E.* — *b. Corrigé en* ejus *dans A.* — *c.* Ludovicus grossus rex, *ajouté en note marginale, au XIII^e siècle, dans A.* — *d.* Henricus rex Anglie, *ajouté en note marginale, au XIII^e siècle, dans A.* — *e. La correction* et terre sue, *faite par le compilateur de F, ne s'explique que par des raisons de style, pour assurer le balancement de la phrase; la leçon* terra sua, *donnée par tous les autres manuscrits, convient beaucoup mieux, quant au sens, en sous-entendant* in. — *f.* Loherius imperator, *ajouté en note marginale, au XIII^e siècle, dans A.*

1. Du 25 octobre au 3 novembre 1130.
2. Dans les premiers jours de janvier 1131. Louis VI l'accompagna de là jusqu'à Orléans.

Digitized by Google

plus du caractère de l'élu que des circonstances de l'élection — car il arrive souvent que la gêne causée par les soulèvements des Romains ne permette pas une élection absolument régulière — il donne son assentiment à l'élection conformément à l'avis de son entourage et promet de la faire respecter dans la suite. Par notre intermédiaire il avait fait parvenir au pape, à Cluny, les prémices de son bon accueil et de ses services[1]. Celui-ci, tout joyeux d'un tel secours, nous renvoya chez nous avec ses bonnes grâces et sa bénédiction en nous chargeant de remercier notre seigneur le roi.

Quant il fut descendu jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire, notre seigneur le roi alla au-devant de lui en compagnie de la reine et de ses fils[2]. Inclinant comme devant le sépulcre de Pierre sa noble tête si souvent couronnée du diadème[3], il se prosterna à ses pieds et lui promit pour sa personne et pour l'Église les sentiments d'un roi catholique ainsi que des services dévoués et effectifs. A son exemple, le roi d'Angleterre Henri vint également à la rencontre du pape à Chartres[4], et, prosterné très dévotement à ses pieds, lui promit que lui-même et les siens l'accueilleraient, suivant leur vœu, comme il serait accueilli sur sa propre terre, et qu'il trouverait en eux une obéissance filiale et sans réserve.

Au cours de la visite que, suivant les exigences de la situation, le pape fit de l'église des Gaules, il se transporta en Lorraine[5]. C'est alors que, dans la cité de Liége[6], l'empereur Lothaire, qu'accompagnait une grande foule d'archevêques, d'évêques et de grands du royaume teuton, vint très solennellement à sa rencontre. Sur la place qui est

3. Allusion aux renouvellements de couronnement qui avaient lieu chaque fois que le roi tenait une cour générale pour la célébration des grandes fêtes; ces cours étaient appelées des *cours couronnées* (*curie coronate*). Voir A. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques sous les premiers Capétiens*, t. I (1883), p. 69.

4. Le 13 janvier.

5. En passant par Étampes et l'abbaye de Morigny, Provins, Châlons, Saint-Quentin, Cambrai.

6. Il y était le 22 mars. Sur Lothaire, voir plus haut, p. 69. La Basse-Lorraine comprenait les diocèses de Liége, Cambrai, Cologne et Utrecht.

Digitized by Google

ante episcopalem ecclesiam humillime seipsum stratorem offerens, pedes per medium sancte processionis ad eum festinat, alia manu virgam ad defendendum, alia frenum albi equi accipiens, tanquam dominum deducebat. Descendente vero tota stacione, eum suppodiando deportans[1], celsitudinem paternitatis ejus notis et ignotis clarificavit.

Pace itaque Imperii et Ecclesie confederata, instantem sancti Pasche diem apud nos in ecclesia beati Dyonisii tanquam speciali filia affectat celebrare[2]. Nos autem ob timorem Dei et ecclesie matris et filie gratanter pridie Cene Domini suscipientes[3], celeberrimam Deo et hominibus proferentes processionem, adventum ejus odis exultacionis collectantes[a] amplexati sumus.

Cena ergo Domini apud nos more romano et sumptuoso donativo, quod presbiterium[4] nominatur, celebrata, venerandam Domini Crucifixionem venerando prosequtus, sanctissime Resurrectionis vigilias honore debito pernoctavit. Summo mane vero extrinseca via ad ecclesiam Martirum[b] in Strata[5], cum multo collateralium collegio quasi secreto commeavit, ibique more romano seipsos preparantes, multo et mirabili ornatu circumdantes, capiti ejus frigium[6], ornamentum

a. colletantes *D*, *G*. — *b*. nostram *D*.

1. Les *Grandes Chroniques* traduisent : « Puis qu'il fu descendu le porta en soustenant tant comme la procession dura », comme s'il y avait : « Descendentem vero tota statione. »

2. Pâques tombait en 1131 le 19 avril.

3. C'est-à-dire le mercredi saint 15 avril.

4. Distribution de présents faite par les papes le jour de leur installation ou dans d'autres occasions solennelles.

5. L'église de Saint-Denis de l'Estrée, qui fut détruite en 1793, devait son surnom au voisinage de l'antique voie romaine pavée (*via strata*, en français *estrée*) menant de Rouen à Paris. Elle

Digitized by Google

devant l'église épiscopale il s'offrit très humblement comme écuyer et, à pied, se hâta vers lui au beau milieu du saint cortège; et ainsi, tenant d'une main son sceptre comme pour le défendre, de l'autre le frein du cheval blanc, il le conduisait comme il eût fait son seigneur. Puis, quand tous les gens de la procession mirent pied à terre[1], il le soutint et le porta, faisant éclater à tous, connus et inconnus, la majesté paternelle qui était en lui.

La paix ainsi établie d'accord entre l'Empire et l'Église, comme le saint jour de Pâques approchait[2], le pape voulut le célébrer chez nous dans l'église de Saint-Denis, comme s'il l'eût tenue tout spécialement pour sa fille. Nous, de notre côté, inspirés par la crainte de Dieu, de l'église mère et de sa fille, nous le reçûmes avec reconnaissance la veille de la Cène du Seigneur[3], et, à la tête d'une procession solennelle dont nous offrîmes le spectacle à Dieu et aux hommes, nous l'embrassâmes aux accents des hymnes d'allégresse qui exaltaient son arrivée.

Quand il eut donc célébré chez nous la Cène du Seigneur suivant l'usage romain, avec de somptueuses largesses — c'est ce qu'on appelle le *presbiterium*[4] —, il suivit avec des sentiments de vénération tous les exercices de la vénérable Crucifixion du Seigneur et passa très saintement toute la nuit des vigiles de la Résurrection au milieu des honneurs requis. Le lendemain, de grand matin, par un chemin écarté, il se rendit comme en secret à l'église des Martyrs qui est sur la route[5], suivi d'une troupe nombreuse d'assistants. Là, ces derniers, après avoir fait eux-mêmes les apprêts conformes à l'usage romain, après l'avoir revêtu d'une imposante et admirable parure, lui mirent sur la tête une mitre[6] — ornement vraiment impérial — semblable de forme

s'élevait entre cette route et la Seine, un peu à l'est de l'emplacement de l'église paroissiale actuelle. C'était la basilique primitive, celle des temps mérovingiens, fondée vers 475 sur l'initiative de sainte Geneviève (L. Levillain, *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1925, p. 92-97).

6. C'est le *frigium*, conique comme le heaume du XII[e] siècle. Cf. plus haut, p. 53.

Digitized by Google

imperiale, instar galee circulo aureo circinatum imponunt, albo et palliato equo insidentem educunt, ipsi etiam palliati equos albis operturis variatos equitantes, odas personando festive geminati procedunt. Barones vero ecclesie nostre feodati et castellani nobiles, stratores humillimi, pedites[a] eum equitantem freno deducebant. Quidam etiam previi copiosam monetam, ut turbam impedientem removerent, jactitabant. Via autem regia et salicibus et fixis stipitibus preciosis palliis rutilabat. Cum autem et militie cunei et populi multi concursus ei honoratissime occurreret, nec etiam ipsa Judeorum Parisiensium excecata defuit synagoga, que Legis litteram rotulam scilicet velatam offerens, ab ore ejus hanc misericordie et pietatis obtinet supplicationem : « Auferat Deus omnipotens velamen a cordibus vestris[1]. »

Perveniens vero ad sanctorum basilicam, coronis aureis rutilantem, argenti et plus cencies auri preciosarum gemmarum et margaritarum splendore fulgurantem, divina divine celebrans, agni veri paschalis victimas sacratissimas nobis cooperando immolavit. Finita vero missa, erectis in claustro palliis strato mensis, materialem agnum tanquam thoris accubitati sumunt, cetera nobilis mense fercula consueto more suscipiunt. Sed et sequente die eandem ab ecclesia Sancti Remigii[2] ad principalem reciprocant processionem. Transactis itaque tribus post Pascha diebus, cum gratiarum actione et auxilii et consilii promissione Parisium[3] transmeavit. Exinde Galliarum ecclesias visitando et de earum copia inopie sue defectum supplendo, cum per terram

a. pedes *A*, *D*, *E*.

1. Cf. saint Paul, *Épitre aux Corinthiens*, III, 15-16.
2. Située à 600 mètres environ à l'est de l'église abbatiale, près du cimetière actuel.

Digitized by Google

à un heaume et cerclée d'un diadème d'or, puis ils l'emmenèrent, monté sur un cheval blanc couvert d'une housse. Quant à eux, revêtus de riches manteaux, montés sur des chevaux de nuances diverses, mais tous avec des couvertures blanches, ils marchaient par-devant, deux par deux, chantant des hymnes de fête. Les barons feudataires de notre église et de nobles châtelains, à pied, tels des écuyers très humbles, tenaient les rênes du cheval du pape. Il y en avait même qui, en tête du cortège, ne cessaient de jeter de la monnaie à pleines poignées pour écarter la foule qui gênait le passage. La voie royale, parsemée de branchages, resplendissait de l'éclat des étoffes précieuses accrochées aux arbres. Les chevaliers, rangés en bataille, et une grande foule de peuple accouraient au-devant du pape pour l'honorer. Il n'y avait pas jusqu'à la synagogue des Juifs de Paris qui, malgré son aveuglement, ne fût là. Comme elle lui offrait sous un voile un rouleau contenant le texte de la Loi, elle obtint de sa bouche ce souhait suppliant, plein de miséricorde et de pitié : « Que le Dieu tout-puissant veuille bien ôter le voile de vos cœurs »[1].

Parvenu à la basilique des Saints, toute éblouissante de couronnes d'or, dans l'étincellement des pierres précieuses et des perles cent fois plus brillantes que l'or et l'argent, il célébra de façon toute divine les divins mystères et, avec notre concours, immola les très saintes victimes du véritable agneau pascal. Une fois la messe finie, on se rendit dans le cloître, jonché de belles étoffes, et où avaient été dressées des tables. Comme si l'on avait été couché sur des lits, on prit là l'agneau charnel et l'on s'y nourrit des autres espèces de plats qui ont coutume de garnir une noble table. Cependant, le jour suivant, ils recommencèrent la même procession en se rendant de l'église Saint-Remi[2] à l'église principale. Enfin, lorsque trois jours se furent écoulés après Pâques, le pape, après nous avoir rendu grâces et nous avoir promis son aide et son conseil, se rendit à Paris[3]. Ensuite il se promena à travers le pays en visitant les églises des Gaules,

3. Il s'y trouvait encore le 27 avril.

Digitized by Google

aliquantisper deambulasset, Compendii demorari elegit[1].

Interea contigit singulare et ulterius inauditum Francie regni infortunium. Regis enim Ludovici filius, floridus et amenus puer, Phylippus[a], bonorum spes timorque malorum[2], cum quadam die per civitatis Parisiensis suburbium equitaret, obvio porco diabolico[b] offensus equus gravissime cecidit, sessoremque suum nobilissimum puerum silice consternatum, mole ponderis sui conculcatum, contrivit. Quo dolore civitas et quicumque audierunt consternati — ea siquidem die exercitum ad expedicionem asciverat — vociferabantur, flebant et ejulabant. Tenerrimum recolligentes puerum pene extinctum, proximam domum reportant, nocte vero instante, pro dolor, spiritum exalavit. Quantus autem et quam mirabilis dolor et luctus patrem et matrem et regni optimates affecerit, nec ipse Omerus elicere sufficeret.

Eo autem in ecclesia beati Dyonisii, in sepultura regum et sinistra altaris sancte Trinitatis parte, multorum conventu episcoporum et regni optimatum more regio humato, pater sapiens, post lugubres querimonias, post miserabiles vite superstitis imprecationes, religiosorum et sapientum[c] consilio consolari admisit. Qui ergo intimi ejus et familiares eramus, formidantes ob jugem debilitati corporis molestiam ejus subitum defectum, consuluimus ei quatinus filium Ludovicum,

a. Phyppus *A.* — *b.* diabolo *E.* — *c. Sic dans tous les manuscrits; dans A il y avait d'abord* virorum, *qui a été corrigé en* et sapientum; *H donne* religiosorum et sapientum virorum.

1. Il s'installa à Compiègne le 26 mai 1131 et y resta environ un mois. Il avait précédemment visité Pontoise, Gisors, Rouen et Beauvais. A partir de la fin de juin, il reprit ses pérégrinations jusqu'en octobre. On le vit à Auxerre, à Orléans, à Blois, à Étampes, à Soissons et à Reims.

Digitized by Google

lesquelles suppléaient de leurs richesses à son dénuement; finalement il choisit pour résidence Compiègne[1].

Entre temps arriva un étrange malheur, inouï jusqu'alors dans le royaume de France. Un fils du roi Louis, un enfant d'une santé florissante et de façons agréables, Philippe, l'espoir des gens de bien et la terreur des méchants[2], chevauchait un jour à travers un faubourg de la cité de Paris quand le cheval, s'étant heurté à un diable de porc qui se trouvait sur le chemin, tomba lourdement, jetant contre une grosse pierre son cavalier, le très noble enfant, et, le foulant aux pieds, l'écrasa sous le poids de son corps. Consternés de douleur, les bourgeois et tous ceux qui entendirent raconter la chose — ce jour-là justement le roi avait fait semondre l'ost pour une expédition — poussaient des cris, pleuraient et se lamentaient. Ils ramassèrent le tendre enfant, qui était déjà presque mort, et le portèrent à la maison la plus proche. Mais, ô douleur, à la tombée de la nuit il rendit l'âme. Combien vifs, combien merveilleux furent la douleur et le deuil de son père, de sa mère, des grands du royaume, Homère lui-même ne suffirait pas à l'exprimer.

Il fut inhumé comme un roi dans l'église de Saint-Denis dans la sépulture des rois et à gauche de l'autel de la sainte Trinité, en présence d'une nombreuse assemblée d'évêques et de grands du royaume. Alors, après avoir proféré de lugubres plaintes, après avoir maudit sa vie misérable de survivant, son sage père, cédant aux conseils de religieuses personnes, voulut bien se laisser consoler. Nous, ses intimes et familiers, à qui la souffrance continuelle de son corps fatigué donnait à craindre qu'il ne vînt tout à coup à défaillir, nous lui conseillâmes donc de faire couronner du diadème royal et oindre de la sainte liqueur son fils Louis,

2. Né le 29 août 1116, il avait été associé nominalement au gouvernement du royaume dès l'âge de trois ans et demi, le 18 avril 1120, puis sacré le 14 avril 1129 (voir une note de L. Delisle dans le *Journal des savants*, 1898, p. 736); aussi le chroniqueur de Morigny (éd. Mirot, p. 56) le qualifie-t-il de « rex ». L'accident se produisit le 13 octobre 1131. Cf. Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, éd. Le Prévost, t. V, p. 26.

Digitized by Google

pulcherrimum puerum, regio diademate coronatum, sacri liquoris unctione regem secum ad refellendum emulorum tumultum constitueret. Qui consiliis nostris adquiescens, Remis cum conjuge et filio et regni proceribus devenit, ubi in pleno et celeberrimo quod dominus papa Innocentius convocaverat concilio, sacri olei unctione et corone regni deportacione in regem sublimatum, felicem providit regno successorem [1]. Unde multis quasi quodam presagio videbatur ejus debere amplificari potencia, qui tot et tantorum et tam diversorum archiepiscoporum, episcoporum, Francorum, Theutonicorum, Aquitanorum, Anglorum, Hispanorum suscepit benedictionem copiosam.

Cumque pater, vivi gaudio defuncti dolorem allevians[a], Parisium rediret, dominus papa, soluto concilio, Autisiodoro [2] elegit demorari. Oportunitatem vero repatriandi nanciscens de imperatoris Ludovici[b 3] comitatu, quia eum in manu forti Romam perducere et Petrum Leonis deponere spoponderat, illuc cum eo devenit. Sed cum eum augustum imperatorem constituisset, Romanis resistentibus, pacem optinere, Petro Leonis vivente, non potuit. Sed cum Petrus Leonis de medio abisset, pace ecclesie post longam fluctuacionem [4], post diutinos et pene consumptivos languores Dei auxilio

a. defuncti... allevians *omis dans D.* — *b. Sic dans tous les manuscrits*; idem nomen videtur esse Loherius et Ludovicus, *ajouté en note marginale, au XIII^e siècle, dans A.*

1. Le concile siégea du 18 au 26 octobre 1131; le couronnement du jeune Louis eut lieu le 25.

2. Innocent II quitta Reims le 5 novembre et séjourna à Auxerre du 28 novembre jusqu'au début de janvier.

Digitized by Google

un très bel enfant, et de l'associer ainsi à son règne afin de déjouer tout soulèvement de ses rivaux. Il acquiesça à nos conseils, s'en vint à Reims avec son épouse, son fils et des grands du royaume et là, solennellement, en plein concile, convoqué par le seigneur pape Innocent, il fit élever son fils à la royauté par l'onction de l'huile sainte et l'imposition de la couronne, se ménageant ainsi un heureux successeur[1]. En suite de quoi il semblait à bien des gens, comme par le fait d'un présage, que dût continuer à croître la puissance d'un prince qu'avaient abondamment béni tant et de si grands et de si divers archevêques et évêques, Français, Teutons, Aquitains, Anglais, Espagnols.

Tandis que le père rentrait à Paris, et que la joie de ce qui arrivait au vivant allégeait en lui la douleur causée par la mort du défunt, le seigneur pape, ayant prononcé la dissolution du concile, choisit pour résidence Auxerre[2]. Cependant il trouva une occasion avantageuse pour regagner son pays en compagnie de l'empereur Louis[3], lequel s'était engagé à le conduire jusqu'à Rome en forces et à déposer Pierre Léon. Ils y allèrent ensemble. Malheureusement, après que le pape eut proclamé Auguste l'empereur, la résistance des Romains l'empêcha d'obtenir la paix tant que vécut Pierre Léon. Mais, Pierre Léon une fois disparu de ce monde, la paix, succédant à une longue agitation et à des accès de langueur prolongés et presque mortels, fut enfin, avec l'aide de Dieu, rendue à l'Église[4], et le seigneur pape illustra heureusement

3. C'est Lothaire (cf. plus haut, p. 69). D'Auxerre le pape regagna lentement les Alpes en passant par Nevers, Autun, Cluny, Lyon, Vienne, Valence, Avignon. Parvenu au Mont Genèvre en avril 1132, il ne fit sa rentrée à Rome qu'au bout d'un an, en compagnie de Lothaire, qu'il couronna le 4 juin 1133 (toute cette chronologie d'après les *Regesta* de Jaffé-Wattenbach, t. II, p. 849-852).

4. Anaclet, mort le 25 janvier 1138, fut remplacé par un autre antipape, Victor IV, qui se démit du pontificat le 29 mai de la même année.

Digitized by Google

restituta, dominus papa felici successu sanctissimam cathedram vite et offitii merito nobilitavit[1].

XXXIII

[Quanto animi robore morbum tulerit]

Jamjamque dominus rex Ludovicus, et corporee gravitatis mole[2] et laborum continuato sudore aliquantisper fractus, ut humane complexionis mos est, corpore non animo defitiebat, cum tamen si quid regie majestati importunum per universum regnum emergeret, inultum nullo modo preterire sustineret. Tante enim scientie et industrie sexagenarius[a 3] erat, ut, si impingati corporis molestia jugis non resisteret, omnem universaliter hostem superando contereret. Unde sepe intimis ingemiscendo querebatur : « Heu! inquit, mi» sere condicioni, que scire et posse insimul aut vix aut » nunquam admittit! Si enim juvenis scissem aut modo » senex possem, efficacissime multa regna perdomas» sem. »

Ea tamen corporis debilitatus gravitate, etiam lecto rigidissimus, usque adeo et regi Anglie comitique Theobaldo et omnibus resistebat, ut, quicumque eum viderent et preclara opera audirent, animi nobilitatem

a. Sic dans A (ou sexa *a été ajouté dès le XII^e siècle sur l'espace d'abord laissé en blanc), E, F, G, H;* quinquagenarius *D.*

1. Il mourut le 24 septembre 1143. On remarquera que Suger, sans mentionner sa mort, ne parle pas de lui comme d'un personnage encore vivant.

2. Cf. plus haut, p. 237. Dès 1119, lors du concile de Reims, « sa haute stature, sa pâleur et son obésité » (héritée de son père et de sa mère) avaient frappé l'assistance (Orderic Vital, *His-*

Digitized by Google

la très sainte chaire par les mérites de sa vie et de son attachement à son devoir[1].

XXXIII

[Avec quelle force d'âme il supporta la maladie]

Déjà notre seigneur le roi Louis, quelque peu accablé sous le poids de sa corpulence[2] et de la fatigue continuelle que lui causaient ses travaux, commençait à perdre de ses forces, ainsi que le comporte d'ordinaire l'humaine complexion, de ses forces corporelles du moins, non de celles de son esprit, car, survenait-il quelque part, où que ce fût dans l'étendue du royaume, quelque chose de contraire à l'intérêt de la majesté royale, il ne supportait à aucun prix que le fait restât sans vengeance. Quoique sexagénaire[3], il montrait de telles connaissances et une telle activité que, n'eût été le perpétuel obstacle de son corps chargé de graisse, il aurait triomphé de tous ses ennemis et les aurait écrasés. De là les plaintes, mêlées de gémissements, auxquelles il s'abandonnait souvent avec ses intimes : « Hélas, di- » sait-il, quelle misérable condition ! A peine permet-elle, ou » plutôt jamais elle ne permet d'unir l'expérience à la puis- » sance ! Si j'avais su quand j'étais jeune, ou si, du moins, » je pouvais, maintenant que me voilà vieux, j'eusse très faci- » lement dompté bien des royaumes ».

Cependant, tout affaibli qu'il était par cette corpulence, absolument raidi sur son lit, il résistait de telle façon au roi d'Angleterre, au comte Thibaut et à tous ses ennemis, que ceux qui le voyaient et qui entendaient parler de ses brillantes actions, vantaient hautement la noblesse de son cœur, dé-

toire ecclésiastique, éd. Le Prévost, t. IV, p. 376). Cf. A. Brachet, *Pathologie mentale des rois de France* (1903), p. 219-223.

3. Il devait n'avoir que cinquante-quatre ans en 1135, mais il était dans la logique de ce développement que Suger y représentât son héros comme plus âgé que la réalité. Parlant de Philippe Ier au même âge, Suger le traitait aussi de sexagénaire (cf. plus haut, p. 83).

Digitized by Google

predicarent, corporis debilitatem deplangerent. Ea etiam molestatus angaria, cum contra Theobaldum comitem, leso crure[1] et vix deportato, Benevallis, preter claustra monachorum que defendebat, igne concremare fecisset[2], sed et alia vice cum Castellum Renardi[a 3] de feodo comitis Theobaldi per homines etiam absens destruxisset, ea quam extremam fecit expedicionem, nobilissimo exercitu castrum Sancti Brictionis super fluvium Ligerim, ob sui rapacitatem et mercatorum depredacionem, et incendio dissolvit et turrim et dominum ad dedicionem coegit[4].

Qua regressus expedicione, apud castellum novum Montis Treherii[5] gravi diarria ventris profluvio, sicut aliquando consueverat, graviter cepit anxiari[6]. Qui, ut erat in consiliis providus, sibi ipsi consulens et miseratus anime sue, Deo placens, frequentate confessionis et orationum sibi devotione providebat, hoc unum toto animi affectu preoptans, apud sanctos Martyres protectores suos Dyonisium sociosque ejus se quomodocumque deferri et ante sacratissima eorum corpora, regni et corone depositione, coronam pro corona, pro regalibus insignibus et imperialibus ornamentis humilem beati Benedicti habitum commutando, monasticum ordinem profiteri. Videant qui monastice paupertati derogant quomodo non solum archiepiscopi, sed et ipsi reges, transitorie vitam eternam preferentes, ad singu-

a. Ajouté ultérieurement dans A.

1. Blessé à Livry en 1128, il avait sur le moment négligé de se faire soigner.

2. Bonneval, Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun. L'abbaye bénédictine de Saint-Florentin, fondée en 857, avait reçu de Louis le Gros des lettres de sauvegarde en 1110. Voir Rabouin, *Notice sur Bonneval* (1896), p. 17.

Digitized by Google

ploraient la faiblesse de son corps. Tourmenté par ces souffrances, ayant une jambe atteinte[1], à peine transportable, il luttait encore contre le comte Thibaut et faisait détruire par l'incendie Bonneval[2], à l'exception des bâtiments monastiques, qu'il prenait sous sa sauvegarde; une autre fois, absent lui-même, il faisait détruire par ses hommes Château-Renard[3], qui était du fief du comte Thibaut. Dans la toute dernière expédition qu'il conduisit, à la tête d'un très bel ost, il incendia le château de Saint-Brisson-sur-Loire, à cause de la rapacité du seigneur et des déprédations qu'il exerçait sur les marchands, et força la tour et le seigneur à se rendre[4].

Revenu de cette expédition, comme il se trouvait au château neuf de Montraër[5], il fut pris d'une grave crise de diarrhée avec flux de ventre, ainsi que cela lui arrivait parfois[6]. Prévoyant comme il était en ses conseils, il prit soin de lui-même; il eut pitié de son âme; agréable à Dieu en cela, il pourvoyait dévotement à son salut par de fréquentes confessions et par des prières. Ce qu'il souhaitait particulièrement, de tout son cœur, c'était d'être transporté, de quelque façon que ce fût, auprès de ses protecteurs les saints Martyrs Denis et ses compagnons et, renonçant au royaume et à la couronne par-devant leurs très saintes reliques, échangeant couronne contre couronne, l'humble habit de saint Benoît contre les insignes royaux et les ornements du pouvoir, de faire profession en qualité de moine. Puissent-ils voir, ceux qui manquent à la pauvreté monastique, puissent-ils voir comment non seulement des archevêques, mais jusqu'à des rois, préférant l'éternité à la vie transitoire, re-

3. Loiret, ch.-l. de cant. A. Luchaire assigne aux années 1132-1133 les campagnes de Bonneval et de Château-Renard (*Annales*, n° 530).

4. Saint-Brisson. Loiret, cant. de Gien.

5. Châteauneuf-sur-Loire, Loiret, ch.-l. de cant. Le nom de Montraër était encore en usage en 1154 (Bardin, *Châteauneuf, son origine et ses développements*, 1864, p. 163); il tomba en désuétude dans la seconde moitié du XII[e] siècle.

6. C'est en novembre 1135 que, d'après A. Luchaire, éclata cette première crise violente (*Annales*, n° 559).

Digitized by Google

larem monastici ordinis tutelam securissime confugiunt.

Cum autem de die in diem gravi diarrie turbaretur motu, tantis et tam molestis medicorum potionibus, diversorum et amarissimorum pulverum susceptionibus ad restringendum infestabatur[a], ut nec etiam ipsi incolumes et virtuosi sustinere prevalerent. Qui inter has et hujusmodi molestias, innata dulcedine benivolus, omnibus ita blandiebatur, omnes admittebat, omnes demulcebat ac si nichil molestie pateretur.

Asperrimo itaque profluvii motu et longo macerati corporis defectu, dedignatus viliter aut inopinate mori, convocat religiosos viros, episcopos et abbates et multos ecclesie sacerdotes, querit, rejecto pudore omni, ob reverentiam Divinitatis et sanctorum angelorum, coram devotissime confiteri et securissimo Dominici corporis et sanguinis viatico exitum suum muniri. Cumque idipsum preparare festinant, rex ipse, inopinate se levans et preparans, vestitus cameram, cunctis admirantibus, obviam corpori Domini Jesu Christi exit, devotissimus assistit. Ubi, videntibus cunctis tam clericis quam laïcis, regem exuens regnum deponit, peccando regnum administravisse confitetur, filium suum Ludovicum anulo investit, ecclesiam Dei, pauperes et orphanos tueri, jus suum unicuique custodire, neminem in curia sua capere, si non presentialiter ibidem delinquat[1], fide obligat.

Ubi etiam aurum et argentum et vasa concupiscibilia et pallia et palliatas culcitras et omne mobile quod pos-

a. infestatur *E.*

1. Le condamné qui s'était rendu à l'assignation donnée par le roi, était autorisé à se retirer momentanément chez lui, à moins que le fait punissable n'eût eu lieu en la cour même; l'arrêt ne

Digitized by Google

courent en toute sécurité à l'incomparable abri que leur offre l'ordre monastique.

Cependant, de jour en jour, sa diarrhée le troublait davantage, et les médecins, afin de provoquer une action astringente, l'affligeaient de si fortes et si désagréable potions, de poudres si variées et si amères que même des gens bien portants et vigoureux n'eussent pas pu les supporter. Au milieu de ces souffrances et d'autres pareilles il gardait sa bienveillance et sa douceur naturelles, traitait aimablement tout le monde, donnait audience à tout le monde, faisait plaisir à tout le monde, absolument comme s'il n'eût éprouvé aucune douleur.

Voyant que son flux de ventre s'aggravait, que la défaillance de son corps épuisé se prolongeait, il ne voulut pas mourir d'une mort vile ou inopinée. Il convoqua donc de religieuses personnes, des évêques, des abbés, plusieurs prêtres de l'église, et demanda, rejetant toute fausse honte, par respect pour la Divinité et les saints Anges, à se confesser très dévotement en leur présence et à se munir du viatique très sûr que sont le corps et le sang de Notre-Seigneur. Tandis qu'on se hâte de faire les préparatifs nécessaires, le roi se lève inopinément, se prépare, sort tout vêtu de sa chambre, au grand étonnement de tous, pour aller au devant du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ et, très pieusement, il se tient auprès de lui. Alors, sous les yeux de tous, tant clercs que laïcs, il dépouille le roi, se démet de la royauté, confesse qu'il a régné en pécheur, investit de l'anneau son fils Louis, lui fait promettre sous la foi du serment de veiller sur l'Église de Dieu, sur les pauvres et sur les orphelins, de garder à chacun son droit, de ne faire aucun prisonnier en sa cour, sauf en cas de délit commis sur le champ en cette même cour[1].

Là-dessus il distribua pour l'amour de Dieu aux églises, aux pauvres et aux indigents son or, son argenterie, ses vases

devenait exécutoire qu'au bout d'un jour (A. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques sous les Capétiens directs*, 1re éd., t. I, p. 322). Cf. plus haut, p. 17, l'affaire de Bouchard de Montmorency.

Digitized by Google

sidebat et quo ei serviebatur ecclesiis et pauperibus et egenis pro amore Dei distribuens, nec clamidibus nec regiis indumentis usque ad camisiam[1] pepercit. Capellam autem suam preciosam, Textum preciosissimum auro et gemmis[2], turibulum aureum quadraginta unciarum, candelabra centum sexaginta auri unciarum, calicem auro et preciosissimis gemmis carissimum, cappas de pallio preciosas decem, preciosissimum jacinctum atave regis Ruthenorum filie[3], quod de sua in manu nostra reddens ut corone spinee Domini[4] infigeretur precepit, sanctis Martiribus per nos destinavit et, si quocumque modo subsequi posset, devotissime spopondit.

His igitur exoneratus et Dei misericordia perfusus, humillime flexis genibus ante sacratissimum corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi — qui enim mox missam celebraverant, illuc ei cum processione devote attulerant, — in hanc oris et cordis vere et catholice confessionis vocem, non tanquam illiteratus, sed tanquam litteratissimus theologus[a], erumpit : « Ego peccator Ludovicus confiteor unum et verum » Deum, Patrem et Filium et Spiritum sanctum, unam » ex hac sancta Trinitate personam, videlicet unigeni- » tum et consubstancialem et coeternum Dei Patris » Filium, de sacratissima virgine Maria incarnatum, » passum, mortuum et sepultum, tercia die resur- » rexisse, Celos ascendisse, ad dexteram Dei Patris con- » sedere, vivos et mortuos extremo et magno judicio

a. Ajouté au-dessus de la ligne, au XII^e siècle, dans A.

1. Vêtement de dessous, généralement porté entre la chemise et le bliaud.

2. « Parée d'or et de pierreries » doit s'entendre de la reliure.

3. Anne de Russie, fille de Jaroslav le Grand, « grand prince »

Digitized by Google

de grand prix, ses étoffes de luxe, ses courtepointes, tout le mobilier qu'il possédait et dont il faisait usage, en n'exceptant ni ses riches habits et ornements royaux ni même sa chainse[1]. Quant à sa précieuse chapelle, à sa très précieuse Bible parée d'or et de pierreries[2], à son encensoir d'or de quarantes onces, à ses candélabres de cent soixante onces d'or, à son calice si coûteux, brillant d'or et de très précieuses pierres, à ses dix chappes d'étoffe précieuse, à la très précieuse hyacinthe héritée de son aïeule la fille du roi de Russie[3] et que, la remettant de sa main dans la nôtre, il nous prescrivit de planter sur la couronne d'épines de Notre-Seigneur[4], quant à tout cela, il nous chargea de le porter aux saints Martyrs, et il s'engagea très pieusement à suivre le même chemin s'il le pouvait.

Ainsi délivré de ce fardeau et tout baigné de la divine miséricorde, il fléchit le genou avec la plus vive humilité en présence du très saint corps et sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que lui avait apportés en ce lieu, processionnellement et dévotement, ceux qui venaient de célébrer la messe. Alors, se confessant de bouche et de cœur, en vrai catholique, il se mit tout à coup, non certes comme un illettré, mais au contraire comme un théologien plein de lettres, à prononcer ces paroles : « Moi, Louis, qui suis un » pécheur, je confesse un seul et vrai Dieu, Père, Fils et » Saint-Esprit; je crois qu'une personne de cette sainte Tri- » nité, à savoir le Fils unique, consubstantiel et coéternel à » Dieu le Père, s'est incarné dans le sein de la bienheureuse » Vierge Marie, qu'il a souffert, qu'il est mort, qu'il a été en- » seveli, qu'il est ressuscité le troisième jour, qu'il est monté » au Ciel, qu'il est assis à la droite de Dieu le Père, qu'il » viendra, lors du jugement dernier et général, juger les vi-

de Kiev, et femme du roi Henri I^er^. La hyacinthe est une pierre précieuse d'un jaune tirant sur le rouge.

4. L'abbaye se vantait de posséder un clou de la croix et la couronne d'épines. On disait que l'empereur de Constantinople en avait fait don à Charlemagne et que Charles le Chauve les avait transportés d'Aix-la-Chapelle à Saint-Denis. Voir J. Bédier, *Les légendes épiques*, t. IV, 2^e^ éd. (1921), p. 122-129.

Digitized by Google

» judicare. Hanc autem sacratissimi corporis ejus Eu-
» charistiam illud idem credimus corpus quod assump-
» tum est de Virgine, quod discipulis suis ad confede-
» randum et uniendum et in se commanendum contra-
» didit. Hunc sacratissimum sanguinem illum eundem
» qui de latere ejus in cruce pendentis defluxit, et fir-
» missime credimus et ore et corde confitemur, hocque
» securissimo viatico decessum nostrum muniri, et con-
» tra omnem aeriam[a] potestatem[1] certissima protec-
» tione defendi preoptamus. »

Cum autem, cunctis admirantibus, facta primum pec-catorum confessione, devotissime corpori et sanguini Jesu Christi communicasset, tanquam ilico convales-cere incipiens, ad cameram rediit, omnique secularis superbie rejecta pompa, sola linea culcitra decubuit. Cumque eum de tanto tantillum, de tam alto tam hu-milem humano more me deflere conspicaretur : « Noli, » inquit, Karissime amice, super me deflere, quia po-» tius exultando gaudere, quod Dei misericordia pres-» titit me in ejus occursum, sicut vides, preparasse. »

XXXIV

[Quanta pietate mortem obierit]

Cum autem paulatim ad incolumitatem respiraret, quo potuit vehiculo prope Milidunum ad fluvium Se-quane, occurrentibus et concurrentibus per viam ei ob-viam et Deo personam ejus commendantibus a castel-lis et vicis et relictis aratris devotissimis populis quibus pacem conservaverat, descendit, sicque ob amorem sanctorum Martirum quos visitare et grates reddere de-siderabat, deveniens citissime, Deo donante, eques ad eos pervenit.

a. aeream *D, E; il y avait d'abord* aeriem *dans A.*

Digitized by Google

» vants et les morts. Cette Eucharistie de son très saint » corps, nous croyons qu'elle est ce même corps qu'il a pris » de la Vierge et qu'il a ensuite donné à ses disciples pour » qu'ils demeurassent associés et unis en lui. Ce sang très sa- » cré, nous croyons qu'il est le même qui coula de son flanc » lorsqu'il pendait sur la croix; nous le croyons très ferme- » ment et le confessons de bouche et de cœur. Voilà le très » sûr viatique dont nous souhaitons d'être pourvus pour » notre décès, le protecteur très ferme qui nous défendra » contre toutes les puissances de l'air[1]. »

Lorsque, après avoir confessé ses péchés, il eut, à l'admiration générale, communié très pieusement avec le corps et le sang de Jésus-Christ, il parut tout à coup commencer à aller mieux, il retourna dans sa chambre, et, rejetant toute pompe et tout orgueil du siècle, il se coucha sur un simple lit de toile. En le voyant devenu de si grand qu'il était si petit, de si haut placé si humble, je pleurais comme font tous les hommes. Il s'en aperçut. « Ne pleurez pas sur moi, » mon ami très cher, dit-il, mais plutôt réjouissez-vous » hautement de ce que la miséricorde divine m'a permis de » me préparer comme vous le voyez à me présenter devant » elle. »

XXXIV

[Avec quelle piété il vit venir la mort]

Cependant, comme son état de santé s'améliorait peu à peu, il se fit transporter tant bien que mal jusqu'auprès de Melun, sur les bords de la Seine; sur la route, à sa rencontre, accouraient en foule des châteaux et des bourgs, abandonnant leurs charrues, recommandant à Dieu sa personne, les peuples très dévoués auxquels il avait conservé la paix. Il descendit [le fleuve]; ainsi, mu par son amour pour les saints Martyrs, à qui il désirait faire visite et rendre grâces, il poursuivit rapidement son chemin, et, avec la permission de Dieu, parvint à cheval jusqu'à eux.

1. C'est-à-dire les entreprises du démon.

Digitized by Google

Qui a fratribus et pene tota patria tanquam piissimus ecclesie pater et nobilis defensor solempniter et devotissime susceptus, sanctissimis Martiribus humillime prostratus, votivas pro impensis beneficiis et devotas gratiarum actiones lacrimando persolvit, et ut deinceps ei provideant humillime interpellavit.

Cumque castrum Bestisiacum[1] pervenisset, celeriter subsecuti sunt[2] eum nuncii Guilelmi[a] ducis Aquitanie, denunciantes eundem ducem ad Sanctum Jacobum peregre profectum in via demigrasse, sed, antequam iter aggrederetur et etiam in itinere moriens, filiam nobilissimam puellam nomine Aanor[b] desponsandam totamque terram suam eidem retinendam et deliberasse et dimisisse[3]. Qui, communicato cum familiaribus consilio, solita magnanimitate gratanter oblata suscipiens, karissimo filio Ludovico eam copulari promittit, necnon et deinceps nobilem apparatum ad destinandum[c] illuc componit, nobilissimum virorum exercitum, quingentorum et eo amplius militum de melioribus regni colligit, cui etiam palatinum comitem Theobaldum et egregium Viromandensem comitem et consanguineum Radulfum preesse constituit. Nos autem familiares ejus et quoscumque sanioris consilii repperire potuit ei concopulavit[4], sic in ejus exitu filio valedicens : « Pro» tegat te, inquit, et tuos, fili karissime, omnipotentis » Dei, per quem reges regnant, validissima dextera,

a. Willelmi *D*. — *b*. Alienor *E*, *G*. — *c*. festinandum *D*.

1. Béthizy, Oise, cant. de Crépy.

2. Dans les premiers jours de juin 1137 (A. Luchaire, *Annales*, n° 580).

3. Guillaume X, duc d'Aquitaine (VIII comme comte de Poitiers) depuis 1126, était parti au mois de mars précédent pour

Digitized by Google

Accueilli avec beaucoup de solennité et de dévouement par les frères et presque tout le pays comme le père très pieux et le noble défenseur de l'église, il se prosterna très humblement devant les saints Martyrs, s'acquitta, les larmes aux yeux, des actions de grâce dont il avait fait le vœu en reconnaissance des bienfaits reçus et les supplia très humblement de continuer à veiller sur lui.

Parvenu au château de Béthizy[1], il y fut bientôt[2] rejoint par des messagers de Guillaume, duc d'Aquitaine, lesquels lui firent savoir que ce duc, parti en pèlerinage vers Saint-Jacques, était décédé au cours du trajet, mais qu'avant de se mettre en route et même en route, au moment de mourir, il avait pris le parti de lui confier sa fille, une très noble demoiselle nommée Aliénor, pour la marier, et de lui remettre toute sa terre pour la tenir en garde[3]. Lui, après avoir tenu conseil avec ses familiers, il accueillit avec son habituelle grandeur d'âme l'offre flatteuse qu'on lui faisait; il promit d'unir en mariage la princesse à son très cher fils Louis, là-dessus composa un noble cortège d'apparat à destination de ce lointain pays et assembla un ost magnifique de cinq cents chevaliers et plus, pris parmi les meilleurs du royaume, à la tête desquels il résolut de mettre le comte palatin Thibaut et l'illustre comte de Vermandois, son cousin Raoul. Il leur adjoignit en outre et nous, ses familiers, et tous les gens de bon et sain conseil qu'il put trouver[4]. Au moment du départ, il dit adieu à son fils en ces termes : « O très cher fils, que la forte droite du Dieu tout-puissant, » par qui règnent les rois, te protège toi et les tiens, parce

Saint-Jacques de Compostelle; décédé là-bas, le vendredi saint 9 avril, il y fut inhumé dans l'église (A. Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, t. II, p. 51). D'après Orderic Vital et le chroniqueur de Morigny (éd. Mirot, p. 67), il avait spécialement jeté son dévolu sur le prince Louis.

4. L'escorte comprenait aussi des contingents fournis par les villes et les grands vassaux. Ils partirent vers le 15 juin, car ils étaient à Limoges le 1er juillet et probablement le 11 à Bordeaux (*Chronique de Morigny*, 2e éd. Mirot, p. 68, note 7, d'après Richard, *ouvr. cité*, t. II, p. 59).

Digitized by Google

» quia, si te et quos tecum transmitto quocumque in-
» fortunio amitterem, nec me presentialiter nec regnum
» curarem. » Copiosas etiam gazas et thesaurorum suf-
ficientiam deliberans, ne quid in toto ducatu Aquitanie
rapiant, ne terram aut terre pauperes ledant, ne amicos
inimicos faciant regia majestate interminat, ut gratam
exercitui de proprio erario cotidianam exhibeant deli-
berationem imperare non dubitat.

Qui cum per Limovicensium partes ad Burdegalen-
sium fines pervenissemus, ante civitatem interposito
magno fluvio Garona[a] temptoria defiximus, ibidem
prestolantes et navali subsidio ad urbem transeuntes,
donec die dominica[1], collectis Gasconie[b], Sanctonie,
Pictavie optimatibus, prefatam puellam cum eo diade-
mate regni coronatam sibi conjugio copulavit. Re-
deuntes igitur per pagum Sanctonicum et, si qui erant,
hostes prosternentes, Pictavorum civitatem cum exulta-
cione tocius terre pervenimus.

Estuabant eo tempore estivi calores solito nociviores,
quorum consumptione aliquantisper soluti et valde con-
triti defatigabamur[2]. Quorum intolerabili solutione
cum dominus rex Ludovicus Parisius recidiva profluvii
dissenteria gravissime fatigaretur, omnino deficiebat.
Qui nunquam super his improvidus, accito venerabili
Parisiensi episcopo Stephano[3] et religioso Sancti
Victoris abbate Gilduino[4], cui familiarius confitebatur

a. Warona *D.* — *b.* Wasconie *D.*

1. Soit le 25 juillet, soit le 1er août (A. Luchaire, *Annales*, n° 589).

2. Les *Annales* de Saint-Aubin d'Angers signalent « une grande sécheresse » en 1137 (*Recueil d'annales angevines*, publié par L. Halphen, p. 9. Cf. *Chronique* de Clarius dans Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. II, p. 541).

Digitized by Google

» que, si j'avais le malheur de te perdre, ainsi que ceux que » j'envoie en ta compagnie, je n'aurais plus souci ni de ma » propre personne, ni de mon royaume. » De plus, remettant à ses envoyés d'abondantes richesses et des trésors en quantité suffisante, il leur défendit, de toute l'autorité de sa majesté royale, de se saisir de rien dans tout le duché d'Aquitaine, de porter aucune atteinte soit à la terre soit aux pauvres de la terre, de se faire des ennemis de ceux qui étaient leurs amis, et n'hésita pas à leur commander de fournir tous les jours à l'ost, sur son propre trésor, une indemnité convenable.

Après avoir traversé le Limousin, nous parvînmes aux confins du Bordelais, plantâmes nos tentes en face de la cité dont nous séparait le large cours de la Garonne, et attendîmes en ce lieu que des navires nous fissent passer dans la ville. Enfin, le dimanche suivant[1], en présence des hauts barons rassemblés de la Gascogne, de la Saintonge et du Poitou, le prince couronna la susdite demoiselle du diadème royal et se l'unit par le mariage. Nous revînmes donc par la Saintonge, prêts à bousculer les ennemis s'il s'en trouvait, et arrivâmes ainsi dans la cité de Poitiers à la grande joie de tout le pays.

Les chaleurs de l'été étaient à ce moment plus pénibles que d'ordinaire[2]. Elles nous épuisaient, nous fatiguaient; nous restions momentanément sans ressort, absolument brisés. L'intolérable dépression qui en résultait causa à notre seigneur le roi Louis, qui était à Paris, une très grave reprise de la dyssenterie avec flux de ventre dont il souffrait; il commençait à tomber en complète défaillance. Ces accidents-là ne l'avaient jamais pris au dépourvu : il fit venir le vénérable évêque de Paris Étienne[3] et le pieux abbé de Saint-Victor Gilduin[4] auquel il se confessait d'autant plus

3. Évêque depuis 1123, Étienne de Senlis, frère du grand bouteiller Gui III, avait été archidiacre de Paris et chancelier de Philippe Ier. Il mourut en 1142.

4. Premier abbé de l'abbaye de chanoines réguliers qui fut fondée à Paris en 1113.

Digitized by Google

eo quod monasterium ejus a fundamine construxerat, et confessionem repetit et exitum suum viatico Dominici corporis muniri devotissime satagit. Cumque se deferri ad ecclesiam sanctorum Martirum faceret, ut[a] quod votum sepius spoponderat humillime persolveret, egritudinis anticipatus angustiis, quod opere non potuit, corde et animo et voluntate complevit. Precipiens ergo tapetum terre et cineres tapeto in modum crucis deponi, ibidem manibus suorum depositus, signo sancte crucis presentiam suam muniens, tricesimo regni administracionis, etatis vero ferme sexagesimo anno, kalendis augusti[1], spiritum emisit.

Cum autem eadem hora corpus ejus precioso pallio involutum ad ecclesiam sanctorum Martyrum sepulture deportaretur, et precessissent qui sepulture locum adaptarent, unum contigit quod silentio preterire dignum non videtur. Cum enim prefatus rex nobiscum conferendo de sepulturis regum aliquando aut sepius ageret, felicem fore asserebat qui inter sacratissima sancte Trinitatis et sanctorum Martyrum altaria sepeliri mereretur, quoniam et sanctorum suffragio et adventancium orationibus peccatorum veniam optineret, ex hoc ipso voluntatem suam tacite significans.

Cum autem antequam cum filio exissemus, cum venerabili ecclesie priore Herveo sepulturam ejus ante altare sancte Trinitatis, ex oposito tumuli Karoli imperatoris[2], mediante altari, providissemus, occupato loco Karlomagni, Francorum regis[b3], quia nec fas nec consuetudo permittit reges exhospitari, quod proposue-

a. eo *D.* — *b*. sepultura *ajouté après* regis *dans D.*

1. Le 1er août 1137.

Digitized by Google

volontiers qu'il avait fait construire son monastère depuis les fondations; il recommença sa confession et s'empressa avec la plus vive dévotion de se munir pour son départ du viatique du corps de Notre-Seigneur. Il voulut être transporté à l'église des saints Martyrs pour s'y acquitter humblement du vœu qu'il avait fait à plusieurs reprises; mais arrêté par les souffrances de sa maladie, ce fut de cœur, d'esprit et de volonté qu'il accomplit ce qui ne lui fut pas possible de fait. Il prescrivit donc de déposer un tapis à terre, et, sur le tapis, des cendres arrangées en figure de croix, puis il s'y fit déposer par les mains de ses gens. Ainsi, fortifiant sa personne par le signe de la croix sainte, après trente ans de règne et d'administration, à presque soixante ans d'âge, le jour des calendes d'août[1], il rendit l'esprit.

Sur l'heure, son corps, enveloppé d'une précieuse étoffe, fut porté à l'église des saints Martyrs pour y recevoir la sépulture. Comme des gens étaient allés en avant pour arranger un endroit où l'ensevelir, il se produisit une chose bien digne, ce semble, de n'être pas passée sous silence. Le roi, lorsqu'il conversait avec nous, parlait quelquefois — et même assez souvent — des sépultures royales; il assurait que celui-là serait heureux qui mériterait d'être enseveli entre les autels très sacrés de la sainte Trinité et des saints Martyrs; car le secours des saints et aussi les prières des visiteurs lui obtiendraient le pardon de ses péchés. Par là même, sans rien dire, il donnait à entendre sa volonté.

Avant de partir en compagnie de son fils, nous avions, d'accord avec le vénérable prieur de l'Église, Hervé, songé à l'ensevelir au devant de l'autel de la Sainte Trinité, à l'opposé du tombeau de l'empereur Charles[2], l'autel s'élevant au milieu. Mais la place était occupée par Carloman, roi de France[3], et, parce que ni le droit ni la coutume ne permettent d'exhumer des rois, la réalisation de notre projet se

2. Charles le Chauve, empereur de 875 à 877.

3. De 879 à 884; fils de Louis II le Bègue et petit-fils de Charles le Chauve.

Digitized by Google

ramus fieri non potuit. Ubi autem ipse quasi quadam pronostica preoptaverat, attemptantes contra omnium opinionem — omnes enim impeditum locum estimabant — quantum nec plus nec minus longitudini et latitudini corporis ejus conveniebat locum reservatum invenerunt[a], ubi cum orationum et hymnorum frequentia et celeberrimo devotoque exequiarum officio more regio depositus, resurrectionis future consortium expectat, tanto sanctorum spirituum collegio spiritu propinquior, quanto corpore sanctis Martyribus ad suffragandum proxime sepultus assistit.

Felix qui potuit, mundi nutante ruina,
Quo jaceat precisse loco[1].

Cujus devotissimam sanctis Martiribus animam, ipsis intercedentibus, ipse Redemptor resuscitet et in parte sanctorum collocare dignetur, qui posuit animam suam pro salute mundi, Jesus Christus Dominus noster, qui vivit et regnat rex regum et dominus dominantium per omnia secula seculorum. Amen[b].

a. reppererunt *D*. — *b*. Expliciunt gesta Ludovici, regis Francorum, cognomento grossi *G*.

Digitized by Google

trouva impossible. Cependant, à la place que lui-même, dans une sorte de pressentiment, avait tout spécialement souhaitée, on trouva en sondant le terrain, contre l'opinion générale — car tout le monde croyait l'endroit encombré — un lieu réservé, lequel, en longueur et en largeur, convenait exactement à son corps, ni plus ni moins. Il y fut déposé, suivant l'usage royal, au milieu d'un concert de prières et d'hymnes, après qu'eut été célébré avec grande solennité et dévotion l'office des funérailles. C'est là qu'il attend le moment de participer à la résurrection future, d'autant plus proche en esprit du collège des saints esprits que son corps se trouve enseveli plus près des saints Martyrs pour bénéficier de leur secours. « Heureux celui qui a pu » savoir à l'avance en quel point il se trouvera couché quand » le monde menacera ruine[1] ! »

Que son âme, si dévote aux saints Martyrs, soit, grâce à leur intercession, ressuscitée par le Rédempteur. Que ce dernier daigne lui donner place parmi les saints, lui qui a offert son âme pour le salut du monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne, roi des rois et seigneur des seigneurs, par tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

1. Lucain, *Pharsale*, IV, 393. Dans la *Pharsale*, il y a *jam scire*, ce qui donne au passage un sens tout différent de celui qu'il a ici.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page xxvi, § 2 : Le tome cinquième (Hugues Capet à Louis VI le Gros) de l'édition Jules Viard des *Grandes Chroniques de France* (Paris, 1928 [en réalité 1929], in-8°) a paru au moment même où nous venions de donner le bon à tirer de presque tout le présent volume. Quoique le texte qu'il fournit diffère parfois un peu de celui dont nous avons dû nous contenter, le sens des passages cités ne s'en trouve pas modifié sensiblement.

Page 25, lignes 22-23 : *au lieu de :* la demande insistante, quoique tardive, de son père, parviennent à fléchir, *lire :* la demande insistante de son père, parviennent, quoique tardivement, à fléchir.

Page 50, au titre courant : *au lieu de :* 1109, *lire :* 1107.

Page 72, note 1 : Il y a dans les *Grandes Chroniques* (éd. J. Viard, p. 131) : « ou il ot de l'iaue juques au braier ». Pourtant il ne peut s'agir ici du vêtement dit « braie ». La correspondance est manifeste entre *ad balteum* et *ad glandem*; elle marque deux phases d'un même élan.

Page 172, note 1 : Le guidage est le droit payé par les marchands en retour de la protection que leur assurait un seigneur ou le roi en les faisant escorter (conductus) sur un certain parcours, appelé quelquefois lui-même « conduit » (voir ci-dessus, p. 253, n. 2). A l'escorte se substitua peu à peu le « conduit » écrit ou sauf-conduit. Voir P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (Paris, 1897, in-8°), p. 363-364 et 377-379.

Page 217, note 11, *au lieu de :* Joscelin, *lire :* Josselin.
— note 12, *au lieu de :* Martigné, *lire :* Martigny.

Page 252, note 1 : J. Viard (*Grandes Chroniques*, t. V, p. 261, n. 6) traduit : « les digues retenant les eaux qui formaient les étangs furent rompues ». Il ajoute : « Quand on connaît le rôle que jouaient au moyen âge les étangs pour l'approvisionnement des châteaux et des monastères, cela se comprend naturellement. » Ce pouvait être là en effet un procédé commode pour rendre pratiquement inoffensif un château.

Digitized by Google

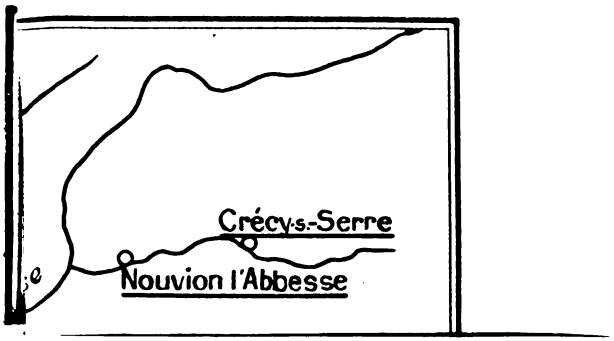

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEX[1]

A

Aanor. — Voir : Éléonore.

[Ada de Roucy], mère de Thomas de Marle, 31.

Adalbert [de Sarrebrück] (*Albertus cancellarius*), chancelier de l'empereur Henri V. — Son union de sentiments avec Henri V, 57. — Pascal II lui envoie des messagers en vue de la paix, 61.

Adam (*Adam*), abbé de Saint-Denis. — Ses différends avec Bouchard de Montmorency, 15. — Accompagne à Châlons les messagers de Pascal II, 57. — Assiste aux obsèques de Philippe I^er^, 83. — Consent au retour de Suger à Toury, 137. — Sa mort, 209.

Adam (*Adam*), châtelain d'Amiens. — Louis VI l'assiège dans sa tour, dont il s'empare, 179.

Adélaïde (*Adelaïs*), comtesse de La Ferté-Baudouin. — Son mariage et sa répudiation, 91.

Adélaïde (*Adelaïs*) [de Maurienne], reine de France. — Sa parenté avec le pape Calixte II, 203, 205.

[Adèle], comtesse de Chartres. — En butte aux attaques de Hugues du Puiset, implore l'assistance de Louis VI, 131, 133.

[Adèle], mère de Charles le Bon, comte de Flandre. — Tante de Louis le Gros, 241.

Adriatique, mer. — L'empereur Lothaire II l'atteint, 69.

[Aimeri], évêque de Clermont-Ferrand. — Secouru par Louis VI contre le comte d'Auvergne, 233.

Aimon Vairevache (*Haimo nomine Varia Vacca*), oncle d'Archambaud de Bourbon. — Expédition dirigée par Louis VI contre lui, 181, 183.

Alard Guillebaud (*Alardus Guillebaldi*), beau-père d'Archambaud de Bourbon. — Va se plaindre à Louis VI de l'usurpation d'Aimon Vairevache, 181.

Albano, ville de la campagne romaine. — Évêque (*Albanensis episcopus*) : Mathieu.

Albemarlensis comes. — Voir : Aumale (comte d').

Albertus cancellarius. — Voir : Adalbert de Sarrebrück.

[Aldo Gabrielli], évêque de Plaisance (*Placentinus episcopus*). — Expose la thèse pontificale concernant les investitures, 59.

Allaines (*Alena*), Eure-et-Loir, cant. de Janville. — Thibaut de Chartres prétend y élever un château, 143.

Allemagne (*Alemannia, Teuto-*

1. Les renvois sont faits aux pages de la traduction française.

Digitized by Google

nicum regnum). — Troubles en Allemagne à la fin du règne d'Henri V, 69. — Les Français veulent y pénétrer, 223. — Les Français veulent la dévaster, 227. — Les grands d'Allemagne accompagnent l'empereur Lothaire à Liège, 261. — Voir : Empire.

Allemands (*Alemanni, Teutonici*). — Inspirent de la crainte et de l'antipathie à Pascal II, 61. — Leur attitude à Rome, 65. — Leur tentative d'invasion en France, 219-227. — Des prélats allemands assistent au sacre du futur Louis VII, 269.

Allier (*Hileris*), rivière. — Arrose Pont-du-Château, 235.

Alvernia. — Voir : Auvergne.

Alvertatensis episcopus. — Voir : Halberstadt.

Amauri de Montfort (*Amalricus de Monteforti*). — Oncle maternel de Philippe, comte de Mantes, 123. — Marie sa fille à Hugues de Crécy pour faire pièce au roi ; étendue de son autorité, 127. — Repousse le roi d'Angleterre qui attaquait le Vexin, 231. — Ses exploits au siège du château de Montferrand, 239. — Mêlé au conflit entre Louis VI et Etienne de Garlande au sujet du sénéchalat, 255.

Amiens (*Ambianensis civitas*). — Ses environs sont dévastés par Thomas de Marle, 175. — Louis VI en assiège et prend la tour et en ôte la seigneurie à Thomas de Marle, 179. — Place occupée par les gens d'Amiens dans l'ost du roi à Reims, 225. — Châtelain : Adam. — Comte : Enguerrand de Boves. — Evêque : Geoffroi.

[Anaclet II], antipape. — Voir : Pierre-Léon.

Andegavensis. — Voir : Anjou.

Andela. — Voir : Andelle.

Andeliacum. — Voir : Andelys (Les).

Andelle (*Andela*), rivière. — Marque la limite du pays soumis par Enguerrand de Chaumont, 193.

Andelys (Les) (*Andeliacum*), Eure. — Enguerrand de Chaumont s'en empare, 193. — Louis VI s'y retire après le combat de Brémule, 199.

André de Baudement (*Andreas de Baldamento*), sénéchal de Thibaut de Chartres. — Désigné par Thibaut pour le représenter dans un duel judiciaire contre un représentant de Louis VI, 143.

André, comte de Ramerupt (*Andreas de Rameru*). — Son attitude à l'égard du prince Louis au siège de Montaigu, 35.

Anglais (*Angli*). — Ne doivent pas être soumis aux Français, 11. — Des prélats anglais assistent à Reims au sacre du prince Louis, futur Louis VII, 269. — Chevaliers : Gilbert de l'Aigle, Simon, comte de Huntingdon.

Angleterre (*Anglia*). — Ses richesses, 9, 185. — Guillaume le Roux y rentre, 13. — Prophéties de Merlin la concernant, 99-103. — Henri Ier en prodigue sans ménagement les ressources contre Louis VI, 149. — Rois : Guillaume le Conquérant, Guillaume le Roux, Henri Ier.

Angli. — Voir : Anglais.

Anjou (*Andegavensis*). — Comtes : Foulques le Réchin, Foulques le Jeune. — Comtesse : Bertrade de Montfort,

[Anne], reine de France, fille du roi de Russie. — Son petit-fils Louis VI dépose à Saint-Denis sa hyacinthe, 277.

Anseau (*Ansellus*) de Garlande,

Digitized by Google

sénéchal du roi. — Essaie de s'emparer de La Ferté-Baudouin et y est fait prisonnier, 93-97. — Désigné par le roi pour le représenter dans un duel judiciaire, 143. — Tué d'un coup de lance par Hugues du Puiset, 171.
Antioche (*Antiochia*), ville de Syrie. — Gui Trousseau la quitte clandestinement, 37. — Se rend à Bohémond, 45. — Bohémond II la perd, 51. — Princes : Bohémond.
Apulia. — Voir : Pouille.
Aquila. — Voir : Gilbert de l'Aigle.
Aquitaine (*Aquitania*). — Des évêques d'Aquitaine assistent au sacre du prince Louis, futur Louis VII, 269. — Louis VI recommande aux compagnons du prince Louis de veiller à ce qu'il n'y soit pas commis de déprédations, 283. — Duc : Guillaume.
Aravium mons, montagne du pays de Galles. — Visée par une prophétie de Merlin, 99.
Archambaud (*Erchenbaldus*) de Bourbon. — Déshérité par son oncle Aimon Vairevache, 181.
[Arcis-sur-Aube], Aube. — Comte : André, comte de Ramerupt.
Aréopagite (*ariopagita*). — Voir : Denis l'Aréopagite.
Argenteuil, Seine-et-Oise, arr. de Versailles. — Honorius II en restitue le prieuré (*Argentoilense monasterium*) à Saint-Denis, 217, 219.
[Arpajon], Seine-et-Oise, arr. de Corbeil. — Voir : Châtres.
[Asti], ville d'Italie. — Voir : Bruno d'Asti.
Aumale, Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray. — Comte (*Albemarlensis comes*) : Étienne.
Aurelianensis. — Voir : Orléans.
Autisiodorum. — Voir : Auxerre.
Auvergne (*Alvernia*). — Louis VI en franchit les limites, 9. — Il s'y rend pour défendre l'évêque de Clermont, 233-239. — Comte (*Alvernensis ou Arvernensis comes*) : Guillaume. — Auvergnats (*Alverni*). Leurs prétentions, 233. — Cf. Clermont-Ferrand.
Auxerre (*Autisiodorum*), Yonne. — Innocent II y séjourne, 269. — Comte : Guillaume. — Évêques : Humbaud, Robert.

B

Baioarii. — Voir : Bavarois.
Baldamentum. — Voir : Baudement.
Balduinus. — Voir : Baudouin.
Balgentiacum. — Voir : Beaugency.
Bari, ville d'Italie. — Suger y fait ses dévotions à Saint-Nicolas, 217.
Baudement (*Baldamentum*), Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Anglure. — Voir : André de Baudement.
Baudouin VII (*Balduinus*), comte de Flandre. — Allié de Louis VI contre le roi d'Angleterre, 187. — Inquiète la Normandie du côté du Ponthieu, 189. — Meurt d'une blessure reçue au siège d'Eu, 195. — Charles le Bon lui succède, 241.
Bavarois (*Baioarii*). — Participent à la tentative d'invasion d'Henri V en France, 219.
[Bavière]. — Duc : Welf.
Beauce (*Belsa*, *Belsia*), région d'entre Chartres, Étampes et Orléans. — Ravagée par Hugues du Puiset, 135. — Pos-

Digitized by Google

sessions de Saint-Denis en Beauce : Toury.
Beaugency (*Balgentiacum*), Loiret, arr. d'Orléans. — Seigneurs : Lancelin, Raoul.
Beaumont, Seine-et-Oise, cant. de l'Isle-Adam. — Comte : Mathieu de Beaumont.
Beauvais (*Belvacum*), Oise. — L'Eglise (*Belvacensis ecclesia*) en est inquiétée par Dreu de Mouchy, 19. — Lancelin de Dammartin en perd le guidage, 173. — Un concile y siège, 175. — Les gens de Beauvais (*Belvacenses*) à l'aile gauche de l'ost royal à Reims, 225.
Belsa, Belsia. — Voir : Beauce.
Belvacum, Belvacensis. — Voir : Beauvais.
Benevallis. — Voir : Bonneval.
Bénévent, ville d'Italie. — Suger y fait ses dévotions à Saint-Barthélemy, 217.
Berry (*Bituricensium partes*). — Louis VI en franchit les limites, 9. — Il le traverse pour marcher sur Sainte-Sévère, 79. — Expédition contre Aimon Vairevache, 181.
[Berthe], reine de France. — N'a que le prince Louis comme fils, 11. — Sa parenté avec Charles le Bon, comte de Flandre, 241, 243.
Bertold (*Bertoldus*) ou Bertulf, prévôt de Bruges. — Chef de la conspiration ourdie contre Charles le Bon, 243. — Son supplice, 247, 249.
Bertrade (*Bertrada*) de Montfort, comtesse d'Anjou, concubine de Philippe Ier (*Andegavensis superducta*). — Mère des princes Philippe et Floire, 11. — Mariage de son fils Philippe, 37. — Ses difficultés avec Louis VI ; son action sur Philippe Ier, 83. — Son ascendant sur les hommes, 123, 125.
Bertulf. — Voir : Bertold.
Béthisy (*Bestisiacum*), Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy. — Louis VI y reçoit les envoyés du duc d'Aquitaine, 281.
Bitonto (*Botontum*), ville de Pouille en Italie. — Suger y rencontre Calixte II, 207.
Biturice. — Voir : Bourges.
Bituricensium partes. — Voir : Berry.
Blois, Loir-et-Cher. — L'ost du comté (*Blesensis exercitus*) tient tête à Hugues du Puiset, 135. — Comte : Thibaut. — Comtesse : Adèle.
Bohémond (*Boamundus*), prince d'Antioche. — Ses exploits, 45, 47. — Son voyage en France et son mariage avec Constance, fille de Philippe Ier, 45-49.
Bohémond II, fils du précédent. — Son courage en face des Sarrasins et sa mort, 51.
Bonneval (*Benevallis*), Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun. — Le bourg en est pris et brûlé par Louis VI, 273.
[Bordeaux]. — Le prince Louis, futur Louis VII, y épouse Eléonore d'Aquitaine, 283.
Bordelais (*Burdegalensium fines*). — Atteint par l'escorte du prince Louis, 283.
Botontum. — Voir : Bitonto.
Bouchard (*Buchardus*), comte de Corbeil. — Ses prétentions à la couronne et sa mort, 151.
Bouchard de Montmorency (*Buchardus* ou *Burcardus* ou *Burchardus, dominus Monmorenciacensis*). — Ses démêlés avec Saint-Denis ; sa punition par le prince Louis, 15, 17. — Prend part au combat de Brémule, 197.
Bouchard (*Buchardus*), neveu du prévôt de Bruges. — Assassine le comte Charles le Bon, 243. — Son supplice, 247.

Digitized by Google

Bougrin (*Vulgrinus*), archevêque de Bourges. — Présent à Saint-Denis en 1122 lors du retour de Suger, 211.
Bourbon, Allier, arr. de Moulins. — Seigneurs (*Burbonensis dominus*) : Aimon Vairevache, Archambaud de Bourbon.
Bourdin (*Burdinus*), archevêque de Braga, antipape Grégoire VIII. — Elu par la volonté de l'empereur Henri V, 201. — Saisi à Sutri, traîné à Rome et emprisonné, 205, 207.
Bourges (*Biturice*), Cher. — Louis VI y passe en se rendant en Auvergne, 233. — Archevêque : Bougrin.
Bourgogne. — Le prince Louis en franchit les limites (*Burgundiorum fines*), 9. — Duc : Hugues II. — Comte : Guillaume.
Boves (*Bova*), Somme, arr. d'Amiens. — Seigneur : Enguerrand de Boves.
Braga, ville de Portugal. — Archevêque (*Bracarensis archiepiscopus*) : Bourdin.
Bray-et-Lû (*Braium*), Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny. — Louis VI et Henri Ier s'en disputent la possession, 107.
Bray-sur-Seine (*Braium*), Seine-et-Marne, arr. de Provins. — Seigneur : Milon Ier de Montlhéry.
[Brémule], Eure, arr. des Andelys, comm. de Gaillardbois. — Louis VI y est vaincu par Henri Ier, 197.
Bretagne (*Britannia*). — Comte : Conan III.
Breteuil (*Britoilum*), Eure, arr. d'Evreux. — Attaqué par Louis VI, 199.
Brie (*Briensis pagus, Briensium partes*), région d'entre Champagne et Parisis. — Dévastée par Louis VI, 147. — Défendue par Etienne de Mortain, 185. — Habitants (*Brienses*), amollis par la paix, 77; — tiennent à distance les Orléanais, 147; — comparés à ceux du Vermandois, 167.
Britannia. — Voir : Bretagne.
Britoilum. — Voir : Breteuil.
Bruges (*Bruge*), ville de Flandre. — Charles le Bon y est assassiné dans l'église Saint-Donatien, 243. — Louis VI s'y rend, 247. — Châtelain : Didier Haket. — Prévôt : Bertold.
Bruno d'Asti, évêque de Segni (*Signinus episcopus*), légat du pape. — Accompagne Bohémond en France et tient un concile à Poitiers, 49.
Bruno de Brettheim, archevêque de Trèves (*archiepiscopus Treverensis*). — Messager de l'empereur Henri V à Châlons, y expose la thèse impériale sur les investitures, 57, 59.
Bucardus Rufus. — Voir : Burchard le Roux.
Buchardus. — Voir : Bouchard.
Bulles, Oise, cant. de Clermont. — Seigneur : Lancelin.
Burbonensis dominus. — Voir : Bourbon.
Burchard le Roux (*Bucardus Rufus*), évêque de Münster (*Monasteriensis episcopus*). — Messager de l'empereur à Châlons, 57. — Déposé, 69.
Burchardus. — Voir : Buchardus.
Burdegalensium fines. — Voir : Bordelais.
Burdinus. — Voir : Bourdin.
Burgundiorum fines. — Voir : Bourgogne.
Buticularius. — Voir : Guillaume le Bouteiller.

Digitized by Google

C

Calabre (*Calabria*), région d'Italie. — Robert Guiscard y recrute des hommes pour délivrer Rome, 47. — Ville : Bitonto.

Calixte II, pape (Gui de Bourgogne). — Élu à Cluny après un songe étrange; tient un concile à Reims, 203. — Reçu triomphalement à Rome, fait saisir et emprisonner l'antipape Bourdin, 205. — Accueille Suger avec bienveillance, 207, 215. — Ses sentiments envers Suger, qui le fait consulter au sujet de son élection à Saint-Denis, 209, 211. — Tient un concile au Latran, 215. — Sa mort, 217.

Calvus Mons. — Voir : Chaumont-en-Vexin.

Campanie (*Campania*), pays d'Italie. — Robert Guiscard y recrute des hommes pour délivrer Rome, 47. — Soumise par l'empereur Lothaire, 69. — L'antipape Bourdin y est emprisonné dans les montagnes, 207.

Canliacum. — Voir : Chambly.

[Canut], roi de Danemark (*Danorum rex*). — Mari d'une tante maternelle de Louis VI et père du comte de Flandre Charles le Bon, 241.

Cappy (*Capiacum*), Somme, cant. de Bray-sur-Somme. — Seigneur : Robert de Péronne.

Caritas. — Voir : Charité-sur-Loire.

Carloman (*Karlomagnus*), roi de France. — Emplacement de sa sépulture à Saint-Denis, 285.

Carnotum. — Voir : Chartres.

Carolus. — Voir : Charles.

Castellumforte. — Voir : Châteaufort.

Castellumrenardi. — Voir : Châteaurenard.

Castre. — Voir : Châtres.

Castrum Landulfi. — Voir : Château-Landon.

Castrum novum. — Voir : Neufchâtel-sur-Aisne.

Châlons-sur-Marne (*Catalaunum*). — Pascal II y séjourne; ses représentants y ont une entrevue avec les messagers de l'empereur, 57-61. — Les messagers de l'empereur y logent à l'abbaye de Saint-Menge, 57. — Les gens de l'évêché de Châlons (*Catalaunenses*) font un seul corps de bataille avec ceux de Reims dans l'ost du roi à Reims, 223.

Chambly (*Canliacum*), Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle. — Château assiégé par le prince Louis, dont l'ost est pris de panique, 21, 23.

Champagne. — Comte : Hugues, comte de Troyes.

Charité-sur-Loire (*Caritas*), Nièvre, arr. de Cosne. — Consécration de l'église du prieuré par Pascal II, 53.

Charlemagne (*Karolus magnus*), empereur. — Sa dévotion envers saint Denis, 7. — Son opposition aux ennemis de l'Église, 55. — Ses privilèges concernant le prieuré d'Argenteuil, 217.

Charles [le Bon], comte de Flandre (*comes Flandrensis Karolus*). — Reçoit de Louis VI l'ordre d'épargner la ville de Chartres, 201. — Présent à Reims en 1124 avec 10,000 hommes, 225. — Participe à la seconde expédition de Louis VI en Auvergne, 237. — Ses vertus; il est assassiné à Bruges, 241-245.

Charles [le Chauve] (*Karolus imperator*), roi de France et

Digitized by Google

empereur. — Emplacement de sa sépulture à Saint-Denis, 285.
Chartres (*Carnotum*). — Le mariage de Bohémond et de Constence y est célébré, 49. — Hugues du Puiset étend jusque là ses ravages, 131. — Le comte Thibaut s'y retire, 169. — Louis VI l'épargne, 199. — Henri Ier y rencontre le pape Innocent II, 261. — Les gens du pays chartrain (*Carnotensis exercitus; Carnotenses*); tiennent tête à Hugues du Puiset, 135; — tiennent à distance les Orléanais, 149; — Louis VI ne les épargne pas, 185. — Le pays chartrain (*Carnotensis pagus*) dévasté par Louis VI, 147. — Comte : Thibaut. — Comtesse : Adèle. — Evêque : Ives.
Châteaudun, Eure-et-Loir. — Les gens du pays de Châteaudun (*Dunensis exercitus; Dunenses*) tiennent tête à Hugues du Puiset, 135; — tiennent à distance les Orléanais, 149.
Châteaufort (*Castellumforte*), Seine-et-Oise, cant. de Palaiseau. — Château soumis à l'autorité royale, 39.
Château-Landon (*Castrum Landulfi*), Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau. — Hugues du Puiset y est tenu prisonnier, 143.
[Château-Meillant], Cher, arr. de Saint-Amand. — Seigneur : Alard Guillebaud.
Châteauneuf-sur-Loire (*Mons Treherius, Montraër*), Loiret, arr. d'Orléans. — Louis VI y tombe gravement malade, 273.
Châteaurenard (*Castellum Renardi*), Loiret, arr. de Montargis. — Détruit par Louis VI, 273.
château Saint-Ange à Rome. — Voir : Crescentius (tour de).
Châtres (*Castre*), ancien nom d'Arpajon. — Principale ville forte du fief de Montlhéry, est remise par Louis VI à Milon de Bray, 127.
Chaumont-en-Vexin (*Calvus Mons*), Oise, arr. de Beauvais. — Les Français s'y retirent après l'entrevue de Neaufles, 111. — Seigneur : Enguerrand de Chaumont.
Cinomannorum pars. — Voir : Maine.
Civitá Castellana (*Civitas Castellana*), ville d'Italie. — L'empereur Henri V s'y rend, 65.
[Clairembaud], évêque de Senlis (*episcopus Silvanectensis*). — Présent à Saint-Denis lors du retour de Suger élu abbé, 211.
Clermont-Ferrand (*civitas Claromontensis; Claromons*). — Expédition de Louis VI pour en soustraire l'église aux violences du comte d'Auvergne, 233-239. — Evêque : Aimeri.
[Clermont-sur-Oise], Oise. — Seigneurs : Gui et Hugues de Clermont.
[Cliton]. — Voir : Guillaume Cliton.
Clovis (*Clodoveus*), roi de France. — Baptisé à Reims par saint Remi, 87.
Cluny (*Cluniacum*), Saône-et-Loire, arr. de Mâcon. — Pascal II y passe, 53. — Gélase II y meurt, 203. — Suger y est envoyé pour saluer Innocent II, 261.
Colonnes d'Hercule (*Gades Herculis*). — Prises comme terme de comparaison, 163, 229.
[Comnène (Alexis)]. — Voir : Constantinople (empereur de).

Digitized by Google

Compiègne(*Compendium*),Oise. — Innocent II y séjourne, 267.
Conan III (*Conanus*), comte de Bretagne. — Sa participation à l'ost de 1124, 225. — Prend part aux deux expéditions de Louis VI en Auvergne, 233, 237.
conciles. — Voir : Beauvais, Etampes, Latran, Poitiers, Reims, Troyes, Vienne.
Conon, évêque de Palestrina (*Cono, Prenestinus episcopus*). — Tient à Beauvais, en qualité de légat, un concile qui fulmine l'anathème contre Thomas de Marle, 175, 177.
Constance (*Constancia*), reine de France, épouse de Robert II. — Fait construire le château du Puiset, 133.
Constance (*Constancia*), fille de Philippe Ier. — Après l'annulation de son mariage avec Hugues, comte de Troyes, épouse Bohémond, 47, 49.
Constantinople. — Ses trésors sans attraits pour Bohémond, 45. — Son empereur (*Constantinopolitanus imperator*. est vaincu par Bohémond, 47)
Corbaranus. — Voir : Courbaram.
Corbeil (*Curboilum*), Seine-et-Oise. — Surveille du côté de la Seine l'entrée du Parisis, 39. — Ses habitants vont se plaindre à Louis VI de la captivité de leur comte, 91. — Louis VI et Thibaut de Chartres s'en disputent le château, 151, 153. — Hugues du Puiset y renonce, 153. — Suger rencontre Louis VI en deçà de Corbeil, 155. — Comtes : Bouchard, Eude.
Coucy (*Cotiacum*), Aisne, arr. de Laon. — Château attaqué et pris par Louis VI, 251, 253. — Seigneurs : Enguerrand de Boves, Thomas de Marle.
cour du roi. — On n'y retient prisonnier personne, 17, 275. — Le prince Louis y renvoie l'examen de la querelle pendante entre Hugues de Clermont et Mathieu de Beaumont, 21. — Aimon Vairevache y est cité en justice, 181, 183.
Courbaram (*Corbaranus*) ou Kerbogha, émir d'Antioche. — Assiège Antioche, 37.
couronnement des rois. — Renouvellements du couronnement, 261. — Voir : sacre.
couronnes des rois défunts. — Appartiennent à Saint-Denis, 229.
Crécy-en-Brie (*Creciacum*), Seine-et-Marne, arr. de Meaux. — Seigneur : Hugues de Crécy. — Comtesse : Adélaïde.
Crécy-sur-Serre (*Creciacum*), Aisne, arr. de Laon. — Château occupé et fortifié par Thomas de Marle, 175. — Pris et incendié par Louis VI, 177.
Crescentius (tour de) (*Crescentiani turris*), auj. château Saint-Ange à Rome. — Grégoire VII y est enfermé, 45.
croisade. — Voir : Ebles de Roucy, Jérusalem.
Curboilum. — Voir : Corbeil.

D

Daimbert (*Dembertus*), archevêque de Sens. — Procède au couronnement de Louis VI, 87. — Quitte Melun après avoir réclamé le châtiment de Hugues du Puiset, 135.
Dammartin (*Domnus Martinus*), Seine-et-Marne, arr. de Meaux. — Seigneur : Lancelin de Bulles.
Danemark. — Roi. Voir : Canut.
Danois (*Dani*). — Ancêtres des Normands, 101. — Leur do-

Digitized by Google

maine est séparé de celui des Français par l'Epte, 103.
Dembertus. — Voir Daimbert.
Denis (saint) (*beatus Dyonisius*). — Suger abbé de son monastère, 3. — Pascal II demande une relique de lui, 55. — Louis VI implore sa protection, 221. — Louis VI lui témoigne sa reconnaissance, 229. — Abbaye. Voir : Saint-Denis.
Denis l'Aréopagite (saint) (*beatus Ariopagita*). — Confondu avec saint Denis de Paris, 3.
Didier (*Desiderius*) Haket, châtelain de Bruges. — Assassin de Charles le Bon, 243.
Domnus Martinus. — Voir : Dammartin.
Dreu de Mouchy (*Drogo Montiacensis*). — Complice de Bouchard de Montmorency, est châtié par le prince Louis, 17, 19. — Combat devant le Puiset aux côtés de Louis VI, 167.
Dreux (*Drocae*), Eure-et-Loir. — La coalition d'Amauri de Montfort et de Philippe de Mantes en interdit au roi le libre accès, 127.
Drogo Montiacensis. — Voir : Dreu de Mouchy.
Dunenses. — Voir : Châteaudun.
Durazzo (*Durachium*), ville d'Epire. — Assiégée par Robert Guiscard et Bohémond, 45. — Victoire de Bohémond sur l'empereur grec aux environs, 47.

E

Ebles de Roucy (*Ebalus Ruciacensis*). — Ses exploits en Espagne et ses méfaits dans le pays de Reims, 25, 27. — Châtié par le prince Louis, 27, 29. — Lutte aux côtés d'Enguerrand de Boves contre Thomas de Marle, 31. — Se réconcilie avec le prince Louis, 35.
Ébrard. — Voir : Evrard du Puiset.
Éléonore (*Aanor*) d'Aquitaine, reine de France. — Son mariage avec le futur Louis VII, 281, 283.
empereur. — Ses insignes, 51, 53. — Voir : Henri IV, Henri V, Lothaire.
empire allemand. — Transféré au duc de Saxe, 69. — Chancelier : Adalbert.
Enguerrand de Boves (*Engerrannus de Bova*), sire de Coucy. — En lutte contre son fils Thomas de Marle, assiège Montaigu et se réconcilie avec le prince Louis, 31-35.
Enguerrand de Chaumont (*Engerranus de Calvo Monte*). — Occupe pour le roi et fortifie Les Andelys, 191, 193. — Meurt après une longue maladie, 195.
[Enguerrand II de Coucy]. — Louis VI lui enlève la plus grande partie des trésors laissés par son père Thomas de Marle, 253, 255.
Epte (*Etta*), rivière. — Limite entre la Normandie et la France, 103. — Rencontre de Louis VI et d'Henri Ier sur ses bords, 105. — Entoure la ville de Gasny, 187. — Limite du territoire soumis par Enguerrand de Chaumont, 193.
Erchenbaldus. — Voir : Archambaud.
Espagne (*Hispania*). — Expédition d'Ebles de Roucy, 27. — Eût pu être conquise par l'ost emmené par Louis VI en Auvergne, 237. — Présence d'évêques espagnols au sacre du futur Louis VII, 269.
Étampes (*Stampe*), Seine-et-Oise. — Louis VI y laisse prisonnier Humbaud de Sainte-Sévère, 81. — Le pays

Digitized by Google

d'Étampes (*pagus Stampensis*) exposé aux désolations de la guerre, 149. — Louis VI reforme son ost sur le chemin d'Etampes, 155. — Une partie de l'ost du roi s'y retire après son échec contre le Puiset, 163. — Les gens d'Etampes (*Stampenses*) composent un corps de bataille à Reims avec les Orléanais et les Parisiens, 233. — Un concile s'y tient, qui reconnaît comme pape Innocent II, 259-261.

Étienne, comte de Blois (*comes Stephanus*). — Tue d'un coup de lance Bouchard de Corbeil, 151.

[Étienne], comte de Mortain (*comes Moritoilensis*). — Chargé par son frère Thibaut de Blois de défendre la Brie, 185.

[Étienne], comte d'Aumale (*comes Albemarlensis*). — Harcèle de ses attaques Henri Ier, 191.

Étienne de Garlande (*Stephanus Garlandensis*), chancelier et sénéchal de Louis VI. — Se brouille avec le roi au sujet de l'hérédité du sénéchalat, 255, 257.

Étienne de Senlis, évêque de Paris (*Stephanus Parisiensis episcopus*). — Appuie de son témoignage les droits de Saint-Denis sur le prieuré d'Argenteuil, 217. — Assiste Louis VI dans sa dernière maladie, 283.

Etta. — Voir : Epte.

Eu (*Oense castellum*), Seine-Inférieure, arr. de Dieppe. — Château attaqué par Baudouin, comte de Flandre, 195. — Comte : Henri.

Eudes, comte de Corbeil (*Odo Corboilensis*). — Surpris traîtreusement par son demi-frère Hugues de Crécy, est enfermé par lui à La Ferté-Baudouin, 89, 91. — Délivré par Louis VI, 97. — Ses vices et sa mort, 151.

[Évrard du Puiset]. — Père de Hugues III; son orgueil; il prend part à la croisade, 131.

F

féodalité. — Voir : obligations féodales.

Ferté-Alais (La) (*Firmitas Balduini*), Seine-et-Oise, arr. d'Etampes. — Château attaqué et pris par Louis VI pour délivrer Eudes de Corbeil et Guillaume de Garlande, 91-97.

Ferté-Baudouin (La) (*Firmitas Balduini*). — Voir : Ferté-Alais.

Ferté-Milon (La) (*Firmitas*), Aisne, arr. de Château-Thierry. — Seigneur : Hugues le Blanc.

Flandre (*Flandria*). — Les Flamands alliés de Louis VI dans sa lutte contre Henri Ier, 111. — Louis VI s'apprête à se rendre en Flandre, 153. — Il renonce à s'y rendre, 155. — La Flandre sous le gouvernement du comte Charles, 243. — Deuil des barons après l'assassinat de Charles le Bon, 245. — Louis VI en Flandre, 247. — Comtes : Baudouin, Charles le Bon, Guillaume Cliton, Robert.

Floire (*Florus*), fils de Philippe Ier et de Bertrade de Montfort. — N'est pas compté comme héritier éventuel, 11.

Forêt-Neuve (la) (*Nova Silva*), Angleterre. — Guillaume le Roux y est tué, 13.

[Foulques le Réchin], comte d'Anjou. — Ses complaisances pour sa femme Bertrade, 125.

Foulques V le Jeune (*Fulco Andegavensis*), comte d'Anjou,

Digitized by Google

puis roi de Jérusalem. — Demi-frère de Philippe de Mantes, 123. — Rejoint Louis VI devant Gasny, 187. — Inquiète Henri Ier du côté du Maine, 189. — Le défait devant Alençon, 193. — Lâche Louis VI et marie sa fille au fils d'Henri Ier, 195. — Sa participation à l'ost réuni en 1124 à Reims, 225. — Prend part aux deux expéditions de Louis VI en Auvergne, 233, 237.

France (*Francia*, *Francorum regnum*). — Son prestige auprès des Sarrasins, 47, 49. — Troublée comme en plein cœur par les intrigues belliqueuses de Thibaut de Blois, 149. — Aimon Vairevache y est amené, 183. — Saint Denis est son protecteur, 221. — Menacée par la présomption illégitime des Allemands, 223. — Son appel décide Thibaut de Blois à venir à l'ost du roi à Reims, 225. — Sa gloire après sa victoire sur l'empereur, 231. — Louis VI y revient, 241. — Innocent II s'y réfugie, 259. — Eglise. Voir : Gaules (Eglise des).

Français (*Franci*, *Francigenæ*). — Ne doivent pas être soumis aux Anglais, 11. — Sentiments de Pascal II à leur égard, 61. — Leur entraînement à la guerre, 77. — Empêchés par l'Epte de passer en Normandie, 103. — Leur fougue au combat près de Gisors, 111. — Sont juges dans la querelle d'Aimon Vairevache et d'Archambaud de Bourbon, 181. — Leur élan désordonné au combat de Brémule, 197. — Leur ardeur lors de l'agression de l'empereur, 221. — Ont souvent dominé l'Allemagne, 223. — Leurs sentiments après leur victoire à Reims, 227. — Bel aspect de leur ost près de Clermont-Ferrand, 237.

Franci. — Voir : Français.

Francigenæ. — Voir : Français.

Fulco. — Voir : Foulques.

G

Gades Herculis. — Voir : Colonnes d'Hercule.

Gaitanus. — Voir : Jean de Gaëte.

Galcherius. — Voir : Gaucher.

Galdricus. — Voir : Gaudry.

Galles, pays d'Angleterre. — Montagne : *Aravium mons*.

Gallicana ecclesia. — Voir : Gaules (Eglise des).

Gallorum ou *Galliarum partes*. — Voir : France.

Galon (*Galo*, *Walo*), évêque de Paris. — Ses différends avec l'abbaye de Saint-Denis, 53. — Assiste aux obsèques de Philippe Ier, 83. — Assiste au sacre de Louis VI, 87.

Galterius. — Voir : Gautier.

Garlande, Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie (lieu disparu). — Famille (*Garlandenses*) : attitude des frères de Garlande dans l'affaire de Montlhéry, 41, 43. — Ils brouillent le roi et le prince Louis avec Gui de Rochefort, 71. — Le prince Louis leur confie le château de Gournay, 77. — Voir : Anseau, Etienne, Guillaume, Païen.

Garonne (*Garona*), fleuve. — L'escorte du futur Louis VII campe sur ses bords, 283.

Gascogne (*Gasconia*). — Les grands de Gascogne assistent au mariage du futur Louis VII avec Eléonore d'Aquitaine, 283.

Gasny (*Vadum Nigasii*), Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos.

Digitized by Google

— Ville surprise par Louis VI, 187.
Gaudry (*Galdricus*), évêque de Laon. — Est mis à mort au cours d'un soulèvement de la commune de Laon, 177, 178.
Gaufridus. — Voir : Geoffroy.
Gaules (Eglise des) (*Gallicana ecclesia*). — Pascal II vient la consulter au sujet des investitures, 51. — Innocent II la visite, 265.
Gautier Tirel (*Galterius Tirellus*). — Son rôle lors de la mort de Guillaume le Roux, 13.
Gélase II, pape (Jean de Gaëte). — Se réfugie en France et meurt à Cluny, 201, 203.
[Geoffroi de Lèves], évêque de Chartres. — Appuie de son témoignage les droits de Saint-Denis sur le prieuré d'Argenteuil, 217.
Germigny-l'Exempt (*Germiniacum*), Cher, cant. de La Guerche. — Château attaqué par Louis VI, 183.
[Gervais de Rethel]. — Archevêque intrus de Reims, 89.
Gibraltar (détroit de). — Voir : Colonnes d'Hercule.
Gilbert de Laigle (*Gillebertus de Aquila*). — Fait prisonnier au cours de la lutte entre Guillaume le Roux et le prince Louis, 9.
Gilduin (*Gilduinus*), abbé de Saint-Victor de Paris. — Assiste Louis VI dans sa dernière maladie, 283, 285.
Gisors (*Gisorcium*), Eure. — Château fortifié en faveur de Païen de Gisors, 11. — Son heureuse situation en fait un sujet de lutte entre la France et l'Angleterre, 103, 105. — Louis VI en réclame la destruction, 105. — Les Normands s'y retirent après l'entrevue de Neaufles, 111. — Combat entre Français et Normands aux environs, 111. — Donné par Louis VI à Guillaume Adelin, fils d'Henri Ier, 113.
Goffridus. — Voir : Geoffroi.
Gornacum. — Voir : Gournay-sur-Marne.
Goslenus. — Voir : Josselin.
Gournay-sur-Marne (*Gornacum*), Seine-et-Oise, arr. du Raincy. — Situation et force du château de Gournay ; il est attaqué et pris par Louis VI qui le commet aux Garlande, 71-77.
Grèce. — Eût été impuissante à éloigner de Durazzo Robert Guiscard, 45.
Grégoire le Grand (*Magnus Gregorius*), pape. — Son souvenir est évoqué par les envoyés de l'empereur à propos des investitures, 59.
Grégoire, cardinal-diacre de Saint-Ange (*diaconus Gregorius*). — Elu pape sous le nom d'Innocent II, 257. — Voir : Innocent II.
[Grégoire VII], pape. — Secouru par Robert Guiscard, 45, 47.
[Grégoire VIII], antipape. — Voir : Bourdin.
Gui [de Bourgogne], archevêque de Vienne (*Guido, Viennensis archiepiscopus*). — Elu pape sous le nom de Calixte II, 203. — Voir : Calixte II.
Gui de Clermont (*Guido Claromontensis*), fils de Hugues de Clermont. — Son rôle au combat de Brémule, 197.
Gui [du Puiset] (*Guido*). — Oncle de Hugues III, qui lui succède, 131.
Gui le Rouge, comte de Rochefort (*Guido Rubeus, comes de Rupe forti*), oncle de Gui Trousseau et sénéchal du roi Philippe Ier. — Son retour de Jérusalem ; amitié du roi Philippe à son égard, 39, 41.

Digitized by Google

— Défend victorieusement le château de Montlhéry contre Milon de Troyes et ses complices, 43. — Envoyé pour saluer Pascal II à La Charité-sur-Loire, 53. — Sa brouille avec le roi, 69, 71. — Son rôle lors du siège de Gournay par le prince Louis, 75. — Sa rancune envers le roi, 89.

Gui, comte de Rochefort (*Guido de Rupe forti*), fils du précédent. — Allié avec son frère Hugues de Crécy et Philippe de Mantes contre Louis VI, 127. — Gagné à la cause de Thibaut de Chartres, 149. — Présent auprès de Thibaut devant Toury, 163.

Gui (*Guido*) [de La Roche-Guyon]. — Son éloge, 115. — Il est assassiné traîtreusement avec sa famille, 115-119.

Gui de Senlis (*Guido Silvanectensis*). — Fait prisonnier devant Chambly, 23.

Gui Trousseau (*Guido Truselus*), seigneur de Montlhéry. — A son retour de Terre-Sainte, marie sa fille à Philippe, bâtard du roi Philippe Ier, et lui laisse son château, au détriment de son frère Milon de Bray, 37.

Guichard de Roucy (*Guischardus Ruciacensis*), fils d'Ebles de Roucy. — Participe aux méfaits de son père, 27.

Guido. — Voir : Gui.

Guillaume [Adelin], fils d'Henri Ier (*Guilelmus, regi anglici filius*). — Fait hommage à Louis VI, qui lui cède Gisors, 113. — Epouse la fille du comte d'Anjou, 195.

Guillaume le Conquérant (*Guilelmus Anglorum domitor*), roi d'Angleterre. — Père de Guillaume le Roux, qui lui succède, 7.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre (*Guilelmus, rex Anglorum*). — Son accession au trône, sa lutte contre le prince Louis, ses prétentions sur le royaume de France, sa mort, 7-13. — Henri Ier lui succède, 13, 15.

Guillaume [IX], duc d'Aquitaine (*Guilelmus dux Aquitanie*). — Sa participation à l'ost royal en 1124 à Reims, 225.

Guillaume [X], duc d'Aquitaine (*dux Aquitanie Guilelmus*). — Venu au secours du comte d'Auvergne, il offre son service au roi, 239, 241. — Meurt sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle après avoir confié à Louis VI le soin de sa fille et de son duché.

Guillaume [VI], comte d'Auvergne (*comes Alvernensis* ou *Arvernensis*). — S'empare de la cité de Clermont, qu'il abandonne ensuite par crainte d'être attaqué par Louis VI, 233, 235. — Ses violences provoquent une seconde expédition du roi, 235, 237.

Guillaume, comte d'Auxerre. — Voir : Guillaume II, comte de Nevers et d'Auxerre.

[Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne]. — Père du pape Calixte II, 203.

Guillaume [Cliton] (*Guilelmus Normannus*), fils de Robert Courteheuse. — Est établi comte de Flandre par Louis VI, 247, 251.

Guillaume de Garlande (*Guilelmus Garlandensis*). — Ses exploits au siège de La Ferté-Baudouin ; il livre un combat singulier à Hugues de Crécy, 95, 97. — Amène des renforts au roi pour l'attaque du Puiset, 157.

[Guillaume Ier], comte de Nevers (*comes Nivernensis*). — Fait prisonnier lors de la dé-

Digitized by Google

faite de Philippe Ier devant le Puiset, 133.
[Guillaume II], comte de Nevers et d'Auxerre (*comes Nivernensis*). — Présent à l'ost royal lors des premières rencontres de Louis VI et de Henri Ier, 105. — Son rôle et sa place dans l'ost réuni en 1124 à Reims, 225. — Il prend part à la première expédition de Louis VI en Auvergne, 233.
Guillaume le Normand (*Guilelmus genere Normannus*), beau-frère de Gui de La Roche-Guyon. — Assassine traîtreusement Gui et est massacré à son tour sur l'ordre de Louis VI, 115-121.
Guillaume [d'Ypres] (*Guilelmus Bastardus*). — Ses prétentions sur le comté de Flandre; il est vaincu et chassé par Louis VI, 249, 251.
[Guilleville], Eure-et-Loir, cant. de Janville. — Héroïsme du curé de Guilleville au premier siège du Puiset, 139.
Guischardus Ruciacensis. — Voir : Guichard de Roucy.

H

H., chambellan du roi d'Angleterre. — Conspire contre Henri Ier; son châtiment, 191.
Haimo nomine Varia Vacca. — Voir : Aimon Vairevache.
Haket. — Voir : Didier Haket.
Halberstadt, ville d'Allemagne. — Evêque (*Alvertatensis episcopus*) : Reginald de Blankenbourg.
Hellouin de Paris (*Herluinus Parisiensis*). — Fait prisonnier lors de la débâcle de Chambly, 23.
Henri (*Henricus*) [Ier Beauclerc], roi d'Angleterre. — Succède à son frère Guillaume; son éloge, 13, 15. — Son arrivée en Normandie; prophétie de Merlin le concernant, 99, 101. — Ses réformes administratives en Angleterre et en Normandie, 101, 103. — S'empare de Gisors et entre ainsi en conflit avec Louis VI, 103, 105. — Organise la défense de la Normandie contre les Français, 111. — Aide son neveu Thibaut de Chartres dans sa lutte contre Louis VI, 143. — Lutte vigoureusement contre la France, 149. — Donne son alliance à Hugues du Puiset, 153. — Fait la paix avec le roi de France, 171, 173. — Recommence la guerre en union avec Thibaut de Chartres, 183, 185. — Son échec devant Gasny, 189. — Ses infortunes; il est en butte à une conspiration, 191. — Ses nouveaux succès, sa victoire à Brémule, 193-197. — Conseille à son gendre, l'empereur Henri V, d'attaquer la France, 219. — Est tenu en échec par Amauri de Montfort, 231. — Laisse un ost de Normands participer à la seconde expédition de Louis VI en Auvergne, 237. — Inquiète encore Louis VI, 245. — Prête assistance à Etienne de Garlande révolté, 255. — Rencontre Innocent II à Chartres et lui promet son obéissance, 261. — Louis VI, quoique malade, lui tient tête énergiquement, 271.
Henri (*Henricus*) [IV], empereur. — Tient Grégoire VII enfermé au château Saint-Ange; est chassé de Rome par Robert Guiscard, 45, 47. — Maltraité par son fils Henri, qui l'oblige à abdiquer, 51, 53.
Henri (*Henricus*) [V], empereur. — Ses sentiments inhumains; son attitude envers

Digitized by Google

son père, 51, 53. — Envoie des messagers au-devant du pape à Châlons, 57. — Son expédition en Italie; son entrée à Rome et son couronnement; sa violence envers le pape et les cardinaux; il est frappé d'anathème et finit son règne dans le trouble, 61-69. — Oppose un antipape à Gélase II, 201. — Frappé d'anathème par le concile de Reims, et gardant rancune à Louis VI, il entreprend, d'accord avec le roi d'Angleterre, d'envahir la France et d'attaquer Reims, 219. — Effrayé par les préparatifs de Louis VI, il renonce à son entreprise, 227. — Sa mort, 231.

[Henri], comte d'Eu (*Oensis comes*). — Lutte contre Henri Ier d'Angleterre, 191.

Hercule. — Voir : Colonnes d'Hercule.

Herluinus Parisiensis. — Voir : Hellouin de Paris.

[Hervé], évêque de Nevers (*Hugo Nivernensis*). — Assiste au sacre de Louis VI à Orléans, 87.

Hervé, prieur de Saint-Denis (*prior Herveus*). — Aide Suger à chercher un emplacement pour la sépulture de Louis VI, 285.

Hileris. — Voir : Allier.

Honorius II, pape (Lambert de Fagnano). — Succède à Calixte II; il fait restituer à Saint-Denis le prieuré d'Argenteuil, 217, 219. — Sa mort, 257.

[Horace], poète latin. — Cité, 5, 7, 41.

Hostiensis espiscopus. — Voir : Ostie.

[Hubert], évêque de Senlis (*Silvanectensis*). — Assiste aux obsèques de Philippe Ier, 83.

[Hugues II], duc de Bourgogne. — Accompagne Louis VI contre Henri Ier d'Angleterre, 105. — Son rôle et sa place dans l'ost réuni en 1124 à Reims, 225.

Hugues de Clermont (*Hugo Claromontensis*). — Va se plaindre au prince Louis des usurpations de son gendre Mathieu de Beaumont, 19, 21. — Le prince Louis lui fait obtenir réparation, 21. — Fait prisonnier dans la débâcle de Chambly, 23.

Hugues de Crécy (*Hugo Creciacensis*), fils de Gui de Rochefort. — Seconde son père au service du roi, 41. — Son caractère; il tient prisonnier son demi-frère Eude de Corbeil au château de La Ferté-Baudouin, ses ruses pour entrer à La Ferté, que Louis VI assiège, et pour échapper à la poursuite de Guillaume de Garlande, 89-97. — Fiancé à la fille d'Amauri de Montfort, il essaie en vain de s'emparer du château de Montlhéry, 125-129. — Thibaut de Chartres le gagne à sa cause, 149. — Assiste Thibaut au siège de Toury, 163. — Cf. Hugues de Pomponne.

Hugues le Blanc de La Ferté-Milon (*Hugo Albus de Firmitate*). — Son attitude à l'égard du prince Louis au siège de Montaigu, 35.

Hugues de Gournay (*Hugo Gornacensis*). — Lutte contre Henri Ier d'Angleterre, 191.

Hugues, évêque de Nevers (*Hugo Nivernensis*). — Voir : Hervé.

Hugues de Pomponne (*Hugo de Ponpona*), châtelain de Gournay-sur-Marne. — Par ses violences envers des marchands, il attire sur son château une attaque du prince Louis, 71. — Cf. Hugues de Crécy.

Digitized by Google

[Hugues Ier du Puiset]. — Met en déroute le roi Philippe Ier et s'arroge toute la seigneurie du Puiset, 133. — Tient en prison Ive de Chartres, 135.

Hugues [III] du Puiset (*Hugo Puteolensis*), petit-fils du précédent. — Succède à son oncle Gui; son esprit tyrannique, 129, 131. — Ses relations avec les seigneurs voisins, notamment Thibaut de Chartres, 133. — Griefs des églises à son égard, 135. — Condamné par défaut devant la cour du roi, 137. — Assiégé dans son château, se rend et est enfermé à Château-Landon, 137-143. — Ayant renoncé à ses droits sur Corbeil, recouvre la liberté et son château, 153. — Conspire de nouveau contre Louis VI avec Henri Ier et Thibaut de Chartres; attaque Toury; second siège du Puiset, 153-161. — Abandonné par Thibaut, il est deshérité par le roi, 169. — Sa dernière révolte et sa fin en Terre-Sainte, 171.

[Hugues IV], abbé de Saint-Germain-des-Prés (*abbas Sancti Germani*). — Engage Suger à rentrer d'Italie en France, 207.

Hugues [Ier], comte de Troyes (*Hugo comes Trecensis*). — Son mariage malheureux avec Constance, fille de Philippe Ier, 49. — Allié à son neveu Thibaut de Chartres contre Louis VI, 149. — Son rôle dans l'ost royal en 1124 à Reims, 225.

Hugues le Grand (*Hugo magnus*), comte de Vermandois. — A pour gendre Raoul de Beaugency, 147.

[Humbaud], évêque d'Auxerre (*Autisiodorensis*). — Assiste au sacre de Louis VI, 87.

Humbaud (*Hunbaldus*), seigneur de Sainte-Sévère. — Louis VI marche contre lui, l'oblige à se rendre et l'emprisonne à Etampes, 79, 81.

I

Ierosolimitana via. — Voir : Jérusalem.

Indictum. — Voir : Lendit.

[Indre]. — Rencontre de Louis VI et de Humbaud de Sainte-Sévère sur les rives de l'Indre (?), 79, 81.

Ingerrannus. — Voir : Enguerrand.

Innocent II, pape (Grégoire, diacre, cardinal de Saint-Ange). — Accompagne l'empereur Lothaire dans l'Italie du Sud, 69. — Son élection; il se réfugie en France et rencontre Suger à Cluny, 257-261. — Ses entrevues avec Louis VI à Saint-Benoît-sur-Loire, avec Henri Ier à Chartres, avec Lothaire à Liège, 261, 263. — Célèbre la pâque à Saint-Denis en grande pompe, 263, 265. — Ses allées et venues en France, 265-269. — Célèbre à Reims un concile au cours duquel il sacre roi le futur Louis VII, 269. — S'installe à Auxerre, puis regagne l'Italie en compagnie de l'empereur Lothaire, 269, 271.

investitures ecclésiastiques. — Pascal II veut consulter le roi de France sur les investitures, 51. — Exposé de la doctrine impériale sur ce sujet, 58, 59. — Exposé de la doctrine de l'Eglise, 59. — Henri V renonce à en parler, 61. — Henri V impose ses vues à Pascal II, lequel an-

Digitized by Google

nule ensuite le privilège accordé, 67.
Ipra. — Voir : Ypres.
Isaac (*Ysaac*), meurtrier de Charles le Bon. — Est mis à mort, 249.
Italie. — Campagne de l'empereur Lothaire dans l'Italie méridionale, 69. — Calixte II lui rend la paix, 207. — Voir : Bari, Bénévent, Bitonto, Calabre, Campanie, Lucques, Mont-Cassin, Mont-Gargano, Plaisance, Pouille, Rome, Salerne, Segni, Sicile, Sutri, Toscane.
Ive, évêque de Chartres (*Ivo, Carnotensis episcopus*). — Conseille de procéder au sacre du prince Louis et assiste à la cérémonie, 85, 87. — S'associe aux délibérations prises contre Hugues du Puiset, 135. — Est emprisonné au château du Puiset, 135.
Ivry-la-Bataille (*Ivriacum*), Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André. — Château pris et incendié par Louis VI, 199.

J

Janville (*Yonis villa*), Eure-et-Loir, arr. de Chartres. — Louis VI s'y retranche lors de la seconde attaque contre le Puiset et y est attaqué par Thibaut de Chartres, 165, 167.
Jean [II], évêque d'Orléans (*Johannes Aurelianensis*. — Assiste aux obsèques de Philippe Ier, 83. — Assiste au sacre de Louis VI, 87. — S'associe aux délibérations prises contre Hugues du Puiset, 135.
Jean (*Johannes*), fils de Bohémond. — Meurt jeune, 51.
Jean de Gaëte (*Johannes Gaitanus*). — Voir : Gélase II.
Jérusalem. Voyage de Jérusalem (*Ierosolimitana via*). — — Expéditions de Robert Courteheuse, 7, 15; Gui Trousseau, 37; Gui de Rochefort, 39; Evrard du Puiset, 131; Robert, comte de Flandre, 143; Hugues du Puiset, 171. — Propagande faite par Bohémond pour y engager, 49.
Johannes. — Voir : Jean.
Josselin (*Goslenus*), évêque de Soissons (*Suessionensis episcopus*). — Suger lui dédie la *Vie de Louis le Gros*, 3. — Témoigne en faveur de Saint-Denis dans l'affaire du prieuré d'Argenteuil, 217.
Juifs de Paris (*Judei Parisienses*). — Leur rencontre avec Innocent II, 265.
[Juvénal], poète latin. — Cité, 189.

K

Karlomagnus. — Voir : Carloman.
Karolus. — Voir : Charles.
Karolus magnus. — Voir : Charlemagne.
Kerbogha (*Corbaranus*), émir d'Antioche. — Voir : Courbaram.

L

Lagny-sur-Marne (*Latiniacum*), Seine-et-Marne, arr. de Meaux. — Louis VI y bat Thibaut de Chartres, 145, 147.
Laigle (*Aquila*), Orne, arr. de Mortagne. — Seigneur : Gilbert de Laigle.
[Lambert de Fagnano], cardinal-évêque d'Ostie. — Voir : Honorius II.
Lancelin de Beaugency (*Lancelinus Baugienciacensis*). — Fait prisonnier lors de la dé-

Digitized by Google

route de l'ost de Philippe Ier devant le Puiset, 133.
Lancelin de Bulles, seigneur de Dammartin (*Lancelinus Bulensis, Domni Martini dominus*). — Trahit la cause de Louis VI à l'instigation de Thibaut de Chartres, 147. — Perd le guidage de Beauvais, 173.
Laon (*Laudunum*). — Le pays de Laon (*pagus Laudunensis*) en proie aux ravages de Thomas de Marle, 175, 251. — Incendie de la cité de Laon, lors de la suppression de la commune, 177. — Thomas y est transporté blessé et y meurt, 253, 255. — Place des gens de Laon (*Laudunenses*) dans l'ordre de bataille de l'ost royal à Reims, 223. — Evêque : Gaudri. — Abbaye : Saint-Jean de Laon.
Latiniacum. — Voir : Lagny-sur-Marne.
Latran (*Laterani*), palais à Rome. — Pascal II y tient un concile où il casse le privilège extorqué par Henri V, 67. — Peintures commémoratives du triomphe de l'Eglise dans la querelle des investitures, 207. — Concile tenu en 1123 par Calixte II, 215.
Laudunum, *Laudunenses*. — Voir : Laon.
Lemovicensium partes. — Voir : Limousin.
Lendit (*Indictum*), foire de Saint-Denis. — Louis VI rend à l'abbaye le Lendit extérieur, 229.
Leodii civitas. — Voir : Liège.
Léon. — Voir : Pierre Léon.
Léon (*Leonius*), noble homme de Meung-sur-Loire. — Ses démêlés avec l'évêque d'Orléans; son châtiment, 29.
[Lèves]. — Voir : Geoffroi de Lèves.
Liège (*civitas Leodii*), ville de Belgique. — Innocent II et l'empereur Lothaire s'y rencontrent, 261, 263.
Ligeris. — Voir : Loire.
Limousin (*Lemovicensium partes*). — Louis VI se rend dans une partie du Berry voisine du Limousin, 79. — Le futur Louis VII et sa suite le traversent en se rendant à Bordeaux, 283.
Lingones. — Voir : Langres.
[Lithuise], vicomtesse de Troyes, mère (*mater vicecomitissa*) de Gui Trousseau et de Milon de Troyes. — Accompagne Milon dans sa tentative pour recouvrer Montlhéry, 41.
Livry (*Livriacum*), Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. du Raincy. — Château pris par Louis VI sur Païen de Montjay et remis en état, 173. — Pris une seconde fois sur Etienne de Garlande et ruiné, 255, 257.
Loherius. — Voir : Lothaire.
Loire (*Ligeris*). — Voir : Saint-Brisson-sur-Loire.
Lorraine (*Lotharingia, regnum Lotharingorum*). — Suger est disposé à en parler incidemment, 15. — Innocent II s'y rend, 261.
Lorrains (*Lotharingi*). — Relations des seigneurs lorrains avec ceux du pays de Reims, 29. — Participation des Lorrains au concile de Reims de 1119, 205. — L'empereur Henri V en a dans son ost, 219.
Lothaire (*Lotharius*, *Loherius*), duc de Saxe (*dux Sauxonie*), puis empereur. — Succède à Henri V; son éloge; ses exploits, 69. — A une entrevue avec Innocent II à Liège, 261, 263. — Escorte en Italie Innocent II, qui le couronne, 269.

Digitized by Google

Lotharingia. — Voir : Lorraine.
Louis le Pieux (*Ludovicus*), empereur. — Des diplômes de lui sont présentés au pape à l'appui des droits de Saint-Denis concernant Argenteuil, 217.
Louis VI (*Ludovicus*), roi de France. — Sa bienveillance envers Suger, 3. — Ses progrès pendant son enfance, 5. — Son amitié pour Saint-Denis, 7. — Sa lutte contre Guillaume le Roux, 7, 9, 11. — Son activité comme « défenseur du royaume », 15. — Châtie les violences de Bouchard de Montmorency en lui dévastant sa terre, 17. — Châtie Dreu de Mouchy, 18, 19. — Oblige Mathieu de Beaumont à rendre Luzarches à Hugues de Clermont, 19, 21. — Éprouve un échec devant Chambly, 23. — Pardonne à Mathieu de Beaumont, 25. — Combat contre Ebles de Roucy, 27, 29. — Délivre l'église d'Orléans des entreprises de Léon de Meung, 29. — Prend le parti de Thomas de Marle et délivre Montaigu, 33. — Sa réconciliation avec les ennemis de Thomas, 35. — Son activité dans le gouvernement en qualité de « roi désigné », 35, 37. — Donne le château de Mantes à son demi-frère Philippe, 37. — Conseils qu'il recoit de son père à propos de Montlhéry, 39. — Fiancé à la fille de Gui de Rochefort; rupture de ses fiançailles, 41. — Ruine partiellement le château de Montlhéry, 43. — Sa renommée chez les Sarrasins, 49. — Assiste au mariage de sa sœur Constance, 49. — Son entrevue avec Pascal II, 55. — Soutient le pape contre l'empereur, 67. — Rupture de ses fiançailles, 71. — Sa colère contre Hugues de Pomponne, 71. — Assiège et prend le château de Gournay, 71-77. — Son expédition contre Humbaud de Sainte-Sévère, 79, 81. — Son attitude envers son père, 83. — Son élévation au trône et son sacre à Orléans, 85-89. — Assiège et prend La Ferté-Baudouin pour délivrer le comte de Corbeil, 91-97. — Revendique le château de Gisors à l'encontre de Henri Ier d'Angleterre, 105. — Ravage la terre du comte de Meulan, 105. — Son entrevue avec Henri Ier aux Planches-de-Neaufles; il lance un défi personnel au roi d'Angleterre, 105-111. — Dévaste la Normandie pendant deux ans, 111, 113. — Octroie Gisors à Guillaume Adelin, 113. — Prescrit de punir sévèrement les assassins de Guy de La Roche-Guyon, 119. — Enlève Mantes à son demi-frère Philippe, 123, 125. — Donne Montlhéry à Milon de Bray, 127, 129. — Reçoit les plaintes de Thibaut de Chartres contre Hugues du Puiset, 133, 135. — Reçoit à Melun les plaintes des prélats contre le même Hugues, 135. — Envoie Suger à Toury et somme Hugues de comparaître pour plaider sa cause, 137. — Attaque le château du Puiset, s'en empare et le fait incendier, 137, 141. — Refuse à Thibaut de Chartres le droit de fortifier Allaines et entre en conflit avec lui, 143. — Essaie en vain de s'emparer de Meaux, 143, 145. — Livre bataille près de Lagny, 145, 147. — Dévaste les terres de Thibaut, 147. — Est encerclé par

Digitized by Google

la coalition formée par Thibaut, 149. — S'efforce de mettre la main sur Corbeil, 151. — S'apprête à partir pour la Flandre, 153. — Renvoie Suger à Toury et se dispose à attaquer pour la seconde fois le Puiset, 155. — Arrive à Toury et s'apprête à la lutte, 159. — Echoue devant le Puiset, 161, 163. — Fait élever un château en face du Puiset, 165. — Vainqueur de Thibaut de Chartres à Janville, 167. — S'empare du Puiset et le ruine entièrement, 169. — Réprime une troisième révolte de Hugues du Puiset, 171. — Conclut la paix avec le roi d'Angleterre, 173. — Enlève à Thomas de Marle les châteaux de Crécy et de Nouvion, 177, 179. — S'empare de la tour d'Amiens et ôte à Thomas de Marle la seigneurie de la cité, 179. — Dirige une expédition en Berry contre Aimon Vairevache, 181, 183. — Recommence la lutte contre l'Angleterre, 185. — S'empare de Gasny par surprise, 187. — Prend et détruit le château de Malassis, 189. — Abandonné par Foulques d'Anjou, 195. — Vaincu à Brémule par le roi d'Angleterre, 197, 199. — Se venge en prenant et incendiant Ivry et en menaçant Chartres, 199, 201. — Le pape Gélase II recourt à sa protection, 201. — Va au-devant de Gélase, 203. — Son attitude envers le pape Calixte II, 205, 207. — Mécontent des conditions dans lesquelles s'est faite l'élection de Suger comme abbé de Saint-Denis, 209. — Sa colère tombée, fait bon accueil à Suger, 211. — Menacé d'une attaque concertée entre l'empereur et le roi d'Angleterre, fait semondre ses vassaux et, avant de partir pour Reims, va faire à Saint-Denis ses dévotions, 219, 221. — Préside à l'organisation des corps de bataille, 223, 225. — Victorieux sans combat, témoigne à Saint-Denis sa reconnaissance, 227, 229. — Se rend en Auvergne sur l'appel de l'évêque de Clermont et pour le défendre contre les violences du comte, 233, 235. — Sa seconde expédition en Auvergne, 237, 239. — Sa rencontre avec le duc d'Aquitaine devant Montferrand, 239, 241. — Son intervention en Flandre après le meurtre du comte Charles le Bon, 245-251. — Attaque et défait définitivement Thomas de Marle, 251-255. — Se brouille avec Amauri de Montfort et Etienne de Garlande; il est blessé au siège du château de Livry, dont il s'empare, 255, 257. — Accueille en France le pape Innocent II, 259, 261. — Sa douleur lors de la mort du prince Philippe; il fait couronner et sacrer son fils Louis, 267, 269. — Son affaiblissement physique, 271. — Ses dernières expéditions, 271, 273. — Subit une première atteinte grave de dysenterie, 273, 275. — Se prépare à la mort; ses conseils à son fils; ses dons aux églises, 275, 277. — Ses sentiments chrétiens; sa confession et sa communion, 277, 279. — Convalescent, se rend à Saint-Denis, 279, 281. — Reçoit les messagers du duc d'Aquitaine et fiance le prince Louis à l'héritière du duché, 281. — Ses recommandations à son fils partant pour Bordeaux, 283. — Re-

Digitized by Google

pris par son mal à Paris; il y meurt, 285. — Ses obsèques et sa sépulture, 285, 287.
Louis (*Ludovicus*), prince, fils de Louis VI. — Est couronné à Reims par Innocent II, 267, 269. — Recommandations suprêmes qu'il reçoit de son père, 275. — Son voyage à Bordeaux pour prendre possession de l'Aquitaine; il épouse Eléonore d'Aquitaine à Bordeaux et revient par Poitiers, 281, 283.
[Lucain], poète latin. — Cité, 7, 61, 71, 93, 111, 113, 117, 163, 171, 183, 185, 231, 233, 259, 287.
[Lucienne], fille de Gui de Rochefort. — Ses fiançailles avec le prince Louis, 41. — Rupture de ses fiançailles, 41. — Présente à Montlhéry lors de la tentative de Milon de Bray, 43.
Lucques (*Luca*), ville de Toscane. — Suger y apprend le décès de Calixte II, 217.
Luzarches (*Lusarchium*), Seine-et-Oise, arr. de Pontoise. — Château pris par le prince Louis et restitué à Hugues de Clermont, 19, 21.

M

Maguelonne (*Maguelona*), Hérault, arr. de Montpellier. — Le pape Gélase II y aborde; description de la ville, 201, 203.
[Mahaud de Vermandois], cousine de Louis VI. — Epouse de Raoul de Beaugency, 147.
Maine (*Cinomannorum pars*). — Echecs qu'y éprouve le roi d'Angleterre, 189, 193.
Malassis (*Malesessum castrum*), château élevé près de Gasny par les Anglais. — Louis VI s'en empare, 189.
Manassé, évêque de Meaux (*Manasses Meldensis*). — Assiste au sacre de Louis VI à Orléans, 87.
Mans (Le), Sarthe. — Voir : Maine.
Mantes (*Medunta*), Seine-et-Oise. — Le château de Mantes (*castrum Meduntense*) est donné par le prince Louis à son demi-frère Philippe, 37. — Louis VI s'en rend maître, 125. — Comte : Philippe, comte de Mantes.
Marle (*Marna*), Aisne, arr. de Laon. — Seigneur : Thomas de Marle.
Marne (*Matrona*). — Combats livrés par Louis VI à Thibaut de Chartres sur les bords de la Marne, 145, 147. — Cf. Gournay-sur-Marne, Lagny, Meaux, Pomponne.
[Martigny]. — Voir : Renaud de Martigny.
Mathieu, évêque d'Albano (*Matheus, Albanensis episcopus*). — Légat pontifical, témoigne faveur des droits de Saint-Denis concernant Argenteuil, 217.
Mathieu, comte de Beaumont (*Matheus Bellimontensis*). — Fait prisonnier par les Anglais, est obligé de s'engager à combattre le roi de France, 11. — Complice des violences de Bouchard de Montmorency envers Saint-Denis, 17. — Ses démêlés avec son beau-père Hugues de Clermont au sujet de Luzarches, 19. — Siège de son château de Chambly par Louis VI, 21, 23. — Regagne la faveur royale, 25.
[Mathilde], reine d'Angleterre. — Grand'mère de Guillaume Cliton, 247.
[Mathilde d'Anjou]. — Son père Foulques V lui fait épou-

Digitized by Google

ser Guillaume Adelin, fils d'Henri Ier d'Angleterre, 195.
Matrona. — Voir : Marne.
Maudunum. — Voir : Meung-sur-Loire.
Maurice (lance de saint). — Enlevée à l'empereur Henri IV par son fils, 53.
[Mayence], ville d'Allemagne. — Archevêque : Adalbert de Sarrebrück.
Meaux (*Meldensis civitas*), Seine-et-Marne. — Louis VI l'attaque en vain, 143, 145.
Medunta. — Voir : Mantes.
Meldensis. — Voir : Meaux.
Melun (*Milidunum*), Seine-et-Marne. — Philippe Ier y meurt, 83. — Louis VI y tient sa cour pour organiser la lutte contre Hugues du Puiset, 135. — Louis VI s'y fait transporter, 279.
Merlin (*Merlinus*), pseudo-devin. — Adaptation de certaines de ses prophéties à la personne et au règne d'Henri Ier d'Angleterre, 99-103.
Meulan, Seine-et-Oise, arr. de Versailles. — Comte (*Mellun-tensis comes*) : Robert.
Meung-sur-Loire (*Maudunum*), Loiret, arr. d'Orléans. — Château brûlé par le prince Louis, 29.
[Milesende], épouse de Thomas de Marle. — Autorisée par Louis VI à se rendre auprès de son mari moribond, 253.
Milidunum. — Voir : Melun.
Milon [Ier] de Montlhéry (*Milo de Monte-Leherii*), surnommé Milon le Grand (*Magnus Milo*). — Père de Gui Trousseau, 37. — Père de Milon de Bray, 41.
Milon [II] de Montlhéry, vicomte de Troyes (*vicecomes Trecensis Milo*), châtelain de Bray-sur-Seine (*Milo de Braio*). — Frère puîné de Gui Trousseau, essaie, d'accord avec les Garlande, d'occuper le château de Montlhéry, que le prince Louis lui enlève, 41, 43. — Louis VI lui rend Montlhéry après la défection de Philippe de Mantes, 127, 129. — Ayant épousé la sœur de Thibaut de Chartres, il abandonne le parti du roi, 149. — Thibaut de Chartres use de son entremise pour obtenir le château de Corbeil, 151. — Assiège Toury avec Thibaut, 163. — Son châtiment; rupture de son mariage, 173.
Moissy-Cramayel (*Moussiacum*), Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Comte-Robert. — Hugues du Puiset y fait sa soumission, 153.
Monasteriensis episcopus. — Voir : Münster.
Monciacensis. — Voir : Mouchy-le-Châtel.
Monmorenciacum. — Voir : Montmorency.
Mons acutus. — Voir : Montaigu.
Mons Gaudii. — Voir : Mont Mario.
Mons Leherii. — Voir : Montlhéry.
Mons Treherii. — Voir : Châteauneuf-sur-Loire.
Montaigu (*Mons acutus*), Aisne, cant. de Sissonne. — Assiégé par le père et les adversaires de Thomas de Marle, le château de Montaigu est ravitaillé et délivré par le prince Louis, 31, 33.
Mont Cassin (*Sanctus Benedictus Cassini*), monastère de Campanie. — L'antipape Bourdin est emprisonné aux environs, 207. — Suger y va faire ses dévotions à saint Benoît, 217.
Mont Gargano (*Sancti Angeli Gargani*), monastère d'Italie, sur une montagne dominant

Digitized by Google

l'Adriatique. — Suger y va faire ses dévotions à saint Michel, 217

Montferrand (*castrum Montis Ferranni*), Puy-de-Dôme, près de Clermont. — Château assiégé par Louis VI, 237, 239.

Montfort-l'Amaury (*Mons fortis*), Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet. — Famille des comtes. Voir : Amauri, Bertrade, Simon.

Montlhéry (*Mons Leherii*), Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon. — Le roi reçoit la garde du château de Montlhéry; importance de ce fait, 37, 39. — Milon de Bray et sa mère tentent en vain de l'occuper, 41, 43. — Maître de Montlhéry, Philippe de Mantes, révolté contre Louis VI, en confère la possession à Hugues de Crécy, à qui elle est ôtée par le roi en faveur de Milon de Bray, 125-129.

Mont Mario (*Mons Gaudii*). — L'armée impériale arrive à Rome par le mont Mario, 63.

Montmorency (*Monmorenciacum*), Seine-et-Oise, arr. de Pontoise. — Le prince Louis en attaque le château, 17. — Seigneur : Bouchard.

Montraër (*Mons Treherius*). — Voir : Châteauneuf-sur-Loire.

Mortain, Manche. — Comte (*comes Moritoilensis*) : Etienne.

Mosonum. — Voir : Mouzon.

Mouchy-le-Châtel (*Munciacensis*), Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles. — Le prince Louis en prend et en incendie le château, 19. — Seigneur : Dreu de Mouchy.

Moussiacum. — Voir Moissy-Cramayel.

Mouzon (*Mosonum*), Ardennes, arr. de Sedan. — Calixte II y a une entrevue avec les envoyés de l'empereur, 205.

Munciacensis. — Voir : Mouchy-le-Châtel.

Münster, ville d'Allemagne. — Evêque (*Monasteriensis episcopus*) : Burchard.

N

Neaufles-Saint-Martin (*Plancae Ninfeoli*), Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors. — Singulière réputation de ce lieu; Louis VI et Henri Ier, y étant venus, se défient mutuellement par messagers, 105-111.

Neufchâtel-sur-Aisne (*Castrum novum*), Aisne, arr. de Laon. — L'examen des affaires concernant Neufchâtel est différé par le prince Louis, 29.

Nevers, Nièvre. — Comtes (*Nivernensis comes*) : Guillaume Ier et Guillaume II. — Evêque : Hervé.

Normandie (*Normannia*). — Duché occupé par Guillaume le Roux, 7, 9. — Henri Ier y débarque, 99. — Réformes qu'il y accomplit, 101, 103. — Dans quelles conditions le duc la tient du roi, 107. — Louis VI en harcèle les marches, 111. — Les cadavres des traîtres de La Roche-Guyon y sont entraînés par le courant, 123. — La puissance des ennemis du roi s'y appuie, 143. — Henri Ier n'en ménage pas les ressources, 149. — Louis VI en reçoit des informations concernant Hugues du Puiset, 155. — La marche en est bien défendue, 185. — Louis VI essaie d'y pénétrer par ruse, 187. — Foulques d'Anjou la ravage, 187, 189. — Baudouin de Flandre y fait de fréquentes incursions, 189, 195. — Louis

Digitized by Google

VI y exerce des rapines, 197. — Il l'envahit victorieusement jusqu'à Breteuil, 199. — Amauri de Montfort y refoule Henri Ier, 231. — Il en vient un ost pour participer à la seconde expédition de Louis VI en Auvergne, 237.
Normands (*Normanni*). — Ont un accès facile en France par Gisors, 103. — Attitude des Normands messagers d'Henri Ier à l'entrevue de Neaufles, 107. — Cinq cents chevaliers normands viennent au secours d'Hugues du Puiset; retraite de quelques-uns d'entre eux, 163. — Leur participation à l'attaque de Janville, 167. — Louis VI ne ménage pas les Normands, 185.
Nouvion-l'Abbesse (*Novigentum*), Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre. — Thomas de Marle s'en étant emparé, y élève indûment un château qui est pris et détruit par Louis VI, 175-179.
Nova Silva. — Voir : Forêt-Neuve.
Novigentum. — Voir : Nouvion-l'Abbesse.

O

obligations féodales. — Du duc de Normandie envers le roi, 107. — Des hauts barons, 233. — Du duc d'Aquitaine envers le roi, 239-241. — Observées par Charles de Flandres, 243.
Odo. — Voir : Eudes.
Oense castellum. — Voir : Eu.
oriflamme (*vexillum*). — Louis VI reçoit des mains de Suger l'oriflamme de Saint-Denis, 221.
Orléans (*Aureliani*), Loiret. — Louis VI en défend l'église contre les entreprises de Léon de Meung, 29. — Il y est couronné, 85. — Une partie de l'ost royal s'y rend, 163. — Quelques-uns de ceux qui ont annoncé à Louis VI l'élection de Suger comme abbé de Saint-Denis y sont emprisonnés, 209. — Louis VI décide d'y juger l'affaire du comte d'Auvergne, 241. — Evêque : Jean. — Les Orléanais (*Aurelianenses*) gênés par Montlhéry dans leurs relations avec Paris, 39; — se trouvent isolés par le fait de la coalition montée par Thibaut de Chartres, 149; — leur place dans l'ordre de bataille de l'ost royal à Reims, 223.
ost royal. — Convoqué, 27, 33, 71, 73, 77, 79, 105, 137, 155, 157, 177, 183, 187, 233, 237, 267.
Ostie, ville de la campagne romaine. — Evêque (*Hostiensis episcopus*) : Lambert de Fagnano.
[Ovide], poète latin. — Cité, 97, 101.

P

Païen de Gisors (*Paganus de Gisorcio*). — Fait prisonnier par le prince Louis, 9, 11. — Henri Ier lui extorque le château de Gisors, 103.
Païen de Montjay (*Paganus dominus Montis Gaii*). — Fait prisonnier par les Anglais, est obligé de s'engager à combattre le roi de France, 11. — Trahit la cause de Louis VI à l'instigation de Thibaut de Chartres, 147. — Sa déception au sujet du château de Livry, 173.
Papes. — Voir : Alexandre II, Calixte II, Gélase II, Grégoire le Grand, Grégoire VII, Honorius II, Innocent II, Pascal II.

Digitized by Google

Paris (*Parisius*). — Retour du prince Louis à Paris après l'affaire de Chambly, 25. — Le prince Louis y rentre au retour de Sainte-Sévère, 81. — Paris est exposé aux entreprises de la coalition montée par Philippe de Mantes, 127. — L'accès en est facile du côté de la terre de Montjay, 147. — Louis VI y rentre après avoir châtié Thomas de Marle, 255. — Innocent II s'y rend, 265. — Un accident mortel y arrive au prince Philippe, 267. — Louis VI y rentre après le couronnement de son fils Louis, 269. — Louis VI y est repris par son mal et y meurt, 283, 285. — Les Parisiens (*Parisienses*) gênés par Montlhéry dans leurs relations avec les gens d'Orléans, 39; — sans défense contre les attaques des alliés de Thibaut de Chartres, 149; — leur place dans l'ordre de bataille de l'ost royal à Reims, 223. — Abbayes. Voir : Saint-Germain-des-Prés, Saint-Victor. — Evêques : Etienne de Senlis, Galon. — Synagogue. Voir : Juifs de Paris.

Parisis (*pagus Parisiacus*). — Des châteaux hostiles le cernent du côté d'Orléans, 39. — Exposé aux ravages de la guerre, 149.

Pascal II, pape. — Envoie un légat en France pour y prêcher en faveur de la Terre-Sainte, 49. — Ses difficultés avec l'empereur Henri V; son voyage en France; son séjour à la Charité, à Tours, à Saint-Denis; son entrevue avec le roi et le prince Louis; son entrevue à Châlons avec les délégués de l'empereur, 51-61. — Tient un concile à Troyes, 61. — Son attitude envers Henri V lors de la venue de celui-ci à Rome; il est fait prisonnier et doit céder à la violence; motifs de sa conduite, 61-67. — Sa mort, 201.

Pépin [le Bref] (*Pipinus*), roi de France. — Des privilèges émanés de lui sont produits en faveur des droits de Saint-Denis sur le prieuré d'Argenteuil, 217.

[Péronne], Somme. — Voir : Robert de Péronne.

Petrus Leonis. — Voir : Pierre Léon.

Philippe I^er^ (*Philippus*), roi de France. — N'a qu'un seul fils légitime, 11. — Tient sa cour à Poissy, 17. — Reçoit des plaintes contre Ebles de Roucy, 27. — Fait épouser à son bâtard Philippe la fille de Gui Trousseau, et reçoit en garde le château de Montlhéry; sa joie à cette occasion, 37, 39. — Ses bonnes relations avec Gui de Rochefort et son fils, 39, 41. — Assiste au mariage de sa fille Constance avec Bohémond, 49. — Son entrevue avec Pascal II, à qui il promet son assistance, 55. — Son inertie durant les dernières années de son règne; sa mort; ses obsèques à Saint-Benoît-sur-Loire, 81-85. — Est battu par Hugues I^er^ du Puiset, 133. — Sa couronne est remise à Saint-Denis par Louis VI, 229.

Philippe, fils de Philippe I^er^ et de Bertrade de Montfort. — N'est pas compté comme héritier éventuel, 11. — Epouse la fille de Gui Trousseau et reçoit le château de Mantes, 37. — Sa révolte contre Louis VI; son refus de comparaître devant la cour du roi; il perd le château de Mantes, 123, 125.

Digitized by Google

Philippe, fils aîné de Louis VI. — Sa mort à la suite d'un accident survenu dans un faubourg de Paris, 267.
Pictavia. — Voir : Poitou.
Pictavorum civitas. — Voir : Poitiers.
Pierre Léon (*Petrus Leonis*), antipape. — Son élection; son parti triomphe à Rome, 257, 259. — Sa mort, 269.
Pinciacum. — Voir : Poissy.
Pipinus. — Voir : Pépin [le Bref].
Plaisance, ville d'Italie. — Evêque (*Placentinus episcopus*) : Addo.
Plancas Ninfeoli. — Voir : Neaufles-Saint-Martin.
Poissy (*castrum Pinciacum*), Seine-et-Oise, arr. de Versailles. — Philippe Ier y réside, 17.
Poitiers (*Pictavorum civitas*). — Un concile s'y tient, 49. — Suger y passe en revenant de Bordeaux, 283.
Poitou (*Pictavia*). — Présence des hauts feudataires du Poitou au mariage du prince Louis, 283.
Pomponne (*Pompona*), Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny. — Louis VI défait l'ost de Thibaut de Chartres entre Lagny et Pomponne, 145, 147. — Seigneur : Hugues de Pomponne.
Pons Sancti-Petri. — Voir : Pont-Saint-Pierre.
Pont-du-Château (*Pontum*), Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand. — Louis VI s'en empare, 235.
Ponthieu. — Les gens du Ponthieu (*Pontivi*), au service du roi, attaquent et ravagent la Normandie, 111. — Le comte de Flandre se jette sur la Normandie par le Ponthieu, 189. — Place des gens du Ponthieu dans l'ost royal à Reims, 225.
[Pontoise], Seine-et-Oise. — Châtelain : Gautier Tirel.
Pont-Saint-Pierre (*Pons Sancti Petri*), Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle, comm. de Saint-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre. — Enguerrand de Chaumont occupe le Vexin normand jusqu'à Pont-Saint-Pierre, 193.
Pontum. — Voir : Pont-du-Château.
Pouille (*Apulia*), région d'Italie. — Bohémond y recrute des hommes pour délivrer le pape, 47. — Jean, fils de Bohémond, y meurt, 51. — Bohémond II la perd, 51. — L'empereur Lothaire se la soumet, 69. — Calixte II en châtie les brigands, 207. — Suger y passe, 207. — Duc : Robert Guiscard.
Puiset (*Puteolum*, *Puisiacum*), Eure-et-Loir, cant. de Janville. — Défaite qu'y essuie Philippe Ier, 133. — Premier siège et prise du château par Louis VI, 137-143. — Hugues du Puiset en reprend possession et le répare, 155. — Second siège du château; Louis VI s'en empare et le ruine, 159-169. — Troisième et dernier siège, 171. — Seigneurs : Evrard, Gui, Hugues.

R

Radulfus. — Voir : Raoul.
Rainaldus. — Voir : Renaud.
Ramerupt (*Rameru*), Aube, arr. d'Arcis. — Comte : André de Ramerupt.
Raoul de Beaugency (*Radulfus de Balgentiaco*). — Bien qu'ayant épousé une cousine de Louis VI, il se laisse entraîner par Thibaut de Char-

Digitized by Google

tres, 147. — Tient à distance les Orléanais, 149. — Sa ruse lors de la seconde attaque du Puiset, 161.

Raoul le Vert (*Viridis Rodulfus*), archevêque de Reims. — Troubles dans l'église de Reims à l'occasion de son élection, 87, 89.

Raoul, comte de Vermandois (*Radulfus, comes Viromandensis*), cousin de Louis VI. — Présent au combat de Janville, lance un défi à Thibaut de Chartres, 167. — Préposé à l'aile droite de l'ost royal à Reims, 225. — Engage Louis VI à sévir contre Thomas de Marle, 251. — Sa manœuvre lors de l'attaque du château de Coucy, 253. — Perd un œil au siège de Livry, 255, 257. — Accompagne le futur Louis VII en Aquitaine, 281.

[Reginald de Blankenbourg], évêque d'Halberstadt (*Alvertatensis episcopus*). — Messager de l'empereur à l'entrevue de Châlons, 57.

Reims (*Remis civitas*). — Violences exercées par Ebles de Roucy contre l'église de Reims, 25. — Le prince Louis s'y rend, 27. — Protestations du clergé de Reims contre le sacre de Louis VI à Orléans, 87. — Thomas de Marle en ravage les environs, 175 — Calixte II y tient un concile, 205. — L'empereur se propose de l'attaquer, 219. — L'ost royal s'y concentre, 221. — Place et rôle des gens de Reims dans l'ost royal, 223. — Innocent II y tient un concile et Louis VII y est sacré, 269. — Archevêques : Manassé, Raoul le Vert, Renaud.

Reinaldus. — Voir : Renaud.

Remi (saint) (*beatus Remigius*). — Baptise et sacre Clovis, 87.

Renaud (*Rainaldus*) [de Martigny], archevêque de Reims. — Témoigne en faveur des droits de Saint-Denis sur le prieuré d'Argenteuil, 217.

[Rethel] (Ardennes). — Voir : Gervais de Rethel.

Robert le Hiérosolimitain (*Robertus Ierosolimitanus*), comte de Flandre. — Oncle maternel du prince Louis, 11. — Assiste le prince Louis dans sa lutte contre Bouchard de Montmorency, 17. — Accompagne Louis VI à l'entrevue de Neaufles, 105. — Lui sert de porte-parole dans cette circonstance, 109. — L'assiste dans sa guerre contre Thibaut de Chartres, 143, 145. — Père de Beaudouin VII, 241. — Sa mort, 147, note 1.

Robert Guiscard (*Robertus Guiscardus*), duc de Pouille et de Calabre. — Assiège Durazzo, 45. — Regagne l'Italie et délivre le pape, 47.

[Robert], comte de Meulan (*Melluntensis comes*). — Louis VI ravage sa terre, 105.

Robert [Courteheuse] (*Robertus Ierosolimitanus*), comte de Normandie. — Deshérité par son frère Guillaume, part pour la croisade, 7. — Est encore en Terre-Sainte quand meurt son frère Guillaume, 13. — Père de Guillaume Cliton, 247.

Robert [de Péronne], seigneur de Cappy (*Robertus de Capiaco*). — Son attitude envers le prince Louis devant Montaigu, 35.

[Robert], évêque d'Auxerre. — Emprisonné au Puiset après la défaite de Philippe Ier, 133.

Robertus Ierosolimitanus. — Voir : Robert Courteheuse et Robert le Hiérosolimitain.

Digitized by Google

Rochefort (*Rupes fortis*), Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan. — Château soumis à Philippe Ier et au prince Louis, 39. — Seigneur : Gui de Rochefort.
Roche-Guyon (La) (*Rupes Guidonis*), Seine-et-Oise, arr. de Mantes. — Situation du château, 113. — Drame dont il est le théâtre, 115-121. — Seigneur : Gui de La Roche-Guyon.
Rodulfus. — Voir : *Radulfus*.
Roger (*Rogerius*), comte de Sicile. — Se fait roi, 69.
Romains. — Leur perfidie et leur vénalité, 53. — Leur cupidité, 55. — Attitude de la noblesse et du peuple de Rome en face des Allemands, 65. — L'hostilité des Romains oblige Gélase II à se réfugier en France, 201. — Part prise par l'Eglise de Rome à l'élection de Calixte II, 203. — Accueil fait à Calixte II par les Romains, 205. — Sentiments de l'Eglise de Rome envers Suger, 215. — Avidité des Romains, 217. — Leur attitude tumultueuse lors du décès d'Honorius II, 259. — Leur opposition obstinée à Innocent II, 259. — Leurs violences troublent souvent les élections pontificales, 261.
Rome. — Robert Guiscard s'en rend maître, 47. — Le pape s'y sent moins en sûreté qu'en France, 53. — Les délégués de l'empereur Henri V menacent de s'y rendre, 61. — Henri V y fait une entrée triomphale, 63. — Troubles qui s'y produisent de son fait, 65. — Calixte II y est rétabli et Bourdin y est ramené ignominieusement, 205, 207. — Suger s'y rend, 215. — Innocent II s'en éloigne, 259. — Innocent II y rentre sous la protection de l'empereur, 269. — Voir : Crescentius (tour de), Latran, Mont Mario, Saint-Marc.
Rotomagum. — Voir : Rouen.
Roucy, Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel-sur-Aisne. — Comtes (*Ruciacensis comes*) : Ebles, Guichard.
Rouen (*Rotomagum*). — Le courant y porte les cadavres venant de La Roche-Guyon, 123. — Ravages exercés sur les terres de l'archevêché, 195.
Ruciacensis comes. — Voir : Roucy.
Rupes Guidonis. — Voir : Roche-Guyon (La).
Rupesfortis. — Voir : Rochefort.
Russes (*Rutheni*). — Voir : Anne, reine de France.

S

sacre des rois. — Louis VI, 87. — Louis VII, 269.
Saint-Benoît-sur-Loire (*Monasterium Beati Benedicti super Ligerim*) Loiret, arr. de Gien, cant. d'Ouzouer. — Philippe Ier y est inhumé, 85. — Louis VI y rencontre le pape Innocent II, 261.
Saint-Brisson (*castrum Sancti Brictionis*), Loiret, cant. de Gien. — Château pris et incendié par Louis VI, 273.
Saint-Denis (*Sanctus Dyonisius, ecclesia beati Dyonisii*), abbaye. — Amitié du prince Louis pour Saint-Denis, 7. — Démêlés de l'abbaye avec l'évêque de Paris, 53. — Pascal II y séjourne, 55. — L'inhumation des rois de France y a lieu comme de droit naturel, 85. — L'abbaye recouvre le monastère d'Argenteuil, 217, 219. — Louis VI s'y rend avant de partir con-

Digitized by Google

tre l'empereur, 221. — Place de l'ost de Saint-Denis dans l'ordre de bataille à Reims; c'est à lui que Louis VI se joint, 223, 225. — Louis VI victorieux lui témoigne sa faveur, 229. — Séjour du pape Innocent II, 263, 265. — Le prince Philippe y est inhumé, 267. — Louis VI donne au trésor une partie de ses joyaux, 277. — Visite de Louis VI au cours de sa dernière maladie, 281. — Il souhaite de pouvoir s'y faire transporter, 285. — Emplacement de la sépulture de Louis VI, 287. — Cf. Lendit, Toury. — Abbés : Adam, Suger.

Saint-Denis-de-l'Estrée (*ecclesia Martirum in Strata*). — Innocent II s'y rend en procession, 263.

Saint-Germain-des-Prés (*Sanctus Germanus*), abbaye à Paris. — Abbé : Hugues IV.

Saint-Jacques (*Sanctus Jacobus*). — Voir : Santiago-de-Compostelle.

Saint-Jean, abbaye à Laon (*Sancti Joannis Laudunensis monasterium*). — Frustrée de deux domaines par Thomas de Marle, 175. — Les recouvre grâce à Louis VI, 179.

Saint-Marc (*Sanctus Marcus*), basilique à Rome. — Pierre-Léon y est élu pape, 257, 259.

Saint-Menge (*Sanctus Memmius*), abbaye près de Châlons-sur-Marne. — Les envoyés de l'empeur Henri V y logent, 57.

Saint-Quentin (*Sanctus Quintinus*), Aisne. — Rôle de son contingent à l'ost royal de 1124, à Reims, 225.

Saint-Victor de Paris (*Sanctus Victor*). — Abbé : Gilduin.

Sainte-Sévère (*castrum Sancte Severe*), Indre, arr. de La Châtre. — Importance et renommée du château; le prince l'assiège et le prend, 79, 81. — Seigneur : Humbaud.

Saintonge (*Sanctonia*). — L'escorte du futur Louis VII y passe en revenant de Bordeaux, 283.

Saints-Anges (*Sancti Angeli*). Voir : Mont-Gargano.

Salerne, ville d'Italie. — Suger y fait ses dévotions à l'église Saint-Mathieu, 217.

Sancta-Severa. — Voir : Sainte-Sévère.

Sanctonia. — Voir : Saintonge.

Sanctus Benedictus Cassini. — Voir : Mont-Cassin.

Sanctus Brictio. — Voir : Saint-Brisson.

Sanctus Germanus. — Voir : Saint-Germain-des-Prés.

Sanctus Johannes. — Voir : Saint-Jean.

Sanctus Jacobus. — Voir : Santiago-de-Compostelle.

Sanctus Memmius. — Voir : Saint-Menge.

Sanctus Quintinus. — Voir : Saint-Quentin.

Sanctus Victor. — Voir : Saint-Victor de Paris.

Santiago de Compostelle (*Sanctus Jacobus*), ville de Galice. — Le duc d'Aquitaine y meurt, 281.

Sarrasins (*Sarraceni*). — Leur admiration pour Bohémond, 45. — Son mariage avec une princesse française les remplit de crainte, 49. — Bohémond II meurt en les combattant, 51. — Renommée de Robert comte de Flandre auprès d'eux, 143. — Leurs incursions sur la côte de Maguelonne, 203. — Les Allemands leur sont comparés, 223.

[Sarrebrück]. — Voir : Adalbert de Sarrebrück.

Digitized by Google

[Savoie]. — Famille des comtes. Voir : Adélaïde.
Saxe (*Sauxonia*). — Duc : Lothaire.
Saxons (*Saxones*). — Participent à l'expédition d'Henri V en France, 219.
Segni, ville de Campanie. — Évêque (*Signinus episcopus*) : Bruno d'Asti.
Seine (*Sequana*), fleuve. — Limite du Parisis à l'est, 39. — Arrose Melun, 83, 279. — Passe au pied du château de la Roche-Guyon, 113. — Les cadavres des meurtriers de La Roche-Guyon y sont jetés, 123. — Les forces de Thibaut de Chartres en deçà et au delà, 149.
Senlis (Oise). — Les gens de Senlis (*Silvanectenses*) sont exposés aux attaques venant de la Brie, 149. — Évêques : Clairembaud, Hubert. — Seigneurs : Etienne, Gui.
Sens (*Senonensis archiepiscopus*). — Archevêque : Daimbert.
Sequana. — Voir : Seine.
Sicile (*Sicilia*). — Robert Guiscard y lève des hommes pour aller délivrer Rome, 47. — Comte et roi : Roger.
Signinus episcopus. — Voir : Segni (évêque de).
Silvanectenses. — Voir : Senlis.
Simon, comte [de Huntingdon] (*comes Symo*). — Fait prisonnier par le prince Louis, 9.
Simon de Montfort (*Symo de Monte Forti*). — Fait prisonnier par les Anglais et obligé de s'engager à combattre le roi de France, 11.
Soissons. — Place des gens de Soissons (*Suessionenses*) dans l'ordre de bataille de l'ost de 1124 à Reims, 34. — Évêque : Josselin.
Souabes (*Suevi*), peuple d'Allemagne. — Participent à l'expédition de Henri V en 1124, 219.
Stampe. — Voir : Etampes.
Stephanus. — Voir : Etienne.
Suessionenses. — Voir : Soissons.
Suevi. — Voir : Souabes.
Suger (*Suggerius*). — Sa reconnaissance envers Louis VI, 3. — Présent à une conversation entre Philippe Ier et le prince Louis concernant Montlhéry, 37. — Présent en 1106 à un concile à Poitiers, 49. — A la Charité-sur-Loire, en 1107, défend les droits de Saint-Denis contre l'évêque de Paris, 53. — Présent à Châlons lors de l'entrevue entre les représentants de l'empereur et ceux du pape, 57. — Prend part en 1111 à l'assemblée de Melun, 135. — Prévôt de Toury, y assemble des troupes, 137. — Consent à intercéder en faveur de Hugues du Puiset auprès de Louis VI, qui le renvoie à Toury, 155. — Préside à la défense de cette place, 157. — Va au-devant du pape Gélase II, 203. — Envoyé en mission en Italie vers Calixte II, 207. — Rêve étrange qu'il fait un matin sur le chemin du retour, 207, 209. — Apprend son élection comme abbé de Saint-Denis; ses hésitations résultant de l'attitude du roi, 209. — Sa réception, son ordination, sa consécration, 211, 213. — Réflexions de lui-même sur les vues de la Providence à son égard, sur son administration, sur la vie religieuse en général, 213, 215. — Accueil bienveillant qu'il reçoit à Rome, où il assiste en 1123 au concile de Latran; sanctuaires qu'il visite en Italie, 215, 217. — Nouveau voyage

Digitized by Google

en Italie; il apprend à Lucques la mort de Calixte II, 217. — Présent en 1124 à Reims, 221. — Envoyé au-devant du pape Innocent II, le rencontre à Cluny, 261. — Reçoit Innocent II à Saint-Denis, 263. — Conseille à Louis VI de faire couronner Louis, son second fils, après la mort de l'aîné, 267. — Présent aux côtés de Louis VI durant sa dernière maladie, reçoit de la main royale les présents destinés à Saint-Denis; il pleure sur le sort du roi, qui le console, 277, 279. — Accompagne le futur Louis VII en Aquitaine, 281, 283. — Pourvoit à la sépulture de Louis VI à Saint-Denis, 285, 287.

Sutri (*Sutra*), ville d'Italie. — Résidence de l'antipape Bourdin, 205.

T

Tauriacum. — Voir : Toury.

[Térence], poète latin. — Cité, 127.

Terricus. — Voir : Thierry.

Teutonici. — Voir : Allemands.

Teutonicum regnum. — Voir : Allemagne.

Theobaldus. — Voir : Thibaut.

[Thérouanne], ville de Belgique. — Un des meurtriers du comte de Flandre s'y réfugie à l'abbaye de Saint-Jean, 249.

Thessalonique, ville de Macédoine. — Ses richesses (*Thessalonicenses gazæ*), 45.

Thibaut IV (*Theobaldus*), comte de Chartres, de Blois et de Brie. — Essaie de prêter main forte à Gui de Rochefort pour délivrer le château de Gournay, mais est battu par le prince Louis, 75, 77. — Présent à l'ost royal lors de l'entrevue de Neaufles, 105. — Sollicite l'aide de Louis VI contre Hugues du Puiset, 131, 133. — Fait donner l'assaut au Puiset, 139. — Sa brouille avec le roi; ses prétentions sur Allaines, 141, 143. — Allié au roi d'Angleterre, il entre en guerre contre Louis VI; combats du pont de Meaux et de Lagny, 143-147. — Gagne à sa cause divers barons du domaine royal, 147, 149. — Essaie d'empêcher Louis VI de mettre la main sur Corbeil, 151. — Encourage Hugues du Puiset à la révolte et vient attaquer Toury, 153, 155. — Bat et disperse l'ost royal devant le Puiset, 159, 161. — Menace d'assiéger Toury, 163. — Attaque l'ost royal à Janville et est repoussé par Raoul de Vermandois, 167. — Fait sa soumission et regagne Chartres, 169, 171. — Allié de nouveau au roi d'Angleterre, il insulte les marches du domaine royal du côté de Chartres, 185. — Battu par Foulques d'Anjou près d'Alençon, 193. — Attaqué par Louis VI à Chartres même, 199. — Présent en 1124 à l'ost de Reims, 225. — Reste allié du roi d'Angleterre, 231. — En guerre contre Louis VI, 245. — Encourage Etienne de Garlande dans sa rébellion, 255. — Louis VI, quoique malade, lui résiste, 271. — Voit Bonneval incendié par Louis VI, 273. — Accompagne le futur Louis VII en Aquitaine, 281.

Thomas de Marle (*Thomas de Marna*), sire de Coucy. — Inspire de l'épouvante et de l'horreur à ses voisins qui se liguent contre lui; siège de Montaigu, 31, 33. — Le prince Louis prend son parti, 33. —

Digitized by Google

Thomas perd Montaigu, 35. — Ses ravages dans le pays de Laon, de Reims et d'Amiens; il est excommunié; il est châtié par Louis VI, qui lui enlève les châteaux de Crécy-sur-Serre et de Nouvion, 173-179. — Attire de nouveau sur lui les rigueurs de Louis VI, qui s'empare de Coucy, 251, 253. — Blessé et transporté à Laon, il y meurt en recevant l'Eucharistie, 255.
Tirel. — Voir : Gautier Tirel.
[Torcy], Seine-et-Marne, cant. de Lagny. — Combat entre le prince Louis et Thibaut de Chartres près du ruisseau de Torcy, 77.
Toscane (*Tuscia*), région d'Italie. — Villes : Lucques.
Tours (*Turoni*), Indre-et-Loire. — Le pape Pascal II y officie à Saint-Martin, 53.
Toury (*Tauriacum*), Eure-et-Loir, cant. de Janville. — Domaine administré pour Saint-Denis par Suger en qualité de prévôt, 137. — Assiégé par Thibaut de Chartres et Hugues du Puiset, qui sont repoussés, 155-159. — Menacé d'une seconde attaque, 163. — Louis VI y revient, 165.
Trece. — Voir : Troyes.
Trecensis. — Voir : Troyes.
[Trente], ville de la Haute-Italie. — L'empereur Lothaire II meurt aux environs, 69.
Trèves, ville d'Allemagne. — Archevêque (*Treverensis archiepiscopus*) : Brunon.
[Trie], Oise, cant. de Chaumont. — Seigneur : Enguerrand de Trie.
Trousseau. — Voir : Gui Trousseau,
Troyes (*Trece*). — Le pape Pascal II y tient un concile, 61. — Les gens de Troyes (*Trecenses*) ont libre accès vers Paris, 149. — Comte : Hugues Ier. — Vicomtes : Milon II de Montlhéry, Renaud. — Vicomtesse : Lithuise.
Trusellus. — Voir : Gui Trousseau.
Turoni. — Voir : Tours.
Tuscia. — Voir : Toscane.

U

[Utrecht], ville de Hollande. — L'empereur Henri V y meurt, 231.

V

Vadum Nigasii. — Voir : Gasny.
Vermandois. — Les gens du Vermandois (*Viromandenses*) aux prises avec ceux de la Brie, 167. — Comte : Raoul de Vermandois.
Vexin (*Vilcassinum* ou *Vulcassinum*). — Opérations militaires du prince Louis dans le Vexin, 9. — Lien féodal du comté avec Saint-Denis, 221. — Les gens du Vexin (*Vilcassini* ou *Vilcassinenses*) ravagent la Normandie, 111; — leur attitude lors du drame de la Roche-Guyon, 119; — leur rôle au combat de Brémule, 197; — repoussent le roi d'Angleterre, 231.
Vézelay (*Viziliacum*), Yonne, arr. d'Avallon. — Le pape Gélase II y donne rendez-vous à Louis VI, 203.
Vienne (Isère). — Un concile y siège, 67, 69. — Archevêque (*Viennensis archiepiscopus*) : Gui de Bourgogne.
Vilcassinum. — Voir : Vexin.
[Virgile], poète latin. — Cité, 111.
Viridis Rodulfus. — Voir : Raoul le Vert.
Viromandensis. — Voir : Vermandois.

Digitized by Google

Viziliacum. — Voir : Vézelay.
Vulcassinum. — Voir : Vexin.
Vulgrinus. — Voir : Bougrin.

W

Walo. — Voir : Galon.
Welf [II] (*Welfo*), duc de Bavière. — Délégué de l'empereur Henri V à l'entrevue de Châlons; son aspect physique, 57.
Wido. — Voir : Guy.
Willermus. — Voir : Guillaume.

Y

Yonis villa. — Voir : Janville.
Ypres (*Ipra*), ville de Flandre. — Louis VI s'en empare, 249.
Ysaac. — Voir : Isaac.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION. v

I. L'auteur v

II. L'œuvre x

1. Date de composition, p. x. — 2. Valeur du témoignage de Suger, p. xi. — 3. La méthode et l'art de Suger, p. xiv.

III. Les manuscrits. Établissement du texte . . xvii

1. Les sept principaux manuscrits, p. xvii. — 2. Le manuscrit F, p. xxii.

IV. Éditions, traductions, ouvrages à consulter. xxiv

1. Éditions, p. xxiv. — 2. Traductions, p. xxvi. — 3. Ouvrages à consulter, p. xxvi.

VIE DE LOUIS LE GROS 1

Prologue 2

I. Lutte du prince Louis et du roi d'Angleterre Guillaume le Roux (1097-1100) 4

Espoirs que fait naître la vaillance du jeune prince; son attachement à Saint-Denis, p. 4. — Offensive du roi d'Angleterre, p. 6. — Parallèle entre les deux princes, p. 8. — Prisonniers faits de

Digitized by Google

Pages

l'un et de l'autre côté, p. 8. — Visées ambitieuses de Guillaume, p. 10. — Mort de Guillaume (2 août 1100), p. 12. Éloge de son successeur Henri Ier, p. 12.

II. Expédition dirigée contre Bouchard de Montmorency et ses complices (1101) 14

Différends entre Saint-Denis et Bouchard; condamnation de ce dernier; dévastation de sa terre par le prince Louis, p. 14. — Expédition contre Dreu de Mouchy, p. 16.

III. Expédition dirigée contre Mathieu de Beaumont (1102) 18

Querelle entre Mathieu et son beau-père Hugues de Clermont au sujet du château de Luzarches, p. 18. — Restitution de Luzarches à Hugues de Clermont, p. 20.

IV. Affaire de Chambly (1102) 20

Siège du château de Chambly, appartenant à Mathieu de Beaumont, p. 20. — Confusion provoquée dans l'ost royal par un orage subit, p. 22. — Pardon sollicité et obtenu par Mathieu de Beaumont, p. 24.

V. Expédition contre Ebles de Roucy (1102). . 24

Orgueil d'Ebles, p. 24. — Dévastation de ses terres; lutte contre la coalition des barons de la région de Roucy, p. 26.

VI. Châtiment de Léon de Meung (1103) . . . 28

Prise du château de Meung et mort de Léon, p. 28.

Digitized by Google

Pages

VII. Affaire de Montaigu (1103). 30

Méchanceté de Thomas de Marle; secours que lui apporte le prince Louis, p. 30. — Le château de Montaigu, assiégé par les ennemis de Thomas, est délivré par le prince Louis, p. 32. — Résistance des barons au prince; leur soumission; Thomas perd Montaigu, p. 32.

VIII. Affaire de Montlhéry (1104-1105). 34

Gui Trousseau, revenu de la croisade, marie sa fille à Philippe, bâtard du roi, et remet en garde au roi le château de Montlhéry, p. 36. — Importance de ce fait, p. 38. — Retour de Gui de Rochefort, qui recouvre le sénéchalat; fiançailles de sa fille avec le prince Louis, p. 38. — Tentative infructueuse de Milon, frère de Gui Trousseau, pour reprendre possession de Montlhéry, p. 40.

IX. Voyage de Bohémond d'Antioche en France (1105-1106) 44

Exploits de Bohémond, p. 44. — Son mariage avec la princesse Constance, p. 46. — Concile de Poitiers (1106), p. 48. — Sort des fils de Bohémond, p. 50.

X. Conflit entre le pape Pascal II et l'empereur Henri V au sujet des investitures (1107-1112). 50

Prétentions et inhumanité de l'empereur, p. 50. — Bon accueil fait à Pascal II en France par le roi Philippe et le prince Louis (1107), p. 52. — Entrevue de Châlons entre les messagers de Pascal II et ceux d'Henri V (mai 1107); exposé

Digitized by Google

des deux thèses adverses, p. 56. — Marche d'Henri V sur Rome, où il est reçu triomphalement (février 1111), p. 60. — Violences exercées par les Allemands contre le pape et les cardinaux, p. 64. — Rétablissement de la paix de l'Église, p. 66. — Punition d'Henri V, p. 68.

XI. Affaire de Gournay-sur-Marne (1107) . . . 68

Rupture entre le prince Louis et les Rochefort (mai 1107), p. 68. — Siège du château de Gournay, p. 70. — Victoire du prince Louis sur Thibaut de Chartres accouru au secours du château, p. 74.

XII. Affaire de Sainte-Sévère-en-Berry (juin 1108). 78

Plaintes portées au prince Louis contre Humbaud de Sainte-Sévère, p. 78. — Expédition victorieuse du prince, qui emmène Humbaud prisonnier, p. 78.

XIII. Mort du roi Philippe Ier (1108) 80

Vie relâchée du roi Philippe dans ses dernières années; sa mort à Melun (29 juillet 1108), p. 80. — Attitude du prince Louis aux funérailles de son père, p. 82. — Sépulture du roi Philippe à Saint-Benoît-sur-Loire, p. 84.

XIV. Avènement de Louis le Gros (1108) 84

Machinations ourdies contre le jeune prince, p. 84. — Son couronnement et son sacre à Orléans (3 août 1108), p. 86. — Inutiles protestations de l'église de Reims, p. 86.

Digitized by Google

Pages

XV. Affaire de La Ferté-Baudouin (décembre 1108). 88

Enlèvement du comte de Corbeil Eudes par son demi-frère Hugues de Crécy, qui l'enferme au château de La Ferté-Baudouin, p. 88. — Plaintes portées au roi par les gens de Corbeil, p. 90. — Échec et captivité d'Anseau de Garlande à La Ferté-Baudouin, p. 92. — Arrivée du roi, qui met le siège devant la place, p. 92. — Stratagèmes d'Hugues de Crécy, p. 94. — Capitulation de La Ferté-Baudouin, p. 96.

XVI. Première guerre contre l'Angleterre (1109-1113) 98

Arrivée du roi d'Angleterre Henri Ier en Normandie (février (?) 1109), p. 98. — Prophéties de Merlin le concernant, p. 98. — Conflit entre Louis le Gros et Henri Ier au sujet de la possession de Gisors, p. 102. — Préparatifs de guerre, p. 104. — Entrevue des Planches-de-Néaufles (carême de 1109), p. 104. — Continuation de la guerre, p. 110.

XVII. Drame de La Roche-Guyon (mai 1109?) . . 112

Description du château de La Roche-Guyon, p. 112. — Éloge de Gui de La Roche-Guyon, p. 114. — Son assassinat, p. 114. — Attaque du château par les gens du Vexin, p. 118. — Négociations des meurtriers avec ceux-ci, p. 120. — Punition de tous les traîtres, p. 120.

XVIII. Conflit du roi avec son demi-frère Philippe de Mantes (début de 1110) 122

Cabale montée par Philippe et sa mère Bertrade de Montfort contre le roi

Digitized by Google

Pages

Louis, p. 122. — Prise du château de Mantes, p. 124. — Vaine tentative de la cabale pour conserver Montlhéry, que le roi restitue à Milon de Bray, p. 124.

XIX. Affaire du Puiset. Guerre contre Thibaut de Chartres (1111-1112) 128

Méchanceté de Hugues du Puiset, p. 128. — Plaintes portées au roi par Adèle de Chartres et son fils Thibaut contre Hugues, p. 130. — Conseil tenu à Melun pour aviser à la situation (12 mars 1111), p. 132. — Mesures prises à Toury par Suger, p. 134. — Attaque du château du Puiset par le roi et le comte Thibaut, p. 136. — Héroïsme d'un prêtre chauve, p. 138. — Prise et incendie du château; captivité de Hugues (printemps 1111), p. 140. — Brouille entre le roi et Thibaut, p. 140. — La guerre éclate entre eux, p. 142. — Victoire du roi devant Meaux, p. 142. — Combat de Lagny (août ou septembre 1111), p. 144. — Coalition formée par Thibaut, p. 146. — Situation critique du Parisis, cerné par Thibaut et ses alliés, p. 148.

XX. Libération d'Hugues du Puiset (1112) . . . 150

Mort d'Eudes, comte de Corbeil; orgueil de son père Bouchard, p. 150. — Efforts de Thibaut de Chartres pour mettre la main sur Corbeil, dont le roi s'assure la possession par la libération d'Hugues du Puiset, p. 152.

XXI. Second siège du Puiset (1112). 152

Alliance d'Hugues avec Thibaut et le roi

Digitized by Google

Pages

d'Angleterre, p. 152. — Vaine attaque de Hugues contre Toury, p. 154. — Arrivée de Guillaume de Garlande, puis du roi, p. 156. — Remise en état du Puiset; préparatifs de bataille, p. 158. — Échec du roi, p. 158. — Retour du roi à Toury, p. 162. — Construction d'un château en face du Puiset, p. 164. — Occupation et mise en défense de Janville par le roi qui, avec l'aide de Raoul de Vermandois, repousse tous les assauts de Thibaut, p. 164. — Découragement et retraite de Thibaut; destruction du Puiset (automne 1112), p. 168.

XXII. Nouvelle trahison d'Hugues du Puiset (1118); sa mort. 170

XXIII. Conclusion de la paix avec l'Angleterre (1113). 170

Paix avec Henri Ier et Thibaut de Chartres, p. 170. — Désillusions de leurs complices, p. 172.

XXIV. Lutte contre Thomas de Marle (1114-1117) . 172

Ravages exercés par Thomas dans les pays de Laon, de Reims et d'Amiens, p. 172. — Concile de Beauvais, qui le frappe d'anathème (6 décembre 1114), p. 174. — Prise par le roi des châteaux de Crécy et de Nouvion; complicité de Thomas avec les assassins de l'évêque de Laon (mars 1115), p. 176. — Prise de la tour d'Amiens; déshéritement de Thomas (1115-1117), p. 178.

XXV. Expédition dans le Bourbonnais (été de 1109). 180

Usurpation d'Aimon Vairevache au préjudice de son neveu Archambaud V, sei-

Digitized by Google

Pages

gneur de Bourbon, p. 180. — Intervention du roi, qui s'empare du château de Germigny, p. 182.

XXVI. Reprise de la guerre avec l'Angleterre (1116-1120). 182

Rivalité des deux rois; union d'Henri Ier, de Thibaut de Chartres et d'Étienne de Mortain contre Louis le Gros, p. 182. — Surprise de Gasny par le roi de France (février-mars 1118), p. 186. — Destruction du château de Malassis, élevé par les Anglo-Normands, p. 188. — Revers du roi d'Angleterre, p. 188. — Exploits d'Enguerrand de Chaumont, p. 190. — Échec d'Henri Ier devant Alençon, p. 192. — Mort du comte de Flandre Baudouin (17 juin 1119), p. 194. — Mort d'Enguerrand de Chaumont, p. 194. — Réconciliation de Foulques d'Anjou avec Henri Ier, p. 194. — Défaite de Louis le Gros à Brémule (20 août 1119), p. 196. — Revanche de Louis le Gros à Ivry; attaque de Chartres, p. 198.

XXVII. Pontificats de Gélase II et de Calixte II (1118-1124). Élection de Suger comme abbé de Saint-Denis (1122) 200

Mort du pape Pascal II (21 janvier 1118); élection de Gélase II qui, à la suite de l'élection de l'antipape Bourdin, se réfugie en France, p. 200. — Mort de Gélase; élection de Calixte II (2 février 1119), p. 202. — Concile de Reims (octobre 1119); l'empereur y est frappé d'anathème, p. 204. — Châtiment de l'antipape Bourdin (avril 1121), p. 204. —

Digitized by Google

Pages

Voyage de Suger en Italie (1122), p. 206. — Songe mystérieux de Suger sur le chemin du retour; son élection comme abbé de Saint-Denis; ses hésitations et ses angoisses; bon accueil qu'il reçoit à son arrivée (février-mars 1122), p. 206. — Administration de Suger à Saint Denis, p. 212. — Autres voyages de Suger en Italie, p. 214. — Élection d'Honorius II (15 décembre 1124), p. 216. — Restitution du prieuré d'Argenteuil à Saint-Denis (avril 1129), p. 216.

XXVIII. Menaces d'invasion allemande en France (1124) 218

Ressentiments de l'empereur Henri V contre Louis le Gros; préparatifs d'une attaque contre Reims (juillet 1124), p. 218. — Appel du roi à tous les Français; sa visite à Saint-Denis, p. 220. — Concentration de l'ost à Reims; propos des grands du royaume; organisation des corps de bataille, p. 222-224. — Renonciation de l'empereur à son projet, p. 226. — Témoignages de la reconnaissance du roi envers Saint-Denis, p. 228. — Grandeur de la victoire de la France, p. 230.

XXIX. Expéditions en Auvergne (1122-1126) . . . 232

Violences exercées par le comte d'Auvergne contre l'évêque de Clermont, p. 232. — Convocation de l'ost royal, p. 232. — Siège et prise de Pont-du-Château (août 1122), p. 234. — Ardeur du roi en dépit de sa corpulence et de la chaleur, p. 236. — Seconde expédi-

Digitized by Google

Pages

tion; siège de Montferrand (été de 1126), p. 236-238. — Rencontre du roi et du duc d'Aquitaine, p. 238.

XXX. Meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre (1127) 240

Éloge du comte Charles, p. 240. — Son assassinat à Bruges (2 mars 1127), p. 242. — Troubles en Flandre; intervention de Louis le Gros, qui établit comme comte Guillaume de Normandie, p. 244. — Châtiment des meurtriers de Charles le Bon, p. 246.

XXXI. Affaires de Coucy (1130) et de Livry (1128) . 250

Nouvelle expédition contre Thomas de Marle (octobre 1130), p. 250. — Défaite et captivité de Thomas devant Coucy, p. 252. — Mort de Thomas, p. 252. — Querelle entre le roi, d'une part, les Montfort et les Garlande, d'autre part, au sujet du sénéchalat; prise du château de Livry (printemps de 1128), p. 254.

XXXII. Voyage du pape Innocent II en France (1130-1132) 256

Mort d'Honorius II; élections simultanées d'Innocent II et de l'antipape Pierre-Léon (13-14 février 1130), p. 256. — Départ d'Innocent pour la France, p. 258. — Bon accueil que lui font Louis le Gros et Henri Ier, p. 258. — Rencontre du pape et de l'empereur Lothaire à Liége (22 mars 1131), p. 260. — Visite du pape à Saint-Denis, p. 262-264. — Mort accidentelle et sépulture du prince

Digitized by Google

Pages

Philippe (13 octobre 1131), p. 266. — Couronnement du prince Louis, futur Louis VII (25 octobre 1131), p. 268. — Heureux retour d'Innocent II à Rome, p. 268.

XXXIII. Maladie du roi Louis le Gros (1132-1137). . 270

Diminution des forces physiques du roi, p. 270. — Persistance de son activité intellectuelle et morale; continuation de la lutte contre Thibaut de Chartres (1132-1135), p. 270-272. — Première grave atteinte de la maladie; attitude du roi (novembre 1135), p. 272. — Ses recommandations à son fils, p. 274. — Ses aumônes, p. 274. — Ses sentiments de foi chrétienne, p. 276. — Sa communion, p. 278.

XXXIV. Derniers moments et mort de Louis le Gros (juin-juillet 1137) 278

Retour du roi à Saint-Denis, p. 278. — Fiançailles du prince Louis avec la fille du duc d'Aquitaine (juin 1137), p. 280. — Départ du prince Louis; son mariage, p. 280-282. — Crise fatale de la maladie du roi, qui meurt à Paris (1er août 1137), p. 282. — Ses obsèques et sa sépulture, p. 284.

ADDITIONS ET CORRECTIONS 283

CARTE pour servir à l'histoire des campagnes de Louis le Gros 288-289

INDEX 289

NOGENT-LE-ROTROU, IMPR. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

LES CLASSIQUES
DE L'HISTOIRE DE FRANCE
AU MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

LOUIS HALPHEN

---

1. Éginhard, *Vie de Charlemagne*, publiée et traduite par Louis HALPHEN. Un vol. petit in-8°, XXIV-128 pages (1923).

	Broché	Relié
Edition complète (texte et traduction). . .	7 fr. 50	10 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection. .	6 fr. »»	8 fr. 50
Texte latin seul (XXIV-68 p.)	3 fr. 50	6 fr. »»
Traduction seule (XXIV-78 p.).	5 fr. 50	8 fr. »»

2. *Le dossier de l'affaire des Templiers*, publié et traduit par G. LIZERAND, professeur au lycée Michelet. Un vol. petit in-8°, XXIV-229 pages (1923).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	12 fr. 50	15 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	10 fr. »»	12 fr. 50

3. Commynes, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du chanoine DURVILLE; tome Ier (1464-1474). Un vol. petit in-8°, XXXVI-257 pages (1924).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	15 fr. »»	18 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	12 fr. »»	15 fr. »»

4. *Histoire anonyme de la première croisade*, publiée et traduite par Louis BRÉHIER, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Un vol. petit in-8°, XXXVI-258 pages (1924).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	15 fr. »»	18 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	12 fr. »»	15 fr. »»

5. Commynes, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du chanoine DURVILLE; tome II (1474-1483). Un vol. petit in-8°, 351 pages (1925).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires	17 fr. 50	20 fr. 50
Prix pour les souscripteurs à la collection.	14 fr. »»	17 fr. »»

6. Commynes, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du cha-

Digitized by Google

noine DURVILLE ; tome III et dernier (1484-1498). Un vol. petit in-8°, 442 pages (1925).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	20 fr. » »	24 fr. » »
Prix pour les souscripteurs à la collection.	16 fr. » »	20 fr. » »

7. Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, avec un fac-similé des Serments de Strasbourg, publiée et traduite par Ph. LAUER, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Un vol. petit in-8°, XX-172 pages et une planche (1926).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	12 fr. 50	16 fr. » »
Prix pour les souscripteurs à la collection.	10 fr. » »	13 fr. 50

8. Bernard Gui, *Manuel de l'inquisiteur*, publié et traduit par l'abbé G. MOLLAT, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, avec la collaboration de G. DRIOUX ; tome Ier. Un vol. petit in-8°, LXVIII-197 pages (1926).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	15 fr. » »	19 fr. 50
Prix pour les souscripteurs à la collection.	12 fr. » »	16 fr. 50

9. Bernard Gui, *Manuel de l'inquisiteur*, publié et traduit par l'abbé G. MOLLAT, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, avec la collaboration de G. DRIOUX ; tome II et dernier. Un vol. petit in-8°, 170 pages (1927).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	12 fr. 50	16 fr. » »
Prix pour les souscripteurs à la collection.	10 fr. » »	13 fr. 50

10. Loup de Ferrières, *Correspondance* (829-862), publiée et traduite par L. LEVILLAIN, professeur à l'École des chartes ; tome Ier (829-847). Un vol. petit in-8°, XXII-259 pages (1927).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	20 fr. » »	24 fr. » »
Prix pour les souscripteurs à la collection.	16 fr. » »	20 fr. » »

11. Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, publiée et traduite par H. WAQUET, archiviste du département du Finistère. Un vol. petit in-8°, XXVIII-332 pages et une carte (1929).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	25 fr. » »	30 fr. » »
Prix pour les souscripteurs à la collection.	20 fr. » »	25 fr. » »

12. Richer, *Histoire de France* (888-995), publiée et traduite par R. LATOUCHE, maître de conférences à la Faculté des lettres de Grenoble ; tome Ier, *sous presse.*

13. *La chanson de la croisade albigeoise*, publiée et traduite du provençal par E. MARTIN-CHABOT, archiviste aux Archives nationales ; tome Ier, *sous presse.*

Digitized by Google

A paraître ensuite :

(Les volumes marqués d'un * paraîtront parmi les premiers.)

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, publiée et traduite par L. LEVILLAIN, professeur à l'École des chartes.

***Frédégaire**, *Chronique*, publiée et traduite par L. LEVILLAIN.

Fortunat, *Poésies*, publiées et traduites par E. GALLETIER, doyen de la Faculté des lettres de Rennes.

Vies de saints de l'époque mérovingienne (sainte Geneviève, saint Remi, sainte Radegonde, saint Ouen, saint Éloi, saint Léger, etc.), publiées et traduites par R. FAWTIER, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Les Annales royales (741-829), publiées et traduites par Louis HALPHEN.

Le « Codex Carolinus », publié et traduit par L. HALPHEN.

Le Moine de Saint-Gall, *Histoire de Charlemagne*, publiée et traduite par L. HALPHEN.

Éginhard, *Correspondance*, publiée et traduite par Mlle M. BONDOIS, professeur au lycée Molière.

Éginhard, *Histoire de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre*, publiée et traduite par Mlle M. BONDOIS.

Poésies carolingiennes, publiées et traduites par E. FARAL, professeur au Collège de France.

Capitulaires carolingiens, publiés et traduits par Mgr LESNE, recteur des Facultés catholiques de Lille, et A. DUMAS, professeur à la Faculté de droit d'Aix.

L'Astronome, *Vie de Louis le Pieux*, publiée et traduite par L. BARRAU-DIHIGO, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris.

***Ermold le Noir**, *Poème sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin*, publiés et traduits par E. FARAL, professeur au Collège de France.

Paschase Radbert, *L'épitaphe d'Arsenius*, publiée et traduite par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Les Annales de Saint-Bertin (830-882), publiées et traduites par F. LOT, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et F. GRAT, chargé de conférences à l'École des hautes études.

Flodoard, *Histoire de l'Église de Reims*, publiée et traduite par Ph. LAUER, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

***Abbon**, *Le siège de Paris par les Normands*, poème latin publié et traduit par H. WAQUET, archiviste aux archives du Finistère, et R. BRUNSCHVIG, agrégé de l'Université.

***Gerbert**, *Correspondance*, publiée et traduite par F. LOT, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, avec la collaboration de N. BOUBNOV, ancien professeur à l'Université de Kiev.

***Richer**, *Histoire de France*, publiée et traduite par R. LATOUCHE, maître de conférences à la Faculté des lettres de Grenoble; tome II et dernier.

Helgaud, *Vie de Robert le Pieux*, publiée et traduite par E. MARTIN-CHABOT, archiviste aux Archives nationales.

Fulbert de Chartres, *Correspondance*, publiée et traduite par R. MERLET, archiviste honoraire du département d'Eure-et-Loir.

Adémar de Chabannes, *Chronique*, publiée et traduite par J. DE FONT-REAULX, archiviste du département de la Drôme.

Dudon de Saint-Quentin, *Histoire des premiers ducs de Normandie*, publiée et traduite par H. PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

***Guillaume de Poitiers**, *Histoire de Guillaume le Conquérant*, publiée et traduite par H. PRENTOUT.

Les Miracles de saint Benoît, publiés et traduits par R. FAWTIER, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Raimond d'Aguilers, *Histoire de la première croisade*, publiée et traduite par L. BRÉHIER, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

Baudri de Bourgueil, *Œuvres choisies*, publiées et traduites par l'abbé F. DUINE, aumônier du lycée de Rennes, et J. PORCHER, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Orderic Vital, *Histoire de Normandie*, publiée et traduite par H. OMONT, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

***Suger**, *Vie de Louis VII et œuvres diverses*, publiées et traduites par H. WAQUET, archiviste du département du Finistère.

Guibert de Nogent, *Mémoires*, publiés et traduits par L. HALPHEN.

Ive de Chartres, *Correspondance*, publiée et traduite par A. FLICHE, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Geoffroi de Vigeois, *Chronique*, publiée et traduite par E. MARTIN-CHABOT, archiviste aux Archives nationales.

***Villehardouin**, *La conquête de Constantinople*, publiée et traduite par E. FARAL, professeur au Collège de France.

Digitized by Google

Pierre des Vaux-de-Cernay, *Histoire de la croisade des Albigeois*, publiée et traduite par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Guillaume de Puylaurens, *Histoire de la croisade des Albigeois*, publiée et traduite par J. CALMETTE.

**La chanson de la croisade albigeoise*, publiée et traduite du provençal par E. MARTIN-CHABOT, archiviste aux Archives nationales ; tome II et dernier.

Documents sur les rapports diplomatiques et féodaux des rois de France et des rois d'Angleterre (1154-1259), publiés et traduits par F. M. POWICKE, professeur à l'Université dOxford.

***Joinville**, *Vie de saint Louis*, publiée et traduite par Mario ROQUES et Louis HALPHEN.

Geoffroi de Beaulieu, *Vie de saint Louis*, publiée et traduite par M. BLOCH, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

**Poésies historiques des trouvères français des XII^e^ et XIII^e^ siècles*, publiées et traduites par A. JEANROY, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et A. LANGFORS, professeur à l'Université d'Helsingfors.

Poésies historiques des troubadours, publiées et traduites par A. JEANROY, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et F. BENOIT, ancien membre de l'École française de Rome.

Sermonnaires français des XII^e^-XIII^e^ siècles, publiés et traduits par M. BLOCH, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Enquêtes et documents sur la société française au XIII^e^ siècle, publiés et traduits par A. DE BOÜARD, professeur à l'École des chartes.

Documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière au moyen âge, publiés et traduits par Henri PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, et G. ESPINAS.

Textes relatifs à la politique religieuse de Philippe le Bel, publiés et traduits par G. LIZERAND, professeur au lycée Michelet.

Geoffroi de Paris, *Chronique en vers*, publiée et traduite par A. PAUPHILET et A. KLEINCLAUSZ, professeurs à la Faculté des lettres de Lyon.

Froissart, *Chroniques*, publiées par H. LEMAITRE.

Jean de Venette, *Chronique*, publiée et traduite par E. DÉPREZ, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Jouvenel des Ursins, *Epîtres et harangues*, publiées et traduites par Pierre CHAMPION.

Digitized by Google

Jouvenel des Ursins, *Chronique*, publiée et traduite par L. MIROT, archiviste aux Archives nationales.

Pamphlets et libelles de la guerre de Cent ans, publiés par L. MIROT.

La Pragmatique Sanction de Bourges, publiée et traduite par Olivier MARTIN, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Monstrelet, *Chronique*, publiée par L. CELIER, archiviste aux Archives nationales.

***Thomas Basin**, *Histoire de Charles VII*, publiée et traduite par Ch. SAMARAN, directeur d'études à l'École des hautes études.

Thomas Basin, *Histoire de Louis XI*, publiée et traduite par Ch. SAMARAN.

***Chastellain**, *Chronique*, publiée par H. STEIN, chargé de cours à l'École des Chartes.

Recueil de traités et documents diplomatiques des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles; 1re série (1259-1380), par J. VIARD, conservateur adjoint aux Archives nationales; — 2e série (1380-1422), par L. MIROT.

N. B. — Les souscripteurs à la collection bénéficient d'une réduction de 20 % sur le prix des volumes brochés de l'édition complète. On souscrit à la librairie Champion, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Date Due

FACULTY		
REC'D JUN 11 1956		
FACULTY		
RETD APR 28 1958		

Demco 293-5

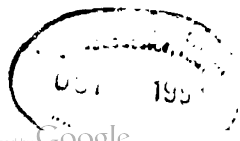

Digitized by Google

DC88.5
.S94

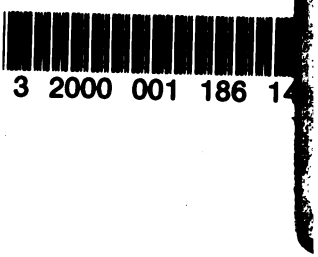

DO NOT REMOVE
SLIP FROM POCKET

Digitized by Google